Docusign Envelope ID: 862DB3C6-A474-84C3-8235-3241DBD54A78

Public

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE / NATIONAL CAPITAL COMMISSION		**Nº**	2026-P265
		Au	Conseil d'administration
Pour	DÉCISION	**Date**	2026-06-23

Sujet/Titre

Plan du cœur de la capitale nationale du Canada (volume II) – Aux fins de décision

Résumé

- Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada (le plan du cœur) constitue le principal document stratégique de la Commission de la capitale nationale (CCN) en matière d'utilisation des terrains et de design pour les sites fédéraux les plus importants situés au cœur de la capitale nationale.
- Le cœur de la capitale couvre environ 12 km². Il englobe les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau et s'étend de part et d'autre de la rivière des Outaouais. Ce secteur regroupe la plus forte concentration de terrains fédéraux et de fonctions gouvernementales dans la région de la capitale nationale.
- En juin 2025, le volume I du plan du cœur a été approuvé par le conseil d'administration, après l'achèvement de la rédaction des politiques, de la production du document, de la coordination avec diverses parties prenantes, de quatre phases de consultation publique et de la participation des aînés algonquins.
- Le plan de démonstration du secteur 1, soit le centre d'Ottawa, ainsi que les politiques sectorielles générales du volume II ont également été approuvés en juin 2025.
- Le volume II poursuit le travail amorcé dans le volume I en présentant des orientations, des politiques, des plans de démonstration et des éléments visuels plus détaillés afin de proposer des scénarios de référence pour chaque secteur visé par le plan du cœur de la capitale.
- Le volume II présente également une stratégie de mise en œuvre, ainsi que des orientations sur le suivi du succès du plan du cœur et la production de rapports à cet égard au fil du temps.
- Les politiques du Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais ont été intégrées au Plan du cœur de la capitale nationale du Canada.
- Une fois le volume II achevé, l'intention est que les deux volumes soient considérés comme un plan complet pour le cœur de la capitale nationale.

Aperçu du risque

- Les plans de démonstration et les propositions énoncés dans le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada sont ambitieux, et leur réalisation s'échelonnera sur les prochaines décennies. À mesure que les priorités de la CCN et de ses partenaires

Docusign Envelope ID: 862DB3C6-A474-84C3-8235-3241DBD54A78

évolueront, certains éléments du plan pourraient changer ou devenir moins prioritaires. Ce risque peut être atténué en maintenant l'attention sur l'établissement des priorités des projets à la CCN et en poursuivant les efforts visant à faire connaître la fonction à long terme du plan du cœur, à la fois comme document d'approbation et comme outil de référence.

Recommandation

Que le conseil d'administration :

1. approuve le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada (volume II);
2. abroge le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada de 2005;
3. abroge le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais de 2018.

Soumis par :

DocuSigned by:

2026-Jun-11

Alain Miguelez
Vice-président, Direction de l'aménagement de la capitale, et planificateur en chef

Docusign Envelope ID: 862DB3C6-A474-84C3-8235-3241DBD54A78

1. Priorités stratégiques

Loi sur la capitale nationale – Mandat de la CCN

- Planifier l'aménagement, la conservation et l'amélioration de la région de la capitale nationale, et y contribuer, conformément à son importance nationale, tout en préservant son caractère et sa nature à titre de « siège du gouvernement du Canada ».

Plan d'entreprise de la CCN de 2025-2026 à 2029-2030

- *Orientation stratégique n^{o} 1*

  Favoriser l'établissement d'une région de la capitale nationale inclusive et riche de sens ayant une importance nationale représentative de l'ensemble de la population canadienne, y compris les peuples autochtones.

- *Orientation stratégique n^{o} 2*

  Veiller à ce que la région de la capitale nationale ait un cachet pittoresque et naturel en assurant la conservation et la mise en valeur des actifs naturels, des paysages culturels et du patrimoine bâti dont la CCN assure l'intendance.

- *Orientation stratégique n^{o} 3*

  Contribuer à l'évolution d'une région de la capitale nationale dynamique, connectée et durable qui est une source d'inspiration pour le pays tout entier, par l'aménagement, l'enrichissement et l'amélioration des actifs de la CCN.

- *Priorité n^{o} 1*

  Remettre en état et revitaliser les principaux actifs bâtis et naturels de la CCN dans la région de la capitale nationale, de manière à démontrer la saine gestion des fonds publics et à produire des résultats satisfaisants pour la population canadienne.

- *Priorité n^{o} 2*

  Travailler avec des organismes fédéraux partenaires pour accélérer la construction domiciliaire sur les terrains sous-utilisés de la CCN et simplifier le processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, pour les projets qui appuient la mise en œuvre du Plan du Canada sur le logement.

- *Priorité n^{o} 3*

Docusign Envelope ID: 862DB3C6-A474-84C3-8235-3241DBD54A78

Planifier, mettre en œuvre et optimiser le réseau et l'infrastructure de transport dans la région de la capitale nationale, en collaboration avec les différents ordres de gouvernement, les municipalités et les partenaires.

- *Priorité n^{o} 4*

  Démontrer un leadership à l'échelle du pays en rendant la région de la capitale nationale résiliente aux aléas du climat et durable sur le plan de l'environnement.

Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (PCC, 2017)

- Objectifs pour la capitale : Inclusive et riche de sens, pittoresque et naturelle, dynamique et connectée; ainsi que 15 des 17 projets jalons.

2. Autorité

Loi sur la capitale nationale, articles 10, 11 et 12

3. Contexte

Le cœur de la capitale constitue le centre de la région de la capitale nationale (RCN) et se trouve le long des berges de la rivière des Outaouais. Le secteur à l'étude s'étend sur deux municipalités et deux provinces, chacune ayant son administration et ses priorités propres. On y trouve également la plus importante concentration de terrains et de fonctions fédérales de la région de la capitale nationale.

Le volume I du plan du cœur de la capitale présente la vision, les thèmes, les grandes transformations, les volets conceptuels ainsi que les principales politiques et recommandations connexes. Le concept définit les grands schémas spatiaux dans le cœur de la capitale. Le volume I présente également des politiques et des recommandations générales pour chaque secteur.

Le volume II approfondit les politiques et les recommandations sectorielles pour en faire des plans et des politiques sectoriels détaillés, tout en apportant des précisions, des orientations et des scénarios de référence. Il comprend également des recommandations propres à certains sites concernant l'utilisation des terrains, le design urbain et les options d'aménagement. Il se veut un outil de référence pour l'approbation de l'utilisation des terrains ou des projets.

Le volume II permettra de veiller à ce que les projets précis reflètent l'identité de la capitale du Canada et l'intention des objectifs d'aménagement visant les terrains fédéraux dans le cœur de la région de la capitale nationale.

La chronologie générale du projet est résumée à l'annexe E.

Docusign Envelope ID: 862DB3C6-A474-84C3-8235-3241DBD54A78

Cadre de planification de la CCN

La mise à jour du plan s'appuie sur la vision et les politiques du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 (PCC, 2017). Elle renforcera les trois grands objectifs, soit 1. inclusive et riche de sens; 2. pittoresque et naturelle; 3. dynamique et connectée, et donnera des orientations supplémentaires sur l'intégration et la réalisation de 15 des 17 projets jalons du Plan de la capitale du Canada.

4. Analyse des options / Analyse par le personnel de la CCN

Structure du plan

Le plan est divisé en deux parties. Le volume I (annexe B), approuvé en juin 2025, établit le cadre général du plan du cœur de la capitale. Il présente la vision à long terme, décrit la place et le contexte du secteur et définit six objectifs thématiques qui orientent la prise de décisions dans l'ensemble du cœur de la capitale. Il présente les concepts spatiaux, dont trois grandes transformations et cinq volets conceptuels, ainsi que les orientations stratégiques correspondantes, qui structurent les futures orientations en matière d'utilisation des terrains. Il présente également des politiques et des recommandations générales pour chaque secteur et décrit le cadre d'administration du plan, les plans sectoriels détaillés étant maintenant présentés intégralement dans le volume II.

Le volume II (annexe A) comprend les plans de démonstration ainsi que les politiques et recommandations détaillées pour les 11 secteurs, de même qu'une stratégie de mise en œuvreà l'appui pour le cœur de la capitale. Les politiques sont formulées de manière à exprimer une intention de planification, et les plans de démonstration illustrent eux aussi des façons possibles de traduire cette intention. Ces idées pourront toutefois être précisées ou adaptées au fur et à mesure qu'elles évolueront vers un projet actif.

Les politiques et les recommandations du secteur 1 ont été approuvées en juin 2025 en même temps que le volume I et sont incluses dans le volume II consolidé, à l'annexe A. Aucune modification n'a toutefois été apportée aux politiques et aux recommandations de ce secteur depuis leur approbation.

5. Détails financiers

Le personnel de la CCN a élaboré le plan avec un budget de 172 000 $. Les travaux de planification ont été réalisés à l'interne, et le budget a été affecté à la consultation publique, aux activités de sensibilisation et de rayonnement, ainsi qu'à la révision et à la traduction. Aucun budget n'est prévu pour la réalisation des propositions du plan. Ces propositions suivront le cheminement approprié afin de devenir des projets officiels de la CCN, notamment par l'établissement des priorités du Programme pluriannuel des

Docusign Envelope ID: 862DB3C6-A474-84C3-8235-3241DBD54A78

immobilisations (PPI), les processus immobiliers et d'aménagement visant à établir des structures d'aménagement, des partenariats ou des baux fonciers, ou tout autre processus organisationnel menant à leur réalisation.

6. Possibilités et résultats attendus

Le plan offre à la CCN une occasion importante d'établir des orientations de planification et de design proactives et ambitieuses pour les milieux bâtis et naturels du cœur de la région de la capitale nationale. Cette mise à jour du plan permettra de prendre en compte et d'orienter l'évolution des scénarios de planification, ainsi que de répondre aux plans et politiques externes des partenaires fédéraux et municipaux et de s'y arrimer, lorsque cela est pertinent pour la capitale.

Le plan adopte une approche axée sur le design qui :

- confirme les concepts de planification hérités des plans antérieurs;
- évalue les plans et initiatives existants, en cours et approuvés, et cerne les secteurs qui doivent être harmonisés, mis à jour ou mieux orientés;
- utilise des concepts visuels, des intentions et des scénarios de design pour les secteurs et les zones d'étude spéciales afin d'éclairer les horizons actuels, en cours et futurs. Une approche fondée sur une stratégie spatiale offrira un cadre permettant de mettre l'accent sur la mobilité, la forme bâtie, les espaces ouverts et l'animation. Les politiques fourniront des orientations pour appuyer les résultats souhaités;
- exprime clairement les résultats souhaités, tout en demeurant souple quant à l'approche;
- reprend l'approche de leadership, de partenariat et de soutien du plan de 2005 afin d'élaborer des stratégies de mise en œuvre et d'investissement et de définir les rôles et responsabilités des partenaires et des parties prenantes.

7. Conformité avec les politiques de la CCN et du gouvernement

Le plan est conforme au Plan d'entreprise de la CCN, qui s'harmonise avec les politiques et les priorités du gouvernement. Le processus de planification comprend un engagement avec des ainés autochtones, des possibilités de consultation publique et une collaboration régulière avec les parties prenantes. Il mettait notamment l'accent sur la durabilité et la résilience climatique. Il vise à renforcer l'accessibilité universelle et à offrir à la population et aux gens de passage des lieux sécuritaires, sains et accueillants pour découvrir la capitale.

À l'appui du programme gouvernemental prioritaire en matière de logement, le plan fait progresser l'examen de plusieurs nouveaux sites d'aménagement potentiels où le logement pourrait constituer l'un des principaux composants programmatiques, dans le cadre d'une stratégie d'édification de la capitale axée sur la réparation du tissu urbain. Cette stratégie vise également à améliorer les conditions héritées des initiatives de planification du milieu du XX^{e} siècle et à respecter le mandat de la CCN, qui consiste à bâtir une capitale inspirante. La capacité d'intégrer le logement à la mission d'édification de la capitale représente aussi un avantage net, en raison de la vitalité et de l'animation accrues de sites essentiels du cœur

Docusign Envelope ID: 862DB3C6-A474-84C3-8235-3241DBD54A78

de la capitale que permettrait la présence de résidents permanents dans de nouveaux immeubles qui définiront le domaine public.

Une évaluation environnementale et économique stratégique (annexe C) a été réalisée pour le plan dans le cadre des travaux achevés pour le volume I. Un membre de l'équipe du développement durable et des services environnementaux de la CCN a consulté l'équipe de projet du plan du cœur de la capitale au sujet de l'élaboration du plan et a rédigé le rapport d'évaluation environnementale.

Les autres plans en vigueur de la CCN seront harmonisés lors de l'achèvement du plan du cœur de la capitale. Il s'agit notamment du Plan de la capitale du Canada, du Plan lumière de la capitale, de la Stratégie de développement durable, du Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton, du programme Construire des logements sur les terrains de la CCN et d'autres plans. Les politiques du Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais ont été intégrées au Plan du cœur de la capitale nationale du Canada.

8. Risques et mesures d'atténuation

Afin de se conformer volontairement à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique, la CCN a mené une évaluation environnementale et économique stratégique pour le plan du cœur de la capitale, qui a été présentée au conseil d'administration en juin 2025. L'évaluation environnementale et économique stratégique a pour but de veiller à ce que les membres de la direction et du conseil d'administration de la CCN soient informés des répercussions environnementales et économiques potentielles du plan et de leurs mesures d'atténuation. On prévoit que ce plan entraînera des répercussions minimes sur le climat et la biodiversité. Toutefois, les répercussions actuelles et prévues des changements climatiques dans la région de la capitale nationale pourraient influencer la mise en œuvre du plan. Les répercussions climatiques prévues comprennent les inondations, la chaleur extrême et les vagues de chaleur ainsi que l'exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes qui pourraient endommager les infrastructures et avoir une incidence sur les programmes et les activités. Ces répercussions ont été prises en compte lors de l'élaboration du plan et de l'achèvement du volume II.

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation
La mise en œuvre du plan pourrait être contrainte par l'évolution des priorités de la CCN et de ses partenaires au fil du temps.	Moyenne	Modérée	La collaboration continue et l'établissement de relations seront essentiels à une mise en œuvre réussie du plan à long terme, notamment par une collaboration et des consultations ciblées avec les parties prenantes dans l'élaboration

Docusign Envelope ID: 862DB3C6-A474-84C3-8235-3241DBD54A78

			des plans de démonstration et des politiques sectorielles. La CCN devrait utiliser le plan pour orienter la façon dont elle structure et finance les futurs projets d'immobilisations. Toutes les directions générales devraient consulter ce plan afin de veiller à ce que leurs projets dans le cœur de la capitale nationale concordent avec sa vision, ses concepts et ses politiques.

9. Consultation publique et communications

Phase 1 – Planification préliminaire **D'avril à août 2023**

- Mobilisation technique auprès des organismes partenaires et des administrations municipales

Phase 2 – Vision, principes et orientations stratégiques **De juin à décembre 2023**

- Comité consultatif public
- Huit entretiens avec des personnes clés de diverses associations communautaires et zones d'amélioration commerciale (ZAC)
- Deux ateliers publics en personne et en ligne
- Quatre kiosques éphémères
- Un sondage public
- Un sondage et trois réunions en ligne tenues dans le cadre des consultations sur le Plan sur l'accessibilité de la CCN

Phase 3 – Concepts, thèmes et secteurs **De mai 2024 à mars 2025**

- Les membres du public et les parties prenantes ont été invités à formuler des commentaires sur les thèmes, le concept et les secteurs qui encadraient les recommandations du plan.
- Ateliers publics en ligne et en personne

Phase 4 – Ébauche du plan **Mai 2025**

- Participation de la Nation algonquine
- Commentaires en ligne sur l'ébauche du plan achevée à 90 %
- Le rapport global sur les consultations figure à l'annexe D

Phase 5 – Volume II : plans de démonstration et mise en œuvre **De juin 2025 à 2026**

Docusign Envelope ID: 862DB3C6-A474-84C3-8235-3241DBD54A78

- Discussions ciblées avec les ministères fédéraux, la Ville de Gatineau et la Ville d'Ottawa pendant la finalisation du volume II

10. Prochaines étapes

- Vérification finale de l'accessibilité, relecture, peaufinage graphique et reliure numérique du volume II en vue de sa publication sur le site Web de la CCN, sous l'ISBN du plan du cœur de la capitale, aux côtés du volume I.

11. Liste des annexes

Annexe A – Plan du cœur de la capitale nationale du Canada (volume II)
Annexe B – Plan du cœur de la capitale nationale du Canada (volume I) – Approuvé en juin 2025
Annexe C – Évaluation environnementale et économique stratégique – Approuvée en juin 2025
Annexe D – Plan du cœur de la capitale nationale du Canada – Rapport sommaire des consultations publiques 2021-2025 – Approuvé en juin 2025
Annexe E – Principales étapes du projet

12. Personnes ayant rédigé la présentation

Alain Miguelez, vice-président et planificateur en chef, Aménagement de la capitale
Martin Barakengera, directeur, Planification et design
Andrew Sacret, chef, Planification et design
Patrick Bunting, planificateur principal, Planification et design
Kelly McRae, planificatrice principale, Planification et design

PLAN DU COEUR

DE LA CAPITALE NATIONALE DU CANADA

Volume II | Juin 2026



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Canada

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7
Plan du cœur de la capitale nationale du Canada : Volume II
Numéro de catalogue : W93-120/2025F-PDF
ISBN : 978-0-660-77410-7
Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 | Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 | ATS sans frais : 1-866-661-3530
À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.
À moins d'indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.
Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca.

VERSION	DESCRIPTION	DATE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 3

1 Mise en œuvre 5
1.1 Compétence et rôles 5
1.2 Partenariats et mobilisation des intervenants 6
1.3 Cadre de mise en œuvre 7
1.4 Ressources pour la mise en œuvre 8

2 Plans de démonstration et politiques 10
Secteurs 10
Politiques 11
Plans de démonstration 11
Sous-secteurs 11

S1. Centre d'Ottawa 12
S1.1 Nord de la rue Wellington 14
S1.2 Boulevard de la Confédération 21
S1.3 Sud de la rue Wellington 23

S2. Plaines LeBreton et aqueducs 26
S2.1 Les plaines LeBreton 28
S2.2 Les terrains riverains 31
S2.3 Le plateau et la vallée de la rue Commissioner 33

S3. Les Chaudières et les îles 35
S3.1 Île Victoria 37
S3.2 Chutes des Chaudières et île Albert 39
S3.3 De la rue Eddy au pont du Portage 40

S4. Ruisseau de la Brasserie 42
S4.1 Terrains riverains 44
S4.2 Corridor du ruisseau 46
S4.3 Corridor Saint-Joseph/Rapibus 48

S5. Du Pic au Musée 50
S5.1 Secteur riverain 52
S5.2 Boulevard de la Confédération 55
S5.3 Place du Portage 56

S6. Parc Jacques-Cartier 58
S6.1 Pont Alexandra 60
S6.2 Parc Jacques-Cartier Sud 62
S6.3 210 Laurier – Site du monastère 65
S6.4 Parc Jacques-Cartier Nord 67

S7. Sentier de l'Île 70
S7.1 Corridor du sentier de l'Île 72
S7.2 Boulevard Sacré-Cœur 73
S7.3 Allumettières-Montclair 74
S7.4 Corridor autoroutier 76

S8. Centre-ville de Gatineau 77
S8.1 Secteur du centre-ville 79
S8.2 Parc Fontaine 80
S8.3 Boulevard des Allumettières 81
S8.4 Quartier-du-Musée 82

S9. Promenade Sussex et chutes Rideau 83
S9.1 Boulevard de la Confédération et résidences 85
S9.2 Chutes Rideau 87
S9.3 Rivière Rideau 89

S10. Promenade Sussex et marché By 92
S10.1 Terrains riverains 94
S10.2 Promenade Sussex et marché By 96
S10.3 Avenue King Edward et pont Macdonald-Cartier 98
S10.4 Rue Nicholas 99

S11. Canal Rideau 100
S11.1 Vallée d'accès 102
S11.2 Rideau-Sussex 105
S11.3 Zone de la place du canal 106
S11.4 Zone du pont Laurier 109

3 Suivi, rapports et adaptation 112
3.1 Cadre de suivi 112
3.2 Rapports et reddition de comptes 114
3.3 Adaptation au fil du temps 114

4 Annexes 115
Glossaire 116
Remerciements 118

INTRODUCTION

Objectifs du volume II

Le Plan du cœur de la capitale comprend deux volumes. Le présent document, complément du volume I du Plan du cœur de la capitale approuvé par le conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale (CCN) en juin 2025, en poursuit les orientations. Le volume II encadre le lancement et l'approbation des projets en énonçant clairement, pour chaque secteur, les occasions et les critères, dans le respect de la vision et du concept établis dans le volume I.

Utilisation prévue

À titre de document de référence, le volume II s'adresse aux urbanistes, à l'équipe de conception et aux décisionnaires. Il expose, pour chaque secteur, des politiques et des concepts visant à concrétiser la vision du cœur de la capitale. Un cadre de mise en œuvre y est également établi, les politiques et les plans de démonstration venant illustrer l'orientation stratégique globale, tout en demeurant adaptés à l'évolution des besoins et des critères de conception. Il constituera ainsi un outil pour la CCN et ses partenaires fédéraux et municipaux, favorisant la collaboration, éclairant la prise de décisions, orientant la planification des travaux à venir et assurant l'harmonisation avec la vision à long terme du cœur de la capitale. Soucieuse de cohérence d'ensemble, l'approche du volume II vise également à faire en sorte que les projets particuliers reflètent l'identité de la capitale du Canada et les objectifs d'aménagement.

Lien avec le volume I

Le volume I du Plan du cœur de la capitale présente la vision, les thèmes, les grandes orientations, les couches conceptuelles ainsi que les principales recommandations. La vision, les thèmes et les trois grandes orientations établissent un cadre général qui s'applique à l'ensemble du cœur de la capitale. Le concept définit les configurations spatiales globales du cœur de la capitale, tandis que les principales recommandations proposent des orientations générales pour chaque secteur.

En résumé, le volume I énonce la vision, et le volume II la met en œuvre au moyen de politiques et de plans de secteur détaillés.

Portée du volume II

Le volume II est plus détaillé que le volume I. Même si les politiques et orientations générales continuent de s'appliquer, les politiques sectorielles en précisent certains aspects, ajoutent des orientations et prévoient des exceptions. Le volume II définit, pour chaque site, des recommandations portant sur l'utilisation du sol, la conception urbaine et l'aménagement du territoire.



1

MISE EN ŒUVRE

1 MISE EN ŒUVRE

Le Plan du cœur de la capitale est un plan directeur exhaustif qui établit une vision ambitieuse à long terme pour les 25 prochaines années et par la suite. Le volume II a pour objet d'inspirer et de guider la planification des projets ainsi que la prise de décisions pour des sites et des secteurs précis. Il recense des occasions audacieuses et transformatrices appelant la participation de multiples partenaires, notamment le gouvernement fédéral et les administrations municipales. Certaines idées sont ambitieuses et nécessiteront des analyses plus poussées, ainsi que des discussions et des décisions futures de la part des partenaires et des autorités responsables. Le fait qu'elles soient présentées dans ce document ne signifie pas qu'elles seront immédiatement approuvées, financées ou mises en œuvre. La CCN collaborera étroitement avec ses partenaires afin de faire avancer ce plan, d'établir les priorités communes et d'en appuyer la mise en œuvre, dans le respect des rôles, des responsabilités et des compétences de chaque partie.

Le volume II fournit un cadre d'action coordonnée entre la CCN, les municipalités, les institutions fédérales et les partenaires du secteur privé. Il encadre la mise en œuvre à l'aide d'initiatives déployées à court et à long terme et constitue un outil pratique pour les chefs de projet, les divisions de la CCN et les organismes externes. En tant qu'outil de travail, le plan doit rester souple et s'adapter à l'évolution des priorités, des occasions et des conditions.

1.1 Compétence et rôles

Le gouvernement fédéral et les municipalités se partagent les responsabilités du cœur de la capitale. La réussite de la mise en œuvre repose sur des rôles clairement définis et bien coordonnés.

Le mandat de la CCN porte principalement sur l'aménagement, la conservation et l'amélioration de la région de la capitale nationale, notamment au moyen de plans d'utilisation du sol et d'aménagement urbain, de l'approbation et de la réalisation de projets sur ses terrains, ainsi que de l'intendance de terrains et de biens fédéraux, afin d'assurer la prise en compte des intérêts fédéraux et des symboles nationaux dans la capitale. Ce travail est réalisé en collaboration avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau, dont les plans d'utilisation du sol, les règlements de zonage, les réseaux de mobilité et les décisions en matière d'infrastructure régissent une grande partie du tissu urbain environnant. Leurs cadres de planification déterminent directement les modalités de mise en œuvre du Plan du cœur de la capitale, et la CCN poursuivra sa collaboration avec les deux villes pour en garantir l'harmonisation.

Des ministères et organismes fédéraux, tels que Services publics et Approvisionnement Canada, Parcs Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor, participent également à la mise en œuvre. Les politiques, les responsabilités en matière de gestion des actifs et les programmes d'immobilisations de ces partenaires ont une incidence sur les secteurs fédéraux et influencent la coordination des améliorations apportées au domaine public. La CCN collaborera avec ces partenaires pour que les investissements fédéraux contribuent à la réalisation de la vision d'ensemble du cœur de la capitale.

Dans un souci de clarté et de cohérence des rapports, la CCN définit trois catégories de leadership de projet. Ces catégories définissent la manière dont les projets sont repérés dès les premières étapes, intégrés au Programme pluriannuel des immobilisations (PPI) de la CCN et coordonnés avec les partenaires :

1 Projets de la CCN
Initiatives relevant directement de la compétence de la CCN, notamment les projets réalisés sur les terres fédérales et les études de planification dirigées par la CCN. La CCN est responsable de la définition de la portée, de la conception, des consultations et de la mise en œuvre; ces initiatives sont ensuite priorisées et budgétisées dans le cadre du PPI. La CCN est chargée de faire avancer les travaux de faisabilité, d'obtenir les approbations et d'assurer la coordination avec les partenaires, au besoin.

2 Projets externes
Initiatives menées par d'autres instances ou organismes, pour lesquelles la CCN intervient en amont, examine la conception et l'harmonise avec la vision du cœur de la capitale. Ces projets sont portés à l'attention de la CCN dès les premières étapes afin qu'elle puisse orienter la portée, la conception et les conditions d'interface. L'initiation, le financement et la mise en œuvre des projets ne relèvent pas de la CCN; néanmoins, elle fournit des conseils, accorde les approbations fédérales, s'il y a lieu, et assure la coordination des interfaces du domaine public.

3 Projets de partenariat
Initiatives exigeant un leadership concerté et des investissements communs lorsque les mandats se recoupent et que des ententes officielles ou des structures de gouvernance s'imposent. La CCN travaille avec des partenaires afin de définir les rôles, le partage des coûts, les responsabilités en matière de conception et les mécanismes de prise de décisions. Ces projets sont recensés dès les premières étapes en vue de leur examen dans le cadre du PPI, et la CCN peut diriger ou codiriger les études de faisabilité, les analyses de rentabilisation et l'élaboration de cadres de partenariat.

En énonçant clairement son mandat et ses rôles de direction, la CCN jette les bases d'une collaboration transparente et d'une compréhension commune de l'évolution du cœur de la capitale au fil du temps. Ces catégories servent à établir les responsabilités en matière de direction, de financement et d'approbation, ainsi que le rôle de la CCN, de manière à assurer une mise en œuvre cohérente, réaliste et conforme à la vision à long terme.

1.2 Partenariats et mobilisation des intervenants



Principaux partenaires

Administrations municipales : La région de la capitale nationale regroupe 13 municipalités, dont les principales sont la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau.

Gouvernement fédéral : Services publics et Approvisionnement Canada, Parcs Canada, Patrimoine canadien, musées nationaux, galeries d'art et institutions culturelles.

Communautés autochtones : La CCN collabore avec les communautés autochtones de la région de la capitale nationale, en particulier la Nation algonquine.

Secteur privé : Promoteurs immobiliers, propriétaires fonciers, associations d'entreprises, associations d'amélioration des entreprises

Intervenants communautaires : Résidents, groupes de défense.

Dans le prolongement de cette clarification des rôles, la réussite de la mise en œuvre repose également sur une collaboration soutenue avec un large éventail de partenaires. Le cœur de la capitale prend forme sous l'action des administrations municipales, des institutions fédérales, des propriétaires fonciers privés, des organismes culturels et des groupes communautaires, qui contribuent chacun par leur expertise, leurs investissements et leur intendance. Le rôle de la CCN consiste à réunir, à coordonner et à collaborer afin d'appuyer des objectifs communs tout en faisant avancer la vision fédérale pour la capitale.

La CCN poursuivra sa collaboration avec ses partenaires municipaux, dont les cadres de planification, les décisions en matière d'infrastructure et les priorités communautaires contribuent à l'évolution du cœur de la capitale. Les partenaires fédéraux jouent un rôle central dans la gestion des sites fédéraux, des Cités, des biens patrimoniaux et des programmes destinés au public. Le secteur privé participe à la vitalité économique, au dynamisme du domaine public et à l'évolution des zones à usage mixte. Les intervenants communautaires apportent des perspectives essentielles touchant l'expérience vécue, l'expression culturelle, l'accessibilité et l'intendance à long terme. La CCN continuera également de renforcer ses relations avec les communautés autochtones, dans un esprit de respect et de réciprocité, et en favorisant la visibilité culturelle ainsi que le lien au territoire.

La mobilisation sera adaptée à la portée et à la nature de chaque initiative, depuis la coordination précoce des politiques jusqu'aux examens de conception de chaque projet et aux ententes de partenariat à long terme. À cette fin, des groupes de travail réguliers, des comités d'examen du design et des forums de discussions sur les politiques seront mis en place afin de favoriser une harmonisation précoce et une communication transparente.

1.3 Cadre de mise en œuvre

La présente section décrit le cadre visant à orienter la priorisation, l'échelonnement et la réalisation des projets menés par la CCN. Elle explique comment les énoncés d'intention et les politiques du plan se concrétisent, et précise le rôle des concepts directeurs et des conceptions provisoires dans la définition de la portée et la mise en œuvre des projets.

Typologie des projets à trois niveaux

Le cadre de mise en œuvre établit trois niveaux de projets en fonction de leur échelle, de leur potentiel de transformation et de leur complexité. Ces niveaux guident la CCN dans la détermination du niveau de leadership, de coordination et d'investissement requis. Ils ne servent pas à établir un échéancier; ils visent plutôt à préciser l'incidence relative et les besoins en ressources de chaque initiative.

Cette typologie élargie permet à la CCN de faire la distinction entre les investissements transformateurs, les travaux habilitants et l'entretien essentiel. Elle permet de préciser les priorités, de cerner des mesures à effet rapide et d'assurer que les ambitions à long terme s'appuient sur une intendance continue des actifs existants.



Niveau 1 : Les projets phares et catalyseurs regroupent des initiatives majeures et transformatrices, qu'il s'agisse de projets d'immobilisations dirigés par la CCN, d'infrastructures pilotées par des partenaires, de partenariats immobiliers ou de projets de secteurs multipartites. Le classement au niveau 1 désigne des projets nécessitant une coordination accrue, une conception de grande qualité et une harmonisation stratégique étroite. Il précise quels groupes de la CCN assurent la direction ou le soutien (planification, projets d'immobilisations, immobilier, design, exploitation) et comment chacun rend compte de sa contribution à la transformation du cœur de la capitale. Parmi les exemples, on compte d'importantes améliorations d'infrastructures, des transformations des berges et des projets du domaine public qui appuient les « grandes orientations » du plan.



Niveau 2 : Initiatives de projet structurantes ou de soutien qui préparent le terrain à des transformations de plus grande envergure ou répondent à des besoins particuliers du cœur de la capitale. Elles comprennent notamment la réfection de sentiers, l'accroissement du couvert forestier et des aménagements du domaine public. Dans bien des cas, leur mise en œuvre peut être assurée dans le cadre des mandats et des budgets actuels.



Niveau 3 : Projets d'entretien, de réhabilitation ou de renouvellement du cycle de vie nécessaires pour préserver la qualité, la sécurité et la fonctionnalité des actifs existants. Les initiatives de ce niveau visent à assurer le maintien en bon état des infrastructures critiques, des éléments du domaine public et des systèmes naturels, tout en appuyant la transformation à long terme. Par exemple, la réfection des surfaces des sentiers, les réparations de structures, la stabilisation des berges, les projets d'infrastructure des espaces bleus et verts et le renouvellement de la végétation à grande échelle.

La mise en œuvre par étapes se déroulera en trois phases :

Court terme (de 1 à 5 ans) :

Mesures à effet rapide, investissements fondamentaux et établissement précoce de partenariats. Les domaines d'intervention prioritaires comprennent la mise en place de structures de gouvernance, le lancement d'études prioritaires et l'avancement de travaux habilitants.

Moyen terme (de 5 à 10 ans) :

Réalisation de projets majeurs, harmonisation avec les cycles d'immobilisations des administrations municipales et fédérales ainsi que la mise en œuvre d'améliorations clés du domaine public et de la mobilité.

Long terme (plus de 10 ans) :

Transformations d'envergure exigeant un leadership soutenu, des investissements stratégiques et une coordination échelonnée en plusieurs phases.

1.4 Ressources pour la mise en œuvre

Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente, la CCN accompagnera les équipes internes et les partenaires dans la gestion efficace des processus et leur harmonisation avec le Plan du cœur de la capitale.

Concepts directeurs et conceptions provisoires

Les concepts directeurs et les conceptions provisoires orienteront la portée et la conception des projets ainsi que le déroulement des phases et les modalités de mise en œuvre des principaux sites et corridors. Ces documents définissent l'intention spatiale et encadrent la contribution de chaque projet à un domaine public cohérent et de grande qualité, en appui à la transformation à long terme.

Collaboration itérative

La conception, l'initiation et la mise en œuvre des projets reposeront sur une collaboration itérative et non linéaire entre les services internes chargés de la planification, de la conception, de la construction, de l'immobilier, de la gestion de projet et de l'intendance. Cette approche favorise des mécanismes de rétroaction, des essais pilotes et une évolution adaptative de la conception, garantissant ainsi le respect des intentions de planification à long terme jusqu'à la réalisation.

Approbations et déterminations relatives à l'utilisation du sol

La CCN continuera de fournir des orientations claires et cohérentes concernant l'utilisation du sol, les attentes en matière de conception et les processus d'approbation. L'harmonisation avec les politiques applicables de la CCN et des instances fédérales et municipales favorisera une prise de décision cohérente et coordonnée.

Planification d'entreprise et budgétisation

Conformément aux Politiques administratives et marches à suivre pertinentes ainsi qu'aux exigences du gouvernement du Canada, la CCN établira périodiquement ses priorités dans le cadre du Plan d'entreprise et du budget. Les possibilités d'inclure des projets dans le cœur de la capitale seront soumises et évaluées dans le cadre du PPI. Il est possible que certains projets nécessitent des crédits supplémentaires dépassant les niveaux de base.

Mise en service

Afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée et en temps opportun du Plan du cœur de la capitale, la CCN peut tenir à jour un plan de mise en œuvre recensant chaque projet phare, précisant les responsabilités et fixant des échéanciers à court, moyen et long terme. La mise en service permet d'assurer un suivi rigoureux en confirmant l'état de préparation des projets, en harmonisant les efforts des partenaires internes et externes et en intégrant les initiatives prioritaires aux cycles de planification de l'organisation. Grâce à un suivi régulier et à des validations continues, les projets phares du plan, les espaces publics, les améliorations des berges et les possibilités d'aménagement progresseront de façon structurée, responsable et transparente.

Mobilisation et structuration de partenariats

La CCN peut s'appuyer sur divers modèles de partenariat afin de faciliter la réalisation de projets. Elle peut notamment établir des processus clairs pour encadrer les partenariats, harmoniser les occasions avec les valeurs de la CCN et coordonner les processus d'appel d'offres, au besoin. Les partenariats seront conçus de manière à refléter les objectifs, les responsabilités et les avantages communs, afin d'assurer une collaboration ciblée et mutuellement avantageuse.



Conclusion

Dans le cadre du présent plan, la CCN confirme également son engagement à donner suite aux décisions convenues. La mise en œuvre repose sur des processus internes solides, une mobilisation précoce et continue des partenaires, et un suivi transparent des progrès. L'ensemble des efforts déployés contribueront à concrétiser la vision du plan : faire du cœur de la capitale nationale du Canada un milieu plus solidaire, dynamique et résilient.



2

POLITIQUES ET PLANS DE DÉMONSTRATION

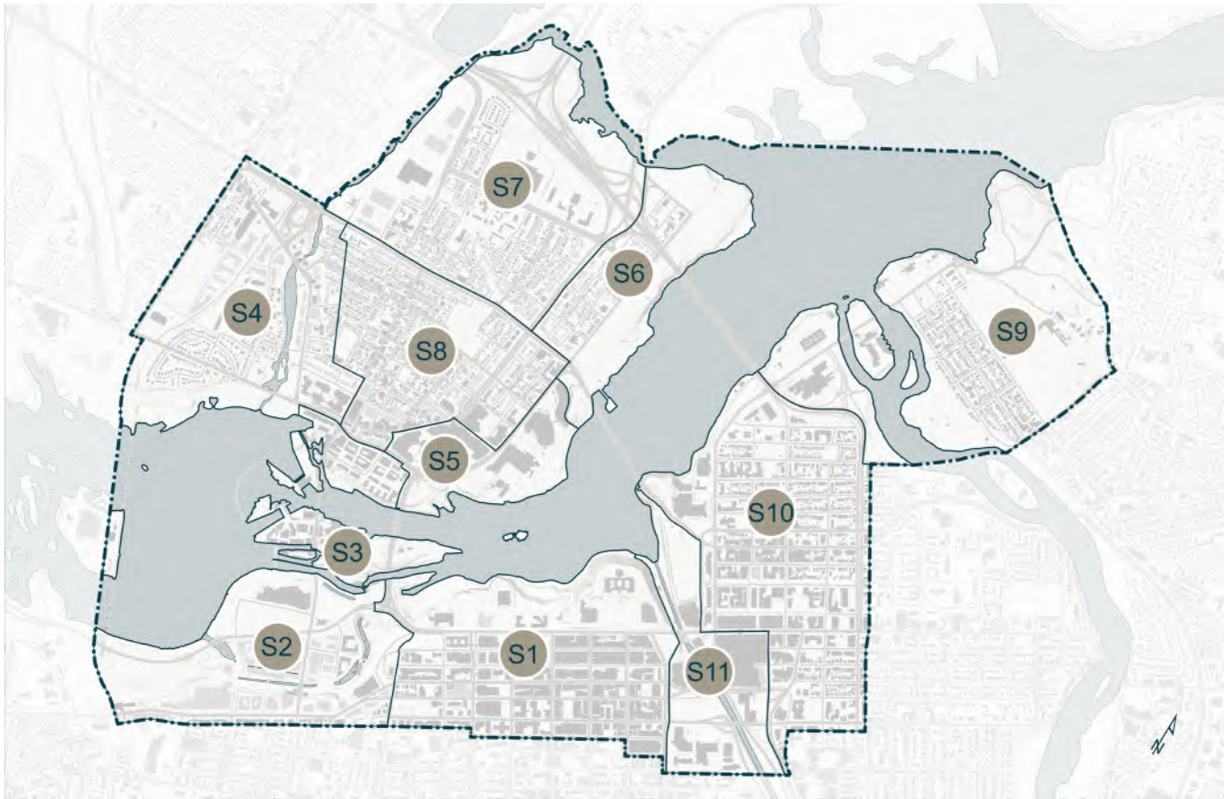
2 PLANS DE DÉMONSTRATION ET POLITIQUES

Ce chapitre présente les politiques et les plans de démonstration applicables aux 11 secteurs ciblés dans le volume II. Son objectif est de préciser et de renforcer la vision, le concept et les principales recommandations du Plan du cœur de la capitale 2025, tout en tenant compte des occasions et des critères propres à chaque secteur.

Secteurs

Ce chapitre reprend la même organisation par secteur que le volume I.

- **S1** Centre d'Ottawa
- **S2** Plaines LeBreton et aqueducs
- **S3** Chaudière et les îles
- **S4** Ruisseau de la Brasserie
- **S5** Le Pic au Musée canadien de l'histoire
- **S6** Parc Jacques-Cartier
- **S7** Sentier de l'Île
- **S8** Centre-ville de Gatineau
- **S9** Section nord de la Promenade Sussex et chutes Rideau
- **S10** Section sud de la Promenade Sussex et marché By
- **S11** Canal Rideau



Politiques

Chaque plan de démonstration de secteur est accompagné de recommandations écrites qui en précisent l'intention et servent d'énoncés de politique officiels. Qu'ils relèvent de la Commission de la capitale nationale (CCN) ou d'autres promoteurs, les projets et initiatives à venir seront examinés à la lumière des politiques et des diagrammes qui suivent. Ces politiques s'interprètent en complément du volume I, dont les dispositions s'appliquent à l'ensemble des sites et des interventions. Les 11 secteurs présentés ci-après prévoient, pour chaque site, des restrictions, des ajouts ou des recommandations qui précisent les politiques du volume I.

La carte suivante présente les désignations de base associées aux sites du cœur de la capitale, telles que décrites dans les couches conceptuelles du volume I. Combinées aux thèmes et aux politiques propres aux sites exposés dans la section suivante, elles définissent la politique applicable à chaque site. En l'absence de politiques propres aux sites dans le volume II, seules celles du volume I s'appliquent.

Plans de démonstration

Les plans de démonstration constituent des outils de visualisation essentiels qui illustrent l'évolution prévue de secteurs précis dans le temps. Les plans proposent une vision cohérente tenant compte de l'analyse des conditions existantes, des projets en cours à court terme et des interventions potentielles à long terme.

Les plans de démonstration servent de référence ou illustrent un scénario d'évolution envisageable. Ils contribuent à appuyer les discussions et à éclairer la prise de décisions. Ils permettent à l'équipe de conception et aux décisionnaires d'explorer et de modéliser différents scénarios, d'en évaluer la faisabilité et les répercussions avant leur mise en œuvre. Ces plans illustrent l'application des concepts et des thèmes, tout en présentant les principales idées et recommandations à considérer pour certains sites. Ils ne prescrivent pas de conception précise ou unique. D'autres propositions et solutions de conception pourraient répondre tout aussi efficacement aux scénarios de référence présentés, voire les surpasser. Les futures équipes de conception et les décisionnaires ont la souplesse et la responsabilité d'interpréter ces plans, en vue d'élaborer des propositions conformes à l'intention et aux politiques du secteur. Toutefois, en cas de contradiction entre le présent plan et d'autres plans de la CCN, la disposition la plus prescriptive prévaut.

Sous-secteurs

À la suite des plans de démonstration et des politiques du Plan du cœur de la capitale, des études et des conceptions plus détaillées pourraient s'avérer nécessaires afin de confirmer les scénarios et de faire progresser la planification des projets. Ces démarches peuvent prendre la forme de plans directeurs, de concepts d'aménagement urbain, d'études de faisabilité ou de propositions d'aménagement.

- **Plans directeurs conceptuels :** Dans certains contextes particuliers (notamment les Cités parlementaire et judiciaire et les plaines LeBreton), l'élaboration de plans de sous-secteurs et de concepts directeurs plus détaillés peut s'avérer nécessaire afin de fournir des politiques, des lignes directrices et des propositions de conception plus approfondies. Ces plans s'inscrivent dans le cadre du Plan du cœur de la capitale; des efforts doivent donc être déployés pour harmoniser et rationaliser leurs orientations et leurs politiques, afin d'assurer la coordination entre les différentes échelles de planification du site.
- **Concepts provisoires :** Dans certains cas, la CCN ou ses partenaires peuvent élaborer des concepts provisoires pour des secteurs d'étude particuliers afin de préciser les options ou les scénarios privilégiés. Plusieurs options pourraient être élaborées conformément à l'intention et à l'esprit des plans de démonstration approuvés.
- **Projets réalisés :** Le Plan du cœur de la capitale sera mis en œuvre progressivement, au fil de la conception détaillée et de la réalisation des projets d'aménagement. Les dossiers des ouvrages finis permettront de suivre l'avancement du plan, de guider les travaux à venir et de faciliter les examens futurs.



Colline du Parlement



S1. CENTRE D'OTTAWA

Contexte

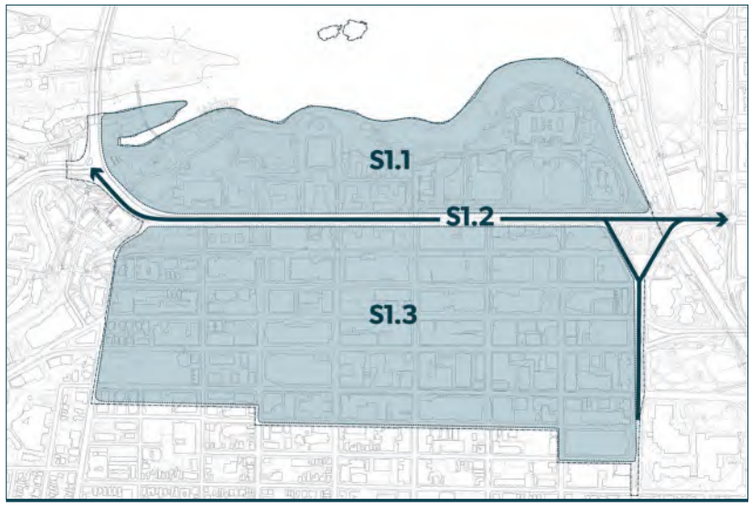
Le secteur du centre d'Ottawa comprend les campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire ainsi que le quartier central des affaires (QCA) du centre-ville d'Ottawa. En tant que cœur de la démocratie du pays, il soutient les fonctions législatives, exécutives et judiciaires essentielles tout en servant de quartier commercial vital et de plaque tournante du commerce régional. Les investissements fédéraux dans les transports en commun de haut niveau et les initiatives visant à augmenter l'offre de logements ont pour but de garantir un centre orienté vers les transports en commun, où il fait bon vivre et qui est bien connecté pour les résidents et les travailleurs. Bien que les interventions proposées soient spécifiquement conçues pour les terres fédérales, elles visent également à harmoniser les objectifs fédéraux et municipaux en favorisant une approche cohérente et coordonnée.



Monument commémoratif de guerre du Canada



Cour suprême du Canada



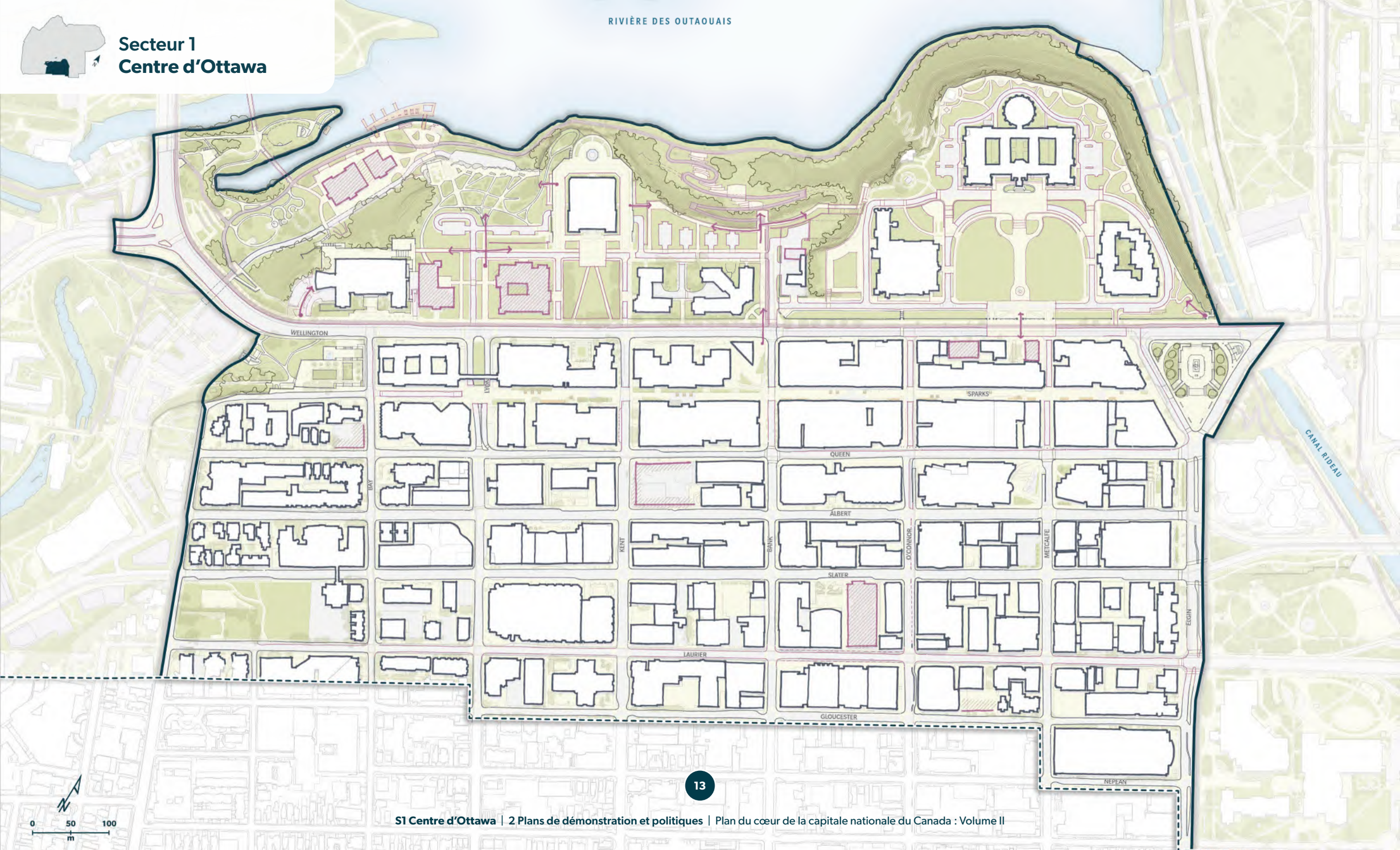
Les politiques de ce secteur devraient être examinées conjointement avec des références complémentaires sur la planification fédérale et municipale, en particulier celles qui concernent les domaines suivants :

- Vision et plan à long terme pour le campus de la Cité parlementaire (VPLT 2025 de SPAC)
- Plan du domaine public de la rue Sparks (2019, Ville d'Ottawa, CCN, SPAC).

Le secteur se caractérise par trois principaux domaines :

- **S1.1**. Nord de Wellington : le paysage riverain, l'escarpement et le plateau;
- S1.2. Boulevard de la Confédération : le corridor et les intersections de la rue Wellington;
- **S1.3**. Sud de Wellington : les édifices de la rue Wellington et le quartier central des affaires.

Secteur 1
Centre d'Ottawa



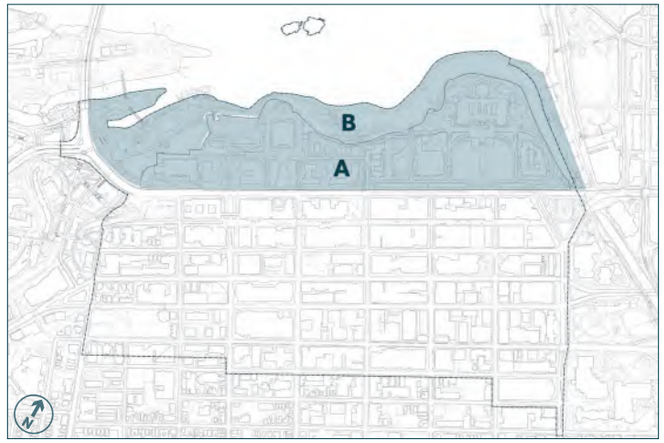
S1
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les interventions au sein de ce secteur s'harmoniseront et contribueront à l'atteinte d'au moins un des objectifs suivants :

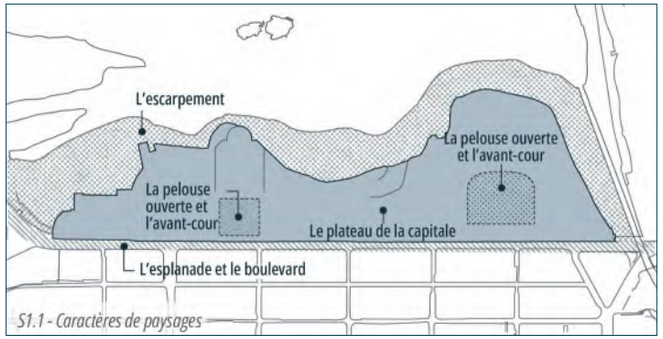
- assurer la primauté des symboles nationaux et le bon fonctionnement de la Cité parlementaire, de la Cité judiciaire et d'autres fonctions fédérales
- créer un environnement cohésif d'espaces publics symboliques et de grande qualité
- accroître la diversité de l'offre résidentielle et commerciale du centre-ville

S1.1 Nord de la rue Wellington

La zone située au nord de Wellington est définie par le caractère unique de son paysage qui a évolué et s'est développé grâce à la réalisation des plans hérités.



A - Plateau de la capitale
B - Paysage riverain et escarpement



i Protéger et renforcer les qualités uniques de la Cité et de son environnement, notamment la composition des bâtiments autoportants dans le cercle, situés dans un paysage riverain à plus grande échelle.

ii Respecter et renforcer les motifs paysagers établis depuis longtemps selon quatre types de caractères distincts, soit l'escarpement sauvage et les terres de la vallée (naturalisées et boisées), le plateau de la capitale (terrains de plaisance pittoresques et aménagés), la pelouse ouverte et l'avant-cour, et l'esplanade et le boulevard formels (ordonnés, linéaires et entretenus).

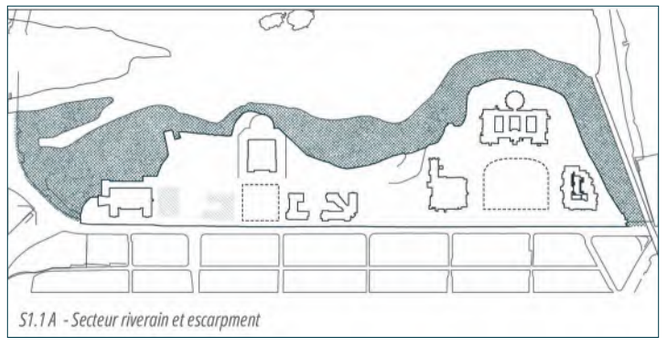
A Paysage riverain et escarpement


Paysage riverain et escarpement

L'escarpement « sauvage » contribue à l'image pittoresque des bâtiments et des flèches qui s'élèvent majestueusement de la terre. C'est aussi l'un des rares vestiges visibles de l'histoire préurbaine de la région. Cette image doit être entretenue et renforcée.

i Accorder la priorité à la conservation de l'environnement et respecter la capacité des terres de l'escarpement pour promouvoir la biodiversité, stabiliser les pentes, protéger le rivage de la rivière des Outaouais et soutenir la santé globale du site.

- **a** Réhabiliter le paysage de l'escarpement, notamment par des efforts de reboisement, afin de conserver son caractère sauvage et sa valeur pittoresque.
- **b** Préserver les affleurements rocheux et les caractéristiques topographiques naturelles.
- **c** Concevoir des interventions telles que des murs, des escaliers, des rampes et des éléments bâtis qui s'intègrent dans le cadre naturel, en minimisant les perturbations du paysage et en préservant l'intégrité écologique et visuelle de la zone.
- **d** Le style de conception et les matériaux des futures interventions doivent correspondre aux références historiques existantes, dans la mesure du possible.


S1.1 A - Secteur riverain et escarpment

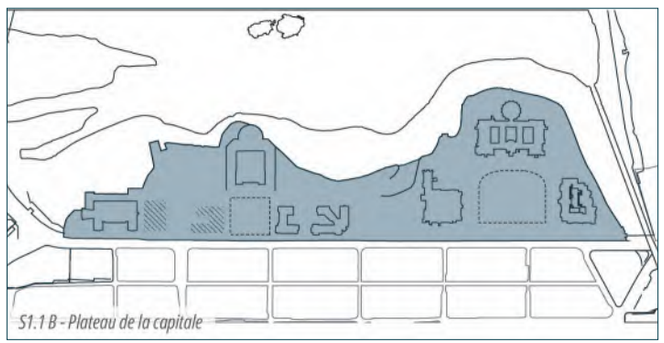
ii Améliorer l'expérience des piétons et des visiteurs en aménageant des sentiers et des raccordements aux sentiers pour accéder à la rivière.

- **a** Créer un réseau piétonnier complet avec des infrastructures améliorées, des raccordements à l'escarpement, et des routes et des chemins universellement accessibles entre le bord de la rivière et le plateau de la capitale afin d'améliorer l'accessibilité le long des bords de l'escarpement et des zones en terrasse.
- **b** Concevoir des sentiers discrets et intégrés à travers les pentes de l'escarpement, apparaissant comme des insertions naturelles dans le paysage boisé.

iii Conserver les ruines de la promenade des amoureux à des fins d'appréciation historique et en vue d'une éventuelle réhabilitation future.

B Plateau de la capitale

Le plateau de la capitale est défini par deux promontoires importants et symboliques, la triade parlementaire et la triade judiciaire, et comprend les terres depuis les bords du boulevard jusqu'à l'escarpement. Les terrains de ces institutions sont des lieux historiques d'importance nationale et comprennent des secteurs qui soutiennent les activités et les fonctions opérationnelles de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.


S1.1 B - Plateau de la capitale

i Renforcer la structure de composition du plateau de la capitale sous la forme de deux promontoires et de triades de bâtiments afin de guider son évolution et sa gestion par le biais d'activités de conservation et d'initiatives ou d'ajouts futurs.

- **a** Maintenir et renforcer le concept de bâtiments en cercle, situés dans un paysage ouvert, et la composition asymétrique, mais équilibrée des ensembles institutionnels existants.
- **b** Conserver et renforcer la hiérarchie et l'échelle des deux triades que sont la Colline du Parlement et la Cour suprême du Canada sur leurs promontoires jumeaux.



ii Consolider et améliorer l'aménagement paysager et le domaine public du plateau de la capitale afin de refléter sa dignité et son importance de longue date, tout en répondant aux exigences cérémonielles, fonctionnelles et opérationnelles.

- **a** Améliorer le domaine public du plateau de la capitale grâce à des plantations, à des matériaux nobles et de haute qualité, à des sentiers piétonniers et à des terrains publics accueillants.
- **b** Rationaliser la configuration des allées et des voies piétonnes de la capitale pour créer une séquence lisible et intuitive d'immeubles, de terrains et d'espaces publics dans l'ensemble de la cité.
- **c** Améliorer l'expérience des piétons le long des allées de la capitale, comme la rue Vittoria et le prolongement de la rue Bank, en concevant des rues multimodales et en utilisant des matériaux de qualité pour l'aménagement des rues.

iii Fournir des trottoirs, des passerelles et des passages pour piétons généreux pour officialiser les déplacements de la population piétonne à travers les zones opérationnelles et autour de celles-ci. Redimensionner et réaménager les allées de la capitale, les stationnements et les zones réservées aux véhicules afin de réduire leur largeur et les surfaces pavées, tout en améliorant la priorité accordée à la population piétonne et en renforçant le caractère digne du paysage patrimonial.

- **a** Réduire dans la mesure du possible les surfaces de circulation pavées et améliorer les surfaces pavées traditionnelles par des aménagements paysagers et terrestres (p. ex. pavés, arbres, arbustes, places assises et zones d'ombrage).
- **b** Tirer parti des installations de stationnement dans les secteurs situés au sud de la rue Wellington pour répondre aux exigences fonctionnelles et réduire les surfaces pavées dans la mesure du possible.
- **c** Optimiser et concevoir des aires de stationnement souples de grande qualité pouvant servir à de multiples fonctions (p. ex. pour un rassemblement public lorsque le Parlement ne siège pas).
- **d** Explorer les options de conception qui regroupent le stationnement dans des endroits discrets sur les côtés des bâtiments et loin de la vue des emprises publiques ou des voies d'accès publiques, avec des raccordements sécuritaires pour la population piétonne vers les immeubles et les réseaux de passerelles à proximité, ainsi que des dégagements pour les véhicules d'urgence.
- **e** Concevoir les bâtiments auxiliaires et de service de taille modeste, discrètement intégrés dans leur contexte et visuellement non obstructifs, en utilisant une conception, une architecture, des matériaux et des dispositifs réfléchis afin de réduire au minimum leur incidence sur l'environnement visuel et le domaine public.

iv Optimiser et coordonner l'accès des véhicules à la Cité parlementaire afin d'assurer la sécurité et la fonctionnalité tout en minimisant les répercussions visuelles et physiques sur le caractère cohésif du plateau de la capitale.

- **a** Limiter l'accès au plateau de la capitale aux véhicules autorisés.
- **b** Regrouper et reconfigurer les allées de la capitale et les voies d'accès aux structures de stationnement et aux points de contrôle afin d'améliorer l'efficacité et de réduire leur empreinte.
- **c** Coordonner la sécurité ainsi que l'accès et la sortie des véhicules aux principaux points d'entrée, comme les rues Bank et Kent, afin de répondre aux exigences fonctionnelles des campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.

C Zone de la triade parlementaire

La triade parlementaire est à la fois le lieu de travail du Parlement canadien et un symbole national de beauté architecturale et d'importance historique. La colline du Parlement est un lieu historique national, l'un des lieux patrimoniaux les plus visités au Canada, avec plus de 1,5 million de visites chaque année.


Triade parlementaire

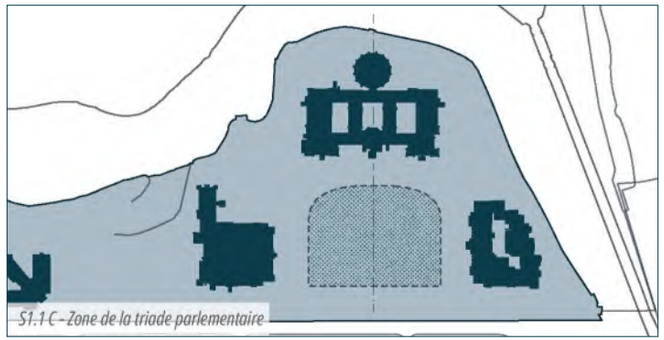
i Préserver et renforcer l'importance de la pelouse et de l'avant-cour du Parlement en tant qu'élément de premier plan caractéristique et espace de rassemblement public d'importance nationale devant la triade parlementaire.

ii Affirmer le rôle à long terme de la Colline du Parlement en tant que lieu des célébrations nationales, des rassemblements publics et des cérémonies officielles, et concevoir les terrains de manière à soutenir ces fonctions.

iii Préserver les caractéristiques emblématiques du bâtiment, la maçonnerie de qualité, les ouvrages métalliques et les détails architecturaux des édifices Centre, Est et Ouest.

- **a** Préserver et restaurer les murs et les portes historiques le long de la rue Wellington pour renforcer le périmètre du site.




S1.1 C – Zone de la triade parlementaire

iv Concevoir et implanter tout projet d'aménagement à l'intérieur et à proximité immédiate de la zone de la triade de manière à respecter le cadre existant.

- **a** S'assurer que tout projet d'aménagement demeure subordonné ou intégré à l'empreinte actuelle des bâtiments existants, soit principalement situé sous terre ou intégré à l'escarpement ou au relief de la vallée.
- **b** Pour préserver l'intégrité visuelle de la Colline du Parlement, limiter les interventions architecturales visibles à la remise en état des bâtiments existants, au remplissage des cours intérieures et à l'ajout d'entrées au Centre d'accueil du Parlement sous l'avant-cour de la tour de la Paix.

v Regrouper les installations de manutention des matériaux pour la triade parlementaire à la vallée de la rue Bank, en abandonnant les quais de chargement individuels au niveau des bâtiments (à l'exception d'un quai de chargement en surface à l'édifice du Centre et à l'édifice de l'Est, qui sera utilisé en cas d'urgence).

D Triade judiciaire

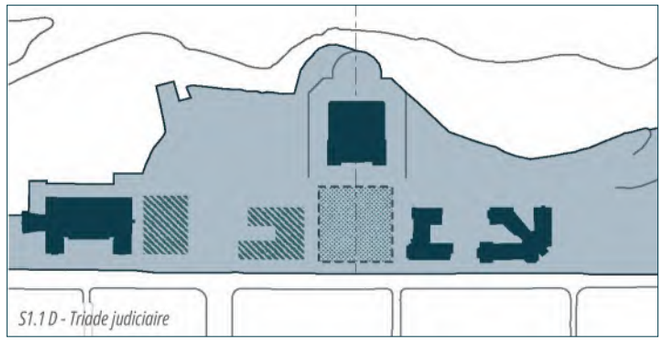
La zone de la triade judiciaire est centrée autour de la Cour suprême du Canada et de sa pelouse, qui en est la pièce maîtresse. Encadrée par l'édifice de la Justice et une édifice anticipée pour , la zone forme un ensemble symbolique et architectural représentant le système juridique du Canada.


Cour suprême du Canada

i Renforcer le bord du plateau tout au long du promontoire judiciaire.

- **a** Enlever le stationnement de surface pour respecter et renforcer l'importance symbolique et patrimoniale de la Cour suprême du Canada et rehausser le domaine public de la Cité judiciaire.
- **b** Prolonger et améliorer la promenade existante le long du plateau périphérique (bord) de l'escarpement, de la Cité parlementaire à la Cité judiciaire, et établir un lien entre l'édifice de la Cour suprême du Canada et le parc Cliff.
- **c** Améliorer les raccordements pour la population piétonne à destination et en provenance de la rue Vittoria et du centre d'accueil du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE) adjacent et des terrasses de toit.

ii Terminer la triade judiciaire en construisant un nouveau bâtiment à l'ouest de la Cour suprême, avec un sens approprié de l'asymétrie équilibrée et de la proportionnalité par rapport à l'édifice de la Justice.


S1.1 D - Triade judiciaire

- **a** Encadrer la pelouse centrale et le bord de la rue Wellington et réorganiser le paysage environnant grâce à la conception des bâtiments.
- **b** Utiliser des aménagements paysagers sur les façades nord-ouest du nouveau bâtiment de la triade judiciaire pour interagir avec l'axe de la rue Vittoria, créer un raccordement avec le domaine public environnant et fournir des voies d'accès aux installations du PASE.

iii Concevoir un axe public lisible et cohérent, en harmonie avec la rue Lyon, en équilibrant l'expérience piétonne avec un accès des véhicules coordonné.

- **a** Créer un axe piétonnier et un espace public accueillants et dignes pour renforcer les liens avec la rue Vittoria et le bord du plateau de la capitale.
- **b** Officialiser, contrôler et coordonner les itinéraires des véhicules pour répondre aux exigences d'accès de la Cité judiciaire dans son ensemble, en intégrant les exigences du PASE.

iv Préserver l'espace adjacent à l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale pour un futur édifice fédéral qui complétera et renforcera le cadre urbain de la rue Wellington et améliorera la continuité du tissu urbain le long de ce tronçon du boulevard de la Confédération.

- **a** Aligner les nouveaux bâtiments futurs avec l'édifice de la Justice ou les placer plus près du trottoir et situer l'entrée principale active sur la rue Wellington.



E Rue Vittoria

La rue Vittoria est un lien important entre l'est et l'ouest qui relie les promontoires parlementaires et judiciaires. Il s'agit également d'une importante route de soutien opérationnel pour les bâtiments du plateau de la capitale.

i Établir une voie piétonnière de grande qualité, lisible et continue est-ouest alignée sur la rue Vittoria afin de combler les lacunes existantes en matière de connectivité et d'étendre la voie périphérique à la Cité parlementaire et à la Cité judiciaire.

- **a** Relier la nouvelle voie piétonnière le long de la rue Vittoria, de la triade parlementaire à la Cour suprême du Canada.
- **b** Prolonger la voie piétonnière est-ouest au-delà du terminus ouest de la rue Vittoria, officialisant ainsi une liaison piétonnière avec la rue Wellington, à l'ouest de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale.
- **c** Créer un lien visuel solide et bien cadré entre la tour Mackenzie de l'édifice de l'Ouest et l'édifice de la Cour suprême du Canada.
- **d** Établir un bord de plateau formel comprenant des rampes et des escaliers afin d'améliorer le lien avec les zones adjacentes en terrasse.

ii Faire de la rue Vittoria et du prolongement nord de la rue Bank une voie de desserte opérationnelle et une voie de cérémonie officielle, en améliorant l'aménagement paysager et l'infrastructure piétonne.

- **a** Envisager un nouvel aménagement paysager pour la rue Vittoria avec de nouvelles plantations et une meilleure intégration des aires de stationnement.
- **b** Explorer les possibilités de réduire les surfaces pavées tout en soutenant les activités du Parlement, dont l'accès aux installations de contrôle des véhicules et de manutention du matériel ainsi que leur sortie.
- **c** Maintenir l'accès au stationnement souterrain par le côté est de la Cour suprême du Canada et sa sortie, dont toute exigence nécessaire en matière de contrôle de l'accès.

F Vallée de la rue Bank

La rue Bank est un point d'accès essentiel à la Cité parlementaire et la Cité judiciaire. Il s'agit du principal accès pour les véhicules à la Colline du Parlement, dont l'installation de contrôle des véhicules existante et les nœuds pour la manutention du matériel de la triade prévus. À ce titre, la rue est très fréquentée par les véhicules et est essentielle au maintien des activités parlementaires. Elle permet également à la population piétonne d'accéder au site lui-même et à la rive. Elle a une influence topographique importante sur la composition, les promontoires et les qualités pittoresques de l'escarpement.

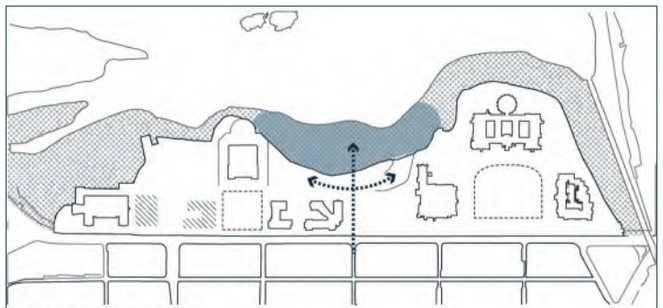
i Faire de l'entrée de la rue Bank le principal point d'accès des véhicules à la triade parlementaire, en répondant aux exigences opérationnelles et de sécurité tout en améliorant l'expérience des piétons.

ii Mettre en place une installation centralisée de contrôle des véhicules à l'entrée de la rue Bank.

- **a** Concevoir toute modification ou expansion future de l'installation de contrôle des véhicules de façon à ce qu'elle soit de taille modeste, visuellement discrète et pleinement intégrée dans le contexte architectural et paysager environnant.

iii Rehausser l'expérience de la population piétonne à l'entrée de la rue Bank, notamment en améliorant le raccordement avec le bord de la rivière.

- **a** Intégrer un domaine piétonnier de haute qualité et un point d'observation à l'extrémité de la vallée de la rue Bank, en assurant la continuité du paysage et en reliant la rue Vittoria au plateau de la triade parlementaire, au plateau de la triade judiciaire et à la rivière des Outaouais.



S1.1 F - Vallée de la rue Bank

iv Protéger la possibilité d'un raccordement au Sentier de la capitale reliant la rue Wellington à la rive dans ce secteur.

v Protéger la possibilité de concevoir une nouvelle installation centralisée de manutention du matériel pour la triade parlementaire, qui serait située à l'intérieur de la pente à l'ouest de l'édifice de l'Ouest et discrètement nichée dans celle-ci.

- **a** Permettre l'accès à l'installation de manutention du matériel à l'entrée de la rue Bank d'une manière qui préserve la qualité du domaine public et maintient la continuité des raccordements publics.
- **b** Affiner les détails importants relatifs au cadre exact, à la masse, aux hauteurs, à l'empreinte bâtie, à l'articulation, à la ligne de toit, à la fenestration, à la matérialité, aux entrées, à l'accès et à la sortie.
- **c** Fournir une analyse détaillée de l'incidence sur les vues clés du projet et protéger le caractère interrompu du paysage de l'escarpement vu de l'autre côté de la rivière des Outaouais.
- **d** Minimiser l'impact visuel depuis la zone de la triade, dont le belvédère de Victoria et le futur site du Monument national sur les pensionnats indiens.



vi Poursuivre l'écologisation et la renaturalisation de la vallée inférieure de la rue Bank, en s'attaquant à l'assainissement de l'environnement, à la stabilisation des pentes et à la restauration de la nature.

- **a** Étudier la possibilité de déplacer progressivement les aires de stationnement.
- **b** Intégrer de nouvelles terrasses et de nouveaux espaces publics dans le bas de la vallée de la rue Bank afin d'améliorer l'accès à la rivière et de renforcer le domaine public.
- **c** Créer des occasions d'expériences uniques à l'intérieur de l'escarpement, avec la possibilité d'observer les paysages et les belvédères pittoresques.
- **d** Intégrer des espaces pour de nouveaux monuments commémoratifs nationaux dans le paysage restauré.

vii Explorer les possibilités d'un nouveau nœud riverain et d'un nouvel espace public au pied de la vallée de la rue Bank, avec de nouveaux raccordements potentiels à la rivière et aux environs.

G Archives nationales et Bibliothèque nationale

Les Archives nationales seront relocalisées dans le nouvel édifice combiné Ādisōke aux plaines LeBreton. La structure actuelle est un édifice du patrimoine classé et un point d'intérêt important à l'extrémité ouest de la Cité judiciaire.



Archives nationales et Bibliothèque nationale

i Renforcer le rôle emblématique de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale au sein de l'ensemble des institutions nationales bordant la rue Wellington.

- **a** Envisager la réutilisation adaptive appropriée de l'édifice existant des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale conformément aux qualités architecturales des autres bâtiments en cercle dans la Cité judiciaire.
- **b** Concevoir toute future addition ou modification de manière à démontrer une approche sensible de la conception, avec une silhouette distinctive et reconnaissable, visible sous tous les angles.
- **c** Assurer l'accès du public aux rez-de-chaussée et aux aires d'accueil, et promouvoir un accès public visible et intuitif à l'édifice.

ii Réaménager la façade ouest et le domaine public de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale pour créer une entrée invitante dans les cités.

- **a** Réduire le stationnement en surface autour du périmètre et coordonner le paysage dans le domaine public de la Cité judiciaire environnante.
- **b** Réduire au minimum l'accès à l'entrée et l'empreinte du point de jonction de la manutention du matériel de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale pour l'intégrer dans la conception d'aménagement paysager de la rue Wellington.
- **c** Utiliser de généreux raccordements publics pour relier le boulevard de la Confédération aux terrasses et aux escaliers riverains le long de la façade nord.
- **d** Créer un grand lien piétonnier à travers la zone de manutention du matériel de l'Ouest afin d'offrir un accès public invitant au secteur riverain.

H Centrale Cliff du PASE

Construite en 1918 pour la Cité parlementaire d'Ottawa, la centrale de chauffage Cliff est la première installation de ce genre au Canada. Le bâtiment, qui fait actuellement l'objet d'une transformation majeure dans le cadre du Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE), deviendra un fleuron de l'infrastructure énergétique verte au Canada. La nouvelle centrale Cliff comprendra un centre d'accueil, des terrasses surélevées pour l'observation, un accès à la rive par un ascenseur public et un écran architectural moderne pour imiter l'escarpement.

i Intégrer de manière respectueuse la centrale Cliff du PASE dans l'enceinte de la Cité judiciaire et tirer parti des ascenseurs qui relient le haut et le bas de l'escarpement.

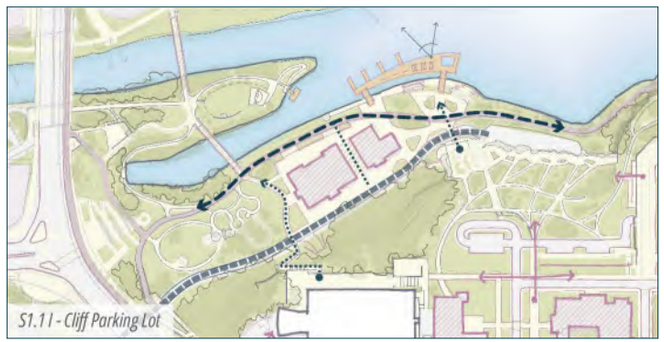
- **a** Définir un axe principal d'arrivée du public nord-sud aligné sur la rue Lyon et consolider les ruelles, les passerelles et les voies de desserte pour fournir des liens clairs et coordonnés vers le centre d'accueil des visiteurs.
- **b** Traiter la terrasse du toit comme un espace paysager important du plateau de la capitale, avec des plantations organisées et un domaine public qui s'inscrivent dans le style Beaux-Arts traditionnel des terrains de la Cour suprême.
- **c** Raccorder la terrasse de toit au promontoire judiciaire par d'éventuels escaliers et rampes pour faciliter les déplacements le long du périmètre du plateau.

ii Fournir les accès et les voies de desserte nécessaires à la centrale du PASE de manière à contribuer à la cohérence et à la qualité d'ensemble du plateau de la capitale.

iii Renforcer les liens publics à destination et en provenance du parc de stationnement de la falaise afin d'améliorer l'accès à la rive et l'expérience du public.

I Parc de stationnement Cliff

Située au bord de la rivière, au premier plan des vues importantes sur le Parlement et la Cour suprême, cette zone est un site de basse altitude en périmètre d'inondation, au sein de la plaine inondable de 20 ans.



i Transformer le stationnement existant en un parc riverain résilient aux inondations, avec des possibilités de développement futur, d'installations récréatives et de commodités au bord de l'eau.

- **a** Veiller à ce que les caractéristiques et les équipements du parc soient conçus pour résister aux inondations, en prévoyant des programmes ou des installations saisonnières.
- **b** Fournir des équipements temporaires et saisonniers, comme un pavillon ou des kiosques pour animer et activer le parc en dehors des périodes d'inondation.
- **c** Prévoir des éléments construits sur le rivage, comme une promenade publique et des quais, afin d'établir un lien avec le bord de la rivière et d'accueillir des services de location et de bateaux-taxis.

ii Reconfigurer les allées et les voies d'accès pour optimiser les schémas de circulation de l'espace utilisable.

- **a** Réaligner le sentier de la Rivière-des-Outaouais pour créer un nouvel espace public riverain.
- **b** Construire de nouvelles passerelles reliant le débarcadère Richmond et l'île Victoria.
- **c** Aménager une rampe de mise à l'eau d'urgence pour utilisation autorisée, en assurant un accès efficace et sécuritaire qui tient compte des opérations d'urgence.
- **d** Maintenir les voies d'accès aux installations du PASE à la base de l'escarpement.

iii Protéger la possibilité de regrouper une installation centralisée de manutention du matériel pour la Cité judiciaire à la base de l'escarpement et au nord de l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale (accessible par la rue Commissioner).

- **a** Préserver la santé, la stabilité et les qualités naturelles du paysage de l'escarpement.
- **b** Réduire au minimum l'empreinte du bâtiment et des voies d'accès ou aires de service associées.
- **c** Concevoir ces installations de manière à atténuer les effets physiques et visuels négatifs et à protéger la vue d'avant-plan des symboles nationaux et du paysage riverain pour le domaine public ou les perturbations visuelles du milieu riverain de premier plan.

iv Protéger la possibilité d'établir une installation centralisée de contrôle des véhicules pour la Cité judiciaire dans ce secteur, en veillant à ce qu'elle reste d'une taille modeste, visuellement discrète et intégrée de manière sensible dans le contexte architectural et paysager environnant.

- **a** Prévoir les voies d'accès et de sortie vers les futures installations de manutention et de contrôle des véhicules de la Cité judiciaire.

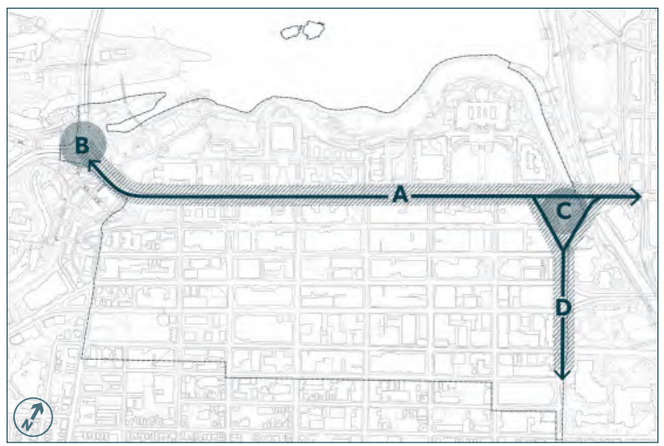
v Étudier les possibilités d'ajouter des structures permanentes (telles que des possibilités des développement futur, des services commerciaux et des équipements publics) afin de renforcer le dynamisme, l'animation et la permanence de la présence et de l'activité publiques dans ce pôle, à condition qu'elles soient :

- **a** conçues pour résister aux inondations régulières et extrêmes dans un contexte de zone inondable, avec des hauteurs de plancher fini appropriées au-dessus des inondations centennales;
- **b** adaptables aux projections futures des changements climatiques et à la dynamique des plaines inondables et adaptées à la durée de vie de la structure;
- **c** sensibles à l'important front de rivière et aux vues emblématiques vers la Colline du Parlement et la Cour suprême.



S1.2 Boulevard de la Confédération

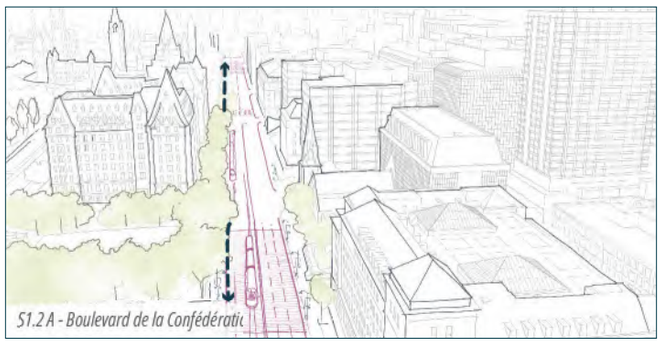
Le boulevard de la Confédération est l'itinéraire cérémoniel et de découverte de la capitale, qui entoure les secteurs du centre-ville d'Ottawa et de Gatineau. C'est la route que les dignitaires étrangers et la famille royale empruntent pour les processions et les visites d'État.



A - Rue Wellington
B - Carrefour Portage-Wellington
C - Place de la Confédération
D - Rue Street

A Rue Wellington

La rue Wellington est le tronçon le plus important du boulevard de la Confédération. Elle relie deux ponts provinciaux dans la région de la capitale nationale et est considérée comme l'épine dorsale des campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.


S1.2 A - Boulevard de la Confédérati

i Réimaginer la rue Wellington en tant qu'espace urbain multifonctionnel avec des installations pour la population piétonne, les cyclistes et le transport en commun intégrées dans un paysage de rue de haute qualité sur le boulevard de la Confédération.

- **a** Maintenir les normes de qualité élevées des éléments du paysage de rue du boulevard de la Confédération et de l'esplanade piétonnière le long de la bordure nord de la rue.
- **b** Intégrer une piste cyclable bidirectionnelle le long du côté nord de la rue Wellington et installer des liens logiques avec le réseau du Sentier de la capitale.
- **c** Étudier l'intégration du transport en commun par tramway pour offrir des options de transport en commun efficaces et durables, dont des stations à quai et des bornes de recharge, tout en évitant l'encombrement visuel.
- **d** Protéger les arbres existants et planter de nouveaux arbres de rue pour mettre en valeur l'esplanade et encadrer les espaces publics, en veillant à ce que le volume et la qualité du sol soient suffisants pour favoriser leur croissance et leur longévité.

ii Améliorer les passages pour piétons nord-sud et créer des liens visuels et physiques dans la rue Wellington afin d'améliorer les liens entre le domaine de la capitale et le domaine urbain.

- **a** Renforcer le seuil aux deux extrémités du plateau de la capitale (l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale et l'édifice de l'Est) afin d'améliorer l'interface entre le paysage de rue et le terrain public.
- **b** Concevoir un espace public ouvert au niveau de la Porte de la reine pour soutenir la notion de campus unifié et intégré de la Cité parlementaire, en particulier l'espace national pour les peuples autochtones.
- **c** Mettre l'accent sur les expériences des gens lors de la traversée de la triade judiciaire et de l'arrivée à celle-ci devant la pelouse de la Cour suprême. Améliorer les points de passage secondaires et les points d'entrée sur le plateau de la capitale, à la rue Bay, à la rue Lyon et à la rue Bank.

iii Étudier les possibilités de contrôle d'accès des véhicules le long de la rue Wellington afin de permettre une gestion logique et efficace des véhicules accrédités conformément aux exigences de sécurité et opérationnelles des campus des cités parlementaire et judiciaire.

- **a** Assurer une expérience piétonnière ouverte et sécuritaire le long du boulevard.
- **b** Intégrer le plus possible les mesures de sécurité physique dans la conception, l'ameublement et les éléments du paysage de rue.



B Carrefour Portage-Wellington

Le carrefour Portage-Wellington est une intersection importante le long du boulevard de la Confédération, reliant le pont du Portage à la rue Wellington.

- **i** Réaménager le carrefour Portage-Wellington pour donner la priorité aux transports actifs et aux transports en commun.
  - **a** Intégrer le tramway de surface de la STO (TramGO) dans l'intersection repensée.
  - **b** Améliorer les liens piétonniers et cyclables et les liens entre les pistes cyclables dans la rue et les passages inférieurs du Sentier de la capitale.
- **ii** Créer une nouvelle place principale ou un pôle commémoratif qui servira de point d'intérêt pour le boulevard de la Confédération.
  - **a** Redéfinir l'intersection comme un espace de rassemblement public, de célébration et d'engagement civique.
  - **b** Réserver un espace pour un futur monument important ou une installation commémorative.
  - **c** Reconfigurer l'intersection pour réduire la vitesse des véhicules. Transformer certaines parties du paysage de rue en une place publique dont l'accès aux véhicules est limité, afin d'améliorer les aménagements du domaine public et de créer un espace plus accessible et plus attrayant pour les résidents et les visiteurs.
- **iii** Renforcer les liens visuels avec la rive, grâce à des vues et à des sentiers qui attirent l'attention sur la zone riveraine et encouragent l'interaction du public avec le bord de l'eau.
  - **a** Fournir un accès piétonnier amélioré et sans obstacle, ainsi que des correspondances directes et pratiques avec la zone riveraine.

C Place de la Confédération

Située au cœur de la capitale nationale, la Place de la Confédération abrite le Monument commémoratif de guerre du Canada et la Tombe du Soldat inconnu. La Place de la Confédération a été désignée lieu historique national du Canada en 1984 et est considérée comme le deuxième centre cérémoniel le plus important de la capitale nationale après la Colline du Parlement.



Monument commémoratif de guerre du Canada

- **i** Préserver le caractère emblématique de la Place de la Confédération et la silhouette distincte du Monument commémoratif de guerre du Canada, et renforcer son rôle d'espace de rassemblement public et de point d'intérêt important.
- **ii** Prévoir des aménagements piétonniers clairs et des points d'entrée accueillants qui relient la Place de la Confédération au tissu urbain environnant (boulevard de la Confédération, rue Sparks, canal Rideau et Centre national des arts).
- **iii** Collaborer avec les parties prenantes concernées et les forces de sécurité afin de trouver des solutions de rechange au stationnement de véhicules à long terme à la Place de la Confédération et en bordure des trottoirs qui l'entourent.

D Rue Elgin

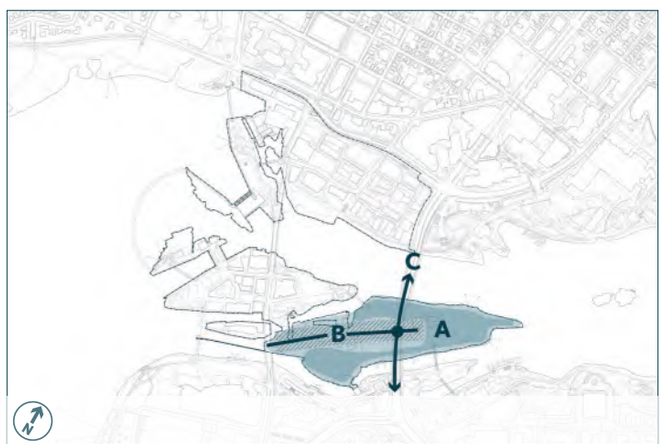
La rue Elgin est un segment important du boulevard de la Confédération et une passerelle menant à la Place de la Confédération et à la rue Wellington. Elle joue un rôle important en reliant le caractère traditionnel de la rue principale au sud de l'avenue Laurier Ouest aux sites les plus importants de la capitale.

- **i** Renforcer l'expérience d'arrivée dans la capitale à l'intersection Elgin-Laurier ainsi que l'interface du parc de la Confédération.
  - **a** Réimaginer la conception des passerelles du boulevard de la Confédération, dont leurs éléments d'éclairage.
  - **b** Entretenir de grands arbres matures dans le parc de la Confédération qui contribuent au caractère bordé d'arbres du boulevard.
  - **c** Améliorer l'arrivée et l'expérience de la population piétonne par l'avenue Laurier et la rue Nicholas.
  - **d** Créer une transition entre les espaces verts du canal Rideau et le caractère urbain du quartier central des affaires dans l'aménagement paysager de la rue Elgin.
- **ii** Améliorer la transition entre le caractère de la rue principale et celui du boulevard de la Confédération.
  - **a** Améliorer les liens piétonniers entre la Place de la Confédération, le parc de la Confédération et le Monument des droits de la personne.
- **iii** Explorer les possibilités d'insérer des infrastructures cyclables sécuritaires, comme des pistes cyclables et des intersections protégées, pour relier les pistes cyclables du centre-ville au boulevard de la Confédération et au Sentier de la capitale, sans nuire au caractère du boulevard.
- **iv** Réaménager l'intersection du pont Mackenzie-King et de la rue Elgin afin d'améliorer les liens piétonniers est-ouest et d'ajouter un petit pôle commémoratif.



S1.3 Sud de la rue Wellington

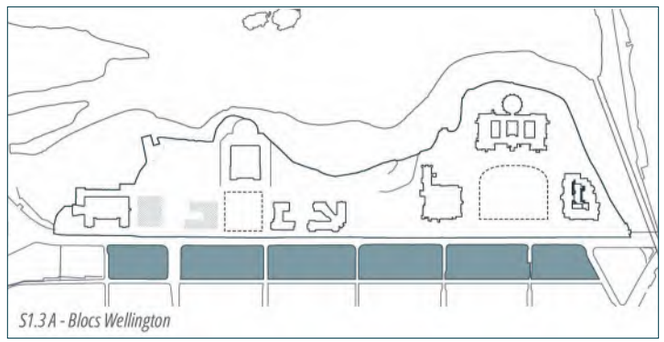
La zone située au sud de la rue Wellington sert de transition entre le quartier central des affaires et les campus de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire. Il s'agit d'un espace à plusieurs niveaux qui peut accueillir de multiples fonctions, dont les transports et les connexions à destination et dans les zones environnantes.



A - Édifices de la rue Wellington
B - Jardin des provinces et des territoires
C - Rue Sparks
D - Quartier central des affaires

A Édifices de la rue Wellington

Les édifices situés le long de la rue Wellington font partie des cités parlementaire et judiciaire. Ce secteur comprend le bureau du premier ministre, l'espace pour les peuples autochtones et d'autres fonctions exécutives, législatives et administratives.


S1.3 A - Blocs Wellington

i Établir et entretenir un front bâti entre les îlots au sud de la rue Wellington avec des motifs et des styles architecturaux cohérents qui complètent le bureau du premier ministre et le Bureau du Conseil privé, les édifices commémoratifs de l'Est et de l'Ouest et d'autres structures importantes.

ii Maintenir des hauteurs de bâtiment cohérentes dans tous les nouveaux aménagements intercalaires et ajouts le long de la rue Wellington, en assurant un profil horizontal constant le long de la rue.

iii Protéger l'intégrité visuelle de la composition de la pelouse des cités parlementaire et judiciaire en veillant à ce que les bâtiments opposés aux triades respectent la conception globale et montrent clairement que la pelouse de la triade est la pièce maîtresse.

iv Construire des bâtiments à l'avant et sur les côtés le long des rues Wellington et Sparks afin de maintenir un alignement cohérent des façades.

v Donner la priorité à l'accès aux bâtiments situés au sud de la rue Wellington à partir des rues adjacentes nord-sud de la capitale (rue Metcalfe, rue O'Connor, rue Bank, etc.).

vi Dans la mesure du possible, éviter l'accès aux services directement à partir de la rue Wellington afin de créer un paysage de rue cohérent.

B Jardin des provinces et des territoires

Le Jardin des provinces et des territoires est situé à l'extrémité ouest du boulevard de la Confédération, au coin des rues Wellington et Bay, au cœur de la capitale du Canada. Construit en 1962, le site a été décrit par le premier ministre de l'époque, le très honorable John Diefenbaker, comme « un symbole de la place légitime des provinces dans la Confédération ».


Jardin des provinces et des territoires

i Préserver et améliorer les caractéristiques existantes du parc, dont la représentation symbolique des provinces et des territoires.

ii Envisager l'animation et l'activation dans le Jardin des provinces pour améliorer les services publics et les commodités.



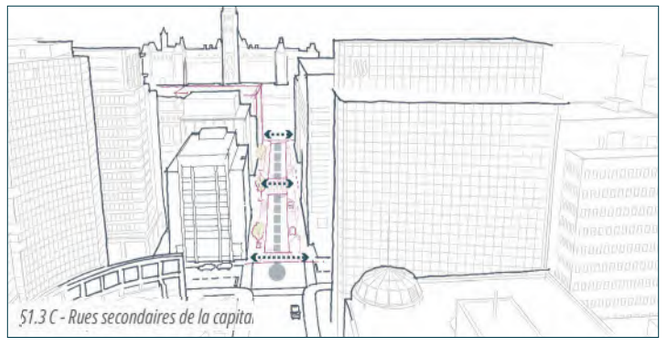
C Rue Sparks

La rue Sparks est le premier centre commercial piétonnier au Canada (1967). La rue est une destination touristique et un lieu de rassemblement. Il s'agit d'une transition importante entre la Cité parlementaire et la Cité judiciaire au nord et les îlots urbains et le domaine civique au sud.


Rue Sparks

i Réanimer et revitaliser la rue Sparks en tant que principale destination d'espace public et lieu de festivals et d'activités.

- **a** Promouvoir de nouveaux points d'importance publics et commerciaux ainsi que des activités artistiques, culturelles et de divertissement diversifiées au rez-de-chaussée afin d'étendre les heures d'activité et d'améliorer le dynamisme de la zone pour la population locale et les personnes qui visitent.
- **b** Introduire de nouvelles utilisations et activités externes dans les grands immeubles à vocation interne, comme le 240, rue Sparks, afin de contribuer à la vitalité des rues.
- **c** Améliorer l'aménagement des rues, la verdure et les équipements pour la population piétonne afin d'encourager la détente publique et les interactions sociales le long de la rue Sparks.
- **d** Renforcer l'application des interdictions relatives aux véhicules automobiles en dehors des heures de livraison autorisées en toutes saisons, tout en évitant la présence prolongée des véhicules sur la rue piétonnière.


S1.3 C - Rues secondaires de la capita

- **e** Fournir des aires de stationnement à court terme et des aires d'attente pour la livraison sur les rues adjacentes de la capitale afin de soutenir les opérations commerciales, l'entretien, les entrepreneurs et d'autres véhicules de soutien logistique.

ii Trouver un équilibre entre l'accès du public et les exigences de sécurité des bâtiments situés le long de la rue Sparks qui accueillent des parlementaires.

iii Préserver et encourager les utilisations publiques et commerciales au niveau du sol dans le cadre du réaménagement des bâtiments fédéraux existants de la rue Sparks, afin de soutenir et d'améliorer les fonctions culturelles, de divertissement et d'activité de la rue et de renforcer la revitalisation de la rue en tant qu'espace urbain actif.

- **a** Embellir et animer la façade de la rue Sparks par la réhabilitation et la restauration des édifices de la rue Wellington Sud afin d'encourager les petites entreprises commerciales.
- **b** Maintenir des hauteurs de bâtiment cohérentes dans tout nouvel aménagement intercalaire et dans les ajouts le long de la rue Sparks, et fournir un profil de bâtiment en étages en s'éloignant de la rue Wellington.

iv Encourager le renforcement des liens entre la rue Sparks et les zones avoisinantes, dans la mesure du possible, dont des liens piétonniers au milieu des îlots et des aménagements aux intersections.

- **a** Prolonger les aménagements paysagers de rue du domaine public de la rue Sparks vers l'ouest, au-delà de la rue Lyon, pour relier le parc Bronson et le Jardin des provinces.

D Quartier central des affaires

Le quartier central des affaires (QCA) d'Ottawa est le principal centre d'activité de l'emploi et de l'activité économique dans la région de la capitale du Canada, les bureaux et la vente au détail étant les principales utilisations des terres. Le QCA est situé directement au sud des cités parlementaire et judiciaire et des secteurs de la rue Sparks, et il continuera d'offrir un soutien parlementaire et judiciaire ainsi que des fonctions administratives.

i Appuyer l'initiative et contribuer à l'augmentation de la population locale et diversifier le centre-ville en convertissant les espaces de bureaux excédentaires ou sous-utilisés en logements à usage mixte et en commerces au rez-de-chaussée dans la mesure du possible.

ii Renforcer les liens piétonniers et la qualité du paysage de rue des rues nord-sud de la capitale (Metcalfe, O'Connor, Bank, Kent et Lyon) entre le QCA et le domaine de la capitale (boulevard de la Confédération et les cités parlementaire et judiciaire).

- **a** Encourager les mini-parcs, les cours, les places et les espaces publics dans l'ensemble du QCA et introduire et améliorer l'art public, la signalisation, les espaces verts, les arbres urbains, l'éclairage, les fontaines et d'autres caractéristiques de conception pour rehausser le domaine public.
- **b** Améliorer l'orientation et l'intégration du secteur du QCA avec des parties du secteur central à l'est de la rue Elgin et à l'est du canal Rideau.



S1.3 Sud de Wellington

iii Renforcer la rue Bank en tant que principale rue commerciale du secteur et soutenir les commerces de détail au rez-de-chaussée et les utilisations commerciales qui animent le front de rue.

iv Étudier la possibilité de contrôler l'accès des véhicules le long des rues secondaires de la capitale afin de répondre aux exigences de sécurité et de fonctionnement des cités parlementaire et judiciaire.

- **a** Assurer un accès continu et ininterrompu aux services, au chargement et à la livraison pour les entreprises et les activités commerciales sur les rues secondaires de la capitale et les avenues urbaines adjacentes.





Monument national de l'Holocauste

S2. PLAINES LEBRETON ET AQUEDUCS

Contexte

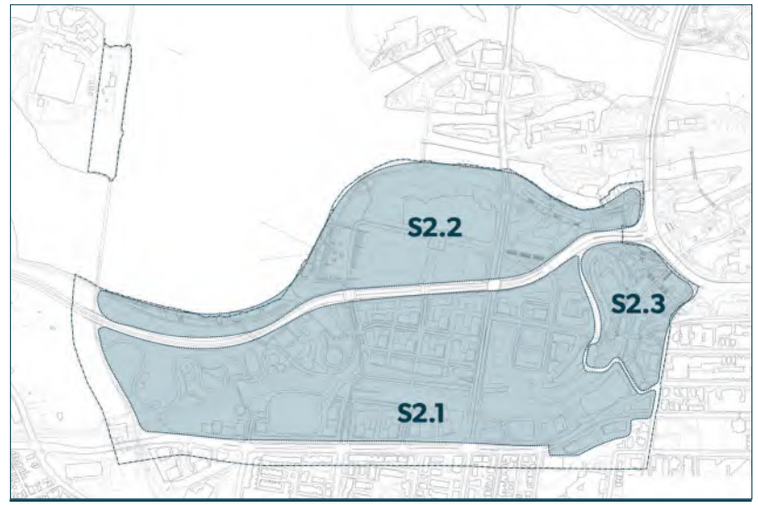
Les plaines LeBreton constituent un important site de réaménagement situé à l'extrémité ouest du cœur et le long de la rivière des Outaouais. Elles possèdent une histoire humaine complexe et variée, marquée par le commerce, le transport, l'industrie et la communauté, ainsi que par des catastrophes et des tentatives de renouvellement. Ce secteur comprend également le Musée canadien de la guerre, des monuments et des monuments commémoratifs, des aménagements à usage mixte, des terrains de festivals, des sentiers polyvalents et plusieurs parcs distinctifs.



Musée canadien de la guerre



Pont Pooley

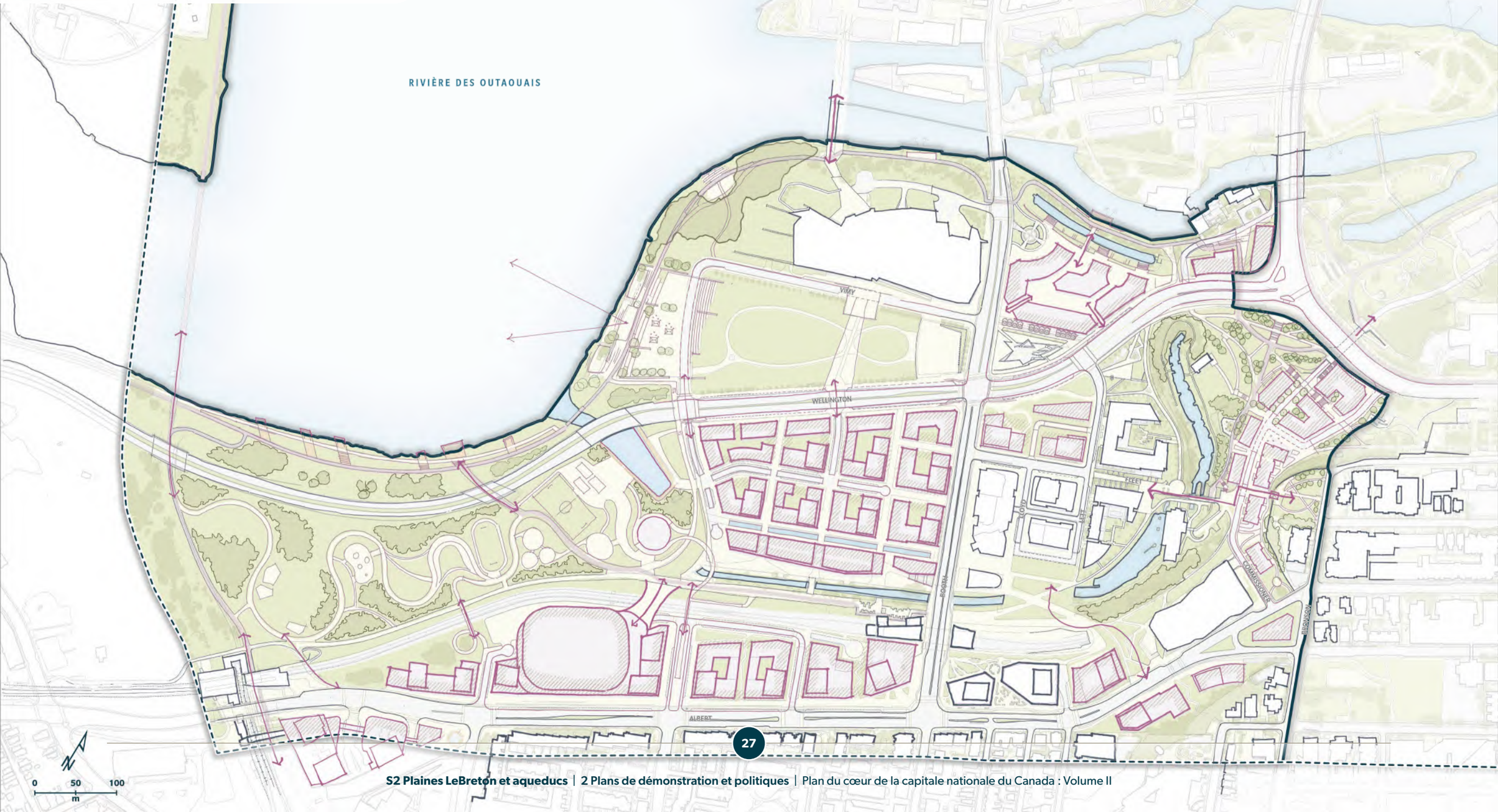


Le secteur est divisé en trois zones :

- **S2.1** Les plaines LeBreton
- **S2.2** Les terrains riverains
- **S2.3** Le plateau et la vallée de la rue Commissioner



Secteur 2
Plaines LeBreton et aqueducs



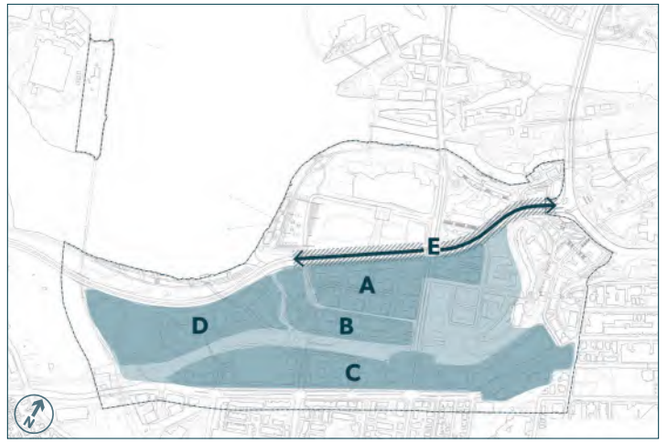
S2
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les objectifs de ce secteur sont les suivants :

- Renforcer le sentiment d'arrivée, de solennité et de grandeur à l'entrée du cœur depuis le corridor Kichi Zībī Mīkan (prolongement du boulevard de la Confédération) en créant une lisière urbaine affirmée avec des façades animées et en intégrant une expression architecturale officielle.
- Soutenir une communauté diversifiée et agréable grâce à des occasions de commerce de détail et d'emploi, en tirant parti de l'accès direct à deux stations de l'O-Train.
- Renforcer les liens de ce secteur vers la rue Wellington et le centre-ville, la rivière, le réseau routier et les îles.
- Mettre en valeur les liens entre la culture, le patrimoine et l'environnement au moyen de la conception, de l'art public, de l'interprétation (comme l'exposition d'artéfacts archéologiques et la toponymie), de l'orientation, ainsi que des espaces et des lieux animés qui soutiennent les activités culturelles.

S2.1 Les plaines LeBreton

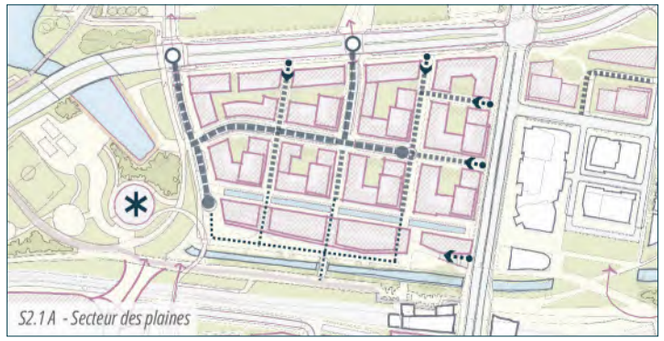
Les plaines LeBreton comprennent une vaste étendue de terrains qui deviendront un nouveau quartier à Ottawa et une importante destination pour l'accueil d'événements. Ce nouveau quartier offre une occasion rare de créer une communauté polyvalente avec des liens au transport en commun rapide et un accès à des parcs de haute qualité.



A - Secteur des plaines
B - Secteur des aqueducs
C - Secteur de la rue Albert
D - Secteur des parcs
E - Rue Wellington

A Secteur des plaines

Le secteur des plaines sera une communauté principalement résidentielle, caractérisée par des rues intimes et piétonnières et divers types de logements.



i Autoriser la construction de bâtiments qui offrent une pente en hauteur, du plus bas à la rue Wellington au plus haut dans les îlots intérieurs du secteur des aqueducs.

ii Exiger que tous les bâtiments situés le long de la rue Wellington comportent des façades actives, avec leurs entrées principales sur la rue Wellington et des retraits minimaux.

iii Respecter les lignes directrices de protection des vues afin de préserver les principaux points de vue et les axes d'ensoleillement.

- **a** Protéger l'axe d'ensoleillement du 11 novembre menant à la salle du Souvenir du Musée canadien de la guerre.
- **b** S'assurer que les enveloppes de bâtiments respectent les règles de protection des vues établies vers la Colline du Parlement le long du Kichi Zībī Mīkan.

iv Élaborer un réseau de rues qui donne la priorité à la mobilité active et réduit la prépondérance des véhicules motorisés.

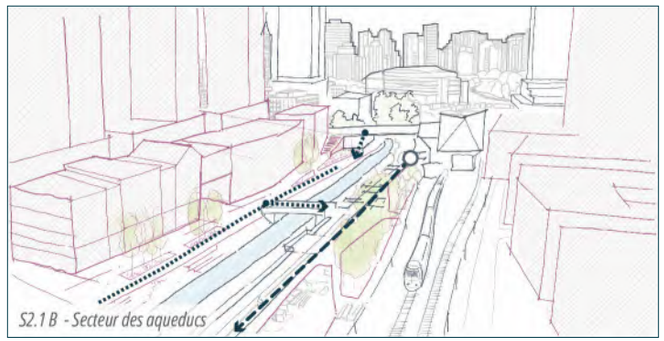
v Offrir un accès au niveau de la rue aux bâtiments situés le long de la rue Booth pour compenser la différence de niveau entre la rue Booth et les plaines.

B Secteur des aqueducs

Élément central des plaines LeBreton, le secteur des aqueducs sera un centre culturel dynamique; un quartier de divertissement débordant dans les espaces publics, le long des deux aqueducs historiques.


Secteur des aqueducs

- **i** Autoriser des bâtiments le long des aqueducs qui contribuent au maintien d'un domaine public axé sur les piétons.
- **ii** Créer une promenade urbaine vibrante et unique le long de l'aqueduc qui privilégie les piétons.
  - **a** Mettre en place des éléments qui célèbrent et favorisent l'appréciation du réseau historique de distribution d'eau d'Ottawa en améliorant et en mettant en valeur le paysage et l'infrastructure uniques de la région grâce à la toponymie, à l'orientation et à l'interprétation.
  - **b** Offrir un espace généreux pour des terrasses, des places assises, de l'art public, des arbres et des programmes.
  - **c** Créer un grand escalier avec un grand espace de rassemblement à sa base, qui assure un lien piétonnier entre la rue Booth et le secteur des aqueducs.
  - **d** Créer des bordures de rue vibrantes en offrant des possibilités d'installation de commerces de détail de petite taille, ainsi que des cafés et des restaurants animés au rez-de-chaussée, qui tirent parti à la fois des espaces intérieurs et extérieurs.

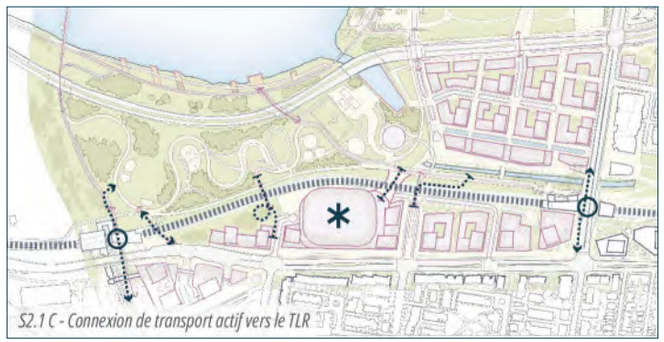

S2.1 B - Secteur des aqueducs

- **iii** Concevoir, à l'extrémité ouest du secteur des aqueducs, un bâtiment d'importance architecturale et emblématique pour un établissement de divertissement, une institution culturelle ou un autre usage distinctif au cœur des plaines LeBreton, au carrefour de canal d'amenée Nepean.

C Secteur de la rue Albert

Le secteur de la rue Albert sera délimité par la future installation commune de la Bibliothèque publique d'Ottawa et de Bibliothèque et Archives Canada, à l'est, et par un éventuel centre d'événements majeurs ou une autre grande installation, à l'ouest. Dans ce secteur à usage mixte sont prévus, le long de la rue Albert, des logements, des bureaux, des commerces et des services.


Rue Albert


S2.1 C - Connexion de transport actif vers le TLR

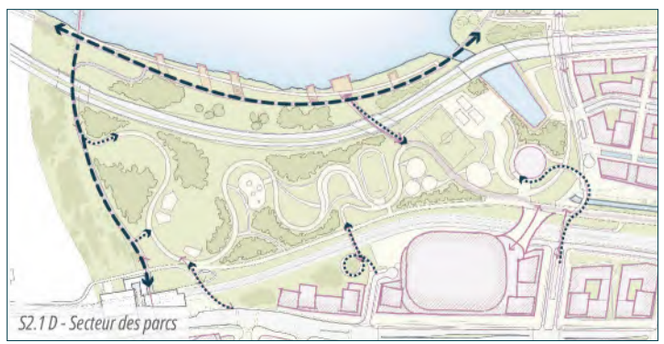
- **i** Autoriser des bâtiments à podium de hauteur moyenne avec des tours de grande hauteur en retrait de la rue Albert afin de permettre une transition vers le quartier bas existant situé au sud.
- **ii** Construire un pont de mobilité active pour relier les plaines LeBreton au nord et au sud du corridor du train léger sur rail, au-dessus des voies de l'O-Train, le long de l'axe de la rue Preston.
- **iii** Soutenir l'aménagement d'un grand centre d'événements du côté nord de la rue Albert comme nouvelle institution et pilier entre les stations Bayview et Pimisi de l'O-Train.

D Secteur des parcs

Le secteur des parcs combine le patrimoine industriel des lieux et les éléments naturels caractéristiques qui s'y trouvent, créant une expérience unique qui attirera les visiteurs de toute provenance à l'extrémité ouest du quartier.



Secteur des parcs



S2.1 D - Secteur des parcs

i Créer une expérience unique et continue en concevant trois parcs reliés, mais aux programmations distinctes, soit un parc de la capitale, un parc actif et un parc riverain.

ii Concevoir le parc de la capitale comme un grand espace modulable contenant des éléments de conception inspirés des vastes paysages du Canada.

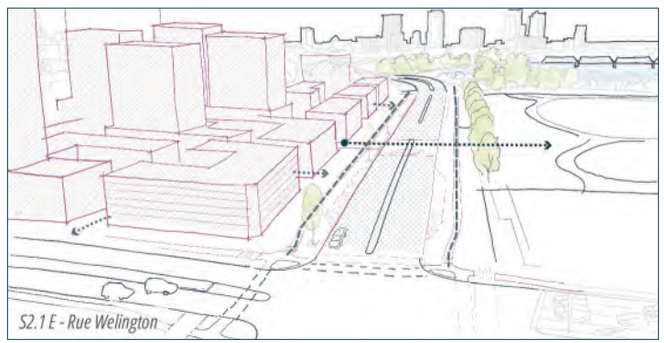
iii Concevoir le parc actif qui relie les plaines LeBreton à des réseaux de sentiers et de rivières plus larges servant de pont entre le quartier et la ville et offrant des terrains de jeux, des activités récréatives toute l'année, des services publics et des commodités.

iv Assurer une liaison directe à la rivière des Outaouais au canal d'amenée Nepean et soutenir cette région comme pôle récréatif.

v Offrir une transition amusante et accessible vers l'aqueduc sud en concevant un terrain de jeu urbain à la station Pimisi.

E Rue Wellington

Cette section de la rue Wellington relie le Kichi Zībī Mīkan au boulevard de la Confédération. Elle fait face au Musée canadien de la guerre et sera la limite nord du quartier des plaines LeBreton.



S2.1 E - Rue Welington

i Soutenir l'établissement de liaisons de mobilité active claires vers le centre-ville, y compris de nouvelles infrastructures cyclables améliorées ainsi que des liaisons par des voies piétonnières.

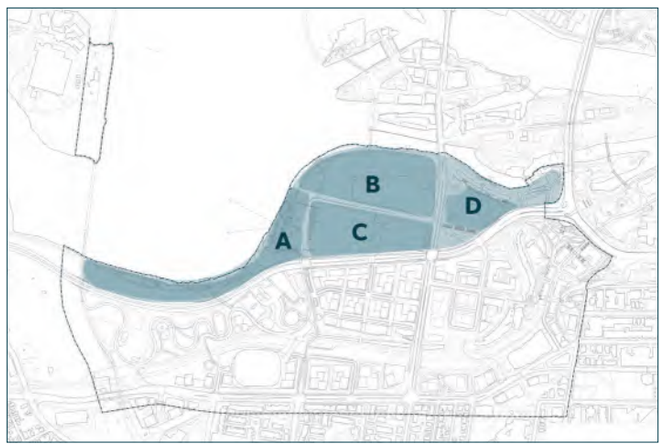
ii Améliorer l'expérience d'arrivée dans la capitale et encourager un aménagement de boulevard urbain de haute qualité entre la promenade et le boulevard de la Confédération, grâce à des arbres de rue, à un éclairage et à un mobilier urbain appropriés.

iii Redimensionner la surface de la chaussée et reconfigurer les aires de stationnement, les pistes cyclables et l'environnement des trottoirs afin de créer un paysage de rue urbain propice à la circulation piétonne.

iv Renforcer les passages piétonniers vers les terrains riverains et les terrains du musée au nord.

S2.2 Les terrains riverains

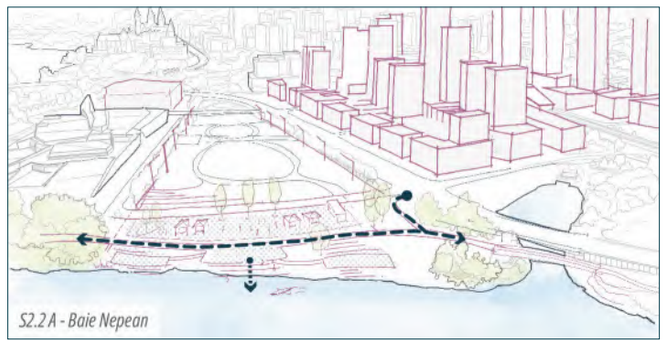
Cette zone était autrefois un terrain industriel dominé par des gares de triage. Elle comprend maintenant le sentier de la rivière des Outaouais, le Kichi Zībī Mīkan et le Musée canadien de la guerre.



A - Baie Nepean
B - Musée canadien de la guerre
C - Parc des plaines LeBreton
D - Terrains du canal Bronson

A Baie de Nepean

La baie située dans la rivière des Outaouais se trouve immédiatement en amont des chutes des Chaudières. Cette zone présente un caractère paysager naturel et offre une occasion d'attirer plus de gens vers l'eau.


S2.2 A - Baie Nepean

i Aménager la baie de Nepean comme une berge urbaine dynamique et un grand espace public polyvalent qui servirait de transition entre le parc riverain et le parc et secteurs des plaines LeBreton.

ii Transformer le bord du rivage à l'ouest des plaines LeBreton pour offrir un accès à la rivière et profiter des panoramas spectaculaires sur la baie de Nepean jusqu'au pont Chef-William-Commanda et à l'île Lemieux.

iii Évaluer le potentiel de la zone comme espace événementiel modulable et d'y installer d'autres commodités et équipements d'animation compatibles en dehors des périodes d'événements.

iv Profiter de la pente abrupte entre la promenade et le sentier lors de la conception des vues et des panoramas, comme des espaces riverains en terrasses et des lieux de repos.

v Ajouter un point de portage à la baie de Nepean pour contourner les chutes des Chaudières et offrir une orientation facilitant la liaison à la section inférieure de la rivière des Outaouais.

B Musée canadien de la guerre

Le Musée canadien de la guerre est le musée militaire national du Canada et un lieu de commémoration et de cérémonie pour la population canadienne.


Musée canadien de la guerre

i Améliorer les liaisons de mobilité active vers les terrains du musée et à l'intérieur de ceux-ci afin de les intégrer aux futurs réaménagements.

ii Réduire au minimum la circulation des véhicules et maintenir la place Vimy comme une expérience axée sur les piétons.

iii Préserver les grands espaces ouverts symboliques entourant le Musée canadien de la guerre, qui contribuent à son caractère architectural en tant que structure dans le paysage.

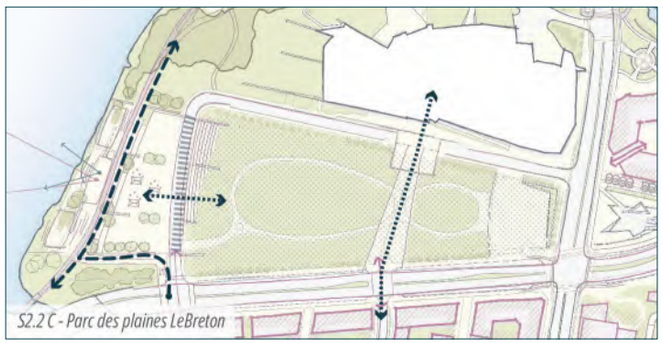
iv Aménager des espaces publics et des commodités de qualité, surtout le long du secteur riverain, afin d'améliorer l'expérience du public sur les terrains du musée.



C Parc des plaines LeBreton

Ce parc très fréquenté lors des festivals a une superficie d'environ 3,5 hectares et peut accueillir plus de 40 000 personnes.

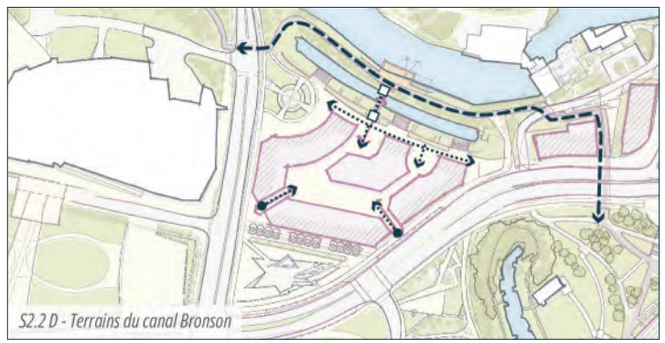

Parc des plaines LeBreton


S2.2 C - Parc des plaines LeBreton

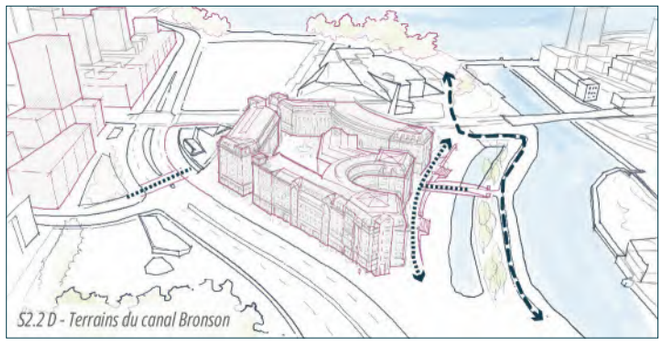
- **i** Maintenir le parc des plaines LeBreton comme lieu d'accueil d'événements de grande envergure.
- **ii** Repenser l'aménagement et les surfaces du parc pour qu'ils soient plus flexibles et résilients pour une large gamme d'usages, sans nuire au cadre hautement symbolique du Musée canadien de la guerre adjacent.
- **iii** Envisager des installations, des commodités ou des usages saisonniers pour animer l'espace du parc entre les périodes d'événements, tout en demeurant compatibles avec le parc.
- **iv** Envisager des moyens de relier le parc à la place Vimy et au rivage de la baie de Nepean.

D Terrain du canal Bronson

Cet îlot a été créé à la suite du réaménagement de la promenade visant à accueillir le Musée canadien de la guerre. Il est délimité par la rue Wellington, la rue Booth et un jeu d'eau construit parallèle au canal Bronson.


S2.2 D - Terrains du canal Bronson

- **i** Établir de nouveaux îlots d'habitation qui cadrent les rues Booth et Wellington et animer leurs façades et sentiers publics.
  - **a** Créer une limite de construction de caractère urbain parallèle au canal Bronson pour le cadrer et l'animer.
  - **b** Élaborer des normes de conception, avec une expression bâtie unique, qui soutiendraient une approche officielle du boulevard de la Confédération et l'intention de créer élégance, sens et contexte, en reconnaissant l'importance de ce secteur comme lien avec le boulevard de la Confédération.


S2.2 D - Terrains du canal Bronson

- **ii** Cadrer les quatre bordures d'espaces publics de cette zone, soit le Monument national de l'Holocauste, le canal Bronson, le Musée canadien de la guerre et le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan.
  - **a** Respecter la solennité des monuments adjacents en utilisant des éléments d'aménagement urbain appropriés pour intégrer adéquatement les espaces commémoratifs au domaine public animé.
- **iii** Améliorer les liaisons de mobilité active vers le site.
  - **a** Établir des liens piétonniers nord-sud depuis la rue Lett et le pont Pooley à travers la rue Wellington.
  - **b** Établir des liaisons de mobilité active vers l'île Victoria à travers le barrage à la station électrique près du moulin Thompson-Perkins et les ruines de l'usine de pâte à papier Bronson.
- **iv** Établir de nouveaux îlots d'habitation au coin nord-ouest de l'intersection du pont du Portage et la rue Wellington.
  - **a** Autoriser la construction de bâtiments de faible à moyenne hauteur, dont les entrées principales donnent sur la rue Wellington ou le pont du Portage.

S2.3 Le plateau et la vallée de la rue Commissioner

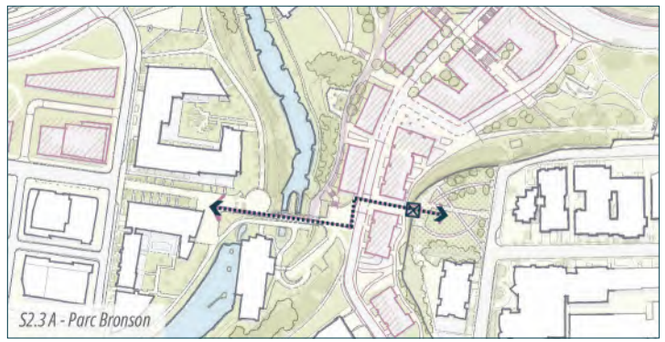
La topographie dramatique et unique sépare le centre-ville d'Ottawa des plaines LeBreton. Le secteur comprend le parc Bronson, offrant un point de vue sur la rivière des Outaouais, ainsi que les rapides du canal de fuite situés après le poste de pompage de la rue Fleet.



A - Parc Bronson
B - Rue Commissioner

A Parc Bronson

Le parc Bronson se trouve au sommet de l'escarpement, à l'extrémité ouest des rues Sparks et Queen.

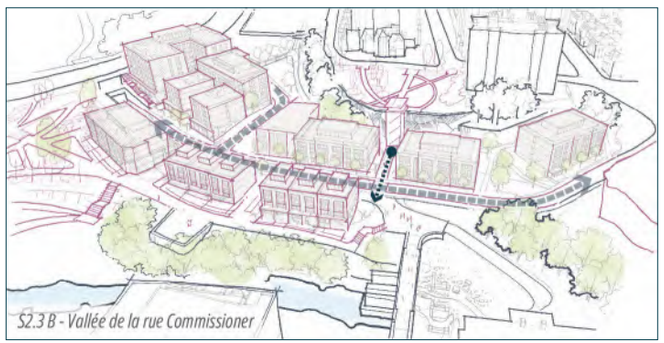

S2.3 A - Parc Bronson

i Réaménager le parc Bronson pour offrir un point focal solide pour le district de conservation du patrimoine de la colline de la Cathédrale et un point de vue surplombant les plaines LeBreton et les terrains riverains.

ii Établir un lien vertical est-ouest entre la rue Sparks ou la rue Queen et la rue Fleet, du sommet du parc de l'escarpement Bronson jusqu'aux plaines LeBreton, afin d'étendre et d'aligner la grille à travers l'escarpement et de tirer parti du terrain vallonné pour créer des vues.

B Rue Commissioner

La rue Commissioner se divise en deux branches, dont l'une donnant accès au stationnement situé derrière l'édifice des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale, et l'autre à la rue Wellington. La large chaussée est également utilisée par les autobus touristiques accédant à la rue Wellington.


S2.3 B - Vallée de la rue Commissioner

i Explorer le réaménagement du réseau de sentiers et de rues pour créer une nouvelle structure d'îlots urbains et de parcs, offrant de l'espace pour de nouveaux bâtiments, commodités et points d'intérêt.

- **a** Explorer un réaménagement de l'intersection des rues Wellington et Commissioner pour simplifier le schéma d'îlots et créer des possibilités pour la construction et l'espace public.
- **b** Envisager l'aménagement futur d'un tramway dans la conception et l'emplacement des infrastructures et des bâtiments.
- **c** Soutenir la reconfiguration de la rue Commissioner pour la réduire à une largeur de rue locale et la réaménager afin d'améliorer la connectivité entre la Haute-Ville et les plaines LeBreton.



ii Optimiser l'espace sous-utilisé pour permettre la création de nouveaux îlots urbains destinés aux possibilités résidentielles et aux possibilités d'aménagement intercalaire à usage mixte.

- **a** Concevoir des bâtiments pour contribuer à l'intégration du centre-ville historique avec les plaines LeBreton en développement, assurant une forte continuité du tissu urbain, particulièrement entre l'escarpement de l'avenue Bronson, les plaines LeBreton et la rue Wellington.
- **b** Concevoir les toitures des nouveaux bâtiments le long de l'escarpement pour qu'ils s'alignent sur l'élévation du parc Bronson, intégrant la structure à la topographie de l'escarpement et prolongeant l'expérience du parc.
- **c** Explorer des possibilités de mettre en valeur le contraste entre les éléments bâtis et naturels dans la conception des bâtiments près de l'escarpement afin de représenter et de célébrer son importance naturelle et culturelle, intégrant ces éléments à la topographie unique de la région.

iii Améliorer les parcs adjacents afin de créer un espace public de qualité et de renforcer la liaison entre le Jardin des provinces et des territoires et les plaines LeBreton.

- **a** Soutenir l'utilisation des rapides du canal de fuite comme installation urbaine de navigation en eaux vives.
- **b** Mettre en place d'importantes améliorations dans l'espace public et récupérer l'escarpement comme un bien communautaire et une destination qui tire parti de la topographie naturelle du site.
- **c** Concevoir un espace ouvert à la base de l'escarpement comme point d'entrée principal vers les plaines LeBreton.
- **d** Protéger et mettre en valeur, le cas échéant, le patrimoine naturel et culturel de l'escarpement.





Île Victoria



S3. LES CHAUDIÈRES ET LES ÎLES

Contexte

Ce secteur comprend l'île Victoria, l'île Albert, l'île des Chaudières, les chutes des Chaudières et le quartier Zibi. Le secteur possède une riche histoire et comprend un lieu revêtant une importance particulière pour les peuples autochtones de la région de la capitale nationale. Autrefois un important carrefour commercial animé, le secteur des chutes des Chaudières avait également une importance cérémonielle. L'île Victoria est ensuite devenue un pôle industriel et se caractérise par un ensemble d'îles et de terres continentales, des paysages urbains et naturels imbriqués, ainsi qu'une combinaison de terrains publics et privés. Grâce à ses deux ponts interprovinciaux et aux vestiges d'importantes infrastructures industrielles, Zibi relie deux provinces et deux villes, offrant une occasion rare de réimaginer un quartier dynamique à usages mixtes qui célèbre son patrimoine autochtone, industriel et écologique.



Chutes de la Chaudière



Pont du Portage



Le secteur est divisé en trois zones :

- **S3.1** Île Victoria
- **S3.2** Chutes des Chaudières et île Albert
- **S3.3** De la rue Eddy au pont du Portage



Secteur 3
Chaudière et les îles

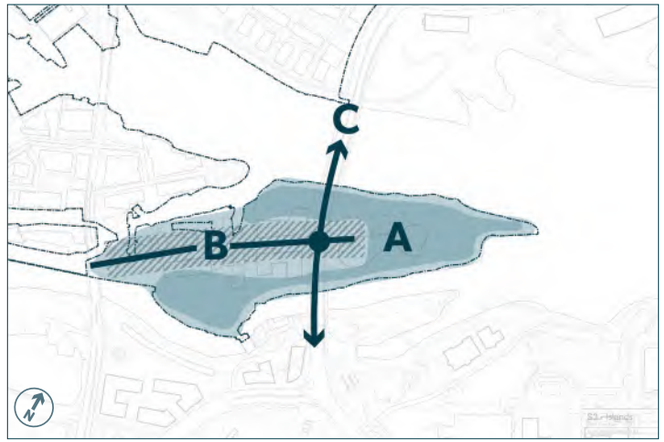
S3
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les futures interventions dans ce secteur viseront à :

- renforcer les liens entre les îles et les rives de la rivière des deux villes;
- donner la priorité à la reconnaissance des peuples autochtones par l'intégration de la toponymie autochtone dans l'ensemble du secteur, particulièrement sur l'île Victoria;
- intégrer le réaménagement de l'île Victoria aux efforts plus larges de réconciliation dans le secteur de l'île des Chaudières et de l'île Albert;
- améliorer les sentiers et les liens de mobilité active;
- intégrer des espaces commerciaux orientés vers les berges;
- créer des espaces publics dynamiques offrant des vues sur les principaux repères naturels et historiques.

S3.1 Île Victoria

L'île Victoria est un site d'importance historique et culturelle sur la rivière des Outaouais, utilisé depuis longtemps par les peuples autochtones pour le commerce, les cérémonies et les rassemblements. Située à l'ouest de la Colline du Parlement, l'île a récemment fait l'objet de travaux d'assainissement visant à enlever les sols contaminés hérités de décennies d'activités industrielles. La Commission de la capitale nationale s'est engagée à collaborer avec la Nation algonquine afin de faire progresser le plan Kabenishinn Minitig pour le réaménagement de l'île Victoria.



A - Promontoire et rivage
B - Rue Middle
C - Pont du Portage

A Promontoire et berges

Le promontoire et les berges de l'île s'étendent dans le canal d'évacuation des crues et les forts courants de la Kichi Zibi (rivière des Outaouais). En raison de l'emplacement et de la topographie du site, une grande partie des terrains riverains de l'île est inondée chaque année lors de la crue printanière.



S3.1 A - L'espace vert et les berges de l'île Victoria

i Stabiliser les berges et créer de vastes espaces riverains contribuant à la beauté, à la valeur culturelle, à la qualité environnementale et à l'usage public de l'île.

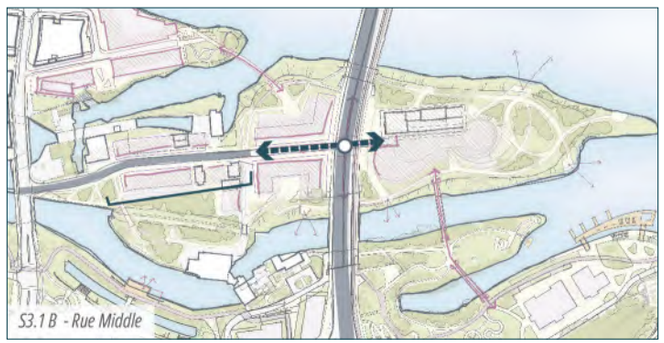
- **a** Étudier des options visant à réduire l'étendue de la plaine inondable sur l'île Victoria au moyen de terrasses, de techniques de biostabilisation et, au besoin, de différents types d'aménagements de berges.

ii Veiller à ce que les nouveaux ouvrages de protection contre les inondations, ou ceux remplacés (murs de soutènement ou autres), le long des berges de l'île Victoria permettent les usages et l'aménagement souhaités, notamment en créant des possibilités de rapprocher les personnes de l'eau.

iii Réimaginer les aires de stationnement et les espaces autour des ruines historiques afin de permettre l'aménagement de nouveaux bâtiments culturels ou emblématiques au-dessus de la plaine inondable.

B Rue Middle

La rue Middle est la voie historique reliant les extrémités est et ouest de l'île Victoria. Elle a été coupée par la construction du pont du Portage dans les années 1970. La chaussée est actuellement reliée par un passage inférieur sujet à d'importants épisodes d'inondation.


S3.1 B - Rue Middle

- **i** Rétablir le tracé central de la rue Middle, y compris les raccordements au pont du Portage, afin d'améliorer l'accès à l'île et de permettre le réaménagement de secteurs situés au-dessus de la plaine inondable.
  - **a** Conserver le tracé actuel de la rue Middle comme sentier polyvalent sous le pont.
  - **b** Permettre l'aménagement de nouveaux îlots bâtis le long du tracé réaligné de la rue Middle.
  - **c** Optimiser le découpage et l'aménagement des parcelles afin d'atténuer les effets des inondations, de créer des secteurs constructibles et de préserver des espaces ouverts.
- **ii** Favoriser l'intégration et la mise en valeur des éléments patrimoniaux bâtis de l'île dans les projets à venir.
- **iii** Exiger que la construction de nouveaux bâtiments présentant des façades animées le long de la rue Middle ou du pont du Portage afin de contribuer à un espace piétonnier dynamique sur l'île Victoria.

C Pont du Portage

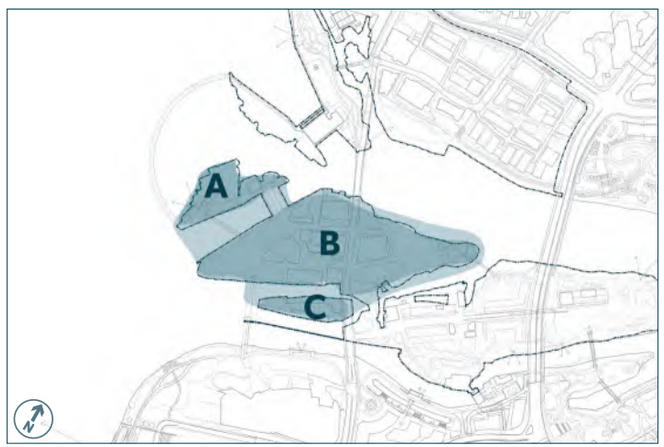
Le pont du Portage est un segment important de l'anneau de liaison du boulevard de la Confédération, qui relie Ottawa et Gatineau en passant par l'île Victoria. Il comprend une voie cyclable protégée qui constitue un élément important du Sentier de la capitale. Il s'agit actuellement d'un corridor routier austère qui sépare les portions est et ouest de l'île.


Pont du Portage

- **i** Améliorer les éléments du paysage de rue du boulevard de la Confédération le long du pont du Portage et en assurer une meilleure intégration à l'île Victoria.
  - **a** Intégrer des arbres de rue, du mobilier urbain et des aménagements de boulevard reliant le pont à l'aménagement futur et au domaine public de l'île.
  - **b** Accorder la priorité à l'expérience piétonne et aux liens vers l'île et à travers celle-ci.
  - **c** Créer une intersection ou une traversée à niveau dans l'axe de la rue Middle, avec une signalisation appropriée et des accès routiers permettant de desservir l'île.
- **ii** Appuyer l'utilisation du pont comme futur corridor de transport en commun de niveau supérieur, pouvant accueillir, par exemple, un tramway, avec possibilité de service et de connexions vers l'île.

S3.2 Chutes des Chaudières et île Albert

Ce secteur comprend les chutes des Chaudières, dotées d'un barrage hydroélectrique. Les îles des Chaudières et Albert comprennent des bâtiments neufs et rénovés dans le cadre du nouveau quartier Zibi. Les sites insulaires offrent des points de vue et des expériences uniques.



A - Chutes de la Chaudière
B - L'île Chaudière
C - L'île Albert

A Chutes des Chaudières

Les chutes des Chaudières, lieu sacré de rassemblement et de cérémonie depuis des temps immémoriaux, constituent l'un des éléments les plus marquants du patrimoine naturel du secteur du cœur.


Chutes de la Chaudière

i Continuer d'assurer et d'améliorer l'accès public et l'expérience des visiteurs autour des chutes.

ii Soutenir l'entretien et la construction d'installations, d'ouvrages et d'infrastructures industriels.

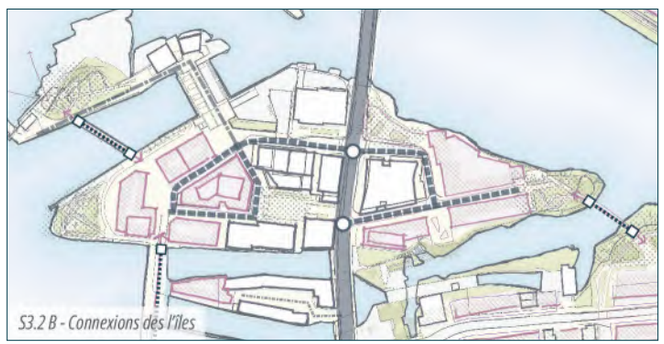
B Île des Chaudières

L'île des Chaudières, située entre les chutes des Chaudières et l'île Victoria, a principalement constitué un site d'activités manufacturières lourdes depuis l'essor de l'industrie du bois au début du XIX^e^ siècle. Elle a maintenant été transformée en quartier riverain qui reconnecte les anciens terrains et bâtiments industriels situés le long de la rivière des Outaouais à la région de la capitale nationale.

i Veiller à ce que les initiatives de programmation et d'aménagement préservent l'intégrité et la santé des berges, des habitats insulaires, des chenaux et des chutes des Chaudières.

ii Soutenir la création de nouveaux liens entre les axes de transport actif et les parcs situés aux deux extrémités de l'île.


Île Chaudière


S3.2 B - Connexions des l'îles

a Soutenir la création d'une passerelle de transport actif reliant l'île des Chaudières à l'île Victoria.

iii Mettre en valeur les histoires autochtone et industrielle uniques de l'île des Chaudières.

iv Encourager l'aménagement de vastes places publiques de différentes échelles, de parcours piétonniers et de connexions riveraines afin d'améliorer l'accessibilité et l'expérience du public.

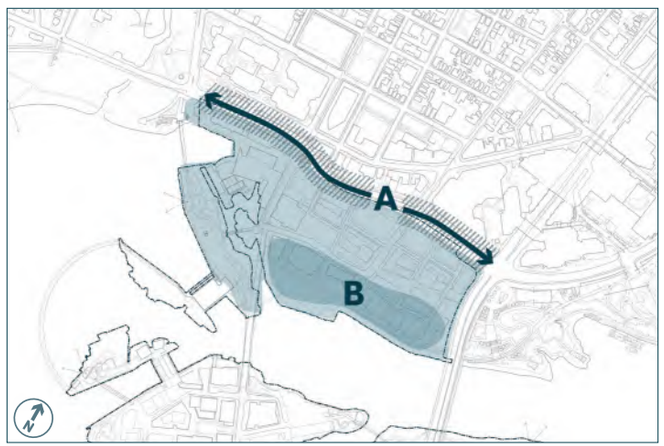
C Île Albert

L'île Albert est une petite île au sud de l'île des Chaudières.

i Maintenir l'accès public à travers l'île afin de relier l'île des Chaudières au sentier de la rivière des Outaouais près du Musée canadien de la guerre.

S3.3 De la rue Eddy au pont du Portage

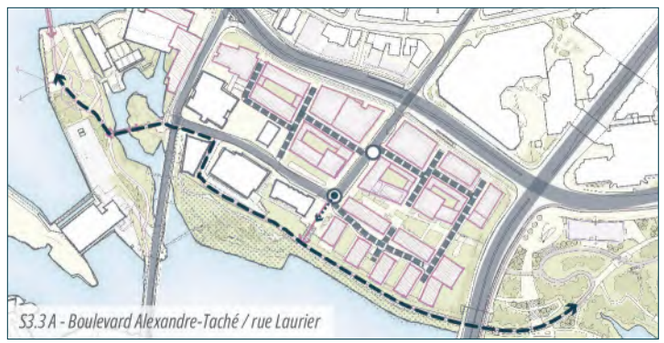
La rive nord de la rivière des Outaouais, dans ce secteur, relie plusieurs secteurs distincts du cœur de la capitale. Ce secteur offre l'occasion d'attirer davantage de personnes du centre-ville de Gatineau vers les berges.



A - Rue Laurier
B - Rive-Nord

A Rue Laurier

La rue Laurier prolonge le boulevard Alexandre-Taché, un important corridor de transport accueillant le transport en commun, la circulation automobile et les modes de déplacement actifs.


S3.3 A - Boulevard Alexandre-Taché / rue Laurier

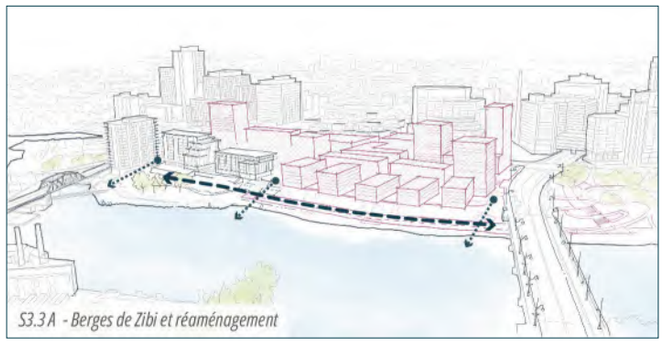
i Accorder la priorité au rôle du corridor comme axe de transport structurant, notamment comme tracé du futur tramway.

ii Renforcer le lien entre le centre-ville de Gatineau, le quartier Zibi et les plaines LeBreton au moyen de composantes du domaine public de grande qualité créant une expérience piétonne conviviale et de l'animation le long du corridor.

iii Aménager de nouvelles parcelles constructibles adjacentes au niveau de la rue afin de créer une interface perméable entre le trottoir public et les futurs aménagements.

- **a** Remblayer le sentier existant et le passage inférieur sous le pont du Portage, et remplacer cette liaison par des aménagements de paysage de rue à niveau.

iv Encourager une architecture de grande qualité représentant le patrimoine industriel du secteur et favorisant des aménagements attrayants et animés sur les façades extérieures donnant sur les espaces publics et les paysages de rue adjacents, tout en intégrant une diversité d'usages.


S3.3 A - Berges de Zibi et réaménagement

v Assurer un accès public entre les îlots d'habitation afin de garantir une connectivité et une perméabilité fréquentes à travers le quartier.

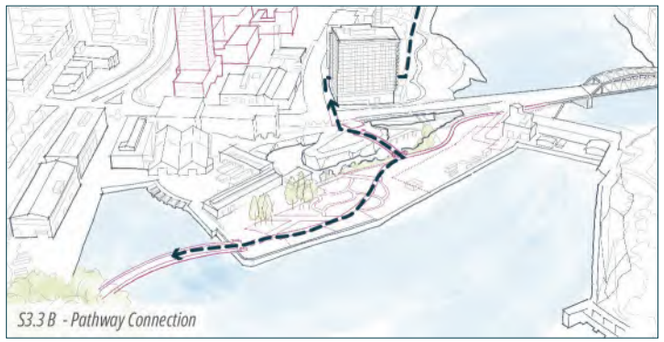
B Rive Nord

Le secteur riverain comprend le nouveau parc Tesasini, qui borde la rivière des Outaouais et a été conçu comme un espace résilient interagissant avec l'eau. Le parc deviendra une destination principale le long du Sentier de la capitale lorsque la liaison sous le pont du Portage sera terminée.


Tesasini Park

i Mettre en valeur le parc Tesasini comme parc urbain riverain distinctif de la capitale offrant une combinaison d'éléments naturels et aménagés.

S3.3 De la rue Eddy au pont du Portage



ii Améliorer la connectivité et l'accès au parc Tesasini et le long des berges grâce à des liens vers l'est avec le parc Jacques-Cartier, vers l'ouest avec le parc des Voyageurs et vers le nord avec le centre-ville de Gatineau.

iii Étudier les possibilités d'animer le site au moyen d'activités et d'équipements.

iv Assurer la continuité du réseau riverain de sentiers polyvalents en terminant le lien entre le pont du Portage et le parc des Portageurs.

v Améliorer l'expérience de la promenade riveraine grâce à un sentier séparé, à un éclairage adéquat et à des espaces de repos permettant de s'arrêter et de profiter des lieux.

vi Veiller à ce que les aménagements adjacents contribuent à une expérience publique accueillante au bord de l'eau par un traitement architectural et paysager soigné et un équilibre entre les espaces publics et privés. Lorsque possible, les bâtiments devraient présenter des façades actives orientées vers l'eau en plus de celles donnant sur la rue.

vii Définir des liens piétonniers clairs entre l'extrémité ouest du pont du Portage, le quartier Zibi et les espaces publics riverains.

viii Appuyer les efforts visant à animer le quartier grâce à des espaces publics et à des activités dynamiques, en veillant à créer des paysages de rue vivants et attrayants menant vers les berges.



Ruisseau de la Brasserie

S4. RUISSEAU DE LA BRASSERIE

Contexte

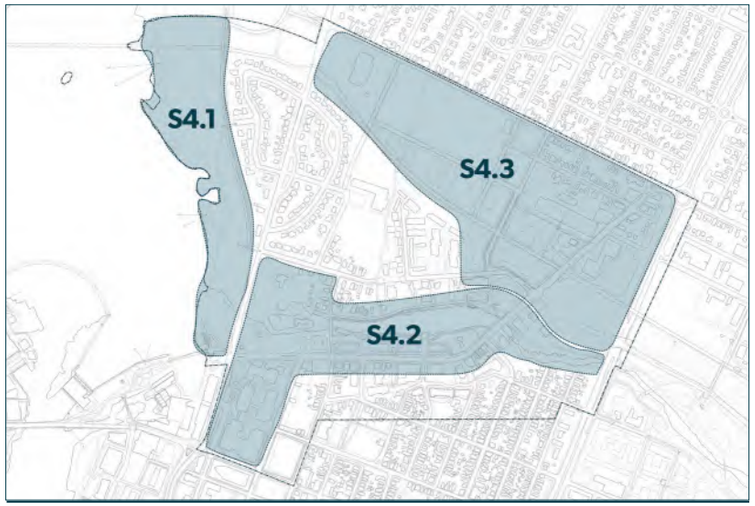
Ce secteur du centre-ville de Gatineau est riche en léments culturels et historiques liés à l'aménagement urbain et industriel de Hull au cours des 19e et 20e siècles. Il a par ailleurs été épargné de la dévastation causée par le Grand feu de Hull et d'Ottawa, survenu en 1900. Ce quartier historique qui entoure le ruisseau de la Brasserie a vu le jour sur des terres associées au fondateur de Hull, Philemon Wright. L'industriel E. B. Eddy y a ensuite aménagé des logements pour les employés de ses usines. Bordé par le boulevard Saint-Joseph et la rivière des Outaouais, il comprend des lieux publics clés comme le parc des Portageurs et le ruisseau de la Brasserie, de même que des lieux historiques comme la maison Wright-Scott et le manège militaire de Salaberry, deux édifices fédéraux du patrimoine.



Maison Wright-Scott

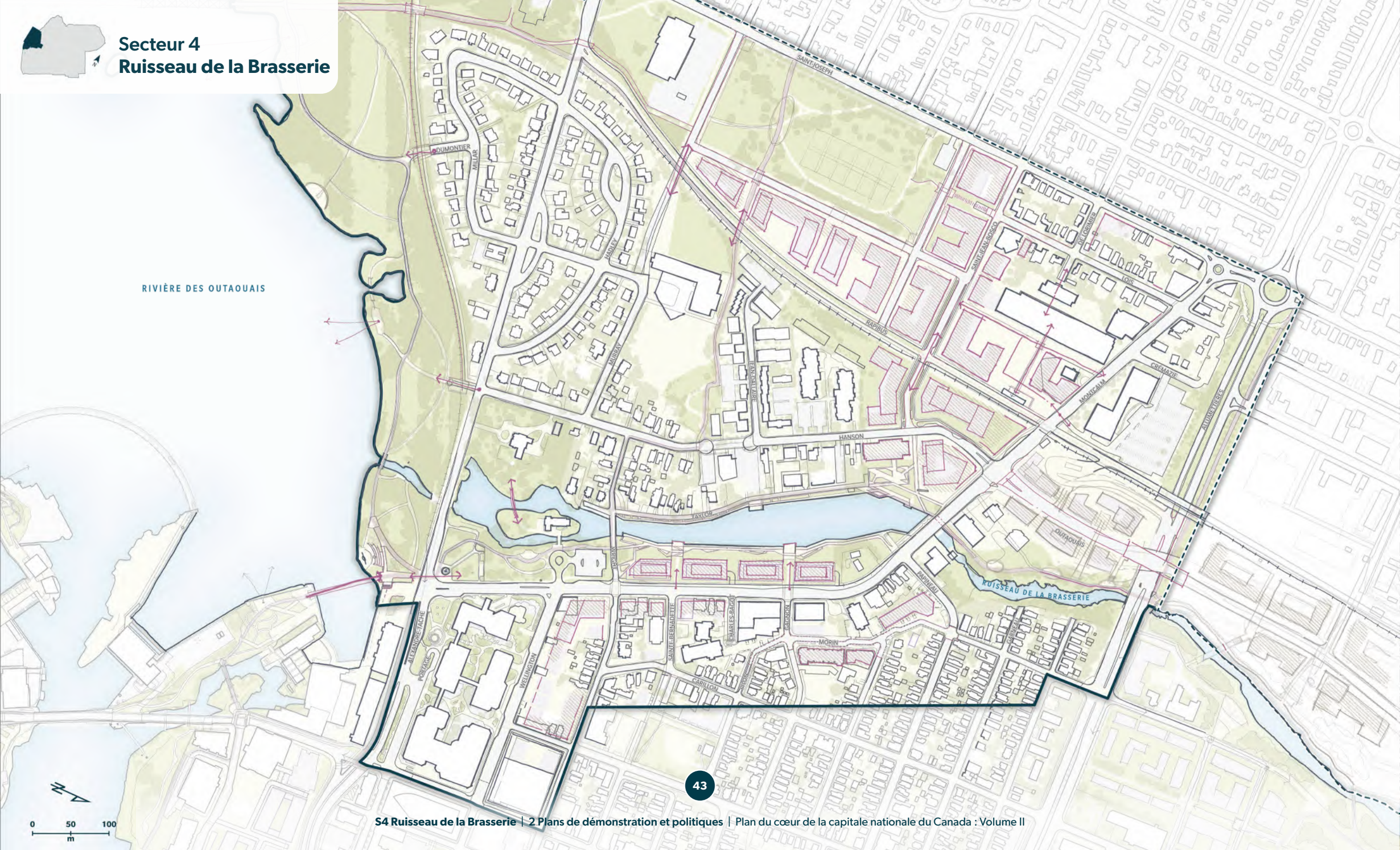


Parc des Portageurs



Le secteur est divisé en trois zones :

- **S4.1** Terrains riverains
- **S4.2** Corridor du ruisseau
- **S4.3** Corridor Saint-Joseph/Rapibus


Secteur 4
Ruisseau de la Brasserie
RIVIÈRE DES OUTAOUAIS
SAINT-JOSEPH
DUMONTIER
MILLAR
MADER
MURRAY
RADBUS
SAINT-JEAN-BOSCO
DE LORIMIER
LOIS
CRÉMAZIE
MONTCALM
ARTHUR-VITRÉ
LAURENTIDE
HANSON
TAYLOR
OUTAOUAIS
RUISSEAU DE LA BRASSERIE
PAPINEAU
CHARLES-BACON
MORIN
GUINDON
GUINEAU
SAINTE-BERNADETTE
CABILLON
WELLINGTON
ALEXANDRE-TACHÉ
POULIOT
0
50
100
m

S4
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Principales interventions dans ce secteur

- Nettoyer et remettre en état les terres contaminées pour favoriser l'aménagement futur.
- Offrir à la population un meilleur accès au rivage et intégrer de nouveaux espaces ouverts.
- Embellir les parcs existants, améliorer l'aménagement paysager et intégrer des caractéristiques naturelles.
- Conserver et mettre en valeur des biens patrimoniaux clés dans le cadre du site patrimonial Hanson-Taylor-Wright, y compris la maison Wright-Scott et le Théâtre de l'Île.
- Ajouter de nouveaux logements, commerces de détail et espaces culturels le long de la rue Montcalm pour créer un corridor urbain dynamique.
- Resserrer les liens entre le ruisseau de la Brasserie, la rivière des Outaouais et les quartiers environnants afin de créer un tissu urbain plus solide.

S4.1 Terrains riverains

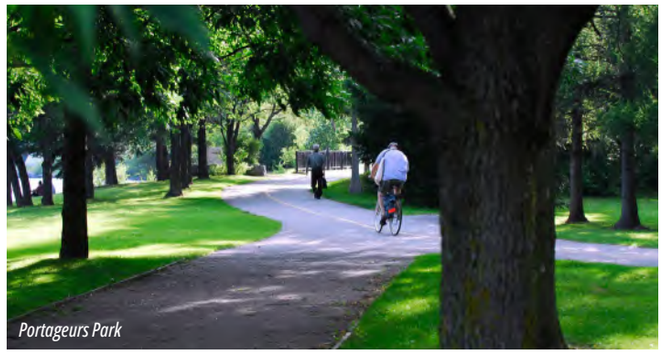
Ce secteur est constitué des terres qui longent le boulevard Alexandre-Taché, là où celui-ci traverse le ruisseau de la Brasserie et croise la rue Montcalm. Le parc des Portageurs et le parc Montcalm-Taché forment une aire de verdure luxuriante à un endroit d'où l'on peut commencer à apercevoir les éléments caractéristiques de la capitale, comme les édifices du Parlement et la rivière des Outaouais. C'est là que se croisent plusieurs sentiers du réseau reliant les îles, le sentier des Voyageurs et le ruisseau de la Brasserie.



A - Parc des Portageurs
B - Boulevard Alexandre-Taché
C - Pont Chief William Commanda

A Parc des Portageurs

Le parc des Portageurs marque la transition entre le centre urbain et la promenade naturelle pittoresque qui va jusqu'aux rapides Deschênes.


Portageurs Park

i Protéger l'habitat riverain et les ressources archéologiques tout en préservant la vue sur la rivière en certains endroits.

- **a** Planter une végétation riveraine appropriée et créer des ouvertures visuelles au besoin.
- **b** Encourager l'installation d'une passe à poissons dans le ruisseau pour faciliter le contournement des barrages durant les migrations saisonnières.

ii Soutenir l'intégration d'un tramway dans le secteur tout en réduisant au minimum les répercussions sur le caractère existant et les caractéristiques des parcs riverains.

- **a** Assurer la connectivité continue du parc près du boulevard Alexandre-Taché.

iii Reconnaître le rôle de ce secteur en tant que carrefour au sein du réseau du Sentier de la capitale, et améliorer la connectivité entre les sites et avec la rivière.

- **a** Améliorer la conception de l'entrée du parc, près de l'intersection de la rue Montcalm et du boulevard Alexandre-Taché, afin de rehausser la visibilité et de rendre le parc plus accueillant.
- **b** Améliorer l'expérience piétonnière entre le parc des Portageurs et le quartier Zibi, le long du boulevard Alexandre-Taché.

iv Soutenir l'amélioration de l'expérience dans le secteur du parc riverain entre le parc des Portageurs et le pont Chef-William-Commanda grâce à des aménagements publics comme des bancs, des points d'observation et un accès au rivage.

B Boulevard Alexandre-Taché

Le boulevard Alexandre-Taché est une voie de transport principale qui relie l'ouest de Gatineau et Aylmer au cœur de la capitale, où sont concentrées les fonctions administratives et politiques. La rue sépare le parc des Portageurs (au sud) du parc Montcalm-Taché (au nord, à côté du ruisseau de la Brasserie).

i Améliorer l'expérience d'arrivée dans la capitale, notamment en rehaussant le traitement du boulevard et en améliorant sa connexion avec le domaine public et les parcs adjacents pour souligner la transition vers le cœur de la capitale.

ii Soutenir l'intégration d'un réseau structurant de transport en commun, comme un tramway, le long du paysage de rue ou des terrains adjacents.

iii Améliorer l'expérience piétonnière le long du boulevard et promouvoir une traversée sûre et pratique pour relier les parcs adjacents et les lieux historiques situés au nord et au sud du boulevard.

iv Maintenir un habitat naturel et verdoyant là où le boulevard traverse l'embouchure du ruisseau.

C Pont Chef-William-Commanda

Le pont Chef-William-Commanda relie le réseau du Sentier de la capitale des deux côtés de la rivière des Outaouais par un ancien pont ferroviaire.



Pont Chief William Commanda

i Assurer la continuité du réseau de mobilité active.

- **a** Trouver des solutions pour offrir un accès à l'année au pont Chef-William Commanda.

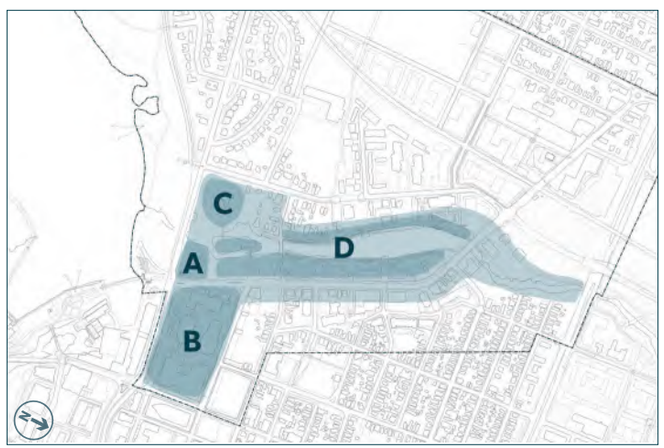
ii Renforcer les connexions entre le secteur riverain et des destinations comme le boulevard Alexandre-Taché et le campus de l'Université du Québec en Outaouais.

iii Soutenir le prolongement du Sentier de la capitale le long du corridor ferroviaire historique pour le relier à d'autres des tronçons ainsi qu'au corridor Rapibus et au parc des Chars-de-Combat, au nord.



S4.2 Corridor du ruisseau

Le ruisseau de la Brasserie entoure l'île Hull; il coule des chutes des Chaudières jusqu'à sa décharge, passé le pont Macdonald-Cartier. Les terres adjacentes au ruisseau, dans ce secteur, sont intensément aménagées et urbanisées, ce qui crée la possibilité de donner aux gens un accès à l'eau dans un contexte urbain.



A - Parc Montcalm-Taché
B - Les Terrasses de la Chaudière
C - Maison Wright-Scott / Théâtre de l'Île
D - Ruisseau de la Brasserie

A Parc Montcalm-Taché

Le petit parc Montcalm-Taché est situé à l'angle nord-est du boulevard Alexandre-Taché et de la rue Montcalm.

i Préserver une aire de loisirs pittoresque favorisant la détente près de l'embouchure du ruisseau.

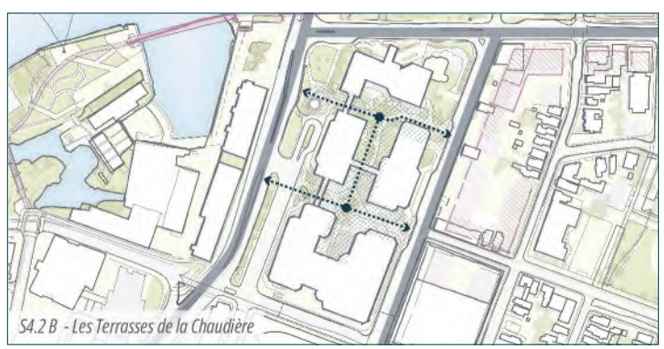
ii Réaménager l'éclairage et créer un milieu confortable et sûr la nuit.

iii Permettre la tenue d'activités de petite et moyenne envergure dans le parc pour rehausser le dynamisme du secteur.

iv Soutenir le rétablissement de l'accès piétonnier en aménageant un trottoir traversant le ruisseau du côté nord du boulevard Alexandre-Taché.

B Terrasses de la Chaudière

Le complexe des Terrasses de la Chaudière est un immeuble du gouvernement fédéral datant des années 1970.



i Soutenir l'amélioration du domaine public au rez-de-chaussée du site des Terrasses de la Chaudière.

a Améliorer les interfaces entre le site et les secteurs adjacents pour encourager davantage de gens à fréquenter les terrains.

b Reconfigurer les ruelles accessibles aux véhicules, les voies de service, les aires de stationnement et les espaces résiduels autour des bâtiments, et limiter leur empreinte dans la mesure du possible afin de créer des places, des cours et des espaces publics confortables et agréables.

c Encourager les connexions entre les bâtiments par les cours intérieures et au milieu de l'îlot afin de fournir des itinéraires clairs et accueillants au cœur du site, ainsi que des liens directs et une visibilité depuis les trottoirs adjacents.

C Maison Wright-Scott/Théâtre de l'Île

La maison Wright-Scott est un édifice fédéral du patrimoine classé dont la construction s'est achevée en 1875. Le Théâtre de l'Île est situé sur une petite île dans les eaux d'amont du ruisseau de la Brasserie. En plus du théâtre, l'île abrite également un parc paisible.

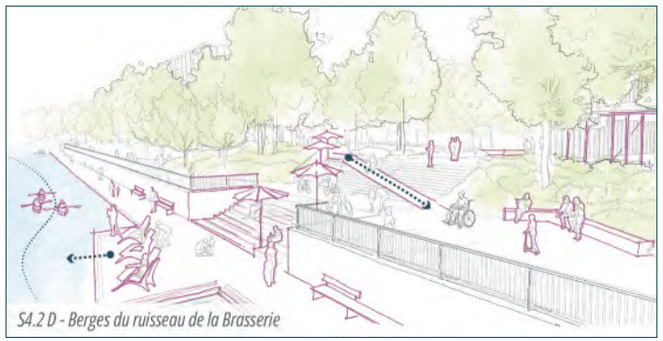

Maison Wright-Scott

i Renforcer les fonctions culturelles et patrimoniales du Théâtre de l'Île en veillant à ce qu'il continue d'être utilisé et demeure un repère visuel et un bien historique.

ii Améliorer l'accès public et la connexion entre le Théâtre de l'Île et la maison Wright-Scott en aménageant une passerelle piétonnière.


S4.2 C - Théâtre de l'Île


Ruisseau de la Brasserie


S4.2 D - Berges du ruisseau de la Brasserie

iii Mettre en valeur la propriété historique Wright-Scott en rendant le bâtiment et les terrains environnants accessibles au public.

- **a** Accorder la priorité aux utilisations publiques des terrains et du rez-de-chaussée qui préservent et honorent les valeurs patrimoniales et les éléments caractéristiques.
- **b** Envisager un ajout au bâtiment et/ou le site, au besoin, afin de rendre réalisable la vision énoncée aux points i à iii.

D Ruisseau de la Brasserie – Montcalm

L'étroite bande de terres située entre le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm est surélevée de trois mètres au-dessus du niveau de l'eau. Les utilisateurs peuvent accéder au ruisseau par une promenade qui a besoin d'être remise en état. Le secteur comprend quatre arbres désignés comme remarquables par la Commission de la capitale nationale (CCN).

i Décontaminer et réaménager les terrains longeant le ruisseau pour rétablir une composition équilibrée entre les bâtiments et le secteur riverain public.

ii Contribuer à la vitalité de la rue Montcalm en créant des possibilités d'utilisation mixte du côté ouest de la rue.

- **a** Permettre, le long de la rue Montcalm, une utilisation mixte qui respecte les dimensions et l'échelle de l'endroit.
- **b** Exiger que les bâtiments comportent des façades actives et bien aménagées de tous les côtés, et créer des liaisons piétonnières régulières entre les bâtiments pour améliorer la perméabilité et l'accès public au secteur riverain.

iii Inclure des espaces commerciaux et des locaux de vente au détail au rez-de-chaussée des immeubles afin de promouvoir des devantures animées sur la rue Montcalm et le littoral du ruisseau de la Brasserie.

iv Offrir des possibilités d'activités le long du ruisseau et dans l'eau.

- **a** Aménager un parc public et des espaces ouverts le long du ruisseau avec une couverture végétale à plusieurs niveaux, et fournir un accès au ruisseau de même qu'une infrastructure adaptée aux activités pratiquées.
- **b** Veiller à ce que les interventions améliorent les interactions entre le ruisseau et le quartier.
- **c** Établir des partenariats pour offrir des aménagements aux utilisateurs dans des installations permanentes (p. ex. vestiaires, toilettes, casse-croûte).
- **d** Soutenir les travaux visant à maintenir l'eau du ruisseau à un niveau assez élevé pour qu'il continue de servir de point de passage pour la faune.
- **e** Créer des points de vue sur le ruisseau depuis la rue Montcalm.
- **f** Sensibiliser la population au rôle et à l'histoire du ruisseau en installant des éléments d'interprétation.

v Consolider le réseau de sentiers en reliant le site aux couloirs de mobilité active existants par des connexions sûres.

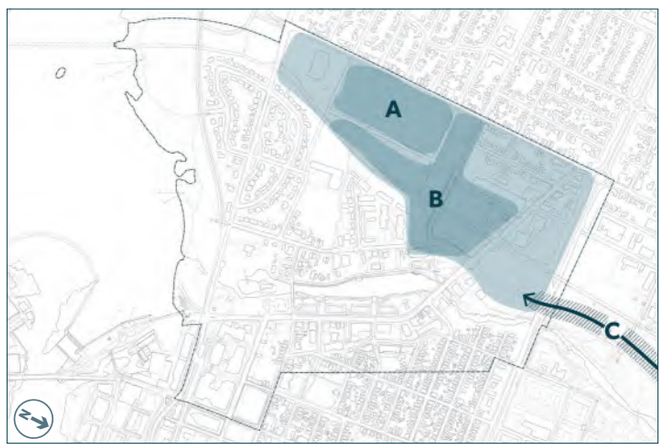
- **a** Intégrer un sentier continu et polyvalent au paysage de rue le long de la rue Taylor.
- **b** Améliorer la connectivité entre les espaces publics, les bords du ruisseau et la rue Montcalm en incluant des allées piétonnes.

vi Soutenir les efforts municipaux visant à aménager une promenade urbaine au bord du ruisseau du côté de la rue Taylor.



S4.3 Corridor Saint-Joseph/Rapibus

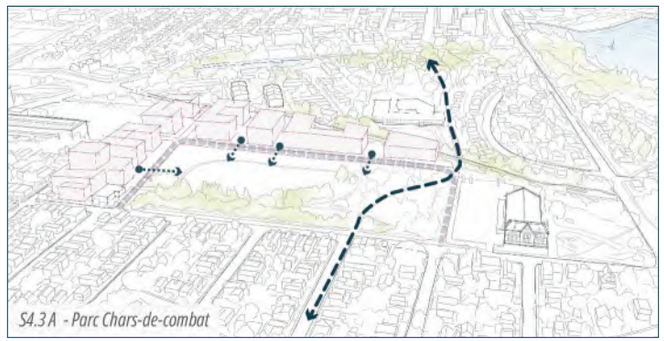
Ce secteur comprend le terminus de l'autoroute 50, le corridor Rapibus, le complexe sportif La Fonderie et le parc des Chars-de-Combat. Il serait possible d'y créer de nouvelles connexions pour la mobilité active, d'y construire de nouveaux logements et d'y améliorer le domaine public.



A - Parc Chars-de-combat
B - Terrains de la Fonderie
C - Autoroute 50

A Parc des Chars-de-Combat

Le parc des Chars-de-Combat est un grand parc situé entre le boulevard Saint-Joseph et le corridor Rapibus.

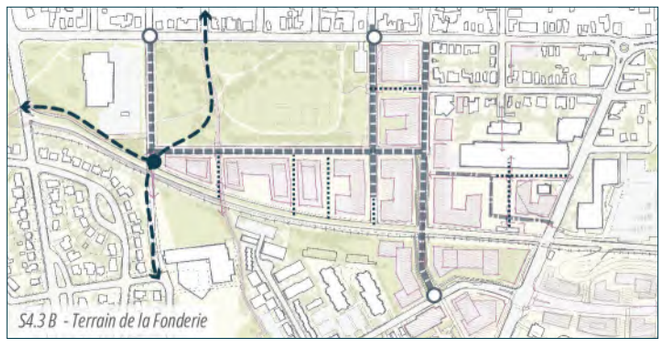


i Maintenir le rôle du parc en tant qu'espace vert urbain offrant des possibilités de loisirs et de repos, et agissant comme pôle principal du réseau de mobilité active.

- **a** Envisager des possibilités de vente ou de location à long terme de la masse de terrains d'intérêt régional pour les activités de la Ville de Gatineau.
- **b** Trouver comment les terrains adjacents de La Fonderie pourraient être aménagés, et officialiser les paysages de rue, les bords et les devantures du parc pour créer un parc de quartier central.

B Terrains de La Fonderie

Les terrains situés au sud de l'immeuble La Fonderie forment un vaste secteur post-industriel le long de l'ancienne voie ferrée. Il a été établi qu'ils conviendraient à des travaux d'aménagement.



i Soutenir les efforts visant à transformer le secteur en une collectivité polyvalente donnant accès à des espaces verts et à des connexions avec le réseau de transport actif.

ii Aménager des rues locales et des bâtiments intercalaires en un réseau dense à échelle humaine, relié aux rues et aux espaces adjacents, et offrant aux piétons une connexion claire et logique vers le transport en commun rapide et les destinations urbaines environnantes.

iii Soutenir le prolongement de la rue Saint-Jean-Bosco pour relier la promenade du Lac-des-Fées à la rue Hanson en traversant le corridor Rapibus.

iv Aménager les bâtiments de manière à créer un lotissement compact favorisant la marche, avec des habitations basses et des façades donnant sur le corridor Rapibus, le parc des Chars-de-Combat et les nouvelles rues locales et cours.

- **a** Exiger que les nouveaux bâtiments établissent un cadre urbain solide et un front de rue continu face au parc, et que leurs entrées principales actives fassent face au parc.



b Établir de nouvelles rues locales et cours.

c Envisager des habitations individuelles accessibles par le rez-de-chaussée avec des façades actives.

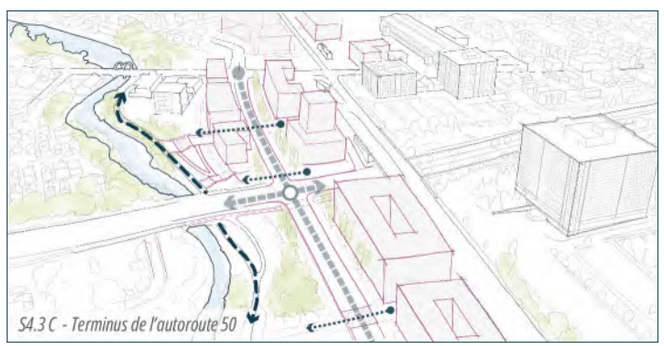
v Soutenir la connectivité du corridor avec différents modes de transport en commun et de transport actif.

a Terminer un tronçon clé du Sentier de la capitale qui relierait la promenade du Lac-des-Fées à la rue Taylor en traversant le corridor Rapibus.

b Tenir compte des besoins futurs en matière de réseau structurant de transport en commun le long du corridor Rapibus et intégrer les installations auxiliaires ou l'infrastructure requise dans un réaménagement urbain coordonné.

C Autoroute 50

Le terminus de l'autoroute 50 à Gatineau est adjacent aux terrains de La Fonderie et au ruisseau de la Brasserie. L'autoroute, parallèle au ruisseau de la Brasserie, permet une circulation rapide vers les rues du centre-ville de Gatineau.



S4.3 C - Terminus de l'autoroute 50

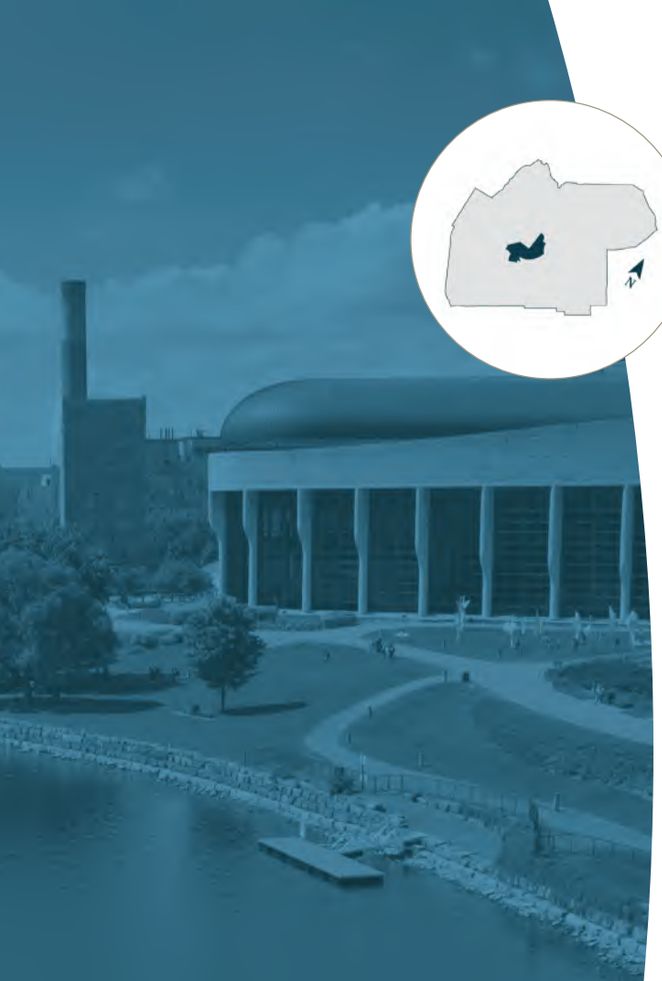
i Envisager une éventuelle conversion du corridor de l'autoroute 50 en un boulevard urbain bordé de pâtés de maisons, ce qui permettrait le lotissement et l'aménagement des espaces résiduels en plus d'améliorer la perméabilité ainsi que l'accès public au corridor et aux rives du ruisseau.

a Étudier différents scénarios visant à adapter la taille de la chaussée et à augmenter le nombre d'intersections et de croisements.

b Voir également les améliorations proposées au secteur 8 le long de la rive sud du ruisseau, sur l'île Hull.

ii Étudier la possibilité de reconfigurer les bretelles de sortie du terminus pour favoriser l'intensification urbaine centrée autour de la station Rapibus.





Musée canadien de l'histoire

S5. DU PIC AU MUSÉE

Contexte

Ce secteur a fait partie d'un ancien itinéraire de portage qui longeait la rive nord de la Kichi Zibi; ce fut un lieu de rencontre et d'échange pour les Autochtones pendant des milliers d'années. Les rives ont été industrialisées, et des usines ainsi que des exploitations forestières y ont été aménagées au cours du 19e et au début du 20e siècles. Dans la seconde moitié du 20e siècle, le gouvernement fédéral a créé des parcs le long des rives et aménagé le complexe de la Place du Portage pour héberger des ministères fédéraux. Cela s'est fait en expropriant des milliers de personnes et en transformant complètement le caractère du secteur. Les paradigmes architecturaux des années 1970 ont laissé en héritage des bâtiments brutalistes ayant peu ou pas de lien avec la rue et le domaine public. Les renouvellements prévus en fonction du cycle de vie permettront de corriger cette situation et de rendre ce tronçon du boulevard de la Confédération plus dynamique.

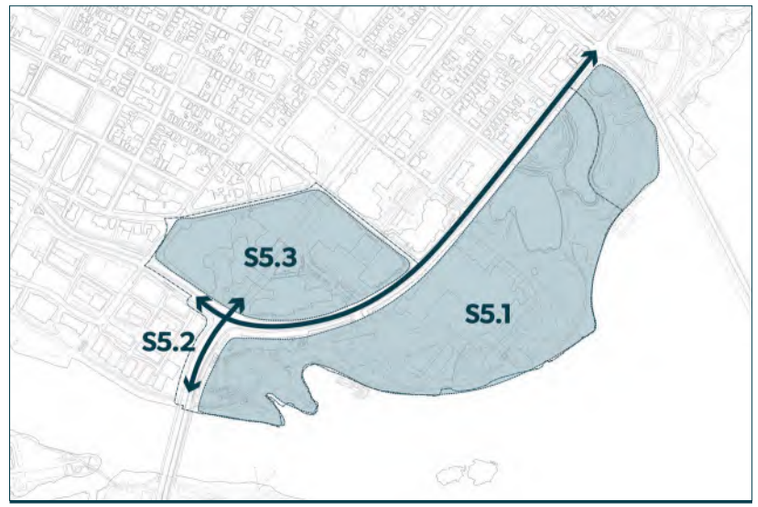
Ce secteur abrite des points de repère importants, notamment le Musée canadien de l'histoire, l'usine de produits Kruger, la Place du Portage et le Pic. Il est bordé par la rivière des Outaouais, que longe le sentier des Voyageurs, lequel relie Zibi au sud-ouest au parc Jacques-Cartier au nord-est.



Usine de Produits Kruger



Le Pic



Ce secteur est divisé en trois zones :

- **S5.1** Les terrains riverrains
- **S5.2** Boulevard de la Confédération
- **S5.3** Place du Portage



Secteur 5
Du Pic au Musée

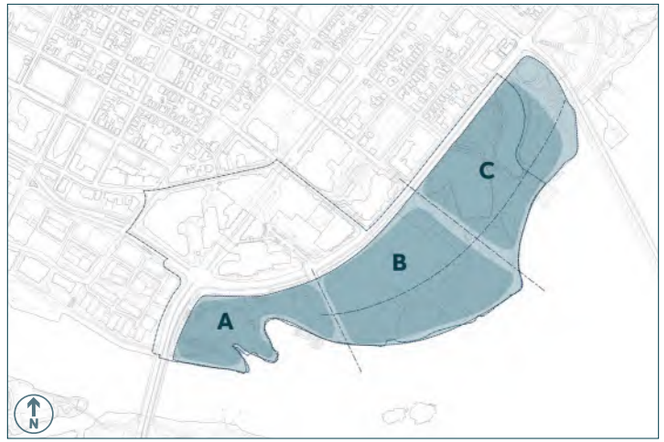
S5
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Principales interventions dans ce secteur

- Collaborer avec la Nation algonquine aux projets et aux aménagements proposés, y compris la planification des terrains qui ne sont actuellement pas accessibles au public dans le secteur riverain.
- Préserver et améliorer les vues emblématiques sur la Colline du Parlement le long de la rivière.
- Maintenir un secteur riverain dynamique comportant à la fois des caractéristiques naturelles et construites, des bâtiments, des espaces de rassemblement et des espaces ouverts, et garantissant la fluidité et la diversité des utilisations.
- Renforcer les liens entre le centre-ville de Gatineau et le secteur riverain, et intégrer des promenades favorisant les déplacements, l'accès et l'exploration.
- Encourager fortement tous les projets fédéraux de rénovation d'immeubles situés le long de la rue Laurier à prévoir la reconfiguration des rez-de-chaussée de manière à créer des façades actives et animées, lorsque la structure le permet.

S5.1 Secteur riverain

Les terres riveraines de ce secteur consistent en un mélange de terrains publics et industriels contenant des bâtiments de grande envergure, des sentiers polyvalents et des parcs. Le secteur riverain est la pièce maîtresse du paysage de la capitale; il offre les vues les plus exceptionnelles vers l'autre côté de l'eau et l'escarpement de la Colline du Parlement.



A - Le Pic
B - Site du Produits Kruger
C - Terrain du Musée canadien de l'histoire

A Le Pic

Le Pic est un affleurement rocheux qui surplombe la rivière des Outaouais. Cette caractéristique géologique importante délimite la formation des chutes des Chaudières sur la rive à Gatineau et reflète le caractère de l'escarpement sur la rive opposée.



i Consolider le réseau du Sentier de la capitale et améliorer les connexions vers le boulevard de la Confédération.

- **a** Créer un grand escalier et un lien accessible à tous entre la culée du pont du Portage et la promenade riveraine du Sentier de la capitale.

ii Aménager un belvédère officiel au Pic pour mettre en valeur les principales vues sur la rivière des Outaouais et la Colline du Parlement, et relier clairement ce belvédère au réseau du Sentier de la capitale et au boulevard de la Confédération.

iii Convertir la voie de service et la structure du pont inutilisées en un espace public dynamique reliant les gens entre le boulevard de la Confédération et la rive, tout en maintenant un accès contrôlé au pont du Portage pour les véhicules d'entretien afin de soutenir les opérations et la maintenance continues tout au long du cycle de vie.

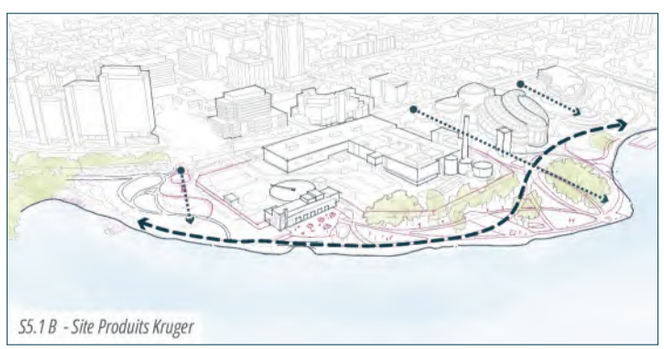
iv Maintenir végétalisée la majorité du secteur pour préserver son caractère paysage.

- **a** Adapter la végétation existante pour ouvrir sélectivement les vues et les lignes de vue vers la Colline du Parlement ainsi que la rivière depuis la rue Laurier, à l'ouest du pont du Portage, sans nuire au paysage verdoyant.

v Envisager l'aménagement d'un nouveau pôle riverain dans les remous protégés en aval de l'affleurement du Pic, qui pourrait inclure des quais, des possibilités de baignade ou de taxi et d'amarrage.

B Site des produits Kruger

Ce site abrite actuellement une usine de papier industriel exploitée en vertu d'un bail foncier conclu avec la Commission de la capitale nationale (CCN), et dont les modalités et la durée seront respectées. Les bâtiments de fabrication existants, situés le long de la rivière, séparent celle-ci du tissu urbain. L'endroit offre des vues spectaculaires sur la rivière, la Colline du Parlement et la Cité judiciaire. Un sentier récréatif très fréquenté longe le site et relie le secteur du Musée au pont du Portage; il comporte peu d'arrêts adjacents.


S5.1 B - Site Produits Kruger

i Agrandir l'espace public riverain et en faciliter l'accès en étudiant la possibilité de reconfigurer le secteur adjacent à l'usine, le long du rivage, pour en faire un parc, notamment en voyant à l'aménagement paysager et en installant un mobilier urbain propice à la détente et à l'utilisation publique.

- **a** Créer un lien piétonnier invitant entre le secteur riverain et la place Aubry par la rue Courcelette et la terrasse extérieure de la Place du Portage afin de créer une connexion parfaitement intégrée avec le rivage.
- **b** Étudier la possibilité de donner accès à l'eau au moyen d'installations telles que des escaliers ou des quais.

ii Protéger le corridor récréatif riverain des effets du courant et de l'érosion.

- **a** Saisir les occasions de déplacer le sentier vers le haut de la rive, loin des endroits sujets aux inondations.
- **b** Stabiliser le rivage au moyen de techniques de bio-ingénierie et prendre des mesures de prévention de l'érosion.
- **c** Étudier la possibilité d'offrir une expérience hivernale en rendant le sentier riverain praticable lorsqu'il neige.

iii Favoriser l'amélioration de la qualité visuelle des bâtiments de l'usine et des aménagements paysagers que l'on peut voir depuis la rue Laurier et la rive à Ottawa.

- **a** Aménager une couverture végétale suffisante pour que l'on ne puisse pas voir l'activité et les installations industrielles depuis la rivière, si possible.
- **b** Trouver des façons de construire des ajouts le long de la rue Laurier pour créer des façades actives et de l'animation, adossés au mur vide existant.
- **c** Soutenir l'harmonisation des matériaux de revêtement lors de la rénovation de l'enveloppe du bâtiment.


S5.1 B - Site Kruger

iv Collaborer avec des partenaires pour améliorer la conception du site afin de refléter l'utilisation par la communauté algonquine de même que le passé industriel du secteur.

- **a** Étudier les environs de la tour Digester, où pourrait se trouver l'ossuaire découvert en 1843.
- **b** Poursuivre les discussions avec la communauté algonquine pour décider des améliorations à apporter afin de refléter son utilisation du site, y compris son rôle sacré comme lieu de sépulture.

v Mettre en valeur les utilisations industrielles et en embellir l'image en améliorant les périmètres, les façades et les caractéristiques du site.

vi Envisager la possibilité de retirer, à long terme, les structures industrielles existantes en cas de déménagement des installations de fabrication.

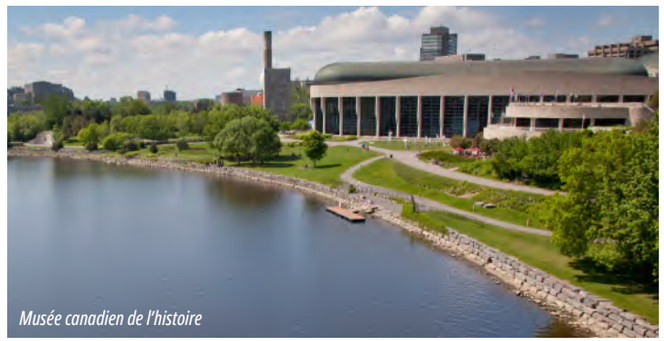
- **a** Aménager le site en concevant un réseau de rues publiques interreliées encadrant des pâtés de maisons et un parc riverain.
- **b** Permettre des utilisations diverses, y compris résidentielles, commerciales et institutionnelles.
- **c** Utiliser des éléments d'aménagement paysager pour encadrer les vues vers l'eau depuis la rue Victoria, la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Courcelette.
- **d** Inclure des espaces de rassemblement publics et réserver certains lieux aux activités nationales et multiculturelles.

vii Envisager la possibilité, à long terme, d'entretenir et de réutiliser les structures industrielles existantes.

- **a** Aménager le site en réutilisant et en mettant en valeur le patrimoine industriel à des fins principalement destinées au public.
- **b** Permettre des utilisations diverses, y compris résidentielles, commerciales et institutionnelles.
- **c** Revoir le tracé des rues en prolongeant la rue de l'Hôtel-de-Ville et en encadrant le prolongement des rues Victoria et Courcelette vers l'eau.
- **d** Créer un nouvel espace ouvert au bord de l'eau à l'est de la nouvelle rue nord-sud.
- **e** Établir des façades à usage actif au rez-de-chaussée des bâtiments, sur la rue, pour les réintégrer au tissu urbain.
- **f** Concevoir une place en bordure du parc offrant des utilisations connexes, comme des restaurants et des patios au rez-de-chaussée des bâtiments donnant sur le parc.

C Terrains du Musée canadien de l'histoire

Conçu par l'architecte autochtone Douglas Cardinal, le Musée canadien de l'histoire, à Gatineau, est une des grandes attractions de la capitale; il enregistre plus d'un million de visites chaque année. En bordure du boulevard de la Confédération, il est directement relié à d'autres sites importants du centre-ville par divers réseaux de transport. Le terrain riverain du Musée, qui se trouve en face de la Colline du Parlement, fait partie intégrante des caractéristiques reconnaissables du paysage de la capitale, et il est encadré par un sentier qui permet aux visiteurs de l'admirer.



Musée canadien de l'histoire

i Préserver le cadre visuel et les vues emblématiques du site.

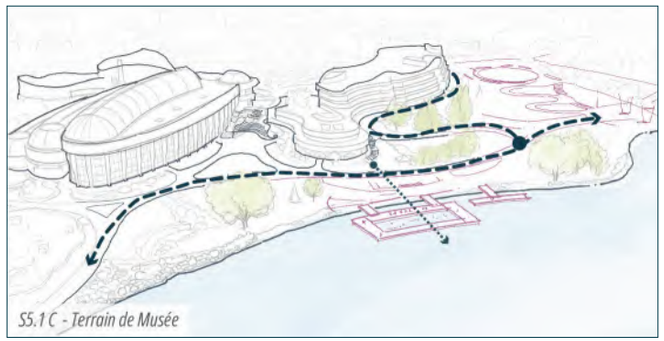
- **a** Préserver le panorama et les lignes de vue au premier plan entre les deux bâtiments du Musée, en direction des édifices du Parlement.
- **b** Reconnaître l'importance symbolique du site pour les Anishinaabe (lieu de peuplement, lieux de sépulture), le cas échéant.

ii Collaborer avec la Nation algonquine pour l'encourager à contribuer à la conception de sites autochtones importants.

- **a** Protéger les ressources archéologiques le long des rives.

iii Mettre en valeur et protéger la tour Digester et les environs, de même que l'ancien débarcadère de Hull.

- **a** Envisager des moyens d'intégrer la tour à l'expérience du domaine public.
- **b** Trouver des façons de mettre en valeur la tour grâce à un éclairage unique.



S5.1 C - Terrain de Musée

iv Concevoir des espaces publics et des secteurs d'activité bien délimités au bord de l'eau, et aménager une infrastructure permanente et temporaire facilitant les activités publiques sans nuire à la qualité du paysage du site ou à la qualité architecturale du musée.

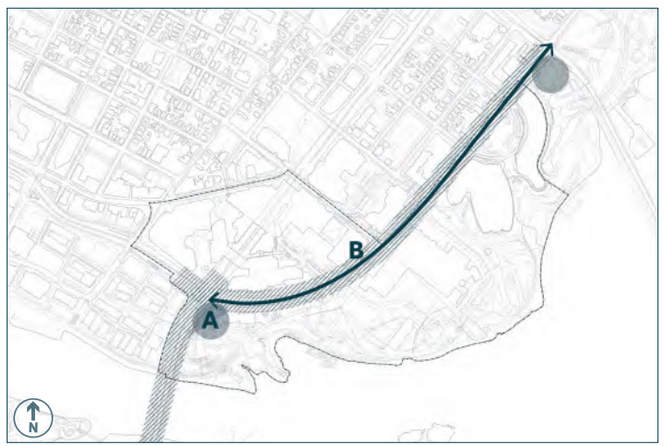
- **a** Réaménager le sentier pour créer une séparation plus fonctionnelle entre le terrain du Musée et l'espace riverain activé, et éviter la fermeture inutile du sentier riverain.
- **b** Permettre des installations riveraines qui donnent accès à l'eau.

v Assurer la grande qualité visuelle des aménagements requis pour les opérations muséales.

- **a** Dissimuler les zones de chargement du Musée par des améliorations paysagères appropriées.

S5.2 Boulevard de la Confédération

Cette partie du boulevard de la Confédération comprend la rue Laurier et ses accès aux ponts du Portage et Alexandra. Elle inclut une large promenade piétonne du côté sud de la rue, bien qu'une grande partie du tronçon soit à côté du bâtiment sécurisé de l'usine de produits Kruger.



A - Pôle du pont du Portage
B - Rue Laurier

A Pôle du pont du Portage

Le coin sud-ouest de l'intersection comporte une place publique, mais celle-ci n'a pas les caractéristiques qui encourageraient les gens à y rester. De plus, les grandes rues passantes qui l'entourent contribuent à renforcer l'impression d'un milieu convenant mal aux piétons.

i Enlever le passage inférieur de raccordement en l'élevant au niveau de la rue.

ii Créer un nouveau pôle, la place du boulevard de la Confédération, comportant un vaste espace public en terrasse et des liens optimisés vers le secteur riverain.

- **a** Fournir un vaste espace public ouvert accessible et interconnecté le long des voies navigables à partir de l'intersection de la rue Laurier avec le pont du Portage.

iii Maintenir et améliorer les connexions à différents niveaux de ce pôle, y compris les liens avec le sentier et l'accès aux aires de stationnement fédérales de la Place du Portage.

iv Améliorer l'expérience du visiteur et créer une nouvelle destination en offrant des services et des aménagements, y compris des possibilités commerciales.

v Autoriser l'aménagement d'un ou plusieurs bâtiments offrant des services au public le long de la rue Laurier.

- **a** Fournir des structures de hauteur moyenne comportant des façades actives le long de la rue Laurier, et aménager une structure en estrade au-dessous, face à l'eau, pour relier les différents niveaux.
- **b** Créer un lien entre le bâtiment et la rive.

B Rue Laurier

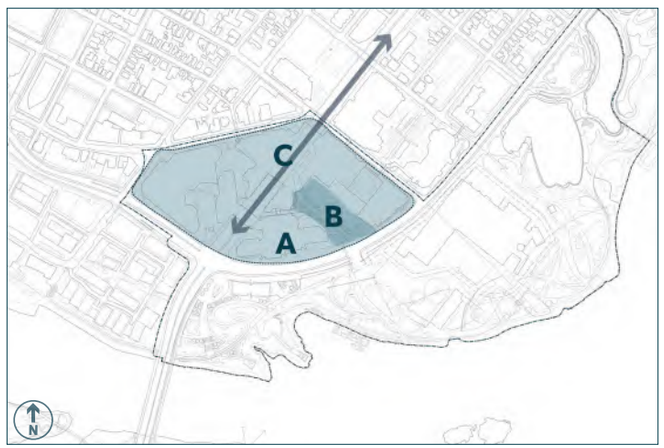
Ce tronçon de la rue Laurier est principalement bordé d'édifices institutionnels, dont la Place du Portage, le palais de justice de Gatineau, la Maison du citoyen et le Musée canadien de l'histoire. On y trouve peu d'activations au niveau du sol, mais il serait possible d'en créer.

i Encourager les interventions qui favorisent un paysage de rue actif et dynamique le long de la rue Laurier grâce à des façades actives et à une conception de haute qualité.

- **a** Intégrer des voies cyclables bidirectionnelles le long de la rue Laurier entre le pont du Portage et le pont Alexandra pour compléter la boucle cyclable du boulevard de la Confédération.
- **b** Améliorer la qualité du paysage de rue pour les portes d'entrée du site grâce à des initiatives telles que l'art public, l'amélioration de la signalisation et l'aménagement paysager.
- **c** Veiller à ce que la conception de tout réaménagement le long de l'avenue Laurier crée des liens à la fois avec le boulevard de la Confédération et avec la rivière, et à ce que l'ensemble présente un mélange d'utilisations reliant la rivière aux rues du centre-ville de Gatineau.
- **d** Trouver des possibilités d'intégrer le transport en commun, y compris un tramway, au réseau de transport actif.
- **e** Améliorer les liens et les voies piétonnières le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre le secteur des bureaux fédéraux et la rivière des Outaouais, en rehaussant l'aménagement des rues, la signalisation et les utilisations au niveau du sol.

S5.3 Place du Portage

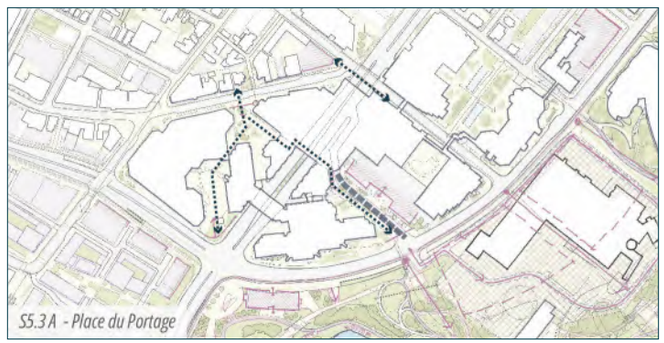
La Place du Portage est un grand complexe de bureaux fédéraux situé dans le secteur de Hull à Gatineau, le long du boulevard Maisonneuve, en surplomb de la rivière des Outaouais.



A - Complexe de la Place du Portage
B - Rue Courcelette
C - Boulevard Maisonneuve

A Complexe de la Place du Portage

Les bâtiments, une mégastructure brutaliste, créent une barrière physique entre le centre-ville de Gatineau et le secteur riverain; la priorité est accordée à la circulation automobile plutôt qu'à la connectivité à échelle humaine.



i Encourager les travaux visant à transformer le complexe de la Place du Portage de manière à ce que cette barrière urbaine monolithique devienne un point d'ancrage civique inclusif et perméable, et à ce que la priorité soit accordée à la connectivité à l'échelle humaine et à la santé environnementale.

ii Rénover les bâtiments de manière à activer les rez-de-chaussée et améliorer l'expérience piétonnière.

- **a** Permettre d'autres utilisations des bâtiments, y compris l'intégration de logements.

iii Améliorer l'interface avec le boulevard de la Confédération et envisager l'intégration aux secteurs urbains environnants et à l'aire de stationnement souterrain.

iv Supprimer ou atténuer les barrières paysagères entre les bâtiments et les trottoirs, et urbaniser l'interface de ces bâtiments avec le domaine public.

v Relier les bâtiments au quartier environnant en améliorant le domaine public en ajoutant de nouveaux espaces verdoyants.

vi Créer de nouveaux points d'entrée au rez-de-chaussée sur la rue Laurier et le boulevard Maisonneuve afin d'améliorer la perméabilité des bâtiments.

vii Envisager des modifications à la Place du Portage pour en améliorer le caractère architectural.

- **a** Tenir compte de l'échelle humaine et faire en sorte que l'immeuble devienne un milieu de travail contemporain à haut rendement pour les fonctionnaires.
- **b** Envisager d'éliminer des éléments de la structure et des façades pour améliorer l'accès à la lumière du jour, redéfinir les espaces intérieurs et extérieurs, et faciliter l'accès à l'extérieur.
- **c** Intégrer des éléments structurels verticaux aux bâtiments dans le cadre des rénovations de la façade, par exemple des stratégies de végétation et de plantation, y compris des toits et des balcons verts.

B Rue Courcelette

La rue Courcelette relie l'avenue Laurier à la rivière en direction du centre-ville de Gatineau et de la promenade du Portage, bien que cette connexion ne soit pas attrayante pour les piétons à l'heure actuelle.

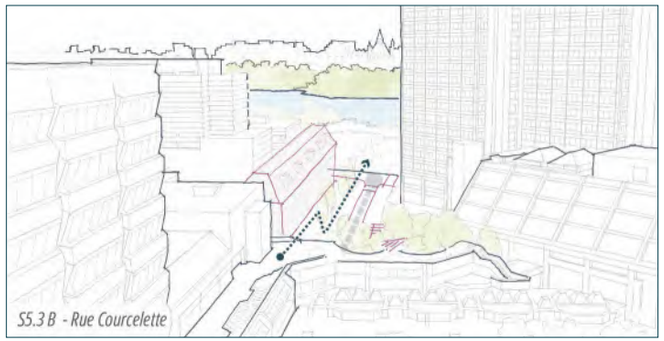
i Améliorer la qualité des installations piétonnières et cyclables sur la rue Courcelette, et créer un nouvel axe public et un parc en direction de la rivière accessible par l'entrée pour véhicules au site de Kruger.

ii Améliorer les installations cyclables en aménageant des aires de stationnement pour vélos à intervalles réguliers.

iii Trouver des possibilités d'améliorer les connexions de niveau inférieur vers le boulevard Maisonneuve, de rendre celles-ci plus évidentes et d'améliorer la signalisation dirigeant les piétons vers le centre-ville de Gatineau.

Étudier les possibilités d'aménagement intercalaire donnant sur la rue Courcelette au moyen de façades actives et d'installations pour les piétons.

C Boulevard Maisonneuve



Le boulevard Maisonneuve est une artère importante reliant l'autoroute 5 du Québec et le boulevard Fournier au complexe de la Place du Portage et au pont du Portage. Cette voie n'est pas accueillante pour les piétons ou les autres usagers des transports actifs, et elle crée une division entre la rivière et le centre-ville de Gatineau.

i Soutenir les travaux de réaménagement du boulevard Maisonneuve entre la rue Élisabeth-Bruyère et le pont du Portage afin de créer un itinéraire accueillant entre Ottawa et Gatineau.

- **a** Soutenir les efforts visant à améliorer le potentiel piétonnier du boulevard Maisonneuve en élargissant les trottoirs et en dotant les bâtiments de façades actives.
- **b** Soutenir l'amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des cyclistes à l'intersection du boulevard des Allumettières et de la rue Laurier.



Passerelle du pont des Voyageurs



S6. PARC JACQUES-CARTIER

Contexte

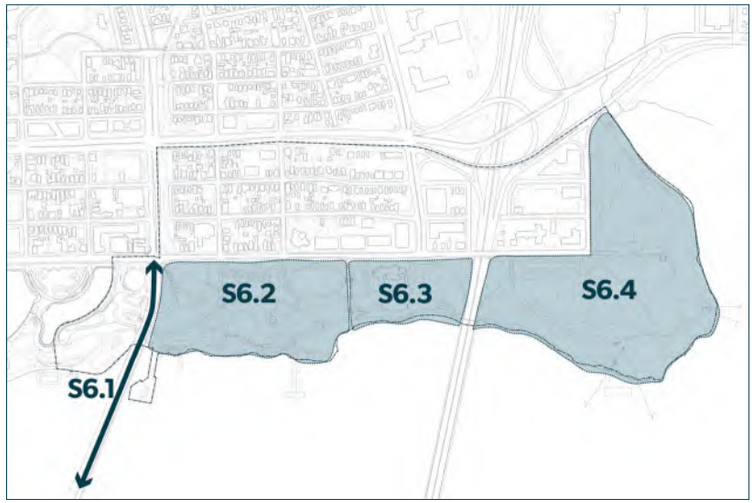
Le secteur du parc Jacques-Cartier s'étend le long de la rive nord de l'île d'Hull, sur la rivière des Outaouais, au niveau de la rue Laurier. Ce secteur comprend deux des plus grands parcs de la capitale situés dans la zone centrale, deux ponts interprovinciaux et les quartiers urbains adjacents. Les espaces verts riverains offrent un accès public continu depuis le Musée canadien de l'histoire jusqu'à l'embouchure du ruisseau de la Brasserie, et leur emplacement permet de profiter d'une vue magnifique sur la rivière, la Colline du Parlement et les chutes Rideau.



Maison Charron

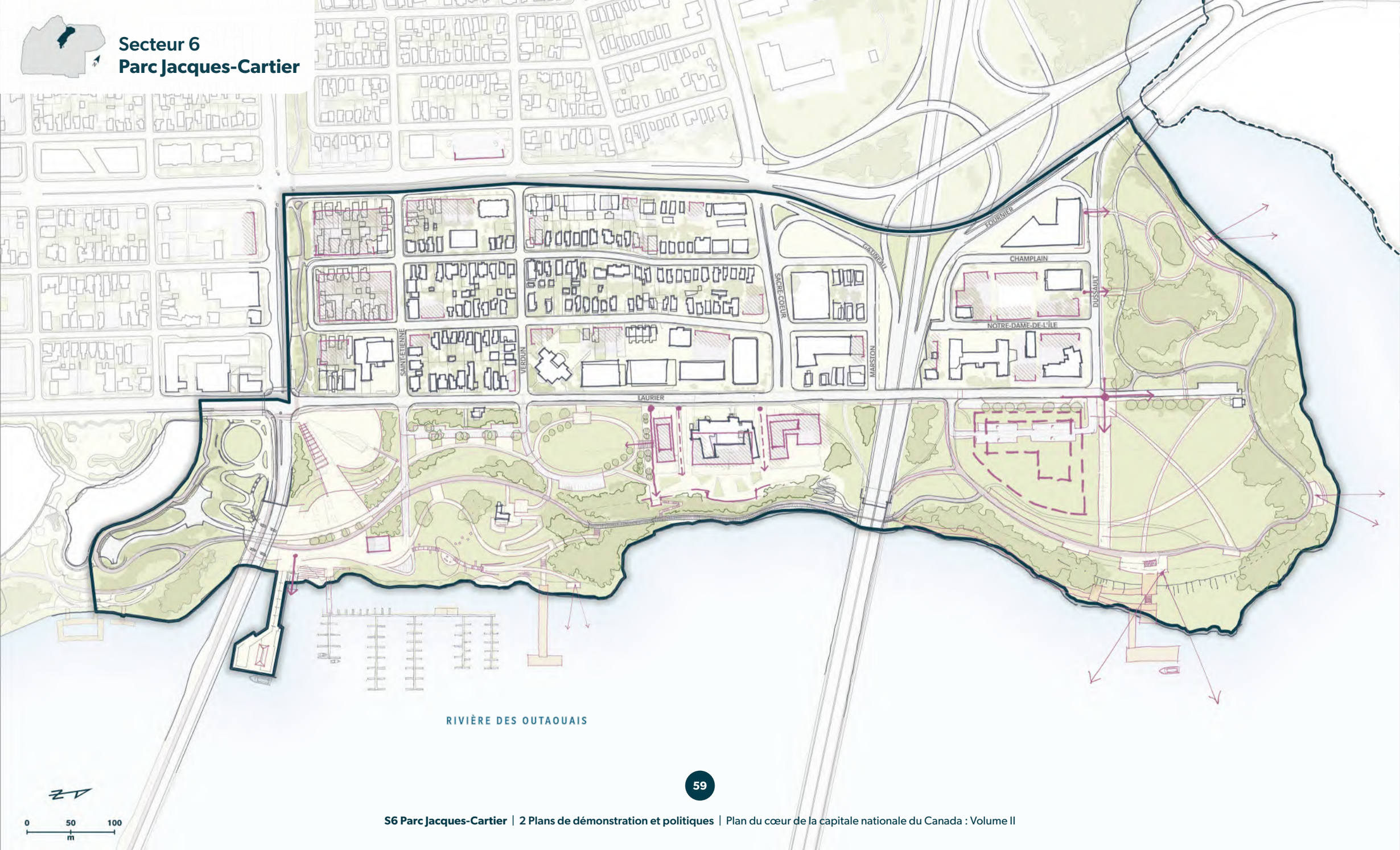


Rivière des Outaouais



Le secteur est divisé en quatre zones :

- **S6.1** Pont Alexandra
- **S6.2** Parc Jacques-Cartier Sud
- **S6.3** 210 Laurier – Site du monastère


Secteur 6
Parc Jacques-Cartier
SAINT-ÉTIENNE
VERDUN
LAURIER
SACRÉ-CŒUR
CATINEAU
MARSTON
FORNIER
CHAMPLAIN
DUSSAULT
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE
RIVIÈRE DES OUTAOUAIS
0
50
100
m

S6

- **S6.4** Parc Jacques-Cartier Nord

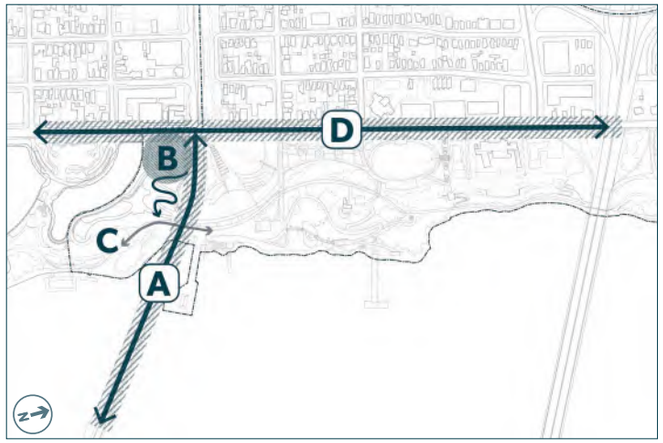
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les interventions menées dans ce secteur s'inscriront dans le cadre des objectifs suivants et y contribueront :

- Promouvoir et mettre en valeur le secteur en tant que destination phare au bord de l'eau.
- Renforcer les liens entre les espaces verts et les zones urbaines adjacentes.
- Soutenir les grands événements organisés dans la capitale.
- Renforcer l'interface avec le boulevard de la Confédération et le Musée canadien de l'histoire situé à proximité.
- Valoriser les propriétés patrimoniales existantes et améliorer les services et les installations destinés aux visiteurs.
- Intégrer un langage paysager cohérent dans les trois zones grâce à une utilisation homogène de la géométrie, des matériaux, des végétaux et des éléments du site afin de renforcer une expérience utilisateur fluide et un fort sentiment d'identité en tant que système de parcs unifié.

S6.1 Pont Alexandra

Le pont Alexandra est un élément emblématique du paysage urbain d'Ottawa-Gatineau depuis plus de 120 ans et constitue un lien essentiel entre les quartiers de Hull et de la Basse-Ville. Le pont actuel approche de la fin de sa durée de vie et sera remplacé.



A - Remplacement du pont
B - Pôle du boulevard de la Confédération
C - Berges
D - Rue Laurier

A Remplacement du pont

Le nouveau pont jouera un rôle clé en tant que symbole et segment important du lien routier du boulevard de la Confédération, reliant les sites et institutions nationaux au cœur de la capitale.


Pont Alexandra


S6.1 A - Remplacement du pont

i Guider le remplacement du pont Alexandra par une nouvelle structure emblématique qui favorise la mobilité active, améliore les liaisons avec le secteur riverain et préserve les possibilités d'une utilisation future par le transport ferroviaire.

- **a** Prévoir des zones piétonnes et cyclables spacieuses et séparées en amont du pont.
- **b** Aménager de grands espaces de rassemblement le long du pont pour se reposer et admirer la rivière.

- **c** Intégrer les éléments clés de la conception du boulevard de la Confédération, tels que la palette de matériaux et le mobilier urbain, dans la conception du pont, et conserver le caractère distinctif des lampadaires en forme de globe et des bannières.
- **d** Préserver la possibilité d'un futur transport ferroviaire, notamment en prévoyant un placement discret des câbles de caténaire.
- **e** Chercher à réutiliser les éléments récupérés du pont Alexandra dans des projets à proximité.

ii Relier les pistes cyclables du pont aux sentiers existants, notamment les sentiers des Voyageurs et de l'Île.

B Pôle du boulevard de la Confédération

Le pôle Laurier/Allumettières constitue un espace public de premier plan et une porte d'entrée vers et depuis Gatineau, offrant un nouvel emplacement pour un monument symbolique ou un site commémoratif le long du boulevard de la Confédération.

i Réaménager l'accès au pont Alexandra à cette intersection afin de transformer le pôle en un espace de rassemblement commémoratif qui renforce les liaisons nord-sud.

- **a** Reconfigurer l'intersection Laurier-Allumettières pour éliminer la bretelle.
- **b** Améliorer les liaisons du Sentier de la capitale depuis le remplacement du pont Alexandra vers le Sentier des Voyageurs.
- **c** Élargir l'espace piétonnier à l'angle sud-est en réaménageant les voies et en supprimant le virage à droite depuis la rue Laurier.
- **d** Intégrer une conception d'intersection protégée pour les cyclistes.
- **e** Maintenir des vues dégagées depuis l'angle de l'intersection vers la Colline du Parlement grâce à une végétation aménagée afin de préserver ces points de vue stratégiques.
- **f** Préserver la possibilité de concevoir des espaces personnalisables de part et d'autre du pont.

ii Améliorer l'expérience des visiteurs en créant un nouveau pôle de la place du boulevard de la Confédération du côté du musée du pont.

- **a** Créer une nouvelle place et un pôle emblématique avec des espaces publics en terrasses et des liaisons directes par des sentiers s'ouvrant sur la rivière des Outaouais.

iii Autoriser des installations d'art public temporaires jusqu'à ce qu'une future commémoration nationale soit choisie pour ce pôle.

C Bord de l'eau

Les zones situées autour et sous le pont Alexandra constituent un lien essentiel entre le parc Jacques-Cartier Sud, le Musée canadien de l'histoire et le pont Alexandra. Elles revêtent une grande importance culturelle et symbolique et offrent une vue imprenable sur la Colline du Parlement.


Musée canadien de l'histoire

i Aménager un espace riverain en terrasses avec des aires de repos et des améliorations de l'espace public.

- **a** Prévoir des liaisons par des sentiers et des escaliers accessibles à tous vers les rives.
- **b** Concevoir un éclairage, un mobilier et des matériaux pour l'aménagement riverain qui s'harmonisent avec le caractère du parc riverain.
- **c** Mettre en place des liaisons de mobilité active afin d'offrir un accès intuitif pour tous les modes de transport, du rivage à l'intersection, en réduisant au minimum les conflits entre les usagers.

ii Créer des espaces intéressants de différentes tailles et dimensions afin d'offrir des points de repos publics ainsi que des installations commémoratives et artistiques.

iii Renforcer et promouvoir la liaison sous le pont et améliorer son esthétique, notamment entre le parc Jacques-Cartier Sud et le Musée canadien de l'histoire.

- **a** Créer une expérience riveraine continue, de grande qualité et adaptée aux inondations sous le pont afin de relier le parc du musée et le parc Jacques-Cartier.
- **b** Utiliser une végétation appropriée pour masquer le quai de chargement du Musée canadien de l'histoire et améliorer l'expérience offerte au public.
- **c** Fournir un éclairage sûr et confortable pour les zones situées sous le pont.
- **d** Préserver la possibilité de concevoir un espace d'interprétation et personnalisable sous le pont, doté d'une forte composante visuelle ou artistique et d'éléments d'art public, afin de renforcer le lien entre le site du musée et le parc Jacques-Cartier.
- **e** Fournir des services publics actifs ou des aménagements, services ou installations complémentaires au parc.



D Rue Laurier

La rue Laurier constitue un tronçon important du boulevard de la Confédération à Gatineau. Ce secteur comprend un prolongement marquant et très visible de l'avenue urbaine qui borde les espaces verts riverains, s'étendant du pôle Laurier/ Allumetières jusqu'à la rue Dussault.

i Préserver et mettre en valeur le caractère et l'intégrité architecturale du Quartier-du-Musée le long de la rue Laurier grâce à des initiatives de programmation, d'animation et de dynamisation.

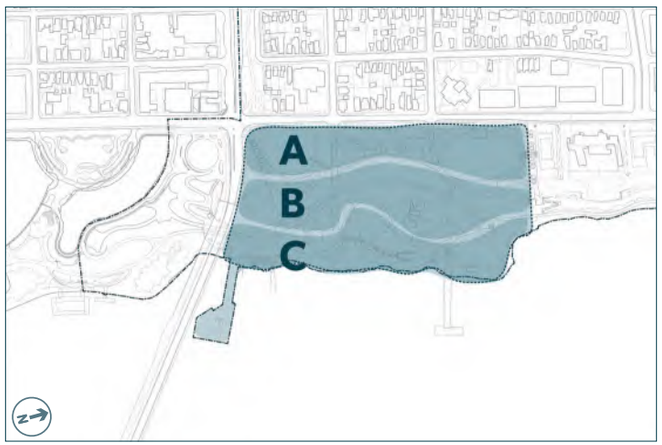
- **a** Encourager l'intégration d'usages commerciaux des deux côtés de la rue Laurier afin d'animer la zone proche de l'entrée du parc.
- **b** Améliorer le paysage urbain de la rue Laurier grâce à des initiatives telles que l'art public, une signalisation améliorée et l'aménagement paysager.
- **c** Créer des liaisons ouvertes vers les façades actives des bâtiments rénovés le long de la rue Laurier.

ii Aménager des pistes cyclables des deux côtés de la rue Laurier pour faciliter l'accès aux pôles de transport, avec des pistes cyclables bidirectionnelles le long du côté est de la rue.

iii Relier les pistes cyclables de la rue Laurier au réseau de sentiers existant.

S6.2 Parc Jacques-Cartier Sud

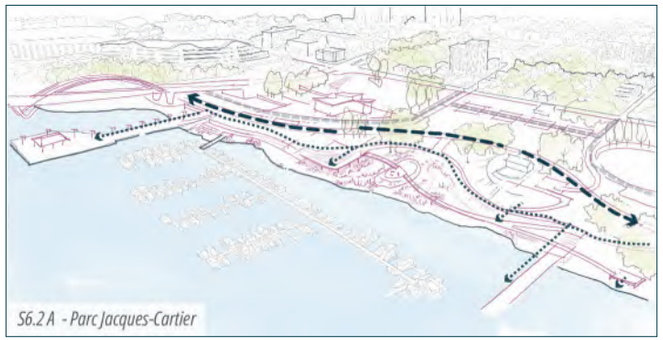
Ancien site forestier et portuaire situé le long de la rivière des Outaouais, qui a brièvement servi de parc d'attractions, le parc Jacques-Cartier Sud est l'un des principaux parcs de la capitale, sur l'île Hull. Il s'agit du parc urbain riverain le mieux aménagé de la capitale, proposant des services nautiques, des excursions ainsi qu'un accès et une vue spectaculaires sur les rives de la rivière.



A - Place d'entrée et bordure de rue
B - Espace du parc
C - Berges

A Entrée de la place et bordure de rue

La bordure du parc le long de la rue Laurier constitue l'interface avec les quartiers urbains environnants et comporte quatre points d'entrée, dont l'accès principal situé sur la rue Laurier, près du pont Alexandra.


S6.2 A - Parc Jacques-Cartier

i Créer une grande place accueillante à l'angle sud-est du boulevard des Allumettières et de la rue Laurier.

- **a** Réaménager le stationnement en surface existant et reconfigurer l'espace en un lieu public accueillant, doté d'un aménagement paysager et d'équipements de parc appropriés.
- **b** Intégrer des éléments permanents animés et ludiques qui attireront les gens vers le parc.
- **c** Concevoir l'entrée de manière à ce que les chemins menant de la rue et du pont Alexandra offrent un accès facile et agréable aux berges.

ii Créer une lisière de parc perméable et accueillante le long de la rue Laurier, grâce à un aménagement urbain amélioré, des trottoirs aménagés, du mobilier urbain et la plantation d'arbres en bordure de rue.

- **a** Améliorer la signalisation du parc et les éléments en bordure de rue afin de faciliter l'accès par les rues secondaires de la capitale (c.-à-d. Saint-Étienne et Verdun) et de créer des entrées secondaires dans le parc.
- **b** Améliorer la visibilité depuis les points d'arrivée vers le bord de l'eau et les principaux éléments du parc, tels que le quai et la maison Charron (notamment l'éclairage nocturne pour améliorer l'orientation, la sécurité et l'ambiance).

iii Accorder la priorité au stationnement près de la rue Laurier pour desservir les fonctions liées au parc, en utilisant un aménagement discret qui s'intègre au paysage urbain environnant.

B Espace de parc

La partie centrale du parc est un vaste espace vert légèrement en pente qui descend vers la rivière, offrant un point de vue dégagé qui attire les visiteurs vers les berges.

i Améliorer les équipements du parc tout au long de l'année afin de créer un espace de parc animé et modulable, propice à une fréquentation quotidienne.

- **a** Ajouter des services aux visiteurs, des attractions interactives et des équipements tels qu'un pavillon, des structures de jeux créatives, un jardin pour enfants, une fontaine/pataugeoire et des équipements publics.
- **b** Offrir des possibilités de services et d'offres commerciales complémentaires, comme la location de matériel et des services de restauration.

ii Concevoir un bâtiment principal offrant une variété de possibilités d'animation et d'utilisations.

- **a** Concevoir le bâtiment avec les caractéristiques d'un pavillon afin de représenter le caractère d'un parc urbain en bord de rivière.
- **b** Inclure une grande zone de prolongement flexible (terrasse/place) pouvant compléter les utilisations intérieures ou fonctionner de manière autonome.

iii Améliorer les flux de circulation dans l'ensemble de l'espace du parc.

- **a** Prévoir un parcours continu pour le sentier des Voyageurs, intégré de manière appropriée à l'espace public situé en dehors de la plaine inondable.
- **b** Concevoir des voies de circulation et des voies de service afin de réduire au minimum les conflits entre les usagers du parc et de limiter l'impact au sein des zones piétonnes partagées, telles que les places.
- **c** Maintenir l'accès opérationnel à la zone de déchargement du musée sans nuire à l'expérience offerte aux visiteurs du parc.

iv Créer une série de points d'intérêt à l'intérieur du parc pour divers usagers, en s'appuyant sur les éléments existants et en créant de nouvelles attractions.

v Valoriser l'espace vert central en tant qu'espace public accueillant pour les usagers quotidiens, en y intégrant des équipements et du mobilier urbain.

- **a** Créer des zones et des espaces à échelle humaine.
- **b** Délimiter plus clairement ces espaces grâce à l'aménagement paysager, aux revêtements de sol et à l'installation de mobilier.
- **c** Planter davantage de végétation pour créer des zones ombragées et des lieux de rassemblement, tout en veillant à ce que les aménagements favorisent l'organisation d'événements et préservent la santé des racines des arbres.
- **d** Protéger les arbres matures au sein du parc.

vi Autoriser des événements de moyenne envergure pouvant s'intégrer dans les espaces à échelle humaine nouvellement délimités.

- **a** Aménager le parc de manière à ce qu'il puisse accueillir des activités sans détérioration des sols, tout en préservant la qualité esthétique et en réduisant au minimum l'impact sur la végétation du parc et le ruissellement des eaux.
- **b** Encourager la tenue d'événements dans une ou plusieurs zones du parc, tout en maintenant un accès libre à la zone riveraine.

vii Protéger le caractère patrimonial du bâtiment et du site de la maison Charron, et améliorer l'utilisation du site.

- **a** Créer un lieu de rassemblement autour de la maison Charron qui met en valeur le patrimoine et les aspects culturels du bâtiment.
- **b** Préserver les points de vue qui mettent en valeur la maison Charron depuis la rue Laurier et le parc.
- **c** Soutenir les initiatives visant à améliorer l'interprétation, la programmation et l'animation autour de la maison Charron, notamment l'aménagement potentiel d'un jardin botanique ou d'aménagements floraux.
- **d** Préserver et améliorer la zone boisée autour de la maison Charron.



C Bord de l'eau

Situé le long des rives de la rivière des Outaouais, ce secteur abrite actuellement un bureau de la marina et une rampe de mise à l'eau. Il accueille à la fois des activités récréatives et touristiques, mais est confronté à des défis liés aux inondations, à la résilience écologique et à une expérience utilisateur de qualité médiocre et des équipements insuffisants.



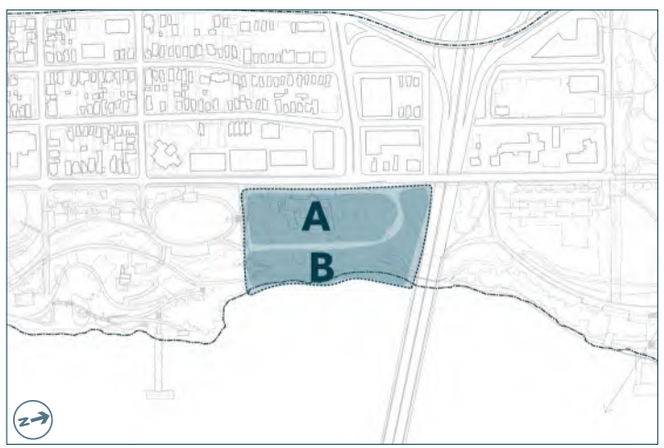
Marina Jacques-Cartier

- **i** Créer un pôle d'attraction dynamique au caractère urbain riverain, doté d'un vaste espace public s'ouvrant sur la rivière des Outaouais.
  - **a** Introduire des attractions permanentes dans l'espace public au bord de l'eau, telles que des aires de jeux et des jeux d'eau.
  - **b** Créer une grande place au bord de l'eau avec du mobilier urbain et un espace dédié aux rassemblements.
- **ii** Maintenir l'accès public au quai Hull, afin de soutenir les croisières fluviales et les excursions en bateau à partir de cet emplacement.
  - **a** Proposer des services et des activités de loisirs compatibles avec les opérations d'excursions en bateau au quai Hull, tels que des installations de location de canots et de kayaks et un stationnement pour vélos.
  - **b** Fournir un accès à l'eau pour les petites embarcations non motorisées qui n'interfère pas avec les installations de la marina ou la rampe de mise à l'eau.
- **iii** Maintenir la rampe de mise à l'eau à cet emplacement pour les services d'urgence et touristiques uniquement, afin de réduire les conflits entre les manœuvres de mise à l'eau et les usagers du parc.
- **iv** Reconfigurer et améliorer les fonctions de la marina et du quai pour faciliter les activités nautiques, les visites guidées et les excursions.
  - **a** Regrouper les installations liées à la marina Jacques-Cartier existante pour une utilisation publique plus large, notamment un point d'escale, un restaurant et des services de location de vélos et de canots.
  - **b** Fournir des amarrages publics et améliorer le point d'escale et les installations nautiques afin de renforcer la connexion du parc avec d'autres destinations le long de la rivière et d'accueillir les plaisanciers venant de l'extérieur de la région.
  - **c** Collaborer avec la société gestionnaire de la marina pour construire un nouveau pavillon de marina qui offrira des installations mixtes publiques/privées, telles que des services de restauration, des toilettes et un espace intérieur polyvalent.
  - **d** Implanter le nouveau pavillon de marina à l'écart du rivage afin de mieux l'intégrer aux fonctions du parc et déplacer les quais et les passerelles vers le nord, créant ainsi une zone publique plus vaste au bord de l'eau.
- **v** Protéger les sites archéologiques intacts contre l'érosion, le cas échéant.



S6.3 210 Laurier – Site du monastère

Le site est situé au sommet d'un talus escarpé surplombant la rivière des Outaouais. Sa façade sud donne sur le parc Jacques-Cartier Sud, dans un bloc en périphérie, au premier plan de la ligne d'horizon de Gatineau.



A - Réaménagement
B - Berges

A Réaménagement

Plusieurs parcelles situées entre le parc Jacques-Cartier Nord et Sud ont été ciblées pour des projets de développement, notamment une possibilité de réutilisation adaptative de l'ancien monastère des Servantes de Jésus-Marie.

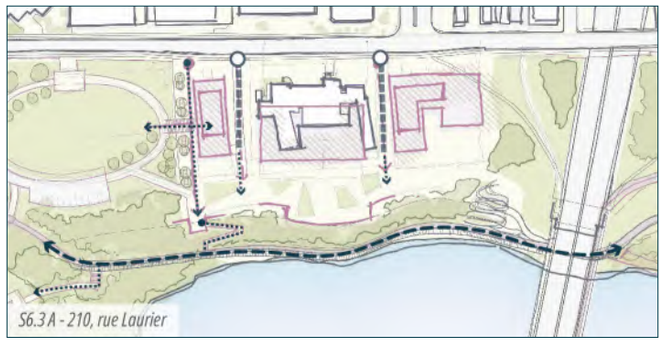

Site du 210, rue Laurier

i Concevoir et réaménager le site du 210, rue Laurier afin d'améliorer la qualité de l'espace public et l'expérience récréative du bord de l'eau.

- **a** Assurer l'intégration urbaine entre les usages privés, semi-publics et publics au niveau du rez-de-chaussée.
- **b** Veiller à ce que la réutilisation adaptative du bâtiment historique, ainsi que tout ajout et tout nouveau développement, soutienne la capacité environnementale du site en renforçant ses valeurs symboliques, esthétiques et naturelles grâce à une quantité, une échelle et une composition appropriées des aménagements ajoutés.

ii Intégrer la conservation et la réutilisation adaptative du bâtiment historique de l'ancien monastère afin de mettre en valeur son architecture et son histoire.

- **a** Encourager le maintien de parties du rez-de-chaussée ouvertes au public en intégrant des équipements publics et des éléments culturels dans le bâtiment historique.
- **b** Étudier les possibilités d'éclairage architectural afin de mettre en valeur le bâtiment historique.


S6.3 A - 210, rue Laurier

iii Explorer les possibilités d'ajouter des annexes adaptées au contexte à l'ancien monastère.

- **a** Veiller à ce que la conception soit visuellement cohérente avec le volume du bâtiment historique et ne dépasse pas sa hauteur lorsqu'on le regarde depuis n'importe quelle rue publique, notamment la rue Laurier.
- **b** Représenter le même style architectural et le caractère symbolique de la structure d'origine grâce à une conception compatible.
- **c** Intégrer le projet aux caractéristiques naturelles du site, aux espaces verts et au contexte urbain adjacent.

iv Concevoir une nouvelle édification sur terrain intercalaire sur la parcelle située au sud du monastère.

- **a** Veiller à ce que le volume, l'empreinte au sol, le profil en hauteur et le style du nouveau bâtiment soient visuellement similaires à ceux du monastère historique ou y fassent clairement référence.
- **b** Créer une lisière urbaine forte le long du parc Jacques-Cartier.
- **c** Intégrer une large voie piétonne bordée d'arbres et éclairée le long de la façade donnant sur le parc afin de relier la rue Laurier à l'intérieur du parc.
- **d** Intégrer des éléments de façade, des matériaux, des motifs de fenestration et des éléments ornementaux similaires à ceux des bâtiments historiques.

v Concevoir une nouvelle édification sur terrain intercalaire sur la parcelle située au nord de l'ancien monastère.

- **a** Autoriser une hauteur de bâtiment supérieure à celle de l'ancien monastère et respectant la typologie du podium et de la tour.
- **b** Concevoir le podium de manière à ce qu'il s'harmonise, soit cohérent ou fasse clairement référence au style du bâtiment du monastère, notamment les éléments de façade, les matériaux, les motifs de fenestration et les éléments ornementaux.

vi Réduire au strict minimum les places de stationnement en surface afin de soutenir les fonctions du parc Jacques-Cartier.

- **a** Interdire les aires de stationnement en surface entre toute façade de bâtiment et le trottoir d'une rue publique ou le chemin piétonnier d'un terrain public.

vii Prévoir un stationnement souterrain public payant qui soutient les activités du parc Jacques-Cartier.

B Bord de l'eau

Les parties de ces sites d'aménagement destinées au public devraient s'intégrer aux espaces verts adjacents.

i Créer de nouveaux espaces publics et des éléments similaires à des parcs autour des bâtiments afin de les intégrer au parc Jacques-Cartier.

- **a** Réserver une partie du terrain situé derrière le monastère aux activités liées aux fonctions du bâtiment, tout en le rendant aussi accessible que possible au public, grâce à un aménagement intégré.
- **b** Concevoir des espaces publics afin d'améliorer les liens visuels, la perméabilité du site et l'accessibilité universelle au sentier riverain longeant la rivière des Outaouais.

ii Aménager un corridor piétonnier reliant le plateau du monastère au sentier riverain.

iii Réserver une partie des terrains pour aménager un espace public assurant une liaison entre l'arrière du monastère, la rue Laurier et le trottoir du pont Macdonald-Cartier.

iv Créer une liaison riveraine entre le parc Jacques-Cartier Sud et le boulevard Sacré-Cœur.

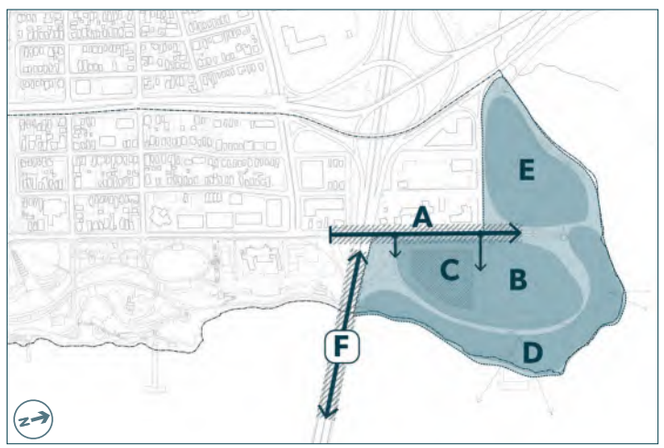
v Maintenir un couvert forestier étendu sur les berges escarpées et le long du sommet de l'escarpement afin de contribuer au paysage pittoresque de la rivière et de prévenir l'érosion.

- **a** Créer une bande riveraine boisée d'au moins 30 mètres de profondeur sur le terrain situé entre l'ancien monastère et la rivière.



S6.4 Parc Jacques-Cartier Nord

Le parc Jacques-Cartier Nord est l'un des principaux parcs de la capitale. Il accueille des événements nationaux majeurs liés à la fête du Canada et au Bal de Neige. Sa vaste superficie se prête à l'organisation de grands événements et à la mise en place d'installations, mais il manque d'aménagements publics, d'équipements et de vocation en dehors des périodes d'événements.



A - Arrivée et bordure de rue
B - Espace du parc
C - Institution culturelle
D - Berges
E - L'embouchure du ruisseau de la Brasserie et la zone boisée
F - Pont Macdonald-Cartier

A Entrée et bordure de rue

Cette zone marque une transition importante entre la rue Laurier et le parc Jacques-Cartier Nord. En tant que point d'arrivée clé, elle offre des possibilités d'améliorer la visibilité, l'accès et la connectivité entre le parc et le tissu urbain environnant.

i Créer des espaces d'arrivée et des entrées principaux distinctifs dans le parc.

- **a** Repenser la route d'accès au parc équipée de feux de signalisation, au nord du viaduc, afin de créer une entrée publique accueillante dotée d'aménagements piétonniers adaptés, notamment un trottoir.
- **b** Créer un nouveau point d'arrivée secondaire à l'intersection avec la rue Dussault.
- **c** Améliorer l'expérience piétonne le long de l'extrémité nord de la rue Laurier menant au bâtiment Gilmour Hughson, notamment en prolongeant le paysage urbain bordé d'arbres avec un trottoir.

ii Améliorer l'accès au parc depuis la rue Laurier.

- **a** Défricher et éliminer de manière sélective la végétation dense de conifères le long de la rue Laurier, et aménager des points d'entrée piétonniers pour accroître la visibilité depuis la rue et améliorer les points de vue vers le parc.
- **b** Aménager un sentier le long de la périphérie du parc du côté de la rue Laurier afin de créer une boucle piétonne interne au sein du parc.
- **c** Créer une zone de débarquement pour les transports en commun afin de mieux faciliter les grands événements, et envisager des moyens de déplacer et de concentrer le stationnement public et les voies d'accès au site afin de libérer de l'espace dans le parc riverain.

iii Soutenir l'élargissement de la bordure piétonne du viaduc de la rue Laurier afin de renforcer la connexion urbaine entre le 210, rue Laurier et le parc Jacques-Cartier Nord.

B Espace de parc

Situé au cœur du parc, ce vaste espace central et ouvert est fréquemment utilisé pour des événements célébrant la fête du Canada et le Bal de Neige.


Parc Jacques-Cartier

i Concevoir le parc Jacques-Cartier Nord comme un site adapté à l'accueil d'événements nationaux majeurs tout au long de l'année.

- **a** Concevoir un vaste espace événementiel évolutif capable d'accueillir un grand nombre de personnes lors d'événements majeurs.
- **b** Améliorer la surface du site et installer les infrastructures nécessaires, telles que les télécommunications, les zones d'exploitation du site, les raccordements électriques et les raccordements à l'eau, ainsi que le drainage.
- **c** Gérer les programmes et les événements à grande échelle d'une manière compatible avec les usages résidentiels voisins.
- **d** Concevoir l'aménagement du parc avec des points d'accès logiques et des périmètres d'événements facilement délimités.
- **e** Réserver une zone distincte du parc qui restera accessible au public et ouverte aux loisirs spontanés pendant les périodes d'événements.
- **f** Assurer un accès public continu au pôle du secteur riverain et au sentier des Voyageurs pendant les périodes d'événements.

ii Concevoir l'espace du parc de manière à ce qu'il fonctionne comme un parc polyvalent en dehors des périodes d'événements, au centre du parc Jacques-Cartier Nord, pour des activités non planifiées.

- **a** Adapter la conception du site, les équipements et la végétation afin de favoriser l'utilisation quotidienne du parc.
- **b** Maintenir une offre diversifiée de services récréatifs sur place et conserver de grands espaces ouverts pour les loisirs passifs.
- **c** Créer des points d'intérêt et des structures afin d'offrir des sous-espaces à échelle humaine.
- **d** Veiller à ce que les installations du parc et l'esthétique de la conception s'harmonisent avec le cadre naturel et luxuriant des berges.

iii Préserver et mettre en valeur l'ancien immeuble de bureaux de Gilmour and Hughson Ltd. grâce à une réaffectation qui apporte un intérêt récréatif et public aux usagers du parc.

- **a** Optimiser les vues depuis les entrées du parc vers le bâtiment.
- **b** Proposer des équipements et des services publics qui favorisent l'utilisation récréative et améliorent l'expérience des visiteurs.

iv Mettre en place des installations permanentes ou semi-permanentes, le cas échéant, pour animer le parc avec des éléments tels que des zones de repos, des structures ombragées, des jeux ou des petites scènes.

- **a** Étudier l'ajout d'un nouveau pavillon de parc comme point central architectural, comprenant des services, des équipements, une structure ombragée et une scène de spectacle.
- **b** Autoriser la construction de bâtiments commerciaux saisonniers ou de petite taille, ainsi que des kiosques, afin de soutenir le pôle riverain et d'offrir des services tels que la restauration et la location.

C Institution culturelle

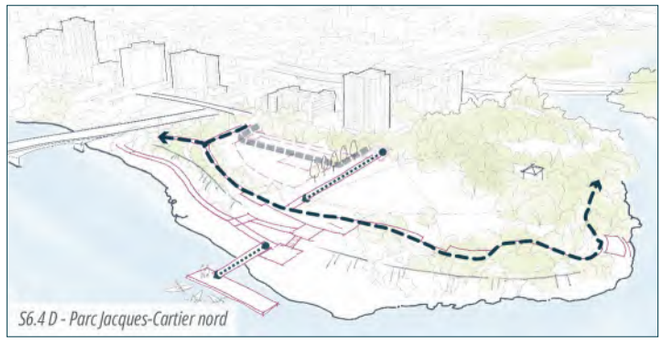
La zone centrale constitue le pôle culturel de la région et abrite plusieurs institutions culturelles nationales. L'espace situé dans cette zone a été désigné comme site potentiel à long terme pour l'implantation d'une autre institution culturelle.

i Préserver la possibilité de construire une future institution culturelle emblématique à vocation publique, telle qu'un musée, afin de dynamiser et d'animer la partie sud de l'aire du parc, en respectant les exigences de conception suivantes :

- **a** Maintenir une large façade sur le parc le long de la rivière, avec un accès public au rivage.
- **b** Implanter le bâtiment de manière à encadrer et à mettre en valeur la rue Laurier, et veiller à ce que l'accès public principal se fasse depuis le trottoir de la rue Laurier.
- **c** Prévoir des liaisons piétonnes claires et accessibles vers le parc.
- **d** Concevoir des zones aménagées et paysagères polyvalentes et flexibles le long de la rive du bâtiment afin de permettre diverses utilisations et animations.
- **e** Prévoir un accès de chargement discret et direct depuis la rue Laurier, à l'écart des entrées et des sentiers piétonniers, sans encombrer le secteur riverain.
- **f** Si un stationnement souterrain est prévu, situer les points d'accès le long des façades les moins visibles afin de réduire au minimum l'impact visuel depuis la rue Laurier et le secteur riverain.
- **g** Concevoir le bâtiment de manière à tirer parti des vues panoramiques sur la rivière et garantir une architecture et des espaces publics de grande qualité qui s'harmonisent avec le cadre riverain et la visibilité depuis la rive d'Ottawa.

D Bord de l'eau

Cette zone comprend un stationnement pour véhicules et une vaste zone boisée en bordure de rive, avec des talus escarpés qui contribuent au caractère naturel et à l'habitat du parc. La rive escarpée de cette zone a subi une certaine érosion.


S6.4 D - Parc Jacques-Cartier nord

i Repenser et déplacer la route et l'accès au stationnement pour les éloigner de la rive, afin de créer de nouveaux espaces publics en bordure de rivière.

- **a** Restreindre l'accès et le stationnement des véhicules privés au bord de l'eau et n'autoriser que l'accès des services nécessaires au bon fonctionnement des équipements et des activités du parc.
- **b** Privilégier le stationnement plus près de la rue Laurier pour répondre aux besoins du parc, en utilisant un aménagement discret qui s'intègre au paysage urbain environnant.

ii Transformer les zones de stationnement et les voies d'accès existantes en espace public, en améliorant notamment la surface de la place et en installant des services d'électricité et des équipements complémentaires.

- **a** Privilégier les matériaux perméables pour les nouvelles zones de revêtement ou celles à remplacer.
- **b** Concevoir un nouvel espace public pavé donnant sur les berges, pouvant accueillir diverses utilisations saisonnières.

c Offrir des possibilités de services et d'offres commerciales complémentaires qui enrichissent l'expérience du secteur riverain, notamment des services de restauration et de location d'équipements de loisirs.

d Créer un belvédère à l'extrémité nord-est du parc afin de tirer parti de la vue en aval sur la rivière des Outaouais et les chutes Rideau.

iii Explorer de nouvelles infrastructures riveraines adaptées aux inondations, notamment des sentiers, des promenades de bois, des quais, des accès à l'eau, des services et des équipements.

a Étudier les possibilités de créer des accès à l'eau, tels que des services de bateau-taxi, la location de kayaks et de canots, ou la baignade publique et les loisirs riverains associés.

b Aménager des escaliers, des rampes et des passerelles vers le rivage

c Mettre en valeur et encadrer les vues spectaculaires sur la rivière en direction des chutes Rideau.

d Étudier les possibilités de prolonger la promenade depuis le secteur du pont Macdonald-Cartier vers la nouvelle zone d'aménagements riverains.

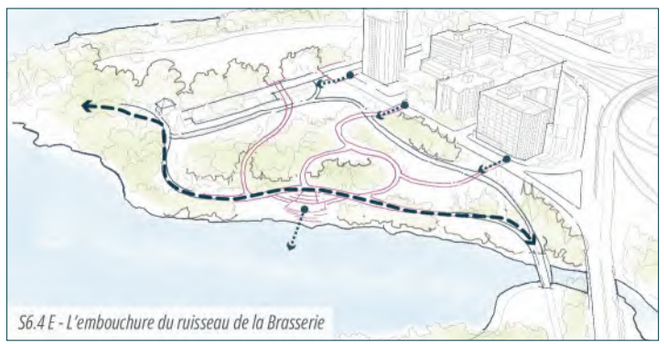
E Embouchure du ruisseau de la Brasserie et zone boisée

Cette zone marque la transition, à l'est, entre le cœur urbanisé et un environnement plus naturel le long de la rivière des Outaouais. C'est l'embouchure du ruisseau de la Brasserie qui délimite la masse terrestre de l'île Hull.

i Surélever le Sentier de la capitale à l'embouchure du ruisseau de la Brasserie (parallèlement au boulevard Fournier) pour prévenir les inondations.



L'embouchure du ruisseau de la Brasserie et la zone boisée



S6.4 E - L'embouchure du ruisseau de la Brasserie

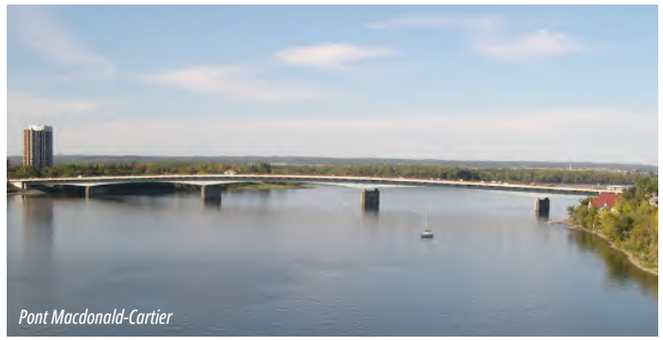
ii Augmenter la couverture forestière à l'ouest du bâtiment patrimonial Gilmour-Hughson et diversifier la végétation du sous-bois afin de rehausser le caractère boisé, de compléter la mini-forêt et d'assurer la transition entre une zone urbanisée et un paysage naturalisé.

iii Aménager un circuit nautique pour explorer les caractéristiques naturelles et culturelles, notamment les rives à l'extrémité nord du parc, les berges du ruisseau de la Brasserie et le parc du lac Leamy.

iv Aménager les berges et la végétation de manière à créer des ouvertures et des points de repos le long du sentier des Voyageurs surplombant le ruisseau de la Brasserie.

F Pont Macdonald-Cartier

Le pont Macdonald-Cartier est un axe de transport majeur de la capitale et l'un des principaux points d'accès au centre-ville, reliant Ottawa à Gatineau.



Pont Macdonald-Cartier

i Mettre en valeur les terrains entourant le pont Macdonald-Cartier afin d'améliorer la qualité visuelle et l'expérience des usagers à l'arrivée et au départ de Gatineau, notamment en renforçant la végétation et les aménagements paysagers.

ii Assurer des liaisons directes et pratiques par des sentiers et des trottoirs vers la rue Laurier et les sentiers riverains pour les modes de transport actifs traversant le pont.

iii Agrandir l'herbier aquatique sous le pont Macdonald-Cartier en reliant les deux herbiers aquatiques existants situés devant l'ancien monastère et le parc Jacques-Cartier Nord.

iv Entretenir la promenade riveraine sous le pont Macdonald-Cartier, un tronçon important du Sentier de la Capitale et un lien entre le parc Jacques-Cartier Nord et Sud.

v Mettre en valeur le caractère, la silhouette et le rôle du pont interprovincial en tant que repère riverain reconnaissable dans les futures décisions relatives à son cycle de vie et à son entretien, notamment en ce qui concerne ses matériaux, sa conception et l'expérience des piétons sur le pont.



S7. SENTIER DE L'ÎLE

Contexte

Ce secteur comprend plusieurs enclaves urbaines distinctes comportant des quartiers résidentiels entourés d'artères et de grands complexes institutionnels. Malgré son cadre urbain, l'habitat riverain du ruisseau de la Brasserie sert de voie de migration essentielle permettant à des espèces comme l'anguille d'Amérique et l'esturgeon jaune de contourner les chutes des Chaudières. Cependant, les autoroutes et les larges boulevards fragmentent le secteur riverain et les quartiers, ce qui limite la connectivité et l'accès aux espaces verts, en plus de nuire au potentiel piétonnier et à l'expérience publique en certains endroits.



Sentier de l'Île



L'Imprimerie nationale



Le secteur est divisé en quatre zones :

- **S7.1** Corridor du sentier de l'Île
- **S7.2** Boulevard Sacré-Cœur
- **S7.3** Allumettières-Montclair
- **S7.4** Corridor autoroutier

Ruisseau de la Brasserie


Secteur 7
Sentier de l'Île
RIVIÈRE DES
RUISSEAU DE LA BRASSERIE
GATINEAU
FORESTIER
ADÉLARD-REAUCHAMP
SAINT-HENRI
SACRÉ-CŒUR
SAINT-PIERRE-APÔTRE
MANCE
JACQUES-CARTIER
EDGAR-CHÉNIER
MASSONNEUVE
VERDUN
SOPHIE-TRUDEL
ARTHUR-BUIES
SAINT-HYACINTHE
SAINT-ÉTIENNE
ALLARD
CARLTON
MARIE-LE FRANC
0
50
100
150
m

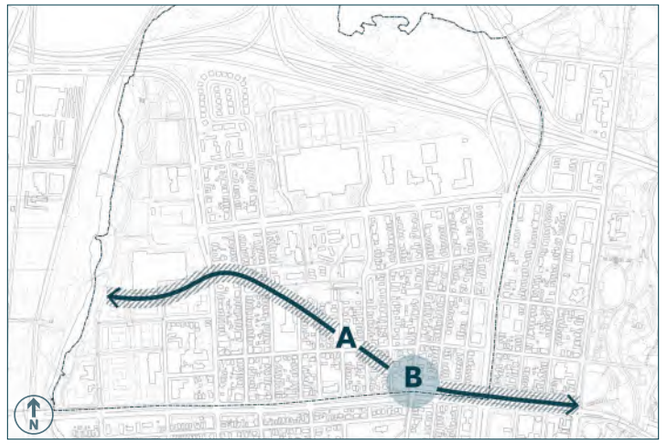
S7
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Principales interventions dans ce secteur

- Renforcer l'identité du quartier grâce à une architecture, à des bâtiments intercalaires et à un aménagement urbain distinctifs.
- Mieux relier les terrains fédéraux et les paysages de rue municipaux.
- Réaménager les terrains publics vacants et sous-utilisés pour leur donner des utilisations actives.
- Étendre et relier les réseaux de mobilité active.
- Accroître l'accès du public aux espaces verts.

S7.1 Corridor du sentier de l'Île

Cet ancien corridor ferroviaire traverse le nord de Hull depuis le pont Alexandra jusqu'au ruisseau de la Brasserie, créant ainsi une importante voie verte traversant l'île.



A - Sectier de l'Île
B - Intersection Laval

A Sentier de l'Île

Le sentier crée un parc linéaire qui relie des quartiers résidentiels, des écoles et des sites d'intérêt national comme le Musée canadien de l'histoire et le parc Jacques-Cartier.



L'œuvre d'art, Papa



i Aménager, le long du corridor du sentier, un réseau de petits parcs interreliés et un domaine public amélioré qui communique avec la collectivité adjacente en plus de comporter du mobilier d'extérieur et des éléments ludiques.

ii Améliorer et officialiser les points d'ancrage aux deux extrémités du sentier en installant des portes d'entrée bien visibles.

iii Améliorer les passages routiers et les liens avec les sentiers pour faciliter l'orientation et rehausser la sécurité.

B Intersection de la rue Laval

i Renforcer la visibilité et le caractère de couloir de verdure du sentier de l'Île là où celui-ci traverse l'intersection bien en vue.

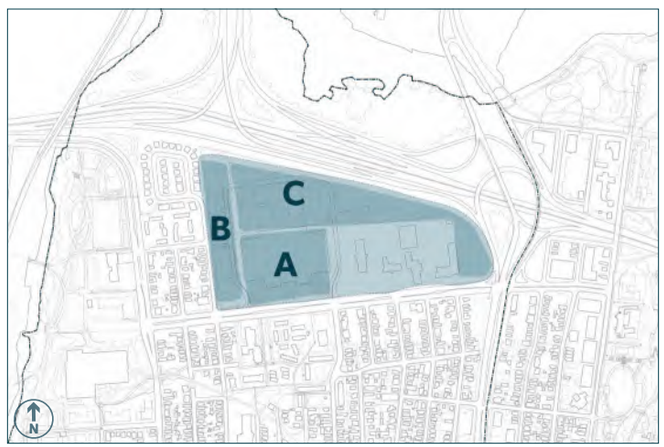
ii Mieux relier le parc Fontaine au sentier par la rue Laval afin de créer un réseau utile et reconnaissable de parcs et de sentiers publics.

iii Envisager l'aménagement d'un point d'intérêt audacieux et reconnaissable, par exemple une œuvre d'art public ou une installation commémorative (comme l'œuvre d'art *Papa* à l'intersection du boulevard Maisonneuve).

- **a** Envisager l'aménagement de mini-parcs ou de places, ou soigner le traitement des rues, pour améliorer le domaine public.

S7.2 Boulevard Sacré-Cœur

Le boulevard Sacré-Cœur est un large boulevard à quatre voies qui relie la rue Saint-Rédempteur à la rue Laurier. Du côté nord, on trouve des bâtiments ayant une vaste superficie au sol, tandis que du côté sud, il y a principalement des bâtiments résidentiels de faible superficie.



A - L'imprimerie nationale
B - Rue Saint-Henri

A Imprimerie nationale

L'ancienne Imprimerie nationale et Centrale de chauffage et de refroidissement, un complexe monumental construit entre 1949 et 1956, fut le premier grand projet fédéral entrepris pour intégrer la ville de Hull, aujourd'hui devenue Gatineau, au District de la capitale nationale.


Imprimerie nationale

i Préserver l'ancienne Imprimerie nationale et la Centrale de chauffage, notamment en conservant l'espace ouvert entourant l'édifice afin d'assurer une visibilité dégagée sur la façade principale le long du boulevard Sacré-Cœur.

ii Renforcer le rôle de l'Imprimerie nationale en tant qu'édifice emblématique tout en transformant celui-ci pour répondre aux besoins contemporains.

iii Permettre la réutilisation adaptative des bâtiments existants et la conversion de l'aire de stationnement en surface en vue de la construction de nouveaux bâtiments fédéraux.

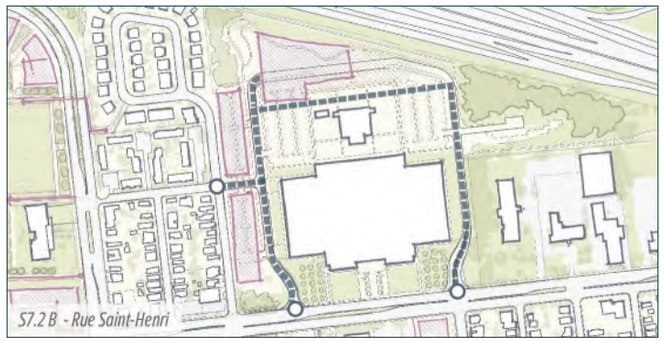
iv Améliorer les terrains destinés au public le long du périmètre du site.

v Placer les installations ou institutions de haute sécurité à un endroit discret du site de manière à favoriser leur intégration avec l'édifice patrimonial et les quartiers adjacents.

vi Interdire tout stationnement sur l'allée centrale menant à l'entrée principale de l'Imprimerie nationale.

B Rue Saint-Henri

La rue Saint-Henri longe le stationnement de l'édifice de l'Imprimerie nationale, dont elle est séparée par une clôture basse à mailles losangées qui rend l'emplacement peu accueillant.



- **i** Veiller à ce que les futurs projets et investissements fédéraux prévoient l'aménagement d'une façade urbaine convenant au quartier.
- **ii** Permettre l'aménagement de bâtiments intercalaires donnant sur la rue pour délimiter le bord de la rue.
  - **a** Aménager des façades actives qui respectent les propriétés résidentielles voisines et interagissent avec elles.
- **iii** Concevoir les bâtiments ou les paysages de rue de manière à renforcer les périmètres de sécurité, les marges de recul ou les abords du site.
  - **a** Utiliser un minimum de murs, de barrières ou de clôtures, de manière stratégique, pour contrôler l'accès au besoin, en les concevant selon les normes pour le domaine public de la capitale.

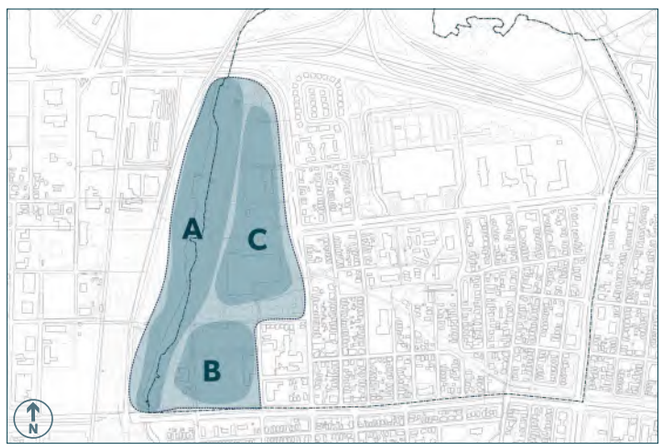
C Corridor de l'autoroute 5

L'autoroute 5 du Québec borde le terrain arrière de l'Imprimerie nationale et des bâtiments de grande superficie voisins. Cela crée une séparation entre le quartier et le ruisseau de la Brasserie.

- **i** Améliorer la connectivité et la signalisation entre le nouvel espace vert public au nord-est de l'édifice de l'Imprimerie et les quartiers adjacents.

S7.3 Allumettières-Montclair

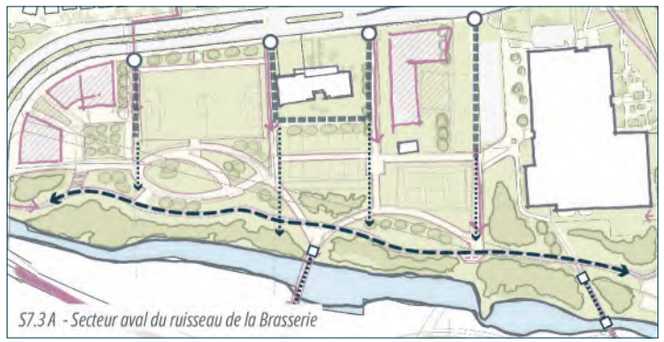
Les terrains situés à l'ouest de la rue Saint-Rédempteur/boulevard Montclair comprenaient auparavant un nœud ferroviaire et des terrains industriels. L'élimination de ces éléments a permis l'aménagement de vastes bâtiments institutionnels, d'installations récréatives et de parcs.



A - Ruisseau de la Brasserie - Autoroute 50
B - Rue Carillon
C - Saint-R'edempteur

A Ruisseau de la Brasserie – autoroute 50

Cette partie du ruisseau est parallèle à l'autoroute 50 du Québec. Le Sentier de la capitale longe le ruisseau et le traverse près de l'École secondaire de l'Île.


S7.3 A - Secteur aval du ruisseau de la Brasserie

- **i** Concevoir une nouvelle liaison pour le transport actif traversant le ruisseau de la Brasserie entre le boulevard des Allumetières et l'autoroute 5, dans l'axe de la rue Breadner.
- **ii** Envisager, à long terme, de transformer l'autoroute 50 en un boulevard urbain, ce qui permettrait l'aménagement de bâtiments intercalaires et le réaménagement du bord du ruisseau pour fournir une nouvelle série d'espaces publics riverains (voir également les politiques propres au secteur 4).
- **iii** Créer un vaste parc public le long des rives tout en en préservant le caractère naturel.
  - **a** Évaluer et déplacer les caractéristiques existantes près de la berge du ruisseau pour créer de nouveaux espaces riverains.
  - **b** Envisager de créer des ouvertures sélectives et des points de repos permettant de voir le ruisseau et d'y accéder.
  - **c** Ajouter des aménagements appropriés au Sentier et améliorer la conception de celui-ci pour créer un environnement piétonnier sûr et connecté.
  - **d** Soutenir l'utilisation des parcs adjacents ainsi que l'aménagement de bâtiments intercalaires et d'installations stratégiques à proximité afin d'encourager la circulation piétonnière le long des sentiers riverains.

B Rue de Carillon

Le secteur situé entre la rue de Carillon et le ruisseau de la Brasserie n'est pas structuré; il comporte principalement une aire de stationnement en surface mal reliée et intégrée à son milieu.


S7.3 B - Rue Carillon

- **i** Envisager la possibilité de réaménager les interfaces avec le ruisseau de la Brasserie afin de créer un domaine public accueillant qui mène les gens vers l'eau, notamment des connexions avec le sentier et des aires de repos.
- **ii** Soutenir l'officialisation des rues et des espaces publics pour établir un quartier urbain.
- **iii** Soutenir l'aménagement transitoire, notamment l'ajout de solutions appropriées de logements intercalaires socialement responsables, afin de créer un lieu sûr et accueillant pour les résidents et les visiteurs.
- **iv** Intégrer le sentier de l'Île au quartier émergent au sud de l'École secondaire de l'Île en créant des liens entre les sentiers et les rues adjacentes.

C Saint-Rédempteur

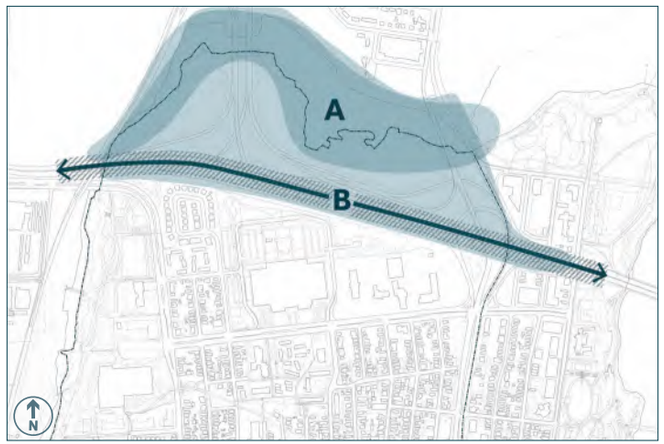
Ce tronçon de la rue Saint-Rédempteur croise le boulevard des Allumettières, puis continue vers le nord avant de devenir le boulevard Montclair. Les anciens terrains industriels qui longent le ruisseau de la Brasserie comprennent maintenant une école, des installations récréatives et une caserne de pompiers, bien qu'il soit encore possible d'y renforcer le tissu urbain.

- **i** Soutenir l'aménagement harmonisé avec le paysage de rue.
- **ii** Inclure une signalisation claire et une conception du domaine public qui dirigent les gens vers le réseau du Sentier de la capitale et renforcent les parcs riverains.
- **iii** Envisager la possibilité de réaménager des éléments des parcs de manière à permettre un aménagement intercalaire stratégique le long de la rue Saint-Rédempteur tout en offrant une configuration de parcs plus ciblée et plus animée.



S7.4 Corridor autoroutier

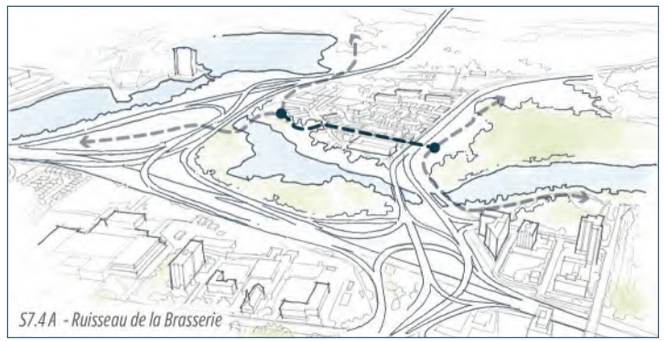
Les autoroutes du Québec 50 et 5 sont reliées aux principales artères du centre-ville de Gatineau et au pont Macdonald-Cartier.



A - Secteur aval du ruisseau de la Brasserie
B - Autoroute 5

A Cours inférieur du ruisseau de la Brasserie

Les terres entourant le ruisseau de la Brasserie au nord de l'île Hull constituent un habitat naturel précieux qui abrite diverses espèces végétales et animales, dont certaines sont en péril. Ce secteur crée une interruption dans le réseau de sentiers, ce qui empêche de faire le tour de l'île Hull à pied.


S7.4 A - Ruisseau de la Brasserie

i Protéger les espèces végétales et animales, dont certaines sont en péril, ainsi que leur habitat.

- **a** Préserver les milieux humides en limitant l'accès aux zones écosensibles.
- **b** Donner aux utilisateurs l'occasion d'en apprendre davantage sur l'île Hull et d'en comprendre l'importance pour les espèces naturelles.

ii Préserver la vue panoramique naturelle sur la rivière des Outaouais, notamment depuis le pont traversant le ruisseau de la Brasserie, près du boulevard Fournier.

iii Achever le réseau de sentiers récréatifs entre le boulevard Fournier et l'autoroute 50 pour relier le sentier du Ruisseau-de-la-Brasserie au sentier des Voyageurs.

- **a** Limiter les mesures qui pourraient entraîner l'érosion des rives ou la détérioration de l'habitat naturel.

B Autoroute 5

Ce tronçon d'autoroute relie le boulevard Maisonneuve au pont Macdonald-Cartier, qui mènent tous deux aux sites les plus emblématiques du cœur de la capitale.

i Mettre l'accent sur le corridor en tant que porte d'entrée distinguée vers la capitale.

ii Soutenir les efforts visant à détourner la circulation des camions du cœur de la capitale grâce à la création d'itinéraires de rechange à l'est du centre-ville.

- **a** Envisager de prendre d'éventuelles mesures de modération de la circulation et de traitement des paysages de rue de manière à préserver le caractère de boulevard urbain et la capacité de l'avenue King Edward, à Ottawa.

iii À long terme, envisager la reconfiguration ou le remplacement, au terme de leur cycle de vie, des échangeurs et de l'infrastructure routiers afin de réduire l'utilisation des terres et d'améliorer l'intégration au contexte urbain environnant.



Vieux-Hull

S8. CENTRE-VILLE DE GATINEAU

Contexte

Le centre-ville de Gatineau comprend une partie de l'île Hull et s'inscrit, sur les plans physique et économique, dans le cœur de la capitale, la Ville de Gatineau et la région de la capitale nationale. Le secteur se distingue autant par ses quartiers résidentiels situés sur l'île, aux formes bâties fines qui ont un cachet unique, que par les cafés, les boutiques et les restaurants de la place Aubry et le long de la promenade du Portage. Épargné par les expropriations et démolitions des années 1960 et 1970, qui ont touché plus de 1 500 maisons et entreprises dans le cadre de la construction du complexe de la Place du Portage, ce secteur représente une part importante du patrimoine de Gatineau.



Vieux-Hull

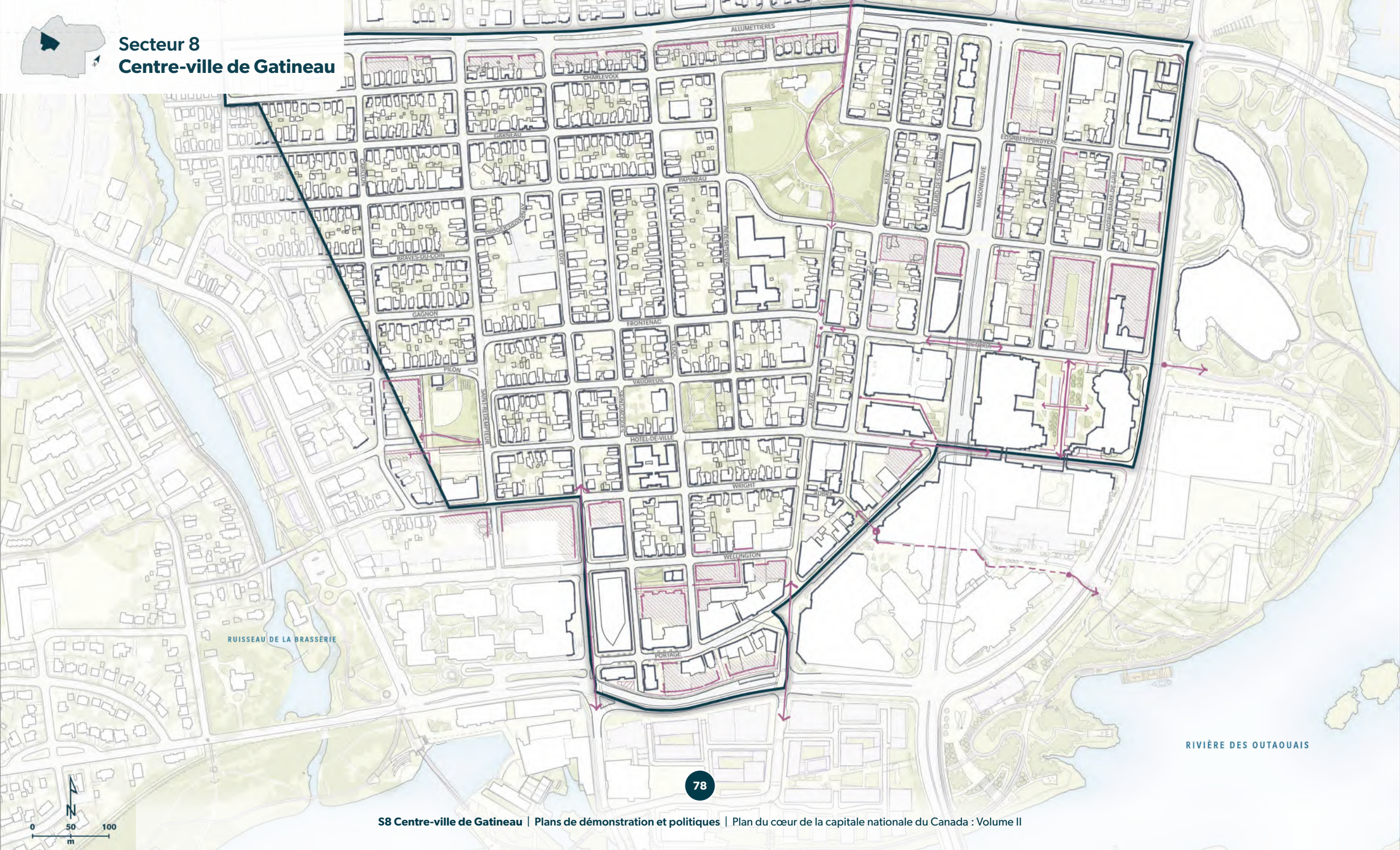


Vieux-Hull



Le secteur est divisé en quatre zones :

- **S8.1** Secteur du centre-ville
- **S8.2** Parc Fontaine
- **S8.3** Boulevard des Allumettières
- **S8.4** Quartier-du-Musée


Secteur 8
Centre-ville de Gatineau
ALLUMETTIERES
CHARLEVOIX
GARNEAU
PAPINEAU
CARLTON
BRAVES-DU-COIN
GAGNON
PILON
FRONTENAC
VAUDREUIL
SAINT-ROSAIRE
SAINT-REDEMPTEUR
HOTEL-DE-VILLE
WRIGHT
WELLINGTON
PORTAGE
MAISONNEUVE
ELISABETH-BRUYERE
CHAMPLAIN
MARIE-ANNE-DE-LEVIS
RUISSEAU DE LA BRASSERIE
RIVIÈRE DES OUTAOUAIS
0
50
100
m

S8
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les objectifs de ce secteur sont les suivants :

- Soutenir et renforcer la vitalité du cœur du centre-ville de Gatineau, conformément aux objectifs de la municipalité.
- Améliorer les interfaces des propriétés fédérales afin de dynamiser les paysages de rue et les milieux urbains.
- Renforcer les voies piétonnières reliant les destinations entre les espaces riverains et le centre-ville.

S8.1 Secteur du centre-ville

Ce secteur, au cœur de Gatineau, se caractérise par une offre patrimoniale, culturelle et commerciale dynamique. À usage mixte et à vocation résidentielle, le centre-ville jouxte d'importants complexes fédéraux de grande envergure.

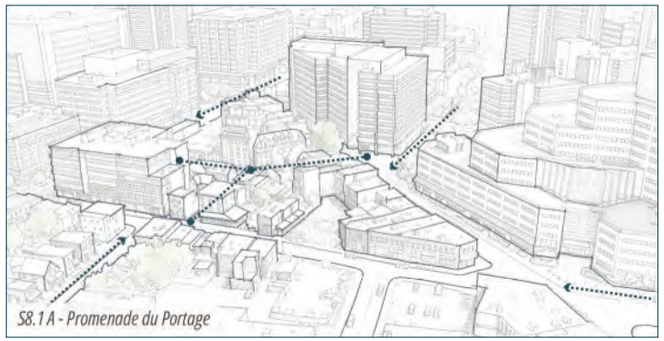


A - Promenade du Portage
B - Centre commercial

A Promenade du Portage

La promenade du Portage longe, d'un côté, les locaux fédéraux de la Place du Portage et, de l'autre, une variété de restaurants et de boutiques, tout en reliant plusieurs places aménagées pour le public piéton.


Promenade du Portage


S8.1 A - Promenade du Portage

i Favoriser la préservation et la revitalisation des secteurs patrimoniaux et des espaces publics majeurs, notamment la promenade du Portage et la place Aubry.

ii Appuyer l'aménagement de réseaux de transport actif reliant la rue Laval au réseau de sentiers au sud.

iii Encourager le regroupement et l'essor d'activités de divertissement et de commerce spécialisées le long de la promenade du Portage, des rues Kent, Aubry et Laval (jusqu'à la rue de l'Hôtel-de-Ville).

iv Aider la ville à encadrer la forme et la hauteur bâties dans ce secteur afin de favoriser l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions au tissu urbain historique actuel.

B Centre commercial

Le centre commercial de Gatineau sur l'île Hull comprend notamment les rues Eddy, Laval et Wellington. Principalement constitué de bâtiments de faible hauteur, le secteur est structuré par un réseau de rues étroites en quadrillage.

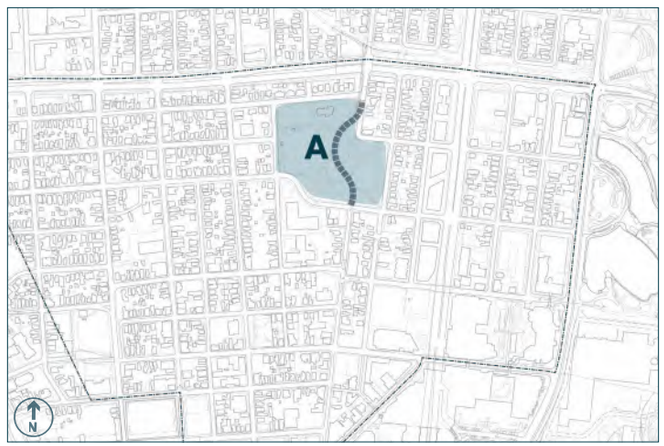
i Soutenir et renforcer le centre commercial historique du Vieux Hull aux abords de la rue Laval en améliorant les liens avec les propriétés fédérales adjacentes.

ii Améliorer le paysage de rue des principales artères, notamment la rue Laurier et le boulevard Maisonneuve pour renforcer la qualité de conception, faciliter les liens avec le centre-ville de Gatineau et les immeubles fédéraux et créer une expérience piétonnière accueillante.

iii Reconnaître la rue Victoria comme un axe important menant à la rivière des Outaouais, et améliorer les paysages de rue, la signalisation et les activités au niveau du sol afin de relier les domaines fédéral et municipal.

S8.2 Parc Fontaine

Espace vert central et lieu de rassemblement communautaire, le parc Fontaine propose une gamme variée de commodités et d'aménagements.



A - Parc Fontaine

A Parc Fontaine

Le parc comprend des terrains de sport, des terrains de jeux, des piscines, un centre communautaire ainsi que des sentiers qui le subdivisent en zones distinctes.



i Améliorer les accès au parc et les parcours qui le traversent afin de mieux l'intégrer aux réseaux d'espaces verts et de couloirs de verdure à plus grande échelle.

- **a** Créer un axe nord-sud solide au moyen d'un sentier polyvalent reliant le parcours cyclable de la rue Laval au sentier de l'Île.
- **b** Améliorer les liens et les accès au parc depuis les rues adjacentes, en particulier celles menant au secteur riverain.
- **c** Accroître la visibilité du parc auprès de la collectivité environnante par la mise en place d'une signalisation et d'éléments d'orientation.

ii Appuyer les initiatives qui contribuent à animer et à enrichir le parc Fontaine en tant que lieu de proximité et espace vert communautaire majeur.

- **a** Envisager des installations multifonctionnelles adaptées à la tenue d'événements éphémères.
- **b** Examiner des solutions d'aménagement pour limiter la circulation automobile sur la rue Papineau, entre les rues Hélène-Duval et Laval.
- **c** Repenser l'éclairage du parc afin de l'adapter aux différentes zones et aux usages divers du site.
- **d** Privilégier la gestion efficace du débit du ruissellement au moyen de stratégies favorisant leur infiltration rapide in situ.

S8.3 Boulevard des Allumettières

Le boulevard offre un paysage de rue distinctif et reconnaissable, qui relie le centre-ville de Gatineau du pont Alexandra à l'est jusqu'à Wrightville et au parc de la Gatineau à l'ouest. Il s'agit d'une artère majeure desservant le cœur de la capitale.



A - Boulevard des Allumettières

A Boulevard des Allumettières

Au centre-ville, le boulevard divise l'île Hull en deux sections : le nord et le sud.

i Préserver la qualité du paysage de rue le long du boulevard des Allumettières et la renforcer en tant que porte d'entrée vers la capitale et lien clé entre le boulevard de la Confédération et le parc de la Gatineau.

- **a** Améliorer la signalisation et les éléments d'orientation vers les principales destinations de la capitale.
- **b** Mettre en évidence les passages piétons et les passerelles aux principales intersections afin de renforcer les liaisons nord-sud entre les quartiers.
- **c** Encourager l'embellissement des façades, l'aménagement paysager et la qualité architecturale donnant sur la rue.

ii Assurer l'entretien des arbres et des plantations le long du boulevard ainsi que sur les propriétés adjacentes.



S8.4 Quartier-du-Musée

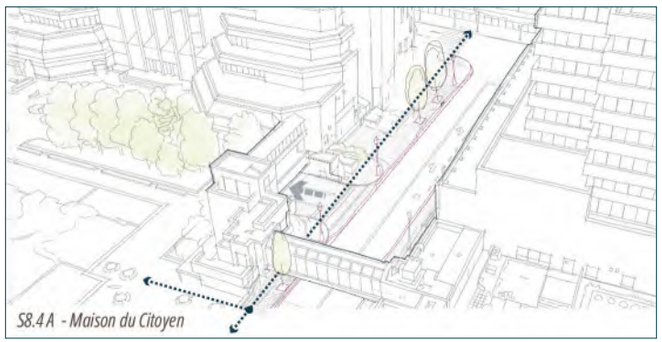
Ce secteur comprend l'arrondissement patrimonial du Quartier-du-Musée, qui, ayant échappé au grand incendie de 1900, conserve un grand nombre des plus anciens bâtiments du secteur. Situé vis-à-vis du Musée canadien de l'histoire, le secteur s'ouvre sur la rue Laurier.



A - Maison du Citoyen
B - Complexe Place du Portage
C - Boulevard Maisonneuve

A Maison du citoyen

L'hôtel de ville de Gatineau est situé le long du boulevard de la Confédération, sur la rue Laurier. On y trouve une place publique attenante au parc du Portage.



i Soutenir les efforts visant à améliorer le domaine public et l'orientation, à animer le secteur et à faciliter les déplacements entre le secteur riverain et le centre-ville de Gatineau le long des rues Victoria et de l'Hôtel-de-Ville.

ii Délimiter l'îlot entourant la Maison du citoyen et atténuer les accès de stationnement et de service qui nuisent à l'expérience du public.

iii Rehausser le traitement des seuils et des accès menant aux cours intérieures, aux places et aux espaces publics partagés avec le complexe de la Place du Portage.

iv Créer un axe piétonnier bien défini au cœur de l'îlot, traversant la Place du Portage, afin de rétablir la continuité du tronçon de souterrain de la rue Notre-Dame-de-l'Île.

v Élaborer une stratégie d'éclairage cohérente pour les îlots environnants afin de structurer et de renforcer les motifs du site, tout en créant une ambiance nocturne sûre et accueillante.

vi Continuer de recourir à l'art, aux accessoires paysagers et à la végétation pour embellir les espaces publics.

B Complexe de la Place du Portage

i Les politiques de la section 5.3 A s'appliquent.

C Boulevard Maisonneuve

Le boulevard Maisonneuve est une artère importante reliant l'autoroute 5 du Québec et le boulevard Fournier au complexe de la Place du Portage et au pont du Portage. Cette voie n'est pas accueillante pour les piétons ou les autres usagers du transport actif, et elle crée une division entre la rivière et le centre-ville de Gatineau.



i Améliorer l'esthétique et l'expérience du paysage de rue, en particulier aux endroits où le passage rejoint et traverse le complexe de la Place du Portage.

- **a** Améliorer l'éclairage, les passages souterrains et les interfaces des bâtiments afin de rehausser l'expérience piétonnière au niveau de la rue.
- **b** Atténuer les effets négatifs du stationnement, du chargement et des accès de service sur le paysage de rue.
- **c** Améliorer les arrêts de transport en commun et les aires d'attente.
- **d** Envisager des murales, des œuvres d'art et des dispositifs architecturaux distinctifs pour améliorer l'état des passages inférieurs.

ii Rénover et mettre en valeur les passages supérieurs ainsi que les passages du boulevard Maisonneuve afin d'en faire des paysages de rue dynamiques assurant la liaison entre le centre-ville et les niveaux supérieurs.





S9. PROMENADE SUSSEX ET CHUTES RIDEAU

Contexte

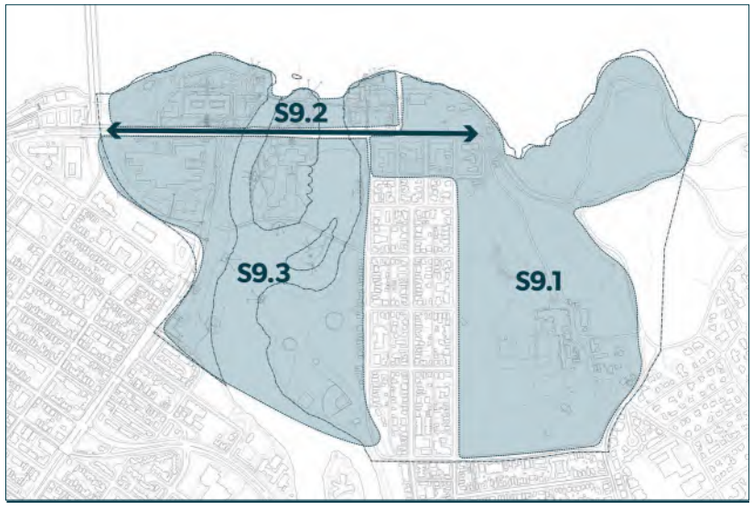
Ce secteur englobe les résidences officielles du premier ministre et de la gouverneure générale, deux des lieux emblématiques les plus prestigieux de la capitale, ainsi que les ambassades qui bordent la promenade Sussex et le parc Rockcliffe. Il se situe au point de rencontre de la rivière Rideau et de la rivière des Outaouais, aux chutes Rideau. Ce secteur joue un rôle essentiel dans l'identité politique et patrimoniale de la capitale. Il se distingue par ses lieux emblématiques à forte valeur symbolique et par ses quartiers bien établis, notamment le parc Rockcliffe, lieu historique national et arrondissement historique, ainsi que New Edinburgh, district de conservation du patrimoine. Ces quartiers présentent chacun une forme urbaine et des styles architecturaux qui leur sont propres.



Rideau Hall



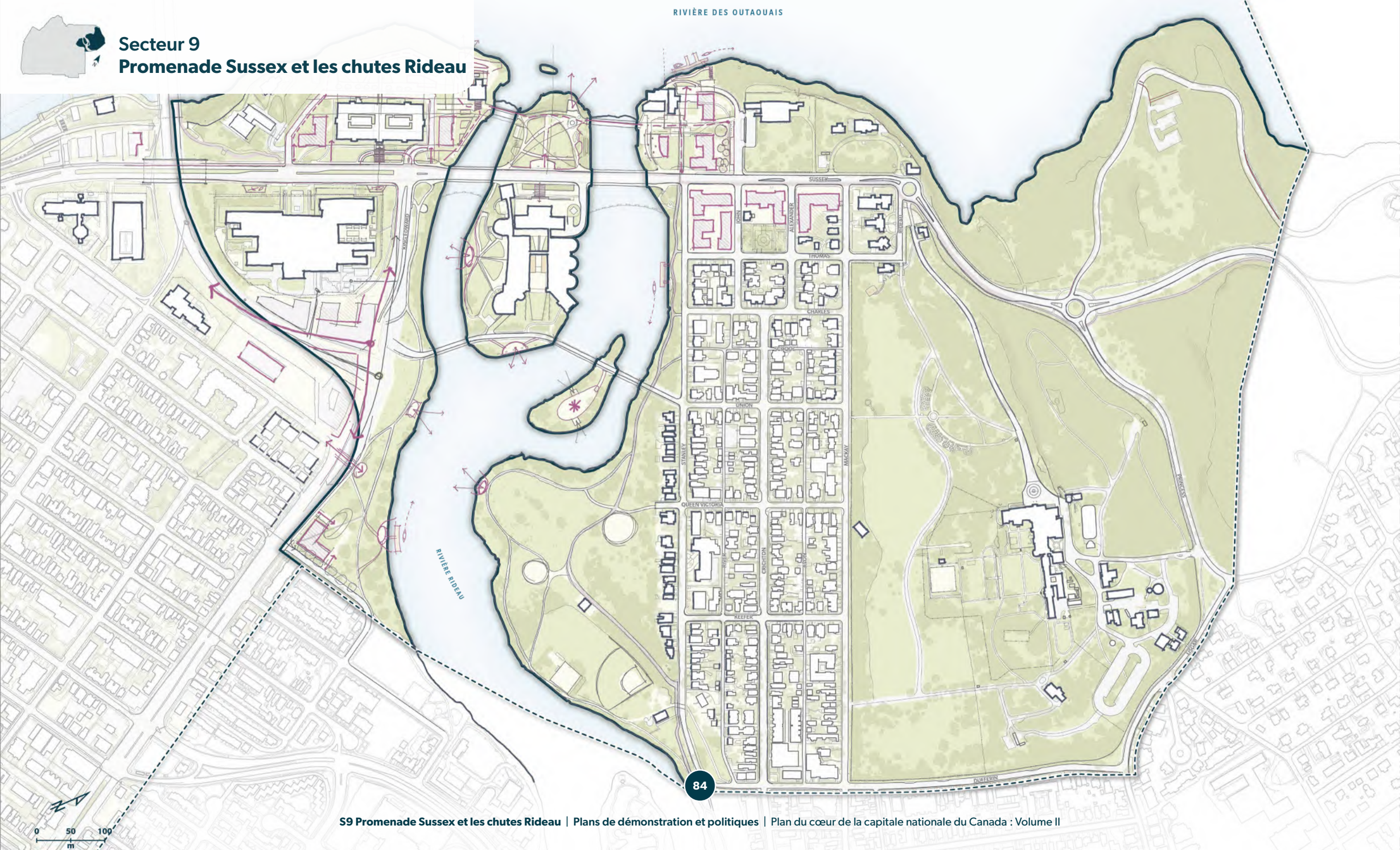
Parc Rockcliffe



Le secteur est divisé en trois zones :

- **S9.1** Boulevard de la Confédération
- **S9.2** Chutes Rideau
- **S9.3** Rivière Rideau

Chutes Rideau


Secteur 9
Promenade Sussex et les chutes Rideau
RIVIÈRE DES OUTAOUAIS
SUSSEX
JOHN
ALEXANDER
MURRAY
THOMAS
CHARLES
SPARKS
UNION
STANLEY
MACKAY
QUEEN VICTORIA
KING
CRICHTON
ROSS
KELFER
RIVIÈRE RIDEAU
PRINCESS
DUFFERIN
0
50
100
m

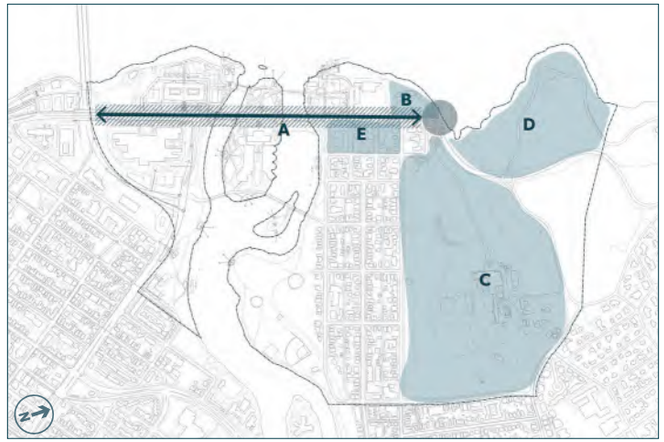
S9
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Préserver et mettre en valeur le cadre des résidences officielles du premier ministre et de la gouverneure générale, ainsi que celui de la Résidence des visiteurs officiels située au 7, Rideau Gate.
- Rehausser ce tronçon de la promenade Sussex, hautement symbolique et situé à l'extrémité du boulevard de la Confédération, afin de renforcer son rôle cérémoniel. Il s'agira notamment de diversifier les usages des immeubles d'importance pour rendre le secteur plus vivant et compléter ses fonctions actuelles.
- Améliorer les terrains et les zones de transition des grandes institutions fédérales.
- Animer davantage les parcs et les espaces verts du secteur.
- Améliorer les liaisons de mobilité active entre le secteur et le centre-ville.

S9.1 Boulevard de la Confédération et résidences

Cette portion du boulevard de la Confédération se termine aux résidences officielles du premier ministre et de la gouverneure générale. Il s'agit d'un tronçon important pour les cortèges cérémoniels, notamment la relève de la garde et les visites de dignitaires.



A - Promenade Sussex
B - 24, promenade Sussex
C - Rideau Hall
D - Parc Rockcliffe
E - Les Blocs Sussex

A Promenade Sussex Nord

Cette portion de la promenade Sussex est marquée par une succession d'immeubles fédéraux, d'ambassades et de résidences officielles.

i Aménager des voies cyclables bidirectionnelles du côté nord de la promenade Sussex, afin de compléter les tronçons manquants du sentier de la rivière des Outaouais et d'améliorer les liaisons vers la promenade Sir-George-Étienne-Cartier.

ii Accorder la priorité à l'expérience piétonne le long de la promenade Sussex.

- **a** Installer des éléments comme des arbres, des plates-bandes et des bancs le long de la promenade Sussex afin d'améliorer le confort des personnes qui circulent à pied.

iii Améliorer les façades sur rue et l'aménagement des abords du trottoir dans le paysage de rue.

- **a** Créer une trame régulière de points d'accès, de mini-parcs et d'espaces publics le long de la rue.
- **b** Mettre en valeur les entrées principales, les avant-cours et les seuils des immeubles et institutions d'importance qui bordent la rue.

iv Délimiter clairement les propriétés adjacentes, les espaces de parc et les espaces publics au moyen d'aménagements de bordure appropriés, comme des murs, des grilles, des revêtements et des plantes.

v Accorder la priorité aux principales intersections avec les rues perpendiculaires afin d'y aménager des passages piétons et d'atténuer l'effet linéaire et artériel de la rue.

B 24, promenade Sussex

Le 24, promenade Sussex est la résidence officielle du premier ministre du Canada et un édifice fédéral du patrimoine classé.


24, promenade Sussex

i Réhabiliter et renouveler la propriété, un édifice fédéral du patrimoine classé, d'une manière qui reflète son rôle de résidence officielle du premier ministre du Canada.

ii Envisager des scénarios d'agrandissement de la propriété qui respectent le contexte du site et utilisent des matériaux nobles, en cohérence avec la résidence existante.

iii Envisager de restaurer les éléments décoratifs retirés de ses façades en 1949.

C Rideau Hall

Rideau Hall est la résidence de la gouverneure générale du Canada et un lieu historique national. Ses terrains comprennent plusieurs édifices fédéraux du patrimoine ainsi que cinq arbres remarquables désignés.

i Conserver Rideau Hall à titre de lieu historique national, d'ensemble fédéral du patrimoine classé et de seule résidence officielle de la capitale accessible au public, en appliquant des pratiques de conservation du patrimoine et d'aménagement paysager adaptées au lieu.


Rideau Hall

ii Améliorer l'accessibilité universelle de Rideau Hall au moyen de travaux aux immeubles et d'aménagements paysagers, tout en préservant ses valeurs patrimoniales.

iii Protéger les atouts naturels, notamment les arbres cérémoniels et les arbres matures.

iv Mettre en valeur Rideau Hall comme lieu historique, cérémoniel et symbolique d'importance nationale, comme destination importante de la capitale pour les dignitaires, la population canadienne et les autres personnes en visite, et comme attrait touristique de la capitale le long du boulevard de la Confédération.

v Améliorer l'orientation et la signalisation afin de guider les personnes en visite vers Rideau Hall.

vi Maintenir l'accès du public à Rideau Hall et à ses terrains, tout en veillant à ce que les mesures de sécurité soient adaptées à l'esthétique particulière des lieux afin d'offrir une expérience accueillante.

D Parc de Rockcliffe

Cette section du parc de Rockcliffe comprend une promenade panoramique et un parc boisé. Elle relie le secteur central à la promenade Sir-George-Étienne-Cartier.


Pavillon Rockcliffe

i Améliorer les parcours de transport actif entre le secteur central et les sentiers situés le long de la promenade Sir-George-Étienne-Cartier.

E Îlots Sussex

Les îlots Sussex sont trois îlots urbains situés à l'extrémité ouest de New Edinburgh. L'îlot nord comprend l'École Fraser, un édifice fédéral du patrimoine reconnu construit en 1837.


S9.1 E - Blocs Sussex

i Réaménager les îlots urbains au moyen d'immeubles à usage mixte de faible à moyenne hauteur qui s'harmonisent avec le style architectural du quartier adjacent.

- **a** Intégrer des services au rez-de-chaussée et des espaces publics afin de faire du secteur une destination plus attrayante.
- **b** Réintroduire un élément repère, comme une tourelle bien proportionnée, à l'angle de l'avenue Stanley.
- **c** Encadrer l'avenue Stanley et les rues John, Alexander et Thomas par des immeubles bas qui reflètent le caractère du quartier établi.
- **d** Encadrer la promenade Sussex par des immeubles à usage mixte de faible à moyenne hauteur, orientés vers la rue, afin d'optimiser la continuité urbaine le long du boulevard de la Confédération.
- **e** Concevoir les immeubles de façon à permettre des usages flexibles pouvant accueillir des logements, des commerces de détail ou des lieux de travail.

ii Conserver l'ancienne École Fraser et la mettre en valeur dans tout aménagement futur.

iii Créer un nouveau parc public ou une nouvelle place publique dans l'îlot situé entre les rues John et Alexander.

iv Interdire tout stationnement de surface. Prévoir des aires temporaires de chargement, d'arrêt et de débarquement sur rue, à des endroits appropriés ou, lorsque c'est possible, sous terre.

v Protéger les structures contre les inondations au moyen de méthodes éprouvées de protection contre les crues, bien conçues et adaptées au caractère du quartier.

S9.2 Chutes Rideau

Les chutes Rideau sont l'endroit où la rivière Rideau se jette dans la rivière des Outaouais par deux spectaculaires chutes en forme de rideau. Les terrains qui entourent les chutes, au nord de la promenade Sussex, occupent un plateau rocheux et comprennent un ensemble d'immeubles institutionnels, d'ambassades et d'espaces publics peu structurés.

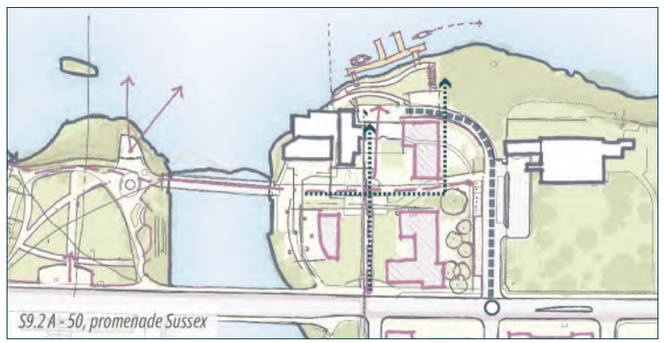


A - 50, promenade Sussex
B - L'île Green et le promontoire
C - Terrain du CNRC

A 50, promenade Sussex

Le 50, promenade Sussex est un complexe comprenant une centrale de production d'énergie et des pavillons, situé à côté des chutes Rideau. Le site offre une combinaison saisissante d'espaces industriels, commerciaux et programmables.

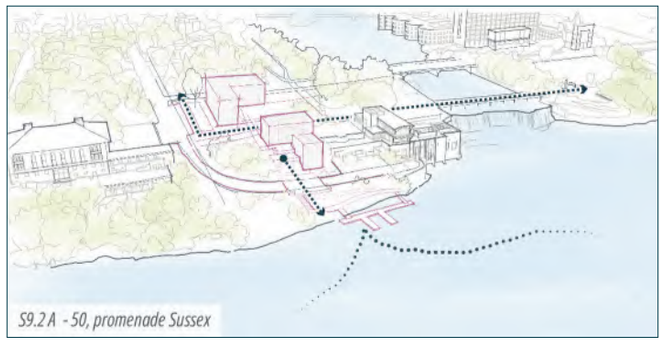




i Repenser la rue John et le stationnement de la Commission de la capitale nationale comme une ruelle piétonne afin de créer un espace public riverain accueillant, animé et propice à diverses activités.

- **a** Reconfigurer les quais de chargement et les voies de desserte à l'arrière du 50, promenade Sussex afin d'animer les abords de la rive.
- **b** Étudier la possibilité d'aménager des installations sur l'eau, comme de nouveaux quais, des postes d'amarrage et une liaison de portage vers la rivière Rideau.




S9.2 A - 50, promenade Sussex

c Étudier les possibilités de relier les terrasses supérieures du complexe du 50, promenade Sussex au bord de l'eau et d'offrir un accès universel à la rivière.

ii Permettre l'aménagement intercalaire sur le site, au moyen d'immeubles dont le volume, les marges de recul, la hauteur et le caractère architectural s'harmonisent avec le secteur environnant, afin de renforcer l'identité du district et de compléter le projet des îlots Sussex.

a Maintenir le caractère paysager du boulevard de la Confédération au moyen de sentiers bordés d'arbres, de plantations aménagées et d'une végétation indigène qui enrichissent l'expérience piétonne.

b Préserver les principales vues sur les rivières et les collines de la Gatineau, et encourager la découverte du secteur.

c Améliorer l'expérience piétonne sur la promenade Sussex grâce à l'aménagement paysager, aux éléments architecturaux et à la conception du site.

d Prévoir du stationnement souterrain, avec accès et sortie par la rue John.

e Lorsque des places de stationnement de surface accessibles ou nécessaires sont aménagées, les intégrer discrètement au paysage de l'espace public et les concevoir en harmonie avec le caractère des lieux.

iii Protéger et mettre en valeur les vues vers le Parlement.

B Île Green et promontoire

L'île Green est un promontoire spectaculaire qui surplombe la rivière des Outaouais à partir du sommet des chutes Rideau. Elle se présente actuellement comme un espace vert peu structuré, ponctué de divers éléments commémoratifs et monuments.


Chutes Rideau

i Repenser les espaces verts de l'île Green afin de créer des espaces publics significatifs qui mettent en valeur les chutes et le paysage riverain.

a Concevoir et mettre en place un nouvel aménagement permanent, comprenant un sentier bien défini, des aménagements paysagers et des éléments commémoratifs.

b Étudier les possibilités de déplacer ou de retirer certains éléments existants et d'aménager de nouveaux espaces et services.

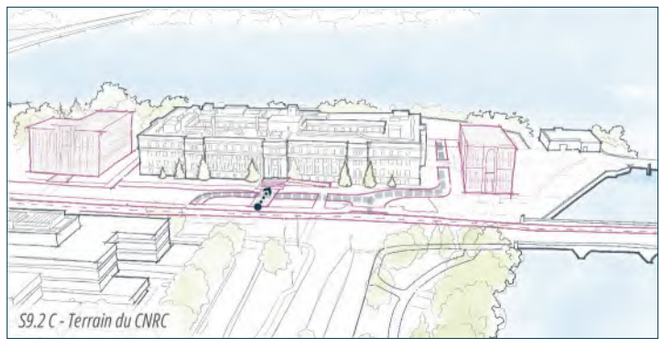
c Ouvrir et orienter certaines vues et certains espaces vers les rives et les chutes afin de tirer parti des points de vue et belvédères en hauteur.

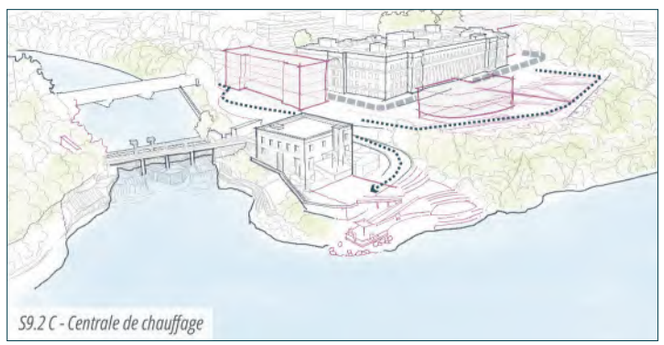
d Encourager l'intégration d'éléments d'interprétation et d'œuvres artistiques pour souligner l'importance historique, écologique et culturelle de l'île Green et des chutes Rideau.

e Permettre et encourager les installations temporaires et saisonnières, comme des camions-restaurants, des expositions d'art ou des kiosques saisonniers.

C Terrains du Conseil national de recherches du Canada (CNRC)

Le site comprend les laboratoires du CNRC, un imposant édifice fédéral du patrimoine classé, ainsi que la chaufferie et la centrale électrique adjacentes, aujourd'hui désaffectées. Les terrains comprennent actuellement de vastes aires de stationnement de surface, mais ils comportaient autrefois des terrains d'attractions, des jardins et des fontaines donnant sur le plateau riverain.


S9.2 C - Terrain du CNRC


S9.2 C - Centrale de chauffage

i Mettre en valeur et rehausser l'immeuble du CNRC, un édifice fédéral du patrimoine classé.

ii Récupérer les terrains fédéraux sous-utilisés afin de créer de nouveaux espaces publics et d'aménager, le long du secteur riverain, des destinations et des services accessibles au public. La conception du secteur doit respecter les critères suivants :



a Regrouper le stationnement dans des espaces plus restreints et paysagers.

b Aménager des sentiers plus larges et des traverses plus sécuritaires sur les structures de barrage, afin d'accueillir un grand nombre de personnes.

iii Permettre la construction d'immeubles sur les côtés nord et sud du 100, promenade Sussex.

a Concevoir des immeubles de style classique semblable, dont la hauteur et le volume s'harmonisent avec l'immeuble existant. Veiller à ce que les immeubles puissent accueillir divers usages, notamment des usages commerciaux, institutionnels ou résidentiels.

iv Permettre l'aménagement intercalaire à l'arrière du 100, promenade Sussex, en disposant les constructions de manière à créer un réseau de rues piétonnes, de places et de passages menant à l'eau.

v Accorder la priorité à l'accès public afin d'encourager les gens à entrer sur le site à partir de la promenade Sussex en direction des chutes Rideau.

vi Revitaliser la chaufferie en favorisant sa réutilisation adaptative et l'amélioration des espaces publics adjacents.

a Transformer l'espace en café, en lieu événementiel ou en pôle culturel, avec des terrasses extérieures donnant sur les chutes, afin de renforcer l'appropriation publique du site.

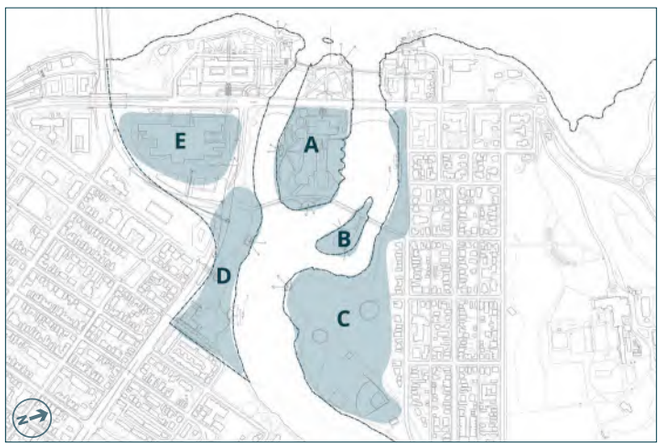
b Encourager l'intégration d'éléments d'interprétation qui mettent en valeur l'histoire du secteur.

c Intégrer de petites terrasses, des patios, des sièges et des aménagements paysagers au pied des chutes afin d'améliorer l'accès du public et d'animer le site, tout en privilégiant une conception à faible incidence pour préserver le caractère naturel du secteur.

d Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'érosion, comme des terrasses, des plantations indigènes et des murs de soutènement, afin de protéger l'escarpement et les zones sensibles et de maintenir la stabilité écologique.

S9.3 Rivière Rideau

La rivière Rideau se jette dans la rivière des Outaouais par les chutes Rideau. Cette section des berges de la rivière comprend plusieurs parcs et autres sites d'intérêt.



A - 111, promenade Sussex
B - Les ponts Minto et l'île Maple
C - Parc Stanley
D - Parc Bordeleau
E - Édifice Lester B. Pearson

A 111, promenade Sussex

Le 111, promenade Sussex est l'ancien hôtel de ville d'Ottawa, situé dans la moitié sud de l'île Green. Il s'agit d'un immeuble fédéral du patrimoine classé à l'architecture singulière, mais il demeure isolé et mal intégré aux sites environnants.

i Officialiser les zones d'entrée et d'arrivée du 111, promenade Sussex afin de mieux les relier au boulevard de la Confédération, et mieux intégrer l'immeuble aux espaces publics environnants à l'aide d'éléments de transition, comme des marches, des sièges et des aménagements paysagers.

ii Envisager des usages actifs et publics au rez-de-chaussée du 111, promenade Sussex.

iii Améliorer les façades sud et les aménagements paysagers le long de la rue Union afin d'atténuer les effets de l'accès de service et du stationnement, et de créer une bordure claire, accueillante et publique.

iv Repenser et améliorer l'espace gazonné ouvert situé du côté ouest de l'immeuble.

a Améliorer les sentiers et les points de repos le long de la rivière.

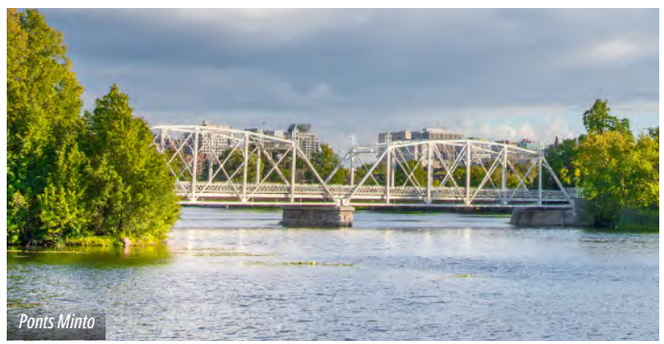
b Envisager l'ajout de nouveaux sentiers et de nouvelles liaisons vers l'immeuble, y compris au rez-de-chaussée.

v Appuyer l'amélioration des espaces publics à l'extrémité sud de l'île Green afin de créer un environnement plus accueillant.

a Étudier les possibilités d'intégrer des éléments de conception inspirés des parcs passifs victoriens ou édouardiens, qui compléteraient le patrimoine des ponts Minto et du quartier historique.

B Ponts Minto et île Maple

Les ponts historiques Minto relient les deux rives de la rivière Rideau en passant par l'île Green et l'île Maple. Construits à l'origine dans le cadre d'une promenade panoramique antérieure au boulevard de la Confédération, les ponts constituent aujourd'hui un lien emblématique pour le public piéton et la circulation locale légère.

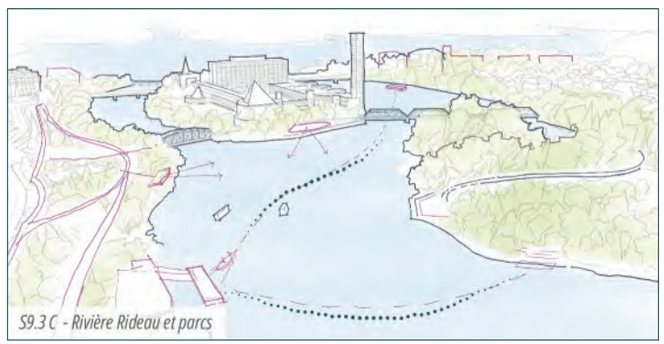


Ponts Minto

- **i** Préserver les ponts Minto comme structures emblématiques et comme liens riverains vers l'île Green et l'île Maple.
  - **a** Créer des points de repos et des espaces publics riverains de qualité sur les deux rives et entre les têtes de pont situées sur les îles.
- **ii** Intégrer du mobilier, comme des bancs, des tables de pique-nique et des aires de repos ombragées, afin de rehausser le caractère panoramique de la rive. Améliorer l'accès à l'île Maple et en revoir l'aménagement afin de permettre des activités récréatives à faible incidence.
  - **a** Aménager des sentiers piétonniers sinueux qui relient les principaux points de vue et encouragent les personnes en visite à découvrir le paysage de l'île sans perturber les zones sensibles.
  - **b** Privilégier des jardins d'allure naturelle composés de plantes indigènes.
  - **c** Protéger les vues panoramiques, notamment les vues sur les ponts Minto et les eaux environnantes.
  - **d** Donner accès à l'eau au moyen de marches, de promenades de bois ou de quais.

C Parc Stanley

Le parc Stanley est situé sur la rive est de la rivière Rideau. Il comprend des installations récréatives passives et actives, des sentiers et des accès permettant de descendre jusqu'à la rivière. Le parc est souvent inondé lors de la fonte printanière.



S9.3 C - Rivière Rideau et parcs

- **i** Réaménager le sentier et les berges le long du tronçon nord du sentier, en face de l'avenue Stanley, notamment au moyen de travaux de modification de la plaine inondable, afin d'exclure le quartier adjacent de la zone inondable et d'appuyer la possibilité d'aménagement des îlots Sussex à proximité.
  - **a** Concevoir de nouveaux points d'accès à la berge et des quais saisonniers destinés aux activités récréatives et de loisir.
  - **b** Concevoir et délimiter un point et un parcours de portage pour canoës et kayaks reliant le parc au 50, promenade Sussex, afin de contourner les chutes Rideau.
- **ii** Continuer de gérer le parc Stanley comme vaste espace vert et lieu récréatif.

D Parc Bordeleau

Le parc Bordeleau est situé sur la rive ouest de la rivière Rideau, entre la rue Cathcart et l'avenue King Edward. Il longe un magnifique rivage, mais il est isolé des sites adjacents et ne possède pas certains éléments et commodités essentiels d'un parc.

- **i** Maintenir la bordure gazonnée et verdoyante le long de la rivière Rideau, ainsi que les vues panoramiques vers les ponts Minto.
- **ii** Créer, le long de la berge, des endroits où les gens peuvent s'arrêter pour se reposer, accéder au bord de l'eau et en profiter.
- **iii** Repenser les installations récréatives et le tronçon nord près de la rue Union afin de créer une expérience riveraine cohérente de la rue Cathcart à la promenade Sussex.
  - **a** Envisager la reconfiguration possible de l'avenue King Edward afin d'optimiser l'aménagement à long terme des terrains riverains.
- **iv** Appuyer les améliorations aux passages de l'avenue King Edward.
- **v** Envisager des éléments, y compris d'éventuels immeubles ou un pavillon près de l'angle de l'avenue King Edward et de la rue Cathcart, qui offriraient des commodités ou des services complémentaires et contribueraient à animer le parc.
  - **a** FPermettre et appuyer des services commerciaux complémentaires et des améliorations aux espaces publics, avec des zones de débordement et des façades donnant sur le parc, afin d'attirer un plus grand nombre de personnes dans le parc.

E Édifice Lester-B.-Pearson

L'édifice Lester-B.-Pearson est un édifice fédéral du patrimoine classé et fait partie d'un complexe à sécurité élevée qui n'est pas accessible au public.

i Mettre l'édifice en valeur au moyen d'un éclairage soigneusement conçu.

ii Améliorer l'environnement piétonnier autour de l'édifice en aménageant des itinéraires plus accessibles et en intégrant des œuvres d'art public et des éléments d'interprétation.

iii Définir le périmètre des terrains et améliorer les points d'entrée afin de faciliter l'orientation et de bonifier l'expérience d'arrivée.





S10. PROMENADE SUSSEX ET MARCHÉ BY

Contexte

Ce secteur est une destination animée pour la population résidente comme pour les personnes en visite. Il comprend des institutions culturelles nationales, des secteurs commerciaux historiques, d'importants espaces publics et des vues spectaculaires sur la capitale. Structuré autour de la promenade Sussex, l'une des premières artères commerciales de la capitale, qui est ensuite devenue le parcours cérémoniel du « mille historique » reliant la Colline du Parlement à Rideau Hall, ce secteur témoigne de l'évolution d'Ottawa, passée d'une ville forestière à une capitale moderne et dynamique. Le secteur a d'abord été établi comme lieu de peuplement destiné à soutenir la construction du canal Rideau. Son importance commerciale, soutenue par le marché By, s'est ensuite accrue grâce à l'accès au transport fluvial et ferroviaire. Lorsqu'Ottawa a été choisie comme capitale, le secteur a pris davantage d'importance avec la construction d'institutions nationales, dont beaucoup sont aujourd'hui des lieux historiques. Les efforts subséquents ont ensuite visé la préservation de ce patrimoine. Le marché By, premier marché public d'Ottawa et l'un de ses centres commerciaux historiques, demeure une grande attraction pour le magasinage, la restauration, les arts et le divertissement.



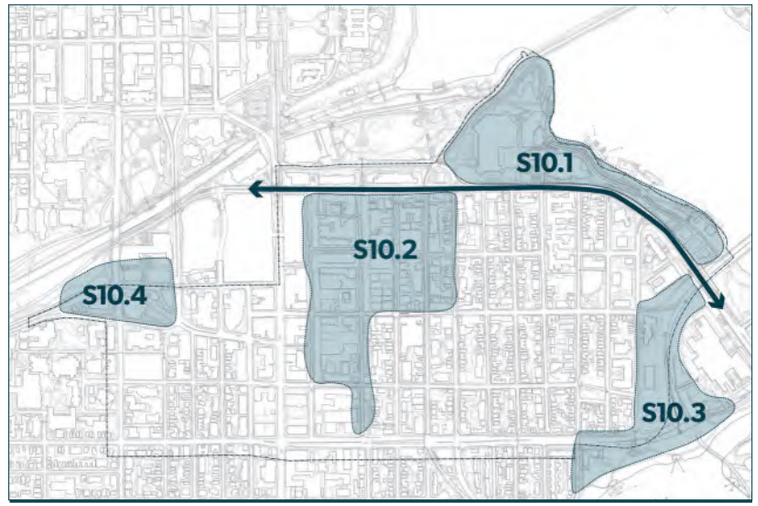
Promenade Lady-Grey



Pointe Kìwekì



Les cours patrimoniales de Sussex



Le secteur est divisé en quatre zones :

- **S10.1** Terrains riverains
- **S10.2** Promenade Sussex et marché By
- **S10.3** Avenue King Edward et pont Macdonald-Cartier
- **S10.4** Rue Nicholas



Secteur 10
Promenade Sussex et marché By



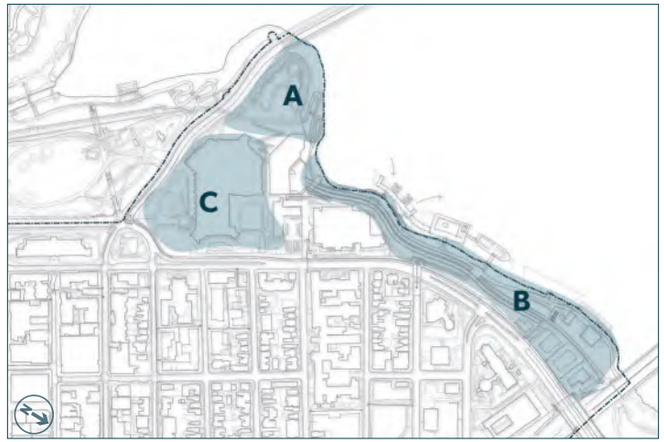
S10
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Renforcer le caractère historique et cérémoniel de la promenade Sussex et du marché By.
- Encourager les aménagements intercalaires compatibles le long de la promenade Sussex.
- Préserver et mettre en valeur le cadre bâti historique et à grain fin du secteur à mesure que le développement urbain contemporain se poursuit.
- Optimiser l'utilisation des terrains vacants et sous-utilisés.
- Étendre et renforcer le réseau de cours.
- Améliorer les liaisons vers le secteur riverain et les réseaux de sentiers régionaux.

S10.1 Terrains riverains

Ce secteur riverain surélevé se trouve au sommet d'un escarpement, entre le pont Alexandra et le pont Macdonald-Cartier. La topographie spectaculaire offre des vues remarquables où se rencontrent les éléments naturels et les repères architecturaux, mais pose aussi des défis particuliers pour relier le secteur riverain aux espaces publics.

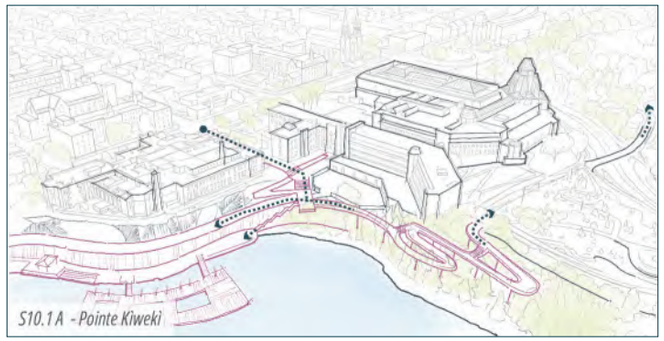


A - Pointe Kìwekì
B - Promenade Lady Grey
C - Terrains du Musée des beaux-arts du Canada

A Pointe Kìwekì

La pointe Kìwekì, dont le nom signifie « retour à la terre natale », est un superbe belvédère récemment réaménagé derrière le Musée des beaux-arts du Canada. Le site est un espace public depuis 1909. Il combine art public et espaces ouverts, et offre l'une des meilleures vues panoramiques d'Ottawa.


Pointe Kiwekì


S10.1 A - Pointe Kiwekì

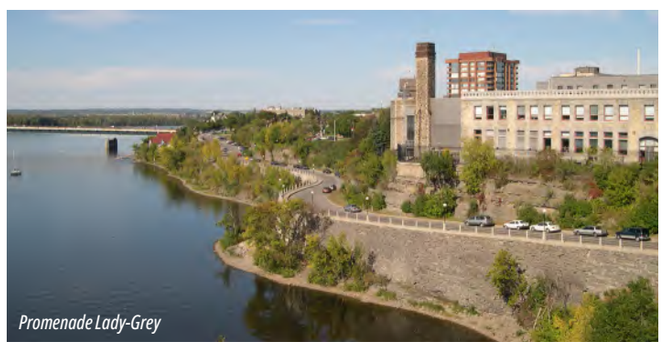
i Créer une liaison piétonne directe et accessible entre la pointe Kìwekì et la promenade Lady-Grey afin d'améliorer l'accessibilité universelle le long du secteur riverain et de mettre en valeur les caractéristiques naturelles et culturelles du secteur.

ii Protéger et préserver la végétation rocheuse naturelle dans l'ensemble du secteur afin de maintenir son intégrité écologique, de soutenir la biodiversité et de conserver le caractère distinctif du paysage.

iii Veiller à ce que le Musée des beaux-arts du Canada et la pointe Kìwekì soient bien éclairés toute l'année afin d'améliorer la visibilité, la sécurité et l'appréciation de ces lieux emblématiques en soirée.

B Promenade Lady-Grey

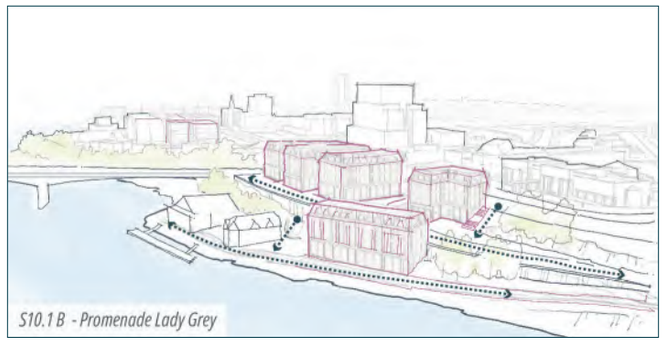
La promenade Lady-Grey est une route qui relie la promenade Sussex à la rive de la rivière des Outaouais. Cette promenade historique offre de nouvelles occasions de rapprocher les gens de l'eau.



Promenade Lady-Grey

i Créer un nouvel accès public à l'eau, aménager un nouveau pôle riverain doté d'attractions et d'une programmation, et assurer la protection contre les inondations ou la résilience du site.

- a Créer de nouveaux belvédères et murets afin de tirer parti des vues spectaculaires.
- b Aménager des commodités et des éléments publics, comme des quais pour la baignade et la navigation de plaisance, des possibilités commerciales et d'autres améliorations aux espaces publics.



S10.1 B - Promenade Lady Grey

- c Remettre en valeur le tracé historique inférieur de la promenade, longtemps abandonné, afin de rétablir un accès public direct à la rive et de créer de nouvelles possibilités d'animation et d'activités au bord de l'eau.
- d Transformer la chaussée en promenade piétonne riveraine donnant sur la rivière, avec de futures liaisons vers la pointe Kìwekì qui amélioreront l'expérience piétonne, tout en maintenant l'accès nécessaire aux installations de chargement et de logistique exploitées par le Musée des beaux-arts du Canada.

ii Construire des immeubles à usage mixte de faible hauteur, donnant sur le nouvel espace public, dans un style inspiré de l'architecture vernaculaire traditionnelle et de sa verticalité.

- a Prévoir des logements aux étages supérieurs et des commerces de détail, des services de restauration ou de boissons, ou des services personnels dans les locaux du rez-de-chaussée afin d'animer l'espace public.
- b Créer de nouvelles liaisons verticales entre la promenade Sussex et la rive, entre ces immeubles, et aménager les rues comme des prolongements de la promenade Lady-Grey, en limitant la circulation automobile afin que ces secteurs soient principalement destinés au public piéton.
- c Protéger la vue vers la Colline du Parlement à partir de l'intersection de la promenade Sussex et du pont Macdonald-Cartier.
- d Concevoir les installations de chargement et les voies de service de manière à améliorer l'espace public plutôt qu'à lui nuire.
- e Étudier les possibilités d'intégrer l'Ottawa Rowing Club aux parcelles d'aménagement.

iii Préserver les caractéristiques accidentées du paysage et la végétation naturalisée de l'escarpement.

C Terrains du Musée des beaux-arts du Canada

Le Musée des beaux-arts du Canada est un édifice emblématique et une institution majeure du centre-ville. Ses terrains comprennent des places publiques et des voies de circulation. Il est possible d'améliorer les interfaces avec des sites comme la promenade Lady-Grey et la pointe Kìwekì.

i Appuyer le réaménagement de l'intersection de la rue St. Patrick en regroupant les voies qui mènent vers le pont Alexandra.

ii Agrandir la place et le secteur du Jardin de la Taiga, et créer une entrée paysagère publique menant à la pointe Kìwekì.

iii Explorer et favoriser les possibilités d'animation liées au Musée, notamment par la tenue d'activités programmées, l'intégration d'offres commerciales et la mise en place d'installations artistiques.

iv Envisager des installations et des vendeurs temporaires ou saisonniers afin d'enrichir l'expérience et l'offre pendant les périodes de forte affluence touristique.

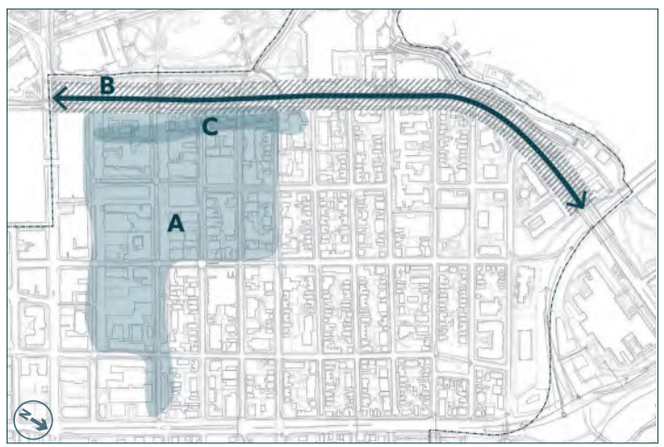
- a Utiliser la programmation et les installations pour renforcer les liens avec le secteur du marché By.

v Réaménager et améliorer les aires de service et de chargement situées derrière le Musée afin d'appuyer l'expérience de la promenade riveraine.

vi Étudier les possibilités de transformer le sentier Op art en route accessible et de renforcer la liaison avec la promenade Sussex.

S10.2 Promenade Sussex et marché By

Cette zone comprend la partie sud de la promenade Sussex menant à l'intersection Rideau-Sussex. La combinaison d'institutions et de destinations fédérales et municipales attire la population résidente et les personnes en visite dans le secteur toute l'année.



A - Marché By
B - Promenade Sussex
C - Les cours patrimoniales de Sussex

A Marché By

Le marché By est un pôle commercial historique d'Ottawa, dont la limite ouest est marquée par l'immeuble du marché et des marchés extérieurs animés. Il s'agit d'une destination importante pour la population résidente, comme pour les personnes en visite, qui réunit commerces de détail, vie


Marché By

nocturne, restauration, bureaux et secteurs résidentiels.

i Appuyer la préservation et la mise en valeur du caractère du marché By comme district culturel dynamique à usage mixte, et renforcer les liens entre le marché et le domaine de la capitale.

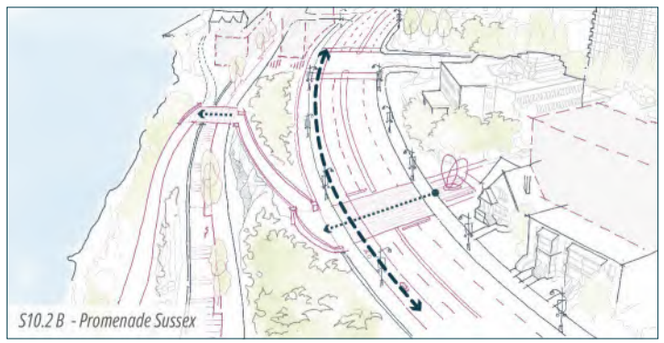
ii Appuyer les mesures qui améliorent la qualité de vie, le caractère artistique et l'attrait touristique du marché By, grâce à une programmation appropriée et à des espaces publics bonifiés.

iii Définir des liaisons piétonnes directes dans les rues du secteur du marché vers Sussex Nord, les rivières des Outaouais et Rideau, Rideau Hall, ainsi qu'entre les cours intérieures.

iv Appuyer l'aménagement d'une place publique reliée aux marches des escaliers de la rue York.

B Promenade Sussex

La promenade Sussex est un tronçon important du boulevard de la Confédération et l'une des destinations les plus prestigieuses de la capitale. Elle s'étend de la rue Rideau à Rideau Hall, la résidence de la gouverneure générale.


S10.2 B - Promenade Sussex

i Améliorer l'expérience piétonne et des cyclistes le long de la promenade Sussex.

- **a** Aménager une voie cyclable bidirectionnelle continue et protégée du côté nord de la promenade Sussex, entre le pont Macdonald-Cartier et la rue Murray, afin de créer une liaison directe entre les sentiers du canal Rideau et de la rivière Rideau.
- **b** Appuyer les mesures d'apaisement de la circulation, notamment l'aménagement d'espaces flexibles pouvant accueillir des terrasses, du mobilier urbain ou des zones d'arrêt.
- **c** Installer d'autres stationnements pour vélos sécurisés et de grande capacité, en particulier dans le secteur du marché By et aux principales destinations le long de la promenade Sussex.
- **d** Encourager et appuyer la reconfiguration de l'emprise de la promenade Sussex, entre la Monnaie royale canadienne et Rideau Hall, afin d'en faire un boulevard plus convivial pour la marche.

- **e** Appuyer l'amélioration de l'espace public et des liaisons piétonnes autour de l'ambassade des États-Unis afin de mieux intégrer le site à son environnement.
- **f** Réaménager le prolongement de la rue Bruyère, entre la Monnaie royale canadienne et le Centre mondial du pluralisme, en corridor piétonnier réservé et en espace de rassemblement public afin de faciliter les liens avec le secteur riverain.
- **g** Créer une traversée sécuritaire et une liaison directe à la rue Bolton ou à la rue Cathcart afin de relier la communauté environnante, la promenade Lady-Grey et la rive.

ii Renforcer le tissu urbain près de la basilique-cathédrale Notre-Dame en étudiant les possibilités de réaménager les terrains situés du côté est de la promenade Sussex au moyen d'immeubles à usage mixte plus denses, qui encadrent mieux la rue, y prolongent l'animation et s'harmonisent avec le style architectural et le tissu historique du secteur.

iii Encadrer les parties nord et sud de la promenade Sussex par des immeubles à usage mixte de gabarit bas à moyen, disposés de manière à renforcer le paysage de rue.

- **a** Assurer l'harmonie architecturale et stylistique avec les immeubles patrimoniaux adjacents et préserver l'intégrité historique du corridor.

iv Aménager, dans l'îlot délimité par la rue Bolton, la rue Cathcart et la promenade Sussex, un immeuble intercalaire distinctif servant de point de repère, qui respecte le style architectural du secteur tout en présentant une forme unique qui rehausse le caractère de la promenade Sussex.

v Conserver et mettre en valeur les immeubles patrimoniaux qui bordent la promenade Sussex afin de préserver le caractère historique du corridor.

C Cours patrimoniales Sussex

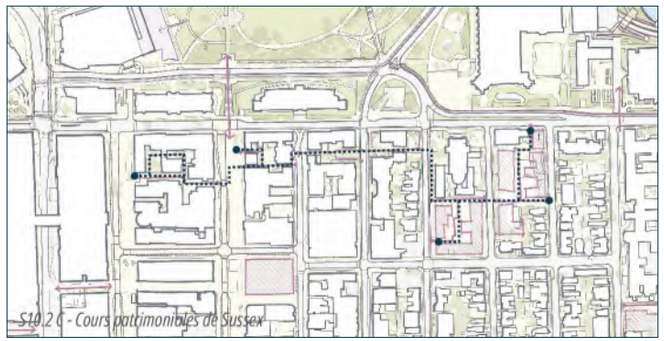
Réparties sur quatre îlots urbains, les cours Sussex constituent une caractéristique distinctive de l'un des plus anciens quartiers de la capitale. Le réseau de cours préservées et aménagées dans le cadre du patrimoine architectural d'Ottawa offre une expérience urbaine unique dans la capitale du Canada. Les cinq cours sont les suivantes : la cour et la ruelle Clarendon, la cour York, la cour Jeanne-d'Arc, la cour de la Maison-de-Fer-Bland et la cour des Beaux-Arts.


S10.2 C - Cours Sussex

i Bonifier la programmation, les activités commémoratives, l'interprétation, la présence d'œuvres d'art, l'éclairage et les autres améliorations afin de rendre les cours Sussex plus agréables et plus sécuritaires en toute saison.

ii Préserver l'échelle humaine intime des cours, encadrées par des immeubles de deux à cinq étages, et veiller à ce que l'aménagement des espaces publics continue de refléter l'esthétique patrimoniale intemporelle qui les définit.

- **a** Mettre en œuvre des exigences de conception pour les améliorations apportées aux îlots d'immeubles du « mille historique », le long de la promenade Sussex et dans les cours, afin de conserver et de mettre en valeur leur caractère historique et leur qualité architecturale.


S10.2 C - Cours patrimoniales de Sussex

iii Améliorer les liaisons piétonnières et l'orientation vers les cours et au sein du réseau afin d'encourager l'exploration des lieux, en créant un parcours accessible doté d'éléments de conception uniformes, tout en préservant le caractère unique de chaque cour.

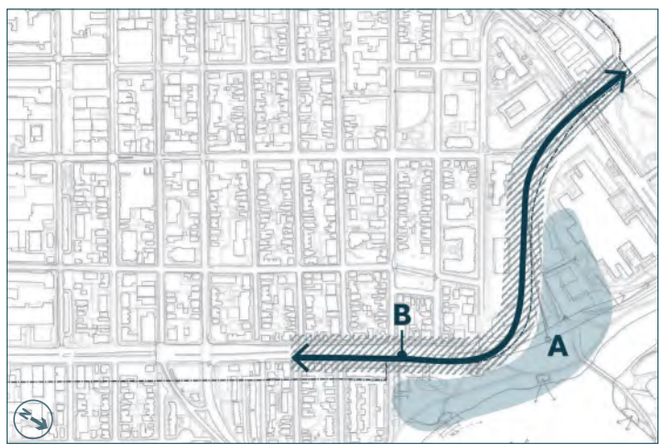
iv Élargir le réseau existant de cours piétonnières, là où c'est possible, en reconvertissant des espaces intérieurs en espaces publics ou semi-publics comprenant des façades commerciales, des terrasses et des logements.

- **a** Appuyer la réutilisation adaptative des immeubles patrimoniaux en pierre de l'Académie De-La-Salle, tout en conservant leurs élévations ainsi que le plus grand nombre possible de caractéristiques et d'éléments patrimoniaux intérieurs.
- **b** Envisager de retirer les structures incongrues du XX^{e} siècle qui nuisent au paysage de rue historique.
- **c** Conserver toute pierre pouvant être réutilisée ailleurs, si un retrait est nécessaire.

v Permettre de mieux encadrer la cour des Beaux-Arts en construisant, à l'angle de la promenade Sussex et de la rue St. Patrick, une réplique de l'immeuble détruit par l'incendie, qui pourrait se prolonger en forme de « L » autour de l'angle.

S10.3 Avenue King Edward et pont Macdonald-Cartier

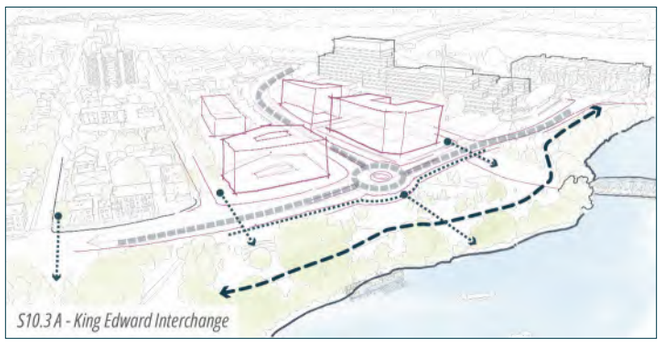
L'avenue King Edward est la principale artère de trafic dense entre Ottawa et Gatineau, reliant les autoroutes 5 et 50 du Québec à l'autoroute 417 de l'Ontario. La construction d'un autre pont interprovincial à l'extérieur du secteur central pourrait permettre de détourner la circulation automobile et le camionnage du noyau urbain.



A - Échangeur King Edward
B - Avenue King Edward

A Échangeur King Edward

Ce secteur compte plusieurs entrées importantes vers le secteur central. L'avenue King Edward est un important corridor nord-sud du centre-ville d'Ottawa, qui relie le pont Macdonald-Cartier à l'autoroute 417 par la rue Nicholas, à la limite sud de ce secteur.

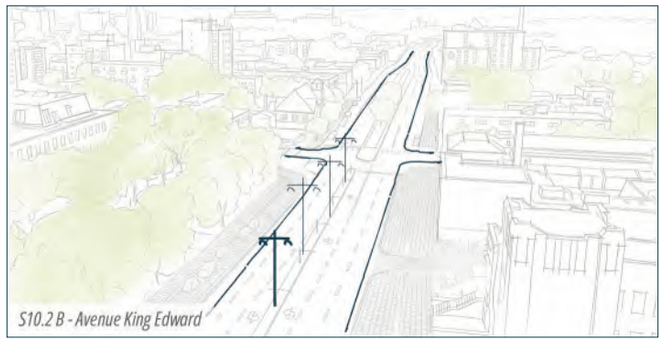

S10.3 A - King Edward Interchange

i Appuyer la transformation de l'avenue King Edward en une avenue urbaine distinctive et en une entrée accueillante de la capitale, conviviale pour la marche.

- **a** Explorer les possibilités de réaménager les échangeurs et les viaducs de l'avenue King Edward afin de libérer de l'espace public et de créer un milieu urbain plus sécuritaire et plus accueillant.
- **b** Envisager de reconfigurer la bretelle d'accès King Edward/Macdonald-Cartier en intersection en T urbanisée ou en carrefour giratoire, avec des possibilités d'immeubles intercalaires et de façades actives.
- **c** Tenir compte de la relation avec les berges et les parcs riverains, comme le prévoient également les politiques du secteur 9.
- **d** Concevoir et réorienter toute circulation lourde ou de transit de façon à l'éloigner de la rue Union et des ponts Minto.

B Avenue King Edward

L'avenue King Edward est un boulevard bordé d'arbres qui traverse les quartiers du marché By, de la Basse-Ville et de la Côte-de-Sable, à Ottawa.


S10.2 B - Avenue King Edward

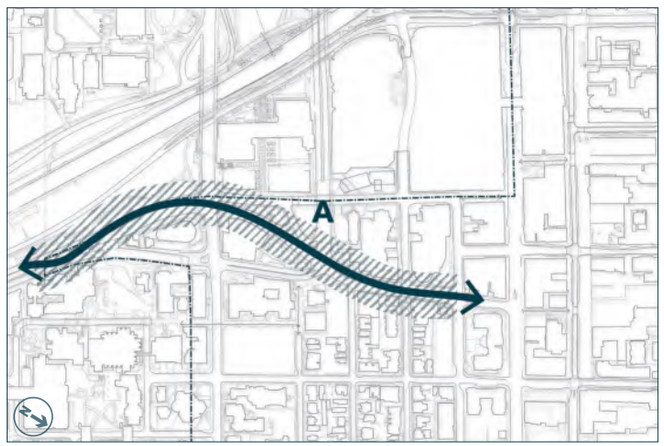
i Appuyer les efforts visant à redimensionner les voies de circulation, à réduire les volumes de circulation et à renforcer le caractère de boulevard de l'avenue King Edward.

- **a** Appuyer l'aménagement soigneusement étudié des bordures de rue, des passages piétonniers et des arbres de rue afin de créer un milieu propice à la marche.

ii Envisager le réaménagement des terrains fédéraux situés au 350, avenue King Edward comme une occasion de créer un cadre élégant et animé pour l'avenue, ainsi qu'une porte d'entrée vers le marché By grâce à une façade active sur la rue York.

S10.4 Rue Nicholas

Le secteur de la rue Nicholas comprend des lieux et des institutions bien établis du centre-ville, notamment l'Université d'Ottawa, le Centre Rideau et l'édifice Major-général George R. Pearkes du ministère de la Défense nationale.



A - Rue Nicholas

A Rue Nicholas

La rue Nicholas relie l'autoroute 417 de l'Ontario à l'avenue King Edward en traversant le centre-ville par la rue Rideau, et constitue ainsi une entrée dans la capitale.

i Repenser l'expérience d'arrivée dans la capitale par la rue Nicholas en tirant parti des possibilités d'aménager des éléments emblématiques et d'améliorer le caractère de la rue.

- **a** Appuyer les efforts visant à donner au raccordement autoroutier de la rue Nicholas, longeant la promenade Colonel-By, en un boulevard urbain à l'approche des intersections de l'avenue Laurier et de la rue Nicholas.
- **b** Envisager l'intégration d'œuvres d'art public ou d'un élément emblématique marquant l'entrée du secteur, ou encore la transformation de l'intersection de la rue Nicholas et de l'avenue Laurier en un vaste carrefour giratoire afin de souligner l'arrivée dans le secteur central.
- **c** Favoriser les changements visant à améliorer les interfaces et les relations avec l'avenue Laurier et le quartier général du ministère de la Défense nationale, conformément aux politiques des sections S11.3 et S11.4.



Canal Rideau



S11. CANAL RIDEAU

Contexte

Ce secteur est centré autour du canal Rideau, un site historique national et faisant partie d'une rivière du Patrimoine canadien. En 2007, le canal Rideau a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La magnifique série de huit écluses située au pied de la Colline du Parlement est l'un des sites les plus emblématiques de la capitale et une destination prisée des visiteurs venus de partout au Canada et du monde entier.

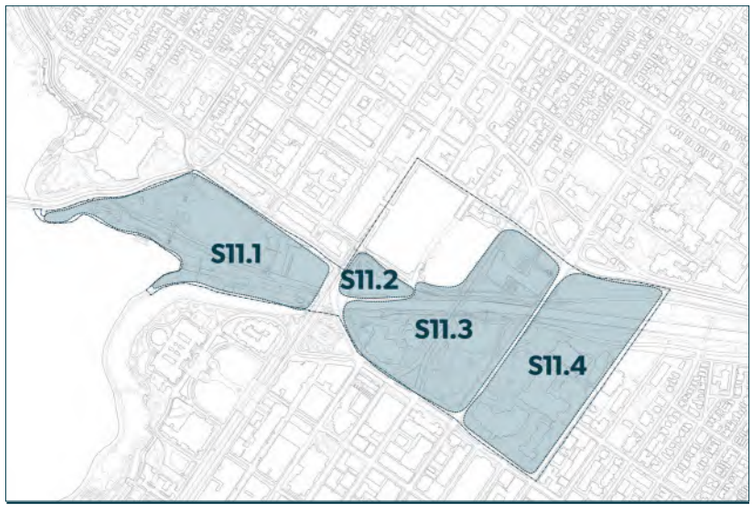
Le secteur compte également de nombreux lieux et institutions remarquables, comme le parc Major's Hill, un parc de la capitale géré par la Commission de la capitale nationale. En tant que plus ancien parc d'Ottawa, c'est un paysage culturel précieux qui sert de site d'événements pour la programmation saisonnière et offre des vues majestueuses sur la Colline du Parlement, la rivière des Outaouais et Gatineau. Le Château Laurier est un hôtel ferroviaire historique et l'un des monuments les plus célèbres d'Ottawa. Le Centre national des Arts est un centre de premier plan pour les arts de la scène. Le parc de la Confédération, un parc important de la capitale qui abrite des monuments nationaux majeurs, la fontaine du colonel By et une grande variété d'arbres remarquables, accueille de nombreux rassemblements publics et festivals tout au long de l'année.



Parc Major's Hill



Parc de la Confédération



Le secteur est divisé en quatre zones

- **S11.1** Vallée d'accès
- **S11.2** Rideau-Sussex
- **S11.3** Zone de la place du canal
- **S11.4** Zone du pont Laurier



Secteur 11
Canal Rideau

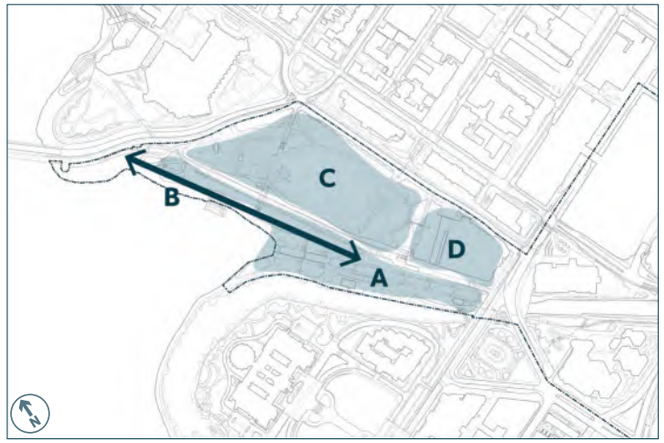
S11
POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

Les interventions dans ce secteur mettent l'accent sur :

- la préservation et la mise en valeur de l'importance du canal;
- l'amélioration de la connectivité piétonne;
- le renforcement de l'intégration des espaces ouverts et des structures;
- le renforcement du rôle du canal en tant que porte d'entrée vers le boulevard de la Confédération et le domaine municipal;
- la mise en valeur de l'expérience de la capitale tout au long de l'année.

S11.1 Vallée d'accès

La vallée d'accès marque l'entrée du canal Rideau, nichée entre la topographie spectaculaire du parc Major's Hill et l'escarpement de la Colline du Parlement. Dominée par l'historique station d'écluses d'Ottawa, cette zone allie patrimoine, paysages naturels et sites emblématiques, tels que le Château Laurier et les vestiges du pont Sapper.



A - Canal Rideau - Écluses d'Ottawa
B - Rue Pioneer et l'escarpement
C - Parc Major's Hill
D - Château Laurier & 1, rue Wellington

A Canal Rideau – Écluses d'Ottawa

Les écluses d'Ottawa, situées au pied de la Colline du Parlement, constituent le terminus nord du réseau du canal Rideau. Le secteur comprend des sentiers, des points de vue panoramiques et des attractions, telles que le Musée Bytown.


Écluses d'Ottawa

i Préserver et mettre en valeur l'importance historique de la vallée d'entrée du canal Rideau et préserver les éléments caractéristiques de la station d'écluses d'Ottawa.

- **a** Maintenir la primauté et la proéminence visuelle du paysage de la station des écluses d'Ottawa et sa relation avec la Colline du Parlement.
- **b** Préserver l'importance historique de la vallée d'entrée du canal Rideau et conserver les éléments caractéristiques de la station des écluses d'Ottawa ainsi que de l'escarpement rocheux et des murs de soutènement.
- **c** Préserver et mettre en valeur les principaux axes visuels, notamment la vue emblématique depuis le pont Plaza, la vue qui s'étend des écluses vers la rivière des Outaouais et la vue depuis la base des écluses vers le pont Plaza.
- **d** Veiller à ce que tout nouvel aménagement, tel que des embarcadères pour canots et des améliorations en matière d'accessibilité, soit conçu dans le respect du patrimoine et des valeurs paysagères de la zone.

ii Renforcer la connectivité dans la vallée d'accès, ainsi qu'entre celle-ci et d'autres destinations.
   a Améliorer l'accessibilité du sentier longeant l'escarpement en direction du parc Major's Hill.
   b Améliorer l'accès aux écluses et à la rivière en réaménageant la ruelle Canal, tout en limitant au maximum l'utilisation d'asphalte sur cette voie afin de mettre en valeur le caractère historique et paysager du secteur.
   c Renforcer l'intégration entre le sentier de la rivière des Outaouais et les sentiers du canal Rideau.
   d Explorer les options permettant d'assurer l'accessibilité universelle le long du canal, notamment des modifications respectueuses du patrimoine à l'une des structures des portes de l'écluse du barrage.

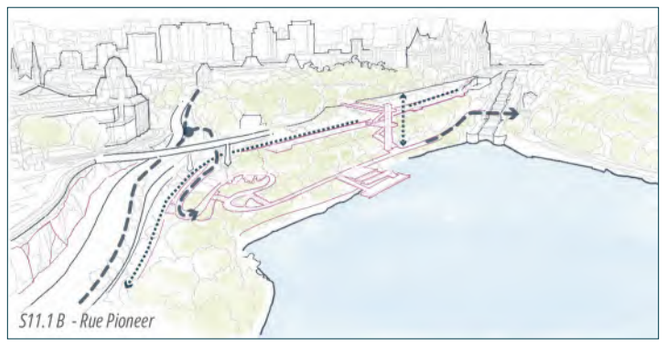
iii Améliorer l'espace public et l'accessibilité de la ruelle Canal et de ses abords.
   a Explorer les options permettant d'utiliser la maison éclusière à des fins commerciales.
   b Mettre en place une séparation entre les cyclistes et les piétons lorsque cela est possible afin de répondre à l'affluence des usagers des sentiers.
   c Créer des espaces publics de type terrasses et places autour du Musée Bytown et favoriser une plus grande vitalité et des offres commerciales.

iv Améliorer l'accès tout au long de l'année et l'expérience des visiteurs le long du rivage.
   a Accroître la capacité des voyagistes commerciaux à mettre en valeur la beauté naturelle et le patrimoine de la région.
   b Explorer les possibilités d'attirer davantage de personnes sur les rives pendant les mois d'hiver.

v Concevoir de nouveaux belvédères sur le front de mer et dans le paysage environnant.
   a Autoriser des activités commerciales à petite échelle qui ne nuisent pas au caractère de la région.

B Chemin des Pionniers et l'escarpement

Ancien corridor ferroviaire reliant le pont Alexandra, le chemin des Pionniers est une voie de service qui longe l'escarpement à mi-hauteur, entre le parc Major's Hill et l'arrière des bâtiments du 1, rue Wellington et du Château Laurier. Il offre l'occasion d'améliorer la liaison entre la rue Wellington, le canal Rideau et le pont Alexandra, en particulier une fois que le 1,


S11.1 B - Rue Pioneer

rue Wellington ne sera plus utilisé pour les fonctions parlementaires.

i Veiller à ce que toutes les interventions au premier plan du panorama des écluses du canal Rideau respectent le cadre historique et s'y intègrent harmonieusement sur le plan stylistique.

ii Réaménager le corridor du chemin des Pionniers en une promenade piétonne reliant le Château Laurier au pont Alexandra.
   a Limiter l'accès des véhicules et le stationnement aux seules utilisations autorisées.
   b Maintenir l'accès aux services et aux livraisons pour le bâtiment du 1, rue Wellington.

iii Installer un éclairage piétonnier, des belvédères et des points de repos qui mettent en valeur les vues et le cadre.
   a Envisager un éclairage d'accentuation le long de l'escarpement pour créer une expérience nocturne sûre et accueillante.

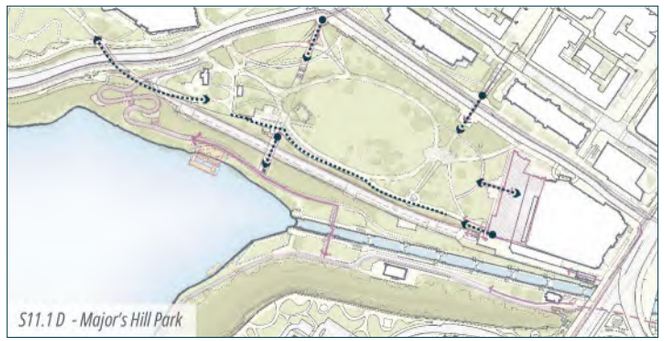
iv Créer une liaison accessible à l'ensemble de la population vers et depuis la promenade.
   a Envisager une liaison par ascenseur à trois niveaux pour relier le chemin des Pionniers, depuis le parc Major's Hill, jusqu'au bord de la rivière.
   b Construire une liaison par escalier pour relier le niveau de la terrasse du Château au chemin des Pionniers.

v Créer un petit pôle riverain et améliorer les liaisons le long du rivage entre la rue St. Patrick et le canal.
   a Remodeler le sentier qui descend l'escarpement afin d'assurer un accès sûr et amélioré au quai de l'est et au canal.
   b Envisager des interventions de conception pour améliorer l'accès, l'expérience des visiteurs et la résilience face aux inondations le long du sentier inférieur.

C Parc Major's Hill

Le parc Major's Hill est un parc très apprécié situé au sommet de l'escarpement, offrant une vue panoramique sur les édifices du Parlement, la rivière des Outaouais et les rives de Gatineau.


Parc Major's Hill



i Améliorer les interfaces du parc avec les espaces publics adjacents.

- **a** Améliorer l'entrée située en face de la Galerie nationale du Canada afin de créer une zone d'accueil clairement identifiable à l'entrée du parc depuis le carrefour et l'intersection du boulevard.

ii Préserver le parc Major's Hill en tant que lieu dédié à la fois aux loisirs informels et à des activités saisonnières à faible impact.

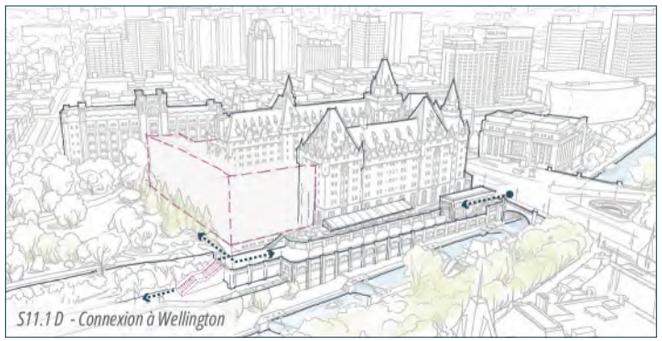
- **a** Explorer les options permettant de dynamiser le parc pendant l'hiver.

iii Préserver le caractère luxuriant et paysager du parc Major's Hill, notamment son rôle en tant qu'élément important du festival annuel des tulipes.

iv Introduire des éléments ludiques en harmonie avec le caractère du parc, tels que des structures d'escalade ou des jeux d'eau.

D Château Laurier et 1, rue Wellington

Le Château Laurier est un hôtel historique et un lieu emblématique du cœur de la capitale. Ce lieu historique national a été achevé en 1912. Le 1, rue Wellington est un espace adjacent aux terrasses ouest, qui abritait autrefois le Musée canadien de la photographie contemporaine et qui est actuellement occupé par les salles de réunion de l'édifice du canal Rideau.



i Améliorer la connectivité, l'accessibilité et la signalisation autour du site.

- **a** Étudier les possibilités de rouvrir au public l'ascenseur adjacent au Château Laurier.
- **b** Réaménager les terrasses ouest afin de relier le Château Laurier au canal Rideau.

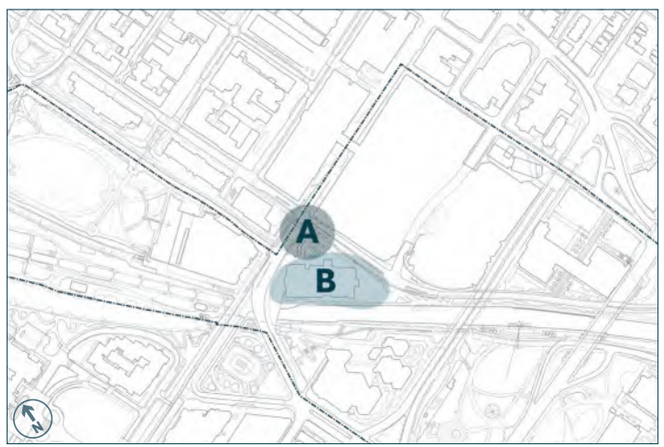
ii À terme, privilégier les utilisations destinées au public pour le 1, rue Wellington qui contribuent à l'expérience de la capitale, tout en tenant compte de l'utilisation actuelle du site pour les fonctions parlementaires.

iii Préserver et mettre en valeur les vues depuis les terrasses ouest entre le canal et le Château Laurier.



S11.2 Rideau-Sussex

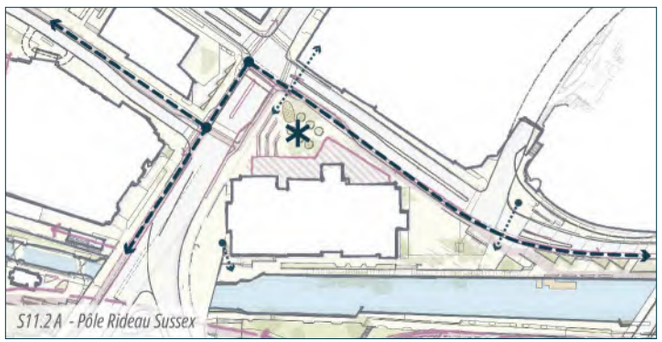
Cette zone, située le long du boulevard de la Confédération, abrite des bâtiments d'importance fédérale et des sites touristiques. Elle fait office de transition entre le siège du gouvernement canadien et l'espace municipal.



A - Pôle Rideau-Sussex
B - 2, rue Rideau

A Pôle Rideau-Sussex

L'intersection où se croisent les rues Sussex, Rideau, Colonel By et Wellington est un carrefour très fréquenté et important le long du boulevard de la Confédération.



i Prôner et mener à bien un réaménagement de l'intersection afin de créer une nouvelle place publique au niveau du pôle Rideau-Sussex, dans le but de rétablir l'accès piétonnier au niveau du sol et de définir clairement une entrée vers la promenade du canal Rideau.

- **a** Explorer les possibilités de programmer et d'animer ce pôle afin de compléter ou de soutenir la programmation du 47, rue Rideau.
- **b** Accorder la priorité à la sécurité et au confort des piétons et soutenir les améliorations de la connectivité cyclable dans le cadre de la refonte de l'intersection.
- **c** Rétablir un trottoir direct au niveau du sol le long du côté sud de la rue Rideau, entre l'ancienne gare Union et l'intersection Colonel By.

ii Réserver un espace pour une installation commémorative ou artistique emblématique.

iii Envisager des éléments artistiques, d'éclairage, des jeux d'eau ou d'autres aménagements de la place afin de créer un lieu animé et attrayant en toutes saisons.

iv Concevoir l'espace de manière à créer un lien visuel et à signaler une transition et une porte d'entrée vers l'esplanade du canal Rideau par la promenade Colonel By.

v Autoriser des utilisations annexes provenant des bâtiments adjacents afin de dynamiser l'espace et de créer un carrefour fort avec des utilisations tournées vers le public qui relient le marché By à la rue Wellington et au canal.

B 2, rue Rideau

Le 2, rue Rideau, bâtiment classé au patrimoine, abrite actuellement le Sénat du Canada. Il s'agissait autrefois de la gare centrale d'Ottawa, qui a servi de gare ferroviaire principale de la ville de 1912 à 1966.

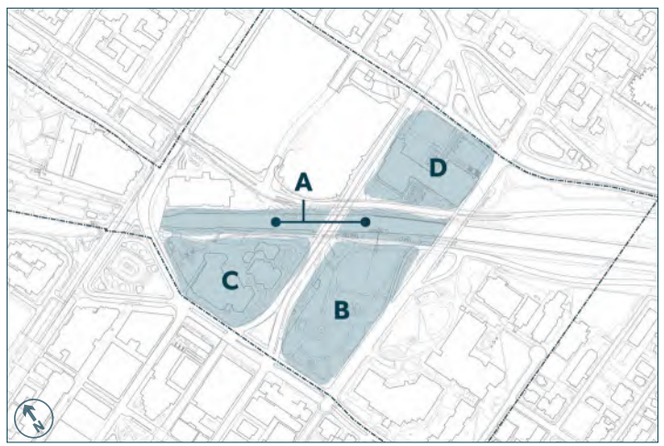
i Permettre la réutilisation adaptative du bâtiment situé au 2, rue Rideau afin d'y accueillir un équipement public, au cas où le bâtiment ne serait plus nécessaire à l'avenir pour son gestionnaire actuel.

ii Sous réserve des exigences en matière de sécurité et d'exploitation, autoriser la construction d'un nouveau bâtiment dans la future place, afin d'encadrer le nouvel espace de la place.

- **a** Concevoir ce nouveau bâtiment avec une façade active donnant à la fois sur la rue et sur la place.
- **b** Tirer parti de la topographie du site pour aménager les dénivelés de la rue et optimiser la hauteur des bâtiments, sans compromettre les vues ni les proportions compatibles avec les bâtiments existants.

S11.3 Zone de la place du canal

Ce tronçon dynamique du canal Rideau à Ottawa, qui s'étend du pont Plaza au pont de l'avenue Laurier, se distingue par son caractère institutionnel et sa riche histoire.



A - Canal Rideau – De Wellington à Laurier
B - Parc de la Confédération
C - Centre national des Arts (CNA)
D - Quartier général de la Défense nationale - 101, promenade Colonel

A Canal Rideau – Wellington à Laurier

Le secteur offre des vues imprenables sur des sites emblématiques, tels que le parc de la Confédération, le Centre national des Arts et l'édifice du Sénat du Canada.

i Favoriser la concentration des activités destinées aux visiteurs et autoriser des offres supplémentaires qui contribuent à l'expérience de la capitale.

- **a** Autoriser et encourager les offres commerciales qui contribuent à l'expérience de la capitale dans des espaces sous-utilisés, tels que le dessous du pont Plaza.

ii Sous réserve des exigences en matière de sécurité et d'exploitation, entretenir et améliorer les éléments du domaine public qui s'harmonisent avec le caractère du secteur.

- **a** Protéger et améliorer la canopée, en particulier le long de l'esplanade du canal Rideau et de l'avenue Colonel By, entre l'avenue Laurier et le pont Mackenzie-King.
- **b** Améliorer l'expérience nocturne et le confort des usagers le long des sentiers, en particulier sous le pont Mackenzie-King, afin d'accroître la sécurité et la facilité d'utilisation.

iii Préserver les corridors visuels sous le pont Plaza en direction de la vallée d'accès et de la rivière des Outaouais.

iv Améliorer l'accessibilité et la connectivité entre le canal et les zones adjacentes.

- **a** Soutenir la construction d'un sentier traversant le canal au moyen d'un pont tournant pour piétons, au niveau du canal, au nord du pont Mackenzie-King.
- **b** Améliorer la liaison entre la ruelle Canal et le sentier du canal Rideau en supprimant les obstacles à l'accessibilité.

B Parc de la Confédération

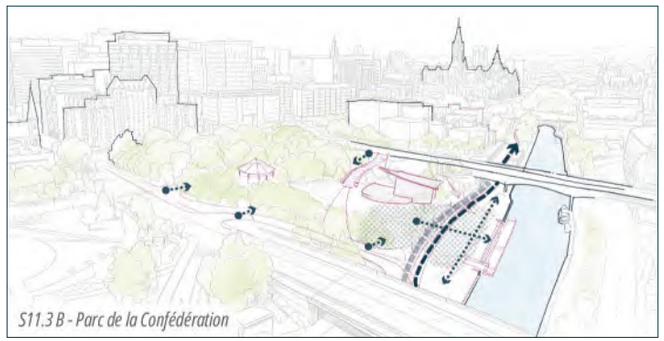
Le parc de la Confédération est un parc urbain situé entre la rue Elgin et le canal Rideau Il accueille plusieurs événements annuels et constitue un lieu de détente au cœur du centre-ville.


Parc de la Confédération

i Renforcer le caractère prestigieux du parc grâce à des pavillons permanents et à de nouvelles possibilités d'aménagements.

- **a** Planifier des plantations successives et entretenir un couvert végétal luxuriant composé de grands arbres et de plantations ornementales vivaces dans l'ensemble du parc.
- **b** Envisager des attractions et des activités ludiques, telles que de nouveaux espace publics et des jeux cinétiques, afin d'attirer un public plus large dans le parc.
- **c** Ajouter des allées et des liaisons à travers le parc pour relier les équipements et les différentes destinations.
- **d** Concevoir un pavillon central permanent à côté de la fontaine, intégrant des installations de cuisine, des équipements pour les visiteurs et des espaces de vente, avec une liaison potentielle vers le pont Mackenzie-King.

ii Concevoir un espace événementiel fonctionnel donnant sur le canal et la ruelle Lawrence Freiman, avec une place fonctionnelle, des services adéquats (tels que le drainage du sol) et des équipements, notamment une scène et des gradins pour accueillir des événements.


S11.3 B - Parc de la Confédération

iii Réaménager la ruelle Lawrence Freiman en une voie de service prioritaire pour les piétons qui prolonge et relie l'espace public entre le parc de la Confédération et les sentiers du canal.

- **a** Veiller à ce que le Sentier de la capitale, le long des berges du canal, reste ouvert au public de manière continue et ininterrompue pendant les événements et les activités organisés dans le parc et sur le sentier.
- **b** Intégrer et dissimuler les accès aux stationnements, les aires de stationnement et les espaces opérationnels dans une configuration de rue-place piétonne à l'aide de bornes, de revêtements de sol ou d'autres moyens.

iv Concevoir une nouvelle place publique pour mieux relier le parc au canal, afin de permettre un accès et une utilisation tout au long de l'année.

- **a** Prévoir des rampes, des escaliers et des terrasses pour offrir un accès universel au bord du canal et au niveau de la patinoire en hiver.
- **b** Envisager des quais d'été ou des liaisons avec le bord de l'eau.
- **c** Repenser les murs et les plantations pour créer un espace public confortable propice à la détente.

v Améliorer l'interface entre le bord du parc et l'avenue Laurier.

- **a** Ajouter de nouvelles entrées et des espaces verts le long du bord de la rue clôturé afin d'améliorer la circulation vers et depuis le parc.
- **b** Étudier des aménagements de circulation pour réaménager l'intersection du parc avec l'avenue Laurier afin de relier la place de l'Hôtel de Ville au parc.

vi Envisager d'ajouter des bordures plus structurées et des pavillons d'entrée le long de la rue Elgin, dans un style qui s'harmonise avec l'architecture de l'hôtel Lord Elgin.

C Centre national des Arts

Le Centre national des Arts (CNA) est un centre dédié aux arts de la scène situé en bordure du canal. Inauguré en 1969, ce site historique national offre des espaces publics intérieurs et extérieurs attrayants, notamment des terrasses sur le toit. Cependant, la structure monumentale du bâtiment et le stationnement souterrain créent des façades difficiles d'accès et parfois peu accueillantes pour les espaces adjacents.


Centre national des Arts

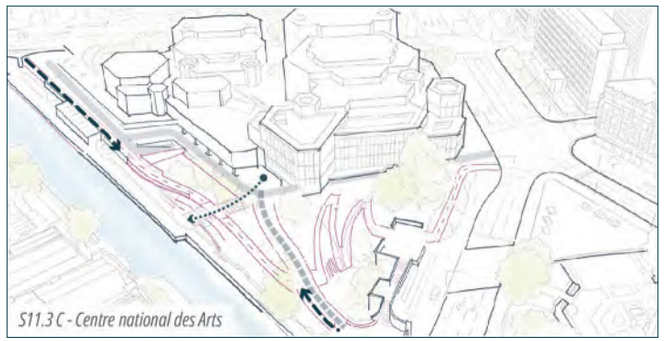
i Soutenir l'extension de la place publique le long du côté ouest du CNA et une reconfiguration de l'intersection avec la rue Elgin afin d'améliorer les liaisons adjacentes et d'accroître l'espace public.

ii Améliorer les liaisons entre le CNA et les espaces publics extérieurs adjacents, notamment le parc de la Confédération et le canal.

- **a** Améliorer et renforcer l'accès public et la signalisation vers les terrasses à plusieurs niveaux et les espaces sur les toits du CNA.
- **b** Étudier les options permettant d'assurer une liaison piétonne ouverte toute l'année entre le côté du CNA donnant sur le canal et la place de la Confédération.
- **c** Entretenir et améliorer les espaces verts sur la colline en pente recouverte de gazon entre le CNA et le pont Plaza, ainsi que sur les terrasses à plusieurs niveaux du CNA.
- **d** Étudier les possibilités de réaménager le talus afin de créer des liaisons piétonnes accessibles à tout le monde et des espaces publics en terrasses.

iii Explorer les moyens de repenser et de réaménager les allées et les voies d'accès aux stationnements le long de la ruelle Lawrence Freiman afin de privilégier la connectivité piétonne et d'améliorer l'espace public.

- **a** Assurer une expérience continue le long du Sentier de la capitale en bordure du canal, reliant la promenade Queen-Elizabeth à la ruelle Canal.
- **b** Améliorer l'entrée, les zones d'arrivée et les façades actives le long du canal, tout en permettant une circulation continue pour les piétons et les cyclistes.
- **c** Continuer à soutenir la dynamisation des abords de la rue Elgin.


S11.3 C - Centre national des Arts

iv Améliorer l'interface du paysage urbain le long du trottoir du pont Mackenzie-King.

- **a** Explorer les possibilités de créer des façades actives et des commerces de détail ou de restauration à petite échelle.
- **b** Envisager des fresques murales, des bannières, des éclairages et des aménagements architecturaux pour améliorer le caractère des façades.

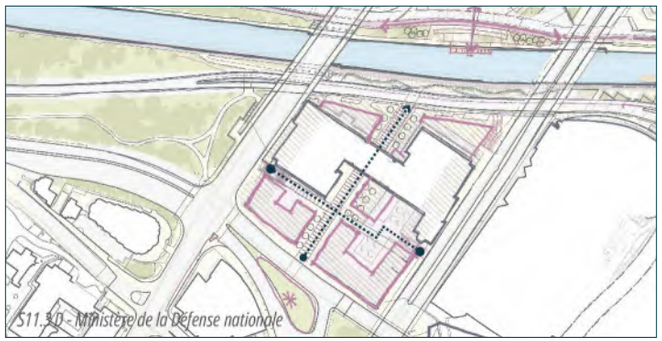
D Quartier général de la Défense nationale – 101, promenade Colonel By

L'édifice Major-général George R. Pearkes, achevé en 1974, est actuellement utilisé par le ministère de la Défense nationale. Il s'agit d'un bâtiment sécurisé dépourvu de façades ouvertes sur la rue, situé dans un quartier par ailleurs très animé du centre-ville.

i Repenser l'utilisation à long terme et la rénovation éventuelle du bâtiment si les exigences en matière de sécurité venaient à changer.

ii Explorer les possibilités de réutilisation adaptative de la structure existante et de développement d'un remplissage du podium afin d'améliorer les façades et la présence du mur de rue le long des paysages urbains adjacents.

- **a** Créer des façades actives au rez-de-chaussée pour mettre en valeur et encadrer le bord du canal, l'avenue Laurier et le pont Mackenzie-King.


S11.3 D - Ministère de la Défense nationale

- **b** Préserver la liaison existante au niveau du rez-de-chaussée à travers la structure en tant que promenade piétonne en pleine rue entre la rue Nicholas et la promenade Colonel By.
- **c** Créer des façades actives au rez-de-chaussée ainsi que des cours et des espaces publics attrayants, notamment des possibilités d'agencer des devantures de magasins et des terrasses-jardins pour dynamiser le périmètre du bâtiment.

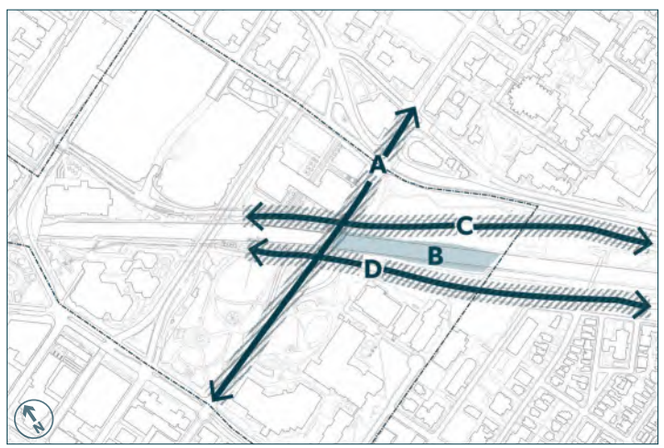
iii Veiller à ce que tout projet de réaménagement ou de densification, même avec des exigences de sécurité réduites, s'articule directement avec les rues adjacentes et s'intègre dans le tissu urbain.

- **a** Exiger que les nouveaux bâtiments présentent des façades actives au niveau de la rue donnant sur les rues adjacentes, notamment les ponts et la promenade Colonel By.
- **b** Orienter les nouveaux bâtiments de manière à ce qu'ils donnent sur les rues, les cours et les ruelles intérieures, et réduire au minimum les murs nus.
- **c** Intégrer discrètement les zones de service, les quais de chargement et les accès pour véhicules grâce à des connexions directes depuis la rue Nicholas, et par un aménagement et une architecture bien pensés.



S11.4 Zone du pont Laurier

L'emblématique pont de l'avenue Laurier, construit en 1900, surplombe le canal Rideau, sous lequel passent la promenade Colonel By et la promenade Queen-Elizabeth. La zone située au sud du pont marque le début d'un parcours panoramique de près de cinq kilomètres bordé de parcs et d'espaces verts, menant au lac Dow.



A - Avenue Laurier
B - Canal
C - Promenade Colonel By
E - Promenade de la Reine-Elizabeth

A Avenue Laurier

Le pont de l'avenue Laurier relie les rives est et ouest du canal et constitue une voie d'accès cruciale au cœur de la ville. Il accueille tout le trafic routier en direction du centre-ville par l'intersection de la rue Nicholas et relie l'Université d'Ottawa et les quartiers résidentiels de Sandy Hill à des sites majeurs, tels que le parc de la Confédération, l'hôtel de ville et le quartier central des affaires.

i Conserver et préserver le pont à arche emblématique, symbole marquant et reconnaissable du paysage du canal.

ii Améliorer et relier les pistes cyclables traversant la ville qui empruntent le pont Laurier.

- **a** Favoriser l'intégration d'aménagements cyclables en bordure de rue avec des liaisons claires vers le Sentier de la capitale et des raccordements au boulevard de la Confédération par la rue Elgin.

iii Améliorer l'expérience du paysage urbain sur le pont Laurier, afin de créer une entrée respectable pour les véhicules dans la capitale.

- **a** Envisager les améliorations du paysage urbain de la rue Nicholas décrites dans le secteur 10.4.
- **b** Améliorer l'éclairage, le mobilier urbain, le revêtement et les aménagements paysagers afin d'atteindre un standard de paysage urbain et une meilleure intégration avec les sites adjacents et les espaces publics.

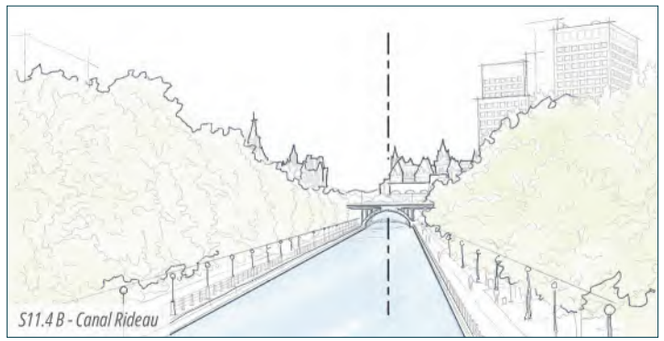
B Canal

Les panoramas et les espaces verts qui bordent la rive sud du canal comptent parmi les images les plus emblématiques et les plus reconnaissables de la capitale. Véritables repères tout au long de l'année, le canal et la patinoire constituent une attraction touristique majeure et un atout public précieux.


Canal

i Préserver la symétrie et les proportions des vues emblématiques sur le canal, en direction du nord, vers le Château Laurier et les édifices du Parlement.

- **a** Conserver l'effet lumineux linéaire emblématique en forme de globe le long des deux rives du canal.
- **b** Garantir une rangée linéaire homogène de grands arbres à feuillage dense le long des deux rives du canal.
- **c** Veiller à ce que tout aménagement au premier plan de ces vues contribue à la composition d'ensemble de l'espace public et à l'expérience du canal.


S11.4 B - Canal Rideau

ii Envisager les possibilités d'amélioration des propriétés et des façades adjacentes le long du canal, notamment d'éventuelles animations, programmations ou projets de construction.

- **a** Veiller à ce que le caractère public des berges du canal soit respecté et préservé, notamment une large bande publique allant de la balustrade jusqu'à l'alignement de la promenade.
- **b** Explorer des installations ou des aménagements appropriés pour créer des espaces intéressants où s'arrêter, s'attarder et profiter.

iii Veiller à ce que les futures propositions de grands projets d'infrastructure ou d'aménagement soient compatibles et accordent la priorité à l'expérience publique des berges du canal.

C Promenade Colonel By

La promenade Colonel By est une voie panoramique qui s'étend de l'intersection Rideau-Sussex jusqu'aux chutes Hog's Back. Il s'agit d'une voie polyvalente adjacente qui longe toute la longueur de la promenade.


Promenade Colonel By

i Renforcer l'esplanade du canal Rideau et la conception de la promenade afin d'assurer la liaison avec le boulevard de la Confédération.

ii Explorer les possibilités de reconfigurer la promenade et d'introduire une piste cyclable bidirectionnelle dédiée reliant le pôle Rideau-Sussex au passage de Corktown.

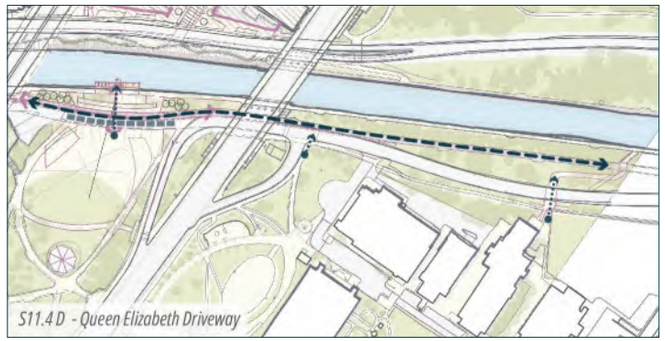
iii Explorer les possibilités d'améliorer l'interface et les liaisons depuis la rue Nicholas (voir le secteur 10.4).

D Promenade Queen-Elizabeth

La promenade Queen-Elizabeth est une route panoramique qui s'étend de l'avenue Laurier jusqu'au lac Dow, où elle devient la promenade Prince of Wales. Il s'agit d'une voie polyvalente adjacente qui longe toute la longueur de la promenade.

i Améliorer les itinéraires de mobilité active le long de la promenade Queen-Elizabeth vers le centre-ville.

- **a** Instaurer des passages piétons perpendiculaires à des emplacements appropriés afin d'améliorer les liaisons depuis le Triangle d'or et l'hôtel de ville.


S11.4 D - Queen Elizabeth Driveway

ii Améliorer l'expérience d'arrivée le long du bord du canal.

- **a** Repenser l'extrémité de la promenade Queen-Elizabeth au niveau des raccordements avec la bretelle du pont Laurier, afin de distinguer clairement les voies de la promenade Queen-Elizabeth de la promenade Lawrence Frieman et de dissuader la circulation automobile générale d'entrer dans le parc.

iii Envisager des améliorations des terrains, de l'esplanade et des aires de stationnement autour du Cartier Drill Hall, au 1, promenade Queen-Elizabeth.

- **a** Prolonger l'aménagement des bordures et des trottoirs de la promenade jusqu'à l'entrée du stationnement.
- **b** Prolonger une passerelle jusqu'à l'avant du bâtiment, puis jusqu'aux terrains de l'hôtel de ville.
- **c** Préserver les façades historiques du bâtiment et aménager un espace paysager approprié autour du périmètre du bâtiment.
- **d** Améliorer les allées, l'aménagement paysager et les stationnements autour du bâtiment afin de mieux les intégrer aux sites environnants.



3

SUIVI, RAPPORTS ET ADAPTATION

3 SUIVI, RAPPORTS ET ADAPTATION

Le Plan du cœur de la capitale présente une vision sur plusieurs décennies de l'évolution du cœur de la capitale. Des mécanismes efficaces de suivi et de production de rapports permettront de veiller à ce que le Plan du cœur de la capitale demeure responsable, transparent et adapté à l'évolution des besoins au fil du temps. Ces fonctions donneront un portrait clair des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan, appuieront la prise de décisions fondée sur des données probantes et aideront la CCN et ses partenaires à ajuster leurs priorités à mesure que de nouveaux défis ou de nouvelles possibilités se présentent.

3.1 Cadre de suivi

Le suivi reposera sur trois fonctions complémentaires afin que le plan demeure réalisable au fil du temps :

1. Prévoir et quantifier les propositions du plan afin d'éclairer la planification et la coordination des projets, et d'aider à établir l'ordre de priorité des mesures de la CCN et de ses partenaires.
2. Suivre les changements et agréger les données afin de surveiller ce qui a été réalisé, ce qui a changé sur le terrain et la façon dont les investissements ont été répartis.
3. Évaluer les progrès au moyen d'indicateurs thématiques afin de comprendre ce qui fonctionne bien et les difficultés qui commencent à se dessiner.

Prévisions et établissement des priorités

Le Plan du cœur de la capitale sera réalisé au moyen de nombreuses phases de planification de projets et d'investissements sur plusieurs décennies. Un jeu de données du système d'information géographique (SIG) constitue le fondement quantitatif des prévisions et de l'établissement des priorités pour les projets et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan (voir l'annexe A). Des mises à jour régulières des couches proposées relatives au réseau de mobilité, aux immeubles et à la végétation permettront de suivre les changements physiques dans l'ensemble du cœur de la capitale et de l'économie locale. Chaque jeu de données indique l'état actuel des actifs existants ou prévus, leur catégorie fonctionnelle et les structures de propriété qui déterminent les responsabilités de mise en œuvre.

Structure des jeux de données

- **Rues et immeubles :** Immeubles existants et futurs appartenant au gouvernement fédéral, à la CCN et à d'autres entités.
- **Réseau de mobilité :** Réseaux existants et futurs classés comme sentiers de la capitale, parcours piétonniers, parcours cyclables et parcours polyvalents appartenant au gouvernement fédéral, à la CCN et à d'autres entités.
- **Paysages et aires vertes :** Couvert forestier existant et futur classé selon les catégories « habitat naturel valorisé », « espace vert urbain de la capitale » ou « parc de la capitale », et appartenant au gouvernement fédéral, à la CCN et à d'autres entités.

Ces jeux de données établissent le point de référence permettant de projeter la façon dont la transformation pourrait se réaliser. Ils serviront de référence pour prévoir les changements physiques, cerner les priorités, orienter les investissements futurs et éclairer la planification à venir. Cette approche fondée sur les données appuie l'établissement des priorités en fonction de données probantes et aide la CCN et ses partenaires à organiser les investissements par étapes, à suivre les progrès et à ajuster les stratégies à mesure que les conditions évoluent.

Suivi

Ces ensembles de données seront tenus à jour au moyen des flux de travail géospatiaux et des processus de gestion des actifs de la CCN. Les équipes de planification et de SIG mettront ces éléments à jour à partir des renseignements sur les projets, de données fournies par les partenaires et de concepts approuvés. Même si ces jeux de données ne figurent pas dans le volume II, la CCN continuera d'en assurer la gestion et de les intégrer aux examens courants liés au suivi, à la production de rapports et à la mise en œuvre.

L'objectif sera de suivre ce qui est réalisé et les investissements qui ont été effectués. Les mesures récurrentes effectuées au moyen du SIG indiqueront la part des travaux prévus qui a été achevée pour chaque horizon temporel, ainsi que le potentiel de mise en œuvre restant.



Évaluation

La réalisation réussie du plan se fera graduellement, au moyen d'un éventail de mesures prises par la CCN et ses partenaires. Pour suivre le rendement du plan, il faudrait utiliser des indicateurs thématiques afin d'évaluer si le cœur de la capitale se rapproche ou s'éloigne de la vision prévue. Ces indicateurs permettront de suivre les progrès réalisés dans les domaines thématiques du plan, notamment :

Ces indicateurs aident la CCN à déterminer si le cœur de la capitale devient plus inclusif, résilient, dynamique et connecté, conformément à la vision et aux principes du plan. Ensemble, ils donnent un portrait global de l'évolution du cœur de la capitale, tant sur le plan physique que du point de vue de l'expérience qu'en font les personnes qui y résident et les personnes qui la visitent.

Démocratie et résonance: L'accessibilité et la répartition des espaces civiques, le nombre d'espaces publics dans chaque district, ainsi que la proximité des espaces civiques par rapport aux principaux parcours et au transport en commun.

Beauté et majesté : Les mesures liées à la façon dont le public établit un lien avec les lieux cérémoniels et symboliques, notamment le nombre de visites, la participation aux grands événements, ainsi que l'engagement numérique ou sur les médias sociaux qui témoigne de la valeur que les gens accordent à ces lieux et de leur relation avec ceux-ci.

Durabilité et résilience : L'adaptation des espaces publics aux conditions climatiques, l'utilisation de modes de transport durables et le rendement des pratiques durables de gestion des actifs.

Vitalité et animation : Les tendances saisonnières d'utilisation, le niveau d'activité et de programmation le long du secteur riverain, ainsi que l'état et le rendement des actifs du domaine public.

Tourisme et économie locale : L'équilibre des usages dans les zones à usage mixte et la mesure dans laquelle la croissance est mise à profit de façon stratégique sur les terrains fédéraux.

Mobilité et accès : L'achèvement du réseau idéal du Sentier de la capitale et la part modale des déplacements à destination, en provenance et à l'intérieur du cœur de la capitale.

3.2 Rapports et reddition de comptes

La production régulière de rapports permet de maintenir la visibilité du Plan du cœur de la capitale et de veiller à ce qu'il demeure conforme aux priorités de mise en œuvre convenues. Au moyen d'un format de rapport structuré et régulier, la CCN communiquera les progrès réalisés, mettra en valeur les réalisations et déterminera les secteurs qui nécessitent une attention ou une coordination accrues. Ces rapports permettront aux partenaires de bien comprendre l'avancement du plan dans l'ensemble des administrations concernées.

Un suivi uniforme permet de repérer les secteurs où les progrès s'accélèrent, ceux où des défis émergent et ceux qui pourraient nécessiter des ajustements stratégiques. Cette transparence appuie une prise de décisions éclairée et renforce la collaboration avec les partenaires municipaux, les ministères fédéraux, les organisations autochtones et les parties prenantes communautaires.

Mécanismes de production de rapports

Pour appuyer ces travaux, la CCN instaurera un rapport périodique sur l'état du cœur de la capitale, inspiré de cadres de production de rapports fédéraux qui ont fait leurs preuves. Le rapport s'appuiera sur les ensembles de données de référence du plan et sur les indicateurs thématiques afin de suivre les progrès réalisés. Il reposera sur des mises à jour récurrentes du SIG, des renseignements sur les projets et des données fournies par les partenaires pour rendre compte de ce qui a été réalisé, de ce qui a changé, des secteurs où l'élan se renforce et des lacunes qui commencent à apparaître. Le rapport constituera le principal outil pour communiquer les progrès, orienter la coordination avec les partenaires et éclairer les ajustements à apporter aux priorités et aux échéanciers au fil du temps. Ce rapport permettra :

- de résumer les progrès réalisés dans la mise en œuvre;
- de cerner les possibilités émergentes;
- de signaler les secteurs qui nécessitent une attention ou une coordination accrues.

Le rapport comprendra des données fondées sur les indicateurs thématiques du plan afin de fournir de l'information accessible et à jour, et de renforcer la transparence. Ces outils aideront à maintenir la mobilisation des partenaires et à veiller à ce que la vision et les ambitions du Plan du cœur de la capitale demeurent au centre de l'action collective.

La production de rapports devrait être harmonisée avec les cycles de planification organisationnelle de la CCN et le Programme pluriannuel des immobilisations (PPI), afin d'établir un calendrier cohérent d'évaluation et d'examen.

Gouvernance et coordination

Une gouvernance efficace est essentielle à la réussite du suivi et de la production de rapports.

À l'interne, la CCN assurera la coordination entre ses directions au moyen d'outils de planification communs, comme le SIG et l'établissement des priorités des projets du PPI, de voies hiérarchiques claires et d'une collaboration soutenue, depuis le début du projet jusqu'à sa livraison.

À l'externe, la CCN travaillera en étroite collaboration avec les partenaires municipaux, les ministères et organismes fédéraux, les organisations autochtones et les parties prenantes communautaires. Des groupes de travail réguliers, des comités d'examen de la conception et des tables de coordination des politiques favoriseront une harmonisation précoce, simplifieront la prise de décisions et réduiront les difficultés imprévues pendant la mise en œuvre.

3.3 Adaptation au fil du temps

Le Plan du cœur de la capitale est conçu pour être souple et réactif. Les résultats du suivi éclaireront une approche de gestion adaptative, ce qui permettra à la CCN de préciser les priorités, d'ajuster les échéanciers et de tenir compte des tendances ou des difficultés émergentes.

La gestion de projet adaptative, les processus de conception itératifs et les cycles d'examen réguliers aideront le plan à évoluer à mesure que les conditions changent. Cela permettra de veiller à ce que le plan demeure pertinent, résilient et apte à guider les décisions dans un contexte urbain dynamique.

Assurer la pérennité du plan

Le suivi, la production de rapports et l'adaptation vont de pair pour faire en sorte que le Plan du cœur de la capitale demeure pertinent et tourné vers l'avenir. Ces processus favorisent la reddition de comptes, permettent de suivre les progrès et maintiennent l'élan parmi les partenaires et les personnes championnes qui s'emploient à concrétiser la vision à long terme du plan pour un cœur de la capitale plus connecté, plus dynamique et plus résilient. Ils permettront aussi de mettre à jour les priorités et les échéanciers à mesure que les conditions évoluent, afin que la CCN et ses partenaires puissent rajuster les résultats à court, moyen et long terme, et adapter le plan aux nouvelles possibilités ou aux retards.



4
ANNEXES

GLOSSAIRE

Accès à la capitale: Dans la région de la capitale nationale, principaux itinéraires (routes et autoroutes, lignes ferroviaires et voies navigables) à destination ou en provenance de la capitale et points d'accès comme l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa et les gares interrégionales de trains et d'autocars.

Aménagement urbain: Planification et conception mettant l'accent sur la forme tridimensionnelle, la fonction et l'accessibilité des lieux publics.

Animation: Qualité de l'environnement bâti qui favorise une fréquentation soutenue grâce à l'embellissement architectural et artistique des matériaux et des détails; à l'accessibilité visuelle et physique des activités intérieures depuis l'extérieur; et à l'utilisation d'installations ou équipements publics qui appuient cette fréquentation.

Changement de vocation: Conversion d'un bâtiment à un usage autre que celui pour lequel il a été conçu, par exemple en transformant un entrepôt en galerie d'art ou en logements.

Commission de la capitale nationale (CCN) : La Commission de la capitale nationale est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959 en vertu de la Loi sur la capitale nationale. Ses prédécesseurs étaient la Commission du district fédéral, créée en 1927, et la Commission d'embellissement d'Ottawa, créée en 1899. La CCN apporte une valeur unique à la région de la capitale en remplissant trois rôles précis : planificatrice à long terme des biens fonciers fédéraux, intendante principale des lieux publics d'importance nationale et partenaire créative engagée envers l'excellence en aménagement et en conservation.

Commodité ou installation: Caractéristique ou service qui améliorent l'aspect pratique, le confort ou l'agrément d'un lieu. Il peut s'agir d'éléments d'infrastructure publics comme des toilettes, du mobilier, des éléments du design ou des commerces.

Domaine public: Lieux publics et semi-publics de la capitale, y compris l'espace entre la façade d'un bâtiment et la façade opposée (dont la façade et la cour avant, le trottoir et la rue), et les espaces ouverts tels que les parcs et les places.

Échelle : La taille relative des éléments d'un projet, tels que les bâtiments ou les espaces, par rapport à leur environnement.

Édification sur terrain intercalaire : La construction de nouveaux bâtiments ou la reconversion de bâtiments existants dans des zones urbaines densément peuplées, souvent sur des terrains vacants ou sous-utilisés.

Édifice fédéral du patrimoine : Un bâtiment de plus de 40 ans que le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine a désigné « classé » ou « reconnu ».

Façade active : Des façades qui dynamisent l'espace public et attirent les piétons grâce à une conception à échelle humaine et à un attrait visuel.

Paysage de rue: Ensemble des éléments distinctifs et du caractère propres à une rue en particulier, par exemple sa largeur, sa courbure, le matériau des pavés, le design du mobilier urbain, les aménagements pour la circulation piétonne, les reculs et la forme des bâtiments environnants.

Perméabilité : Des conditions d'aménagement qui favorisent la liberté de mouvement et améliorent la connectivité.

Plan de démonstration : Des plans géographiques qui illustrent le résultat escompté. Ils ne reflètent pas nécessairement le résultat final; ils constituent plutôt un plan de base intégrant les projets prévus, en cours et à venir, afin de faciliter la planification et l'évaluation.

Politique : Une déclaration par laquelle la CCN s'engage à adopter ou à mettre en œuvre une ligne de conduite uniforme à court, moyen ou long terme.

Région de la capitale nationale: Siège du gouvernement du Canada et ses alentours, tels qu'ils sont définis dans la Loi sur la capitale nationale.

Secteur : Des zones géographiques précises situées au sein du cœur de la capitale.

Sentier polyvalent : Une voie bidirectionnelle commune à tous les types d'usagers autorisés (p. ex. les personnes qui circulent à pied et à vélo).

Signalisation d'orientation: Ensemble d'éléments architecturaux ou de design qui aident à s'orienter.

Sous-secteur : Des zones comprises dans les secteurs du Plan du cœur de la capitale qui s'inscrivent à l'échelle d'un plan conceptuel ou d'un plan d'aménagement.

Système d'information géographique (SIG) : Une technologie utilisée pour gérer, analyser et cartographier les données pour l'analyse spatiale.

Tissu urbain: Amalgame des éléments de la forme urbaine qui forment la capitale et relation entre ces éléments (motifs; variété et assemblage des espaces, bâtis ou non; enchainement des rues, des ilots, des bâtiments, des parcs et des espaces ouverts, etc.).

Volume: Combinaison des trois dimensions que sont la longueur, la hauteur et la profondeur, et qui donne à un bâtiment sa forme générale. La masse d'un bâtiment peut en combiner plusieurs.

Vue, panorama: Ensemble pittoresque ou autre, souvent caractérisé par une perspective large et étendue, présentant des éléments d'importance au premier plan, au centre ou en arrière-plan, par exemple un paysage naturel, une ligne d'horizon urbaine ou d'autres éléments emblématiques.

Vue, point de vue, ligne de vue: Ce qui peut être vu à partir d'un point d'observation donné, notamment un paysage, un monument, un point de repère ou un bâtiment.

REMERCIEMENTS

Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada est le fruit de plusieurs années de recherche, d'analyse, de consultation et de collaboration. Ce projet a grandement bénéficié du soutien et de la collaboration des groupes, des parties prenantes et des personnes qui ont contribué à sa réalisation. Nous tenons à remercier les personnes suivantes, dont les efforts et les contributions ont permis la concrétisation de ce projet.

Conseil d'administration

Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

Comité de la haute direction

Tobi Nussbaum, premier dirigeant

Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale, et planificateur en chef

Nancy Martel, vice-présidente, Ressources humaines et gestion des installations

Duncan Retson, vice-président, Intendance de la capitale, Design et construction

Véronique de Passillé, vice-présidente, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

Bill Leonard, vice-président, Immobilier et aménagement

Luc Fournier, chef de cabinet et secrétaire de la Commission

Comité directeur

Martin Barakengera, directeur, Planification du territoire et design

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales et Programmes de conservation

Bruno Fabien, directeur, Actifs d'ingénieries

Caitlin Harrigan, directrice, Centre d'expertise

Patrick Laliberté, directeur, Terrains urbains de l'Ontario et la Ceinture de verdure

Alexis Michaud, directeur, Résidences officielles

Antoine Normandin, directeur, Planification des transports

Katie Paris, directrice, Bâtir LeBreton et Transactions immobilières

Nathalie Roy-Patenaude, directrice, Gestion immobilière

Matthew Sonier, Directeur, Politique immobilière et mise en valeur stratégique

Catherine Verreault, directrice, Terrains urbains du Québec et parc de la Gatineau

James Yang, directeur, Politique et planification stratégique

Le comité directeur a assuré un examen stratégique et a fourni une expertise thématique tout au long de l'élaboration de ce plan, notamment par l'entremise de commentaires et des examens réalisés par ses équipes. Nous apprécions les commentaires réfléchis et les examens effectués par le personnel de la CCN, qui ont contribué à la réalisation de ce plan.

Directeur de projet

Martin Barakengera

Administrateurs de portefeuille

Patrick Laliberté

Catherine Verreault

Chef de projet

Andrew Sacret, chef, Planification et design

Gestionnaire de projet

Patrick Bunting, planificateur principal, Design urbain

Équipe principale du projet

Jack Graham, planificateur

Homa Jalili Safarian, planificatrice

Kelly McRae, planificatrice principale

Monica Belliveau, planificatrice principale

Fabrice Beniey, planificateur principal

Niloofar Saifi, planificatrice principale

Kimberley Leung, graphiste

Jessie Maisonneuve, graphiste principale

Kara Tippett, analyste spatiale, SIG

Rachel Papworth, analyste spatiale, SIG

Pascale Guindon, conseillère en conservation du patrimoine

Cécile Lecoq, planificatrice principale des transports

Sophie Robichaud, gestionnaire, Programmes de développement durable

Équipe élargie du projet

Minh Ngoc Dao, Ted Horton, Catherine Mennill, Jana Bawaba, Hadiya Al-Idrissi, Cédric Williams, Ryan Kleinau, Madeleine Gomery, Ian Grabina, Bruce Devine, Tessa Fortier, Stéphane Wojciechowski, Maurin Dabbadie, Matthew McIntyre, Jaron Kasiban, Heather Thomson, Monica Maika, Jennifer Halsall

Contributeurs et contributrices (notamment d'anciens membres du personnel de la CCN)

Mélanie Amyotte, Kalen Anderson, Aaron Bell, Colin Brennan, Lucie Bureau, Hugues Charron, Cassandra Demers, Benoît Desjardins, Sofia Dobrev, Valérie Dufour, Cristina Dumbrava, Kate-Issima Francin, Émilie Girard-Ruel, Bettina Henkelman, Jason Hutchison, Stefan Krauss, Jennifer Lamoureux, Ariane Larocque, Isabelle Leclerc-Morin, Iulia Madularu, Patricia McCann MacMillan, Cynthia McKeown, Christopher Meek, Geneviève Mercier, Kim Monaghan, Dominique Moncion-Groulx, Laura Mueller, Michael Napiorkowski, Cédric Pelletier, François Pirart, Valérie Rouette, Emmanuel Saydeh, Colin Simpson, Caroline Szpak, Meghan Whitehead, Marco Zanetti



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

PLAN DU CŒUR

DE LA CAPITALE NATIONALE DU CANADA

Volume I | Juin 2025



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Canada

Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa (Ontario) K1P 1C7
Plan du cœur de la capitale nationale du Canada : Volume I
Numéro de catalogue : W93-120/2025F-PDF
ISBN : 978-0-660-77410-7
Courriel : info@ncc-ccn.ca | Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 | Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 | ATS sans frais : 1-866-661-3530
À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans ce plan sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.
À moins d'indications contraires, les photographies utilisées dans ce document illustrent les conditions actuelles.
Afin de réduire les incidences environnementales de ce document, un nombre limité d'exemplaires imprimés a été produit. En remplacement, on peut télécharger le plan en format PDF à l'adresse suivante : www.ccn-ncc.gc.ca.

VERSION	DESCRIPTION	DATE
V3	TEL QU'APPROUVÉ PAR LE CA DE LA CCN, AVEC RÉVISIONS ET MESURES D'ACCESSIBILITÉ FINALES	26 JUIN 2025
V2	POUR APPROBATION DU CA	19 JUIN 2025
V1	POUR CONSULTATION	1 MAI 2025

TABLE DES MATIÈRES

Message du premier dirigeant 3
Résumé 4
1 Introduction 5
1.1 Portée 7
1.2 Mandat de la CCN 8
1.3 Objectif 9
1.4 Mobilisation des Autochtones 9
1.5 Cadre de planification de la CCN 10
1.6 Processus et participation du public 11
1.7 Structure du plan 12
2 Vision 13
3 Emplacement et cadre 15
3.1 Survol historique 17
3.2 Points d'intérêt du secteur du cœur de la capitale 19
3.3 Legs de l'aménagement de la capitale 22
3.4 Patrimoine et archéologie 23
4 Thèmes 25
4.1 Démocratie et résonance 27
4.2 Beauté et splendeur 30
4.3 Durabilité et résilience 32
4.4 Dynamisme et animation 34
4.5 Tourisme et économie locale 36
4.6 Mobilité et accès 38
5 Concepts 41
5.1 Les berges de la capitale 47
5.2 Les lieux publics et les espaces verts de la capitale 56
5.3 Le tissu de la capitale 64
5.4 Les paysages de rue de la capitale 72
5.5 Les destinations de la capitale 78
6 Secteurs 83
S1 Recommandations pour le Centre d'Ottawa 86
S2 Recommandations pour les plaines LeBreton et les aqueducs 87
S3 Recommandations pour les Chaudières et les îles 88
S4 Recommandations pour le ruisseau de la Brasserie 89
S5 Recommandations de la pointe Scott au Musée canadien de l'histoire 90
S6 Recommandations pour le parc Jacques-Cartier 91
S7 Recommandations pour le sentier de l'Île 92
S8 Recommandations pour le centre-ville de Gatineau 93
S9 Recommandations pour la section nord de la promenade Sussex et les chutes Rideau 94
S10 Recommandations pour la section sud de la promenade Sussex et le marché By 95
S11 Recommandations pour le canal Rideau 96
7 Administration du plan 97
8 Annexes 99
Glossaire 100
Remerciements 101



MESSAGE DU PREMIER DIRIGEANT

Le cœur de la région de la capitale du Canada, ou secteur du cœur, comprend les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau. Il abrite un grand nombre des points de repère les plus importants du Canada et est le reflet de l'identité canadienne dans le monde.

Les visiteurs et les résidents profitent de sa riche histoire et de sa beauté naturelle, ses attractions culturelles, ses parcs distinctifs, ses quartiers dynamiques et uniques et son réseau de sentiers et de rues qui les relient.

La rivière des Outaouais, qui coule au milieu du secteur du cœur, est flanquée de chutes d'eau, d'affleurements rocheux, de bâtiments emblématiques, et de sentiers et de parcs riverains. La rivière éclaire et façonne l'expérience du centre-ville et contribue à faire de la capitale du Canada une destination unique.

Pourtant, il existe de nombreuses possibilités de mettre en valeur l'« expérience de la capitale ». Nous imaginons de nouveaux parcs et équipements riverains, des espaces bien conçus et accueillants, des lieux de rassemblement et une meilleure connectivité dans l'ensemble du secteur du cœur, le tout dans le but de créer un lieu plus beau et inspirant pour les visiteurs comme pour les résidents.

Tout en travaillant à la mise en œuvre de ces projets, nous continuerons à faire preuve d'adaptabilité face à l'évolution des tendances et aux défis qui se présentent. Nous prévoyons qu'un plus grand nombre de personnes vivront dans nos centres-villes, et qu'il y aura de nouvelles liaisons de transport à l'intérieur et autour du centre-ville, ainsi que de nouveaux évènements et attractions pour les visiteurs. Entre-temps, nous continuerons de bâtir une région de la capitale résiliente face aux changements climatiques et de répondre à la responsabilité importante qui nous incombe d'abriter la capitale du Canada.

Le Plan du cœur révisé tient compte de ces défis et possibilités, et il est le résultat d'une vaste consultation du public et des intervenants. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont participé au processus de planification et qui ont fourni des idées et des commentaires utiles au fur et à mesure de l'évolution du plan. Je tiens également à remercier l'ensemble du personnel de la CCN qui a travaillé sur ce projet historique.

Nous avons hâte de réaliser la vision du Plan du cœur de la capitale nationale pour 2025. Son approche novatrice guidera de nouveaux projets passionnants et contribuera à façonner la capitale pour les années à venir. Je vous encourage à explorer le plan, à découvrir le secteur du cœur lui-même et à vous joindre à nous pour donner vie à cette vision.



Tobi Nussbaum,
premier dirigeant

RÉSUMÉ

En 2020, la Commission de la capitale nationale (CCN) a lancé un processus itératif de conception pour examiner et mettre à jour le Plan du cœur de la capitale nationale, qui avait été modifié pour la dernière fois en 2005. Le but du plan est de fournir des politiques et des recommandations pour guider le développement et la gestion du secteur central sur un horizon de planification de 20 ans.

Le centre-ville est situé au cœur de la région de la capitale nationale, englobant les centres-villes métropolitains des villes d'Ottawa et de Gatineau. La région comprend des caractéristiques naturelles distinctives et de nombreux points d'intérêt nationaux parmi les plus importants du Canada.

Le plan sert de document stratégique principal régissant la planification et l'aménagement des terres fédérales dans le secteur du cœur. Il vise également à présenter une vision unificatrice qui brosse un tableau cohérent de l'ensemble de la zone d'étude. Le processus de planification comprenait quatre séries de consultations publiques, la mobilisation continue des intervenants et l'engagement avec la Nation algonquine.

Le volume I du plan comprend une vision, des thèmes, des concepts et des recommandations propres au secteur. Les politiques et objectifs connexes guident la mise en œuvre de nouvelles interventions, l'intendance continue et l'entretien des biens de la CCN.

La vision du plan est celle d'un endroit magnifique, durable, dynamique et divertissant avec une structure bâtie de grande qualité et un domaine public qui reflètent l'importance nationale de la capitale.

Les six thèmes développent la vision du plan et fournissent une orientation pour les fonctions clés dans l'ensemble du secteur du cœur :

- Démocratie et résonance
- Beauté et splendeur
- Durabilité et résilience
- Dynamisme et animation
- Tourisme et économie locale
- Accès et mobilité

Le concept du plan illustre les principaux modèles spatiaux du secteur du cœur et fournit une orientation stratégique fondée sur la forme. Les idées centrales, y compris la pièce maîtresse au cœur de la capitale et l'équilibre entre les fonctions de la capitale et les fonctions civiques, encouragent une intégration réfléchie de ces schémas spatiaux pour parvenir à une expérience de capital cohérente et homogène. De ces idées émerge le domaine de la capitale, qui comprend des sites et des symboles d'importance nationale.

Trois « grandes orientations » sont les principaux catalyseurs du changement dans le plan :

- Mettre en valeur les berges
- Aménager des lieux d'exception
- Créer des liens

Ces éléments notables traduisent l'orientation de la vision en action et constituent les principaux moteurs de la transformation dans la secteur du cœur.

Cinq couches conceptuelles sont les principaux outils spatiaux du plan du secteur du cœur :

- Les berges de la capitale
- Les lieux publics et les espaces verts de la capitale
- Le tissu de la capitale
- Les paysages de rue de la capitale
- Les destinations de la capitale

Chaque couche fournit des politiques qui orientent la planification et l'approbation des projets à venir. Les couches comprennent des objectifs clés pour guider le processus général, des schémas conceptuels pour orienter la politique et les interventions, ainsi que des catégories de politiques qui s'appliqueront aux projets et aux interventions.

La zone d'étude est divisée en 11 secteurs. L'analyse de chaque secteur dans le Plan du cœur comprend une carte et des recommandations propres au secteur pour la conservation, l'amélioration et l'ajout d'éléments dans le secteur du cœur. Le volume II du plan comprendra une stratégie de mise en œuvre qui guidera la hiérarchisation et la mise en œuvre des projets et des plans de démonstration pour chaque secteur. Les plans de démonstration feront état des initiatives en cours et futures et seront accompagnés d'une politique propre à chaque secteur.

Il s'agit d'un plan à long terme. Il établit une vision pour le secteur du cœur au cours des 20 prochaines années et se veut complet, souple et adaptable.



1
INTRODUCTION

1 INTRODUCTION

Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada est la principale politique d'aménagement du territoire de la CCN qui oriente l'aménagement des terrains domaniaux au centre-ville d'Ottawa et de Gatineau. Couvrant plus de 30 % du secteur du cœur, ces terrains nécessitent une étroite collaboration entre les partenaires du fédéral, des provinces et des municipalités. Ainsi, le plan, dont la dernière mise à jour remonte à 2005, est en cours de révision afin de relever de nouveaux défis comme la croissance démographique, la résilience aux changements climatiques, la crise du logement, la réconciliation et l'évolution des régimes de travail. Conformément au Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067, il s'inscrit dans le cadre de planification de la CCN, qui organise les politiques, les plans directeurs et les projets.

Le présent chapitre décrit la portée du plan, son rôle dans le cadre de planification de la CCN et son processus itératif axé sur la conception. Il présente également la structure du plan, en résumant les principaux chapitres qui façonnent la vision, les politiques et les stratégies de mise en œuvre qui orientent l'avenir du secteur du cœur.



Cœur de la capitale

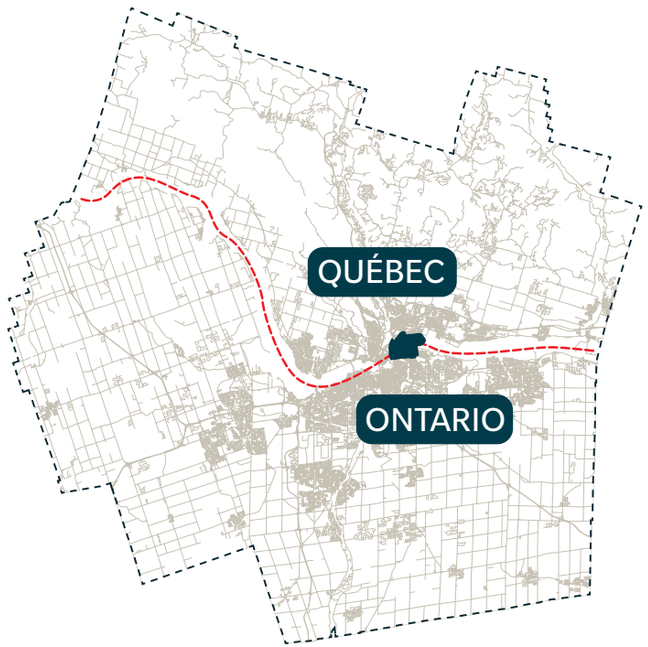
1.1 PORTÉE

Le Plan du cœur de la capitale nationale est le plan directeur d'utilisation des terres et la principale référence de planification de la CCN pour les sites fédéraux les plus importants situés au centre de la région de la capitale nationale.

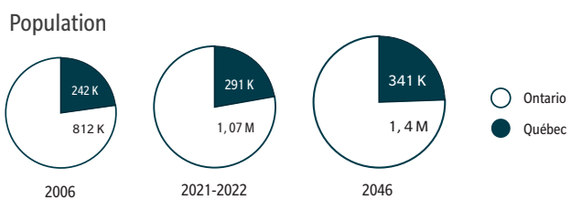
La zone d'étude traverse la rivière des Outaouais et chevauche la frontière provinciale entre l'Ontario et le Québec. Elle couvre un territoire de 9 km^2, dont 34 km de rivage.

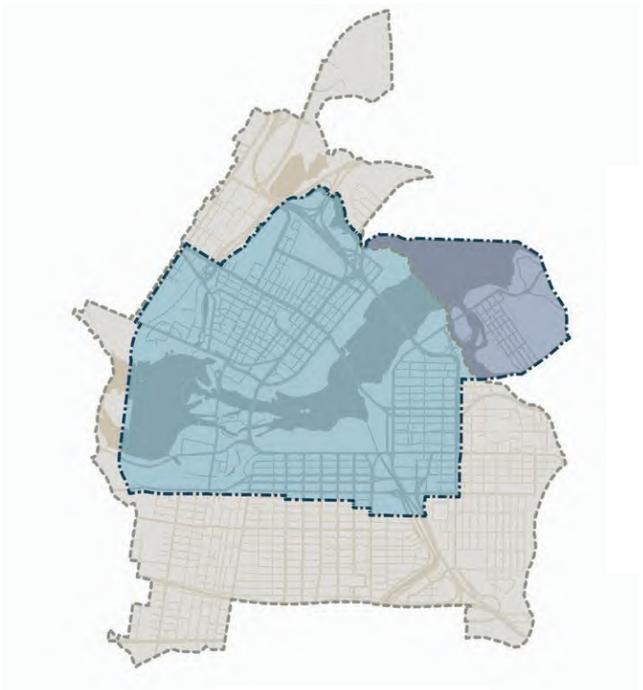
La zone d'étude chevauche les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, et s'inscrit en grande partie dans les centres-villes métropolitains définis collectivement. Même si le Plan du cœur de la capitale nationale se distingue des politiques et des plans municipaux, il est conçu pour compléter les cadres et les objectifs plus généraux de planification urbaine dans les deux villes et s'harmoniser avec ceux-ci.

Les deux villes se voient accorder des autorités chargées de la planification municipale en vertu des lois provinciales sur la planification respectives. Ainsi, les villes sont principalement responsables de la planification locale, de l'utilisation des terres, du zonage et des approbations d'aménagement dans leur champ d'application. Le plan, tout en répondant aux objectifs municipaux, fournit une vision à long terme plus large qui reflète les priorités nationales, la coordination pangouvernementale et le rôle unique de la capitale. Enfin, il oriente la mise en œuvre de nouvelles interventions et établit la vision pour l'avenir du secteur du cœur de la capitale.



Région de la capitale nationale





Limites métropolitaines d'Ottawa et de Gatineau

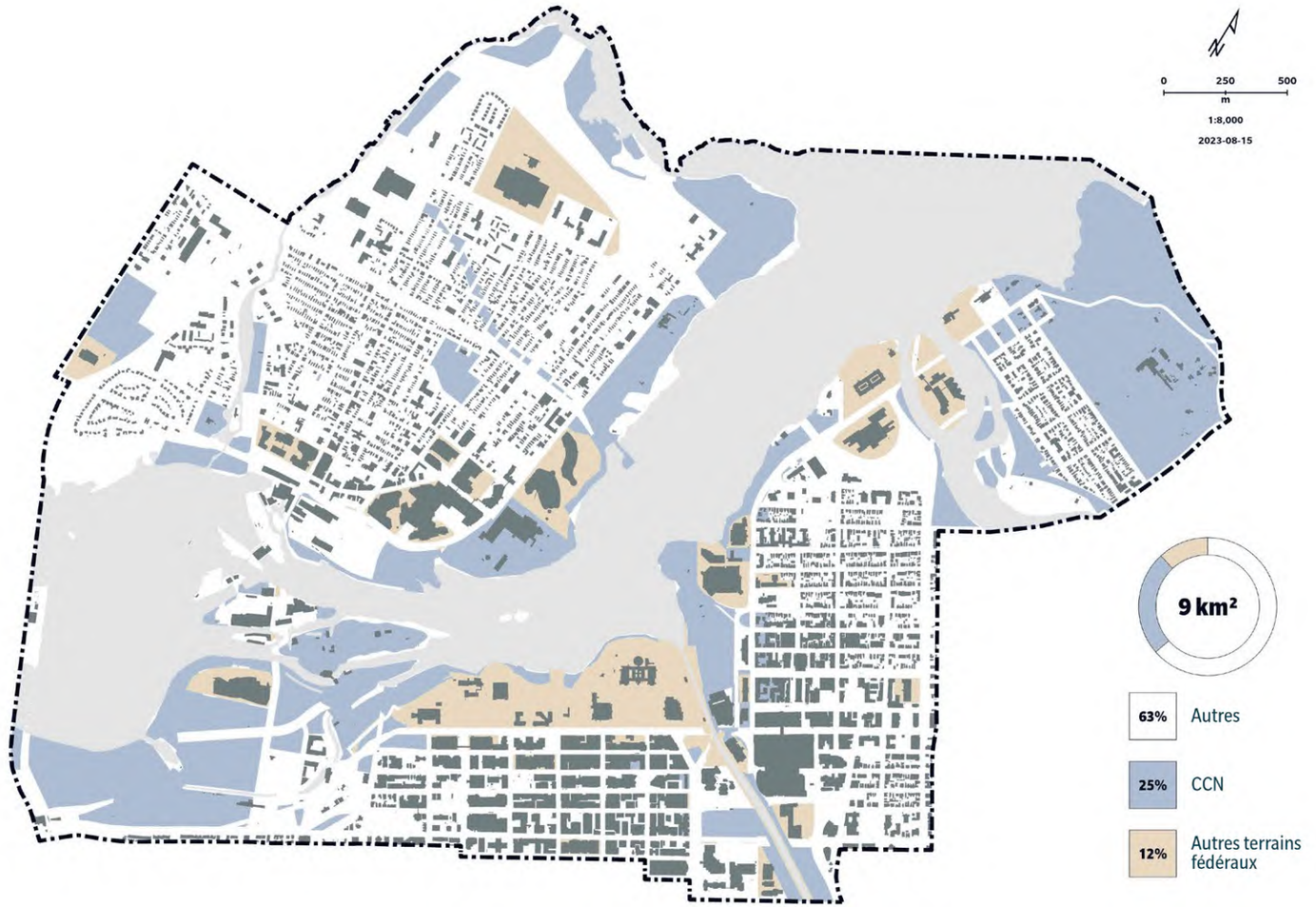
- Limite du cœur de la capitale
- Centre-ville métropolitain
- Centre-ville métropolitain seulement
- Superposition des deux secteurs
- Limite du cœur de la capitale seulement

1.2 MANDAT DE LA CCN

Conformément à la *Loi sur la capitale nationale*, la CCN prépare des plans pour les terrains domaniaux dans la région de la capitale nationale afin de planifier, de protéger et de promouvoir la vision à long terme de la capitale du Canada. Ainsi, la CCN est la principale planificatrice de cette région et l'intendante des terrains domaniaux qui lui appartiennent. De plus, elle veille à ce que l'aménagement soit conforme aux intérêts nationaux, qu'il rehausse les rôles symboliques et fonctionnels de la région et qu'il reflète des normes élevées en matière de conception et de durabilité.

Plus de 30 % des terrains du secteur du cœur appartiennent au gouvernement du Canada. Ainsi, la CCN est la plus grande propriétaire foncière. Ces terrains comprennent des sites culturels et institutionnels clés, des parcs, des rivages et des infrastructures essentielles qui contribuent à l'identité et à l'habitabilité de la capitale.

Enfin, la CCN supervise un processus d'approbation fédéral rigoureux pour s'assurer que les projets correspondent aux objectifs de planification de la capitale nationale. Ce pouvoir découle du rôle de planificatrice pour la capitale et d'organisme de réglementation de l'utilisation et de l'aménagement des terres fédérales de la CCN. Tout au long de ce processus, la CCN joue un rôle central dans l'élaboration d'une région de la capitale résiliente, dynamique et inclusive.



Propriétés fédérales



1.3 OBJECTIF

Le Plan du cœur de la capitale nationale englobe une période de planification d'environ 20 ans et se penche sur l'avenir de la capitale à la moitié du siècle. Le plan précédent a été adopté en 2005. Depuis, un certain nombre de modifications législatives, sociales et contextuelles sont intervenues, rendant la mise à jour du plan et l'intégration de ces changements à ce dernier nécessaire. Voici certains de ces thèmes et tendances :

- la mise à jour du Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 de la CCN et ses projets marquants;
- l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et le besoin d'une plus grande accessibilité et inclusion;
- la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation;
- la reconnaissance du canal Rideau comme site du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- les considérations de sécurité pour la conception d'institutions et d'espaces publics;
- la pandémie mondiale qui a influencé la fréquentation et la demande relatives aux espaces publics;
- les tendances changeantes du travail hybride et des déplacements de l'après-pandémie;
- la hausse de la fréquence et de l'intensité des répercussions des changements climatiques;
- la croissance de nouveaux quartiers, et leur aménagement, comme Zibi et les plaines LeBreton;
- l'observation de la croissance démographique dans la région de la capitale nationale, ce qui entraîne des pressions croissantes en ce qui concerne les logements, les infrastructures et les espaces verts.

Pour relever ces défis et saisir ces occasions, le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada décrit des politiques et des recommandations qui orienteront l'aménagement futur du territoire domanial, renforçant ainsi la vitalité et le caractère distinctif continus du cœur de la capitale nationale. Son succès dépendra de l'engagement et de la collaboration des partenaires du fédéral, des provinces et des municipalités, ainsi que des principales parties prenantes.

D'autres détails concernant les rôles et responsabilités des parties prenantes et des partenaires seront présentés dans le chapitre sur la stratégie de mise en œuvre comme élément du volume II, assurant ainsi une approche coordonnée de cette dernière et de l'intendance à long terme du secteur du cœur.

1.4 MOBILISATION DES AUTOCHTONES

Le secteur du cœur est situé sur le territoire traditionnel de la Nation algonquine. La CCN reconnaît les liens profonds qui unissent la Nation algonquine à ces terres et sa présence historique et continue dans la région.

Elle entretient une relation de longue date avec les communautés de la Nation algonquine et est déterminée à favoriser une mobilisation importante, respectueuse et continue.

Enfin, elle poursuivra son engagement avec la Nation algonquine et offrira des occasions de l'approfondir en ce qui concerne les initiatives ou les projets précis découlant de ce plan. Ces initiatives comprennent les suivantes :

- la collaboration continue à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets;
- les possibilités de reconnaissance culturelle dans l'espace public, les commémorations et les initiatives d'interprétation;
- la prise en compte du savoir et des perspectives traditionnelles dans la planification et la conception.

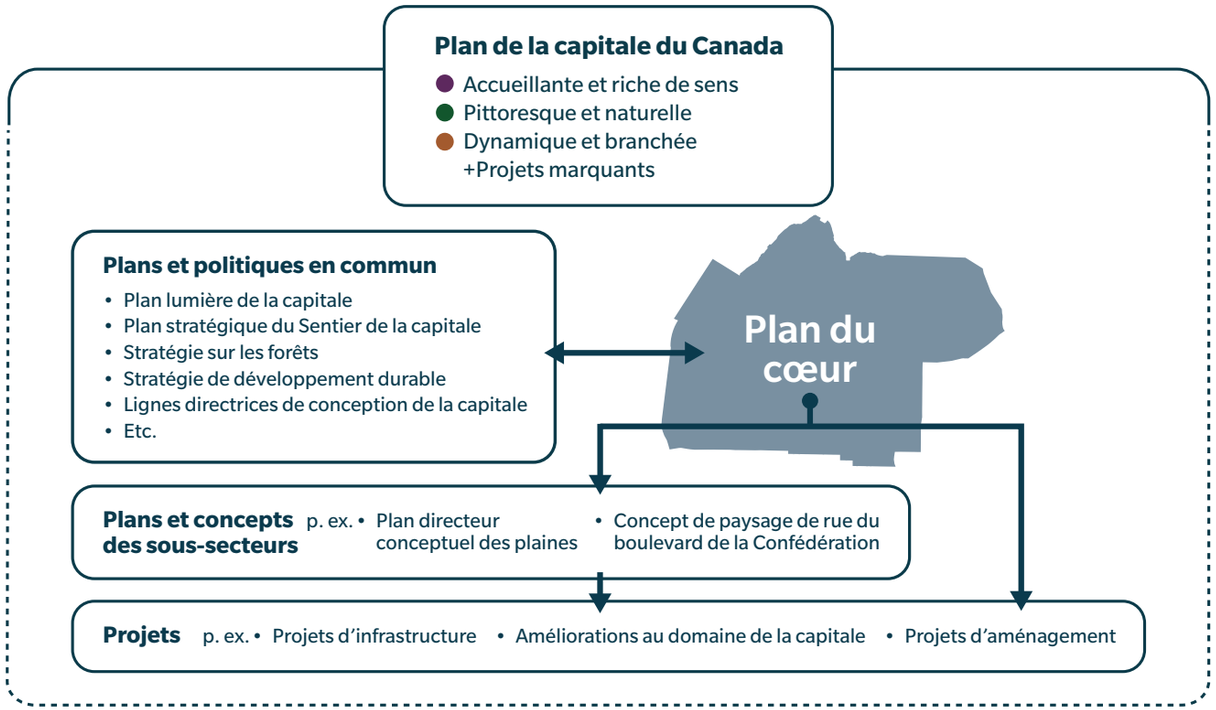
Grâce à ces efforts, la CCN vise à renforcer les relations, à appuyer la vérité et la réconciliation et à veiller à ce que les points de vue des Autochtones soient réellement pris en compte dans l'avenir du secteur du cœur.

1.5 CADRE DE PLANIFICATION DE LA CCN

Le Plan du cœur de la capitale nationale s'inscrit dans le Cadre général de planification de la capitale de la CNN. Ce cadre établit une hiérarchie et une structure des politiques et des plans fédéraux de l'utilisation des terres.

Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 est le principal document de planification de la CCN. Il décrit l'avenir des terres fédérales dans la région de la capitale nationale entre le 150e anniversaire du Canada en 2017 et son bicentenaire en 2067. De plus, il établit trois objectifs généraux pour créer une capitale inclusive, importante, pittoresque, naturelle, dynamique et branchée. Ces objectifs, ainsi que les projets marquants, jettent les bases de tous les efforts de planification ultérieurs consentis. Dans le cadre du Plan de la capitale du Canada, quatre plans directeurs présentent des politiques exhaustives de l'utilisation des terres pour des endroits géographiques précis de la région, soit le centre-ville, les terrains urbains, la Ceinture de verdure et le parc de la Gatineau. De plus, il répond aux objectifs généraux et aux politiques établis par le Plan de la capitale du Canada (2017) et y apporte des précisions.

Le Plan du cœur de la capitale nationale est accompagné de plusieurs plans de soutien de la CCN qui offrent des politiques et des lignes directrices plus détaillées sur des thèmes et des sujets particuliers, comme le Plan lumière du cœur de la capitale, le Plan stratégique du Sentier de la capitale, la Stratégie sur les forêts, la Stratégie de développement durable, le rapport *La protection des vues dans la capitale du Canada* et les lignes directrices de conception pour la région de la capitale nationale. Ces documents proposent une orientation ciblée sur divers éléments afin de veiller à ce que l'ensemble des initiatives s'harmonisent avec les objectifs généraux de planification.

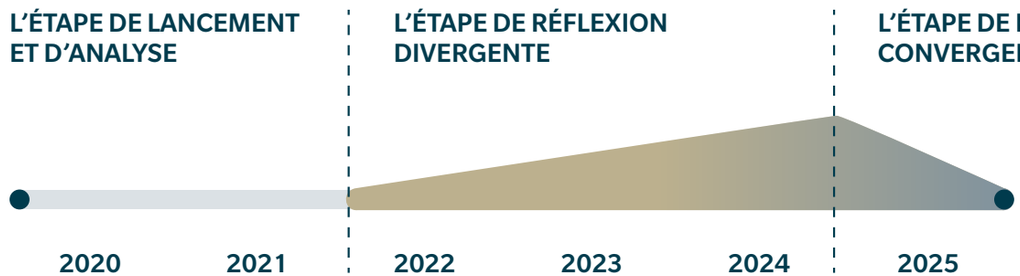


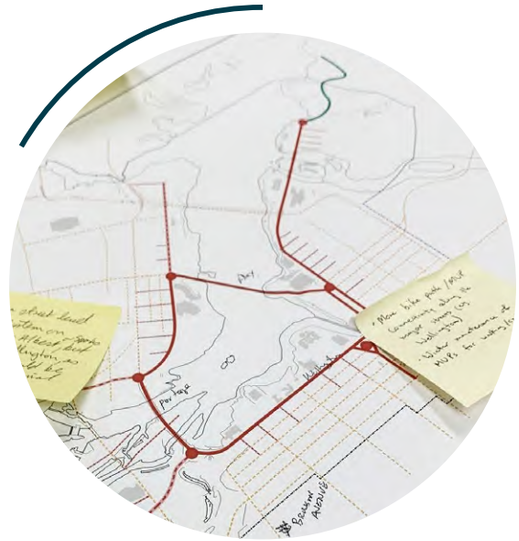
De plus, le Plan du cœur de la capitale nationale est soutenu par plusieurs plans et concepts imbriqués des sous-secteurs. Ces plans sont axés sur des emplacements et des districts précis, notamment le Plan directeur conceptuel des plaines LeBreton, le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais et les lignes directrices du boulevard de la Confédération. Dans des cas particuliers, les sous-secteurs peuvent comprendre d'autres plans fédéraux comme la vision et le plan à long terme pour le campus de la Cité parlementaire, ainsi que le Plan directeur de la Cité judiciaire. Ces derniers aident à faire le lien entre les politiques générales et les stratégies propres aux sites, en veillant à ce que les terrains domaniaux évoluent d'une manière cohérente et significative.

Au niveau de la mise en œuvre, divers projets mettent ces concepts d'aménagement en pratique. Il peut s'agir de projets d'infrastructure, d'améliorations du domaine public ou de projets d'aménagement des immeubles.

1.6 PROCESSUS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Le Plan du cœur de la capitale nationale était conçu dans le cadre d'un processus itératif axé sur la conception, qui comprend les trois étapes clés suivantes :





1 Étape de lancement et d'analyse pour comprendre le contexte actuel, les possibilités et les contraintes afin d'éclairer la mise à jour du plan. Cette étape comprenait une évaluation par une tierce partie du précédent plan (2005), ainsi que des travaux de cartographie et d'analyse approfondis pour déterminer les principaux intrants, les données géographiques et les projets en cours.

- Évaluation du plan de 2005
- Rapport sur les conditions existantes
- Cartographie et plans de base

2 Étape de réflexion divergente pour étudier un large éventail d'idées et de possibilités, ainsi qu'élaborer des éléments et des options clés pour la discussion. Cette étape comprenait des ateliers publics, des kiosques, des sondages et des évènements éphémères, ainsi que des commentaires de spécialistes en la matière, de représentantes et représentants des communautés et d'organismes partenaires pour étudier les idées et l'harmonisation.

- Vision, grandes orientations et thèmes
- Concepts et secteurs

3 Étape de réflexion convergente pour éclairer la prise de décisions et valider les recommandations du plan. Cette étape comprenait l'examen et la rétroaction du public et des parties prenantes.

- Ébauche du plan
- Plans de démonstration et éléments visuels

Tout au long du processus, la mobilisation des parties prenantes et la consultation publique ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration de ce plan. La participation à ce processus a permis de recueillir les précieux commentaires d'un certain nombre de participantes et participants, dont un comité consultatif public, des associations communautaires et commerciales et le grand public.

La CCN remercie les personnes qui ont pris le temps de participer à l'élaboration de ce plan et qui ont fait part de leurs commentaires.

1.7 STRUCTURE DU PLAN

Le plan est divisé en deux volumes comme suit.



Volume I

- **Vision**, qui présente la vision à long terme pour le secteur du cœur de la capitale jusqu'au milieu du siècle, qui s'appuie sur cinq principes directeurs.
- **Emplacement et cadre**, qui examine l'histoire complexe et l'évolution du centre-ville, notamment ses paysages culturels ainsi que ses, patrimoines bâti et urbanistique. Le chapitre détermine les éléments caractéristiques et les concepts fondamentaux à intégrer au plan.
- **Thèmes**, qui présente les principaux objectifs regroupés en six grandes catégories. Ces thèmes reflètent les fonctions vastes et uniques d'une capitale nationale et s'appliquent à l'entièreté du secteur du cœur. Ils servent d'énoncés directeurs ambitieux pour encadrer les intentions en matière de prise de décisions.
- **Concepts**, qui traduit la vision en un cadre géographique et structure les politiques d'utilisation des terres. Le chapitre présente trois grandes orientations qui auront la plus grande incidence dans l'avenir. Il définit en outre des politiques fondées sur les caractéristiques organisées autour de cinq couches conceptuelles distinctes, chacune exposant des critères qualitatifs pour guider les projets et les interventions à venir.
- **Secteurs**, qui formule des recommandations importantes pour des régions géographiques précises à l'intérieur du secteur du cœur. Le volume II comprendra des politiques détaillées pour chaque secteur.
- **Administration du plan**, qui décrit l'adoption, les pouvoirs et les processus d'administration du plan, comme les exigences fédérales en matière d'approbation, l'examen et la modification du plan.

Volume II

- **Plans de démonstration**, qui présente des plans et des politiques géographiques pour chaque secteur afin d'illustrer et de visualiser le résultat prévu. Ils ne représentent pas nécessairement le résultat final futur, mais offrent un scénario de base qui comprend les projets en cours et prévus qui aideront à la planification et à l'évaluation des projets.
- **Stratégie de mise en œuvre**, qui décrit les rôles, les responsabilités et les partenariats nécessaires à la mise en œuvre du plan, ainsi que les priorités à court, moyen et long terme. Ce chapitre présente également des cibles de suivi et d'évaluation pour mesurer le succès du plan au fil du temps.



2
VISION

2 VISION

Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada établit une vision à long terme pour le cœur de la capitale au milieu du siècle et au cours des années qui suivront. Les projets et les interventions qui découlent de ce plan devraient contribuer à la vision globale pour l'avenir du cœur de la capitale.

Cet énoncé de la vision reprend les aspects les plus importants des plans antérieurs et met l'accent sur les aspects essentiels qui revêtent une importance nationale. Il décrit ce à quoi ressemblera le succès au cours des prochaines décennies et établit un point de référence commun pour les mesures futures.

Énoncé de vision

« Le cœur de la capitale est un endroit magnifique, durable, dynamique et divertissant pour vivre, travailler et découvrir le Canada, un endroit où la population canadienne et les personnes en visite peuvent se rassembler et célébrer en toutes saisons.

Le cœur de la capitale abrite le siège du gouvernement du Canada, et sa forme bâtie et son domaine public de grande qualité témoignent de son importance à l'échelle nationale et rehaussent la présence internationale de la capitale. »

Principes directeurs

Cette vision s'appuie sur cinq principes directeurs. Ces principes sont conformes aux valeurs et aux engagements de la CCN et devraient servir de prisme pour la prise de décisions.

- **Les gens d'abord** : Commencer par l'expérience du public.
- **Un point de vue international** : Représenter le Canada pour le monde.
- **Un legs durable** : Penser et investir à long terme.
- **Un changement positif** : Tirer parti des changements à titre d'audacieuses opportunités.
- **Une collaboration** : Mobiliser et habiliter diverses parties prenantes.



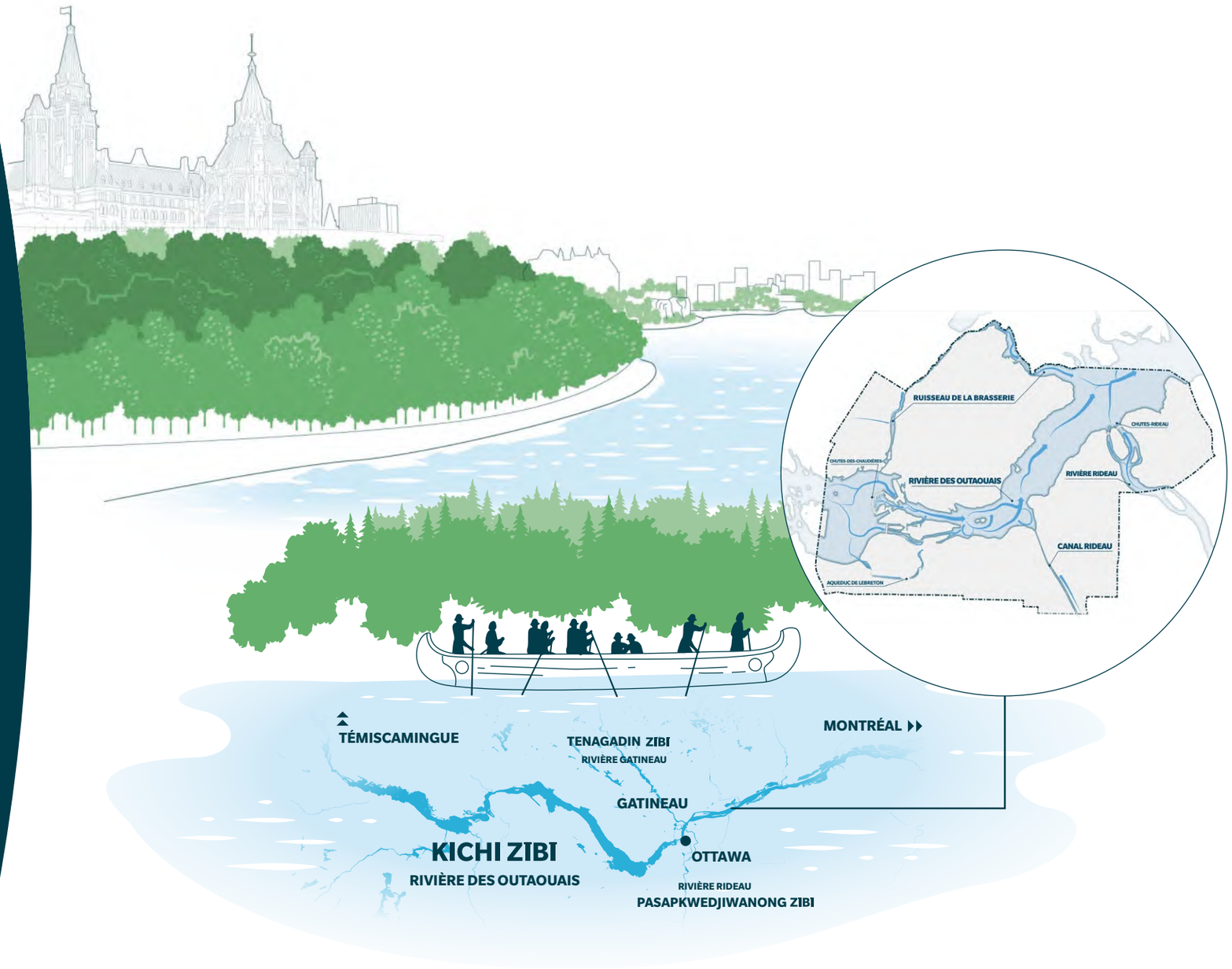


3
EMPLACEMENT ET CADRE

3 EMPLACEMENT ET CADRE

Le secteur du cœur de la capitale est une riche mosaïque de lieux emblématiques et d'endroits porteurs de sens au sein de la beauté naturelle de sa géographie nordique. Il compte de nombreux points d'intérêt parmi les plus importants de la capitale et est le reflet de l'identité canadienne dans le monde.

La capitale du Canada est située à la confluence de la rivière des Outaouais (Kichi Zībī), de la rivière Gatineau (Tenagadin Zībī) et de la rivière Rideau (Pasapkwedjiwanong Zībī). Elle est située sur le territoire traditionnel de la Nation algonquine anichinabée, le long de la Kichi Zībī, ou « grande rivière », qui s'étend du Témiscamingue à Montréal. La beauté naturelle et pittoresque de ses escarpements abrupts, de ses affleurements rocheux, de sa végétation luxuriante et de ses chutes d'eau spectaculaires est l'emplacement de lieux emblématiques et de symboles nationaux qui reflètent l'identité canadienne dans le monde entier.



3.1 SURVOL HISTORIQUE

Territoire traditionnel

La Nation algonquine est présente le long de la rivière des Outaouais depuis des milliers d'années. Les Premières Nations se sont servies du bassin hydrographique de la Kichi Zībī comme lieu d'échange culturel et moyen de subsistance. Des récits oraux et des preuves archéologiques ont révélé des traces de campements saisonniers, d'activités de cueillette, de préparatifs pour l'hiver, de rassemblements et de cérémonies, ainsi que de chemins de portage. Aujourd'hui encore, l'histoire et la culture de la Nation algonquine sont intrinsèquement liées aux terres et aux cours d'eau de la région. La vallée de l'Outaouais compte des centaines de sites archéologiques qui témoignent en partie de son rapport étroit avec les terres, les vastes axes commerciaux et les réseaux de communication rendus possibles grâce à la grande rivière et à ses affluents.

Exploration et commerce européens

La Nation algonquine a contribué aux premières explorations européennes, ce qui a favorisé la cohabitation et les échanges. La rivière était une route importante pour les expéditions européennes et le commerce de la fourrure. Les caractéristiques naturelles qui confèrent à la région de la capitale nationale sa beauté et son caractère, à savoir les rivières et les forêts vierges, ont également été le moteur de la colonisation et de l'aménagement des terres au début du XIXe siècle. Ainsi, les premiers colons à s'établir de façon permanente dans la région l'ont fait sur la rive nord de la rivière des Outaouais. Par la suite, ce peuplement est devenu Hull. Enfin, le commerce du bois a dominé l'économie de la région tout au long du XIXe siècle et a entraîné un afflux de personnes.



Capitale

Au début du XIX^{e} siècle, la défense militaire de la colonie nord-américaine de la Grande-Bretagne a mené à la construction du canal Rideau en 1826. Un chef-d'œuvre d'ingénierie, cette voie navigable de 202 km reliant Montréal et la rivière des Outaouais au lac Ontario à Kingston est l'une des premières du genre à être construite pour les bateaux à vapeur, stimulant ainsi le développement commercial dans la jeune colonie de Bytown, qui a été rebaptisée Ottawa en 1855. Deux ans plus tard, la reine Victoria décida de faire d'Ottawa, un endroit facile à défendre et situé à la frontière de l'Ontario et du Québec, la capitale de la province du Canada. Par la suite, le paysage urbain a subi une transformation considérable. Le spectaculaire promontoire qui surplombe la rivière des Outaouais a été choisi comme site des édifices du Parlement, inaugurés officiellement en 1866. Enfin, avec la Confédération canadienne (1867), la planification fédérale se concentrait en grande partie autour de la colline du Parlement. C'est également à cette époque que la résidence du gouverneur général (Rideau Hall) a été acquise en tant que résidence officielle.



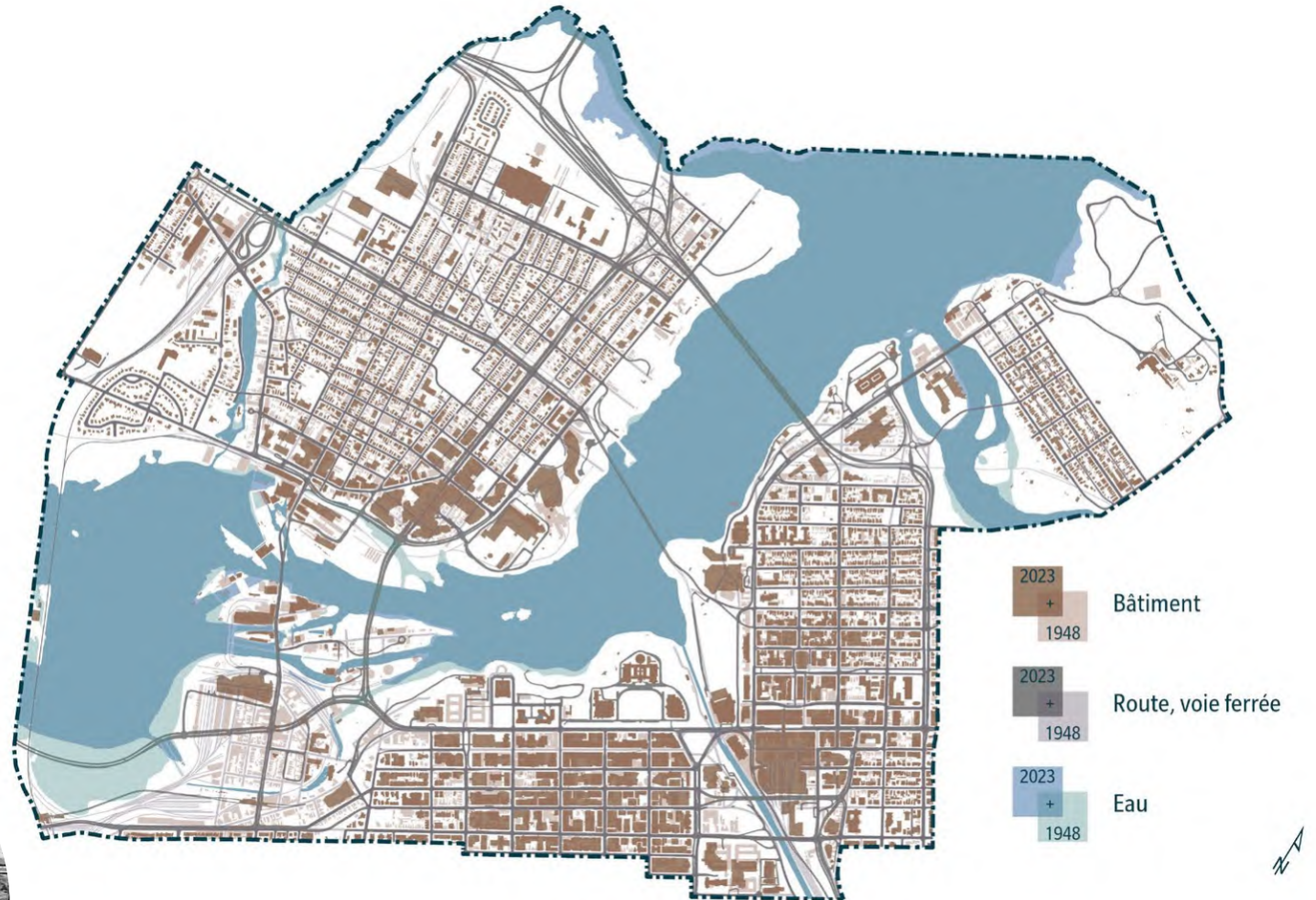
Expansion

Les liaisons maritimes, ferroviaires et terrestres ont favorisé l'expansion de la capitale. La rivière des Outaouais servait, entre autres, à faire flotter d'impressionnants radeaux de bois vers les marchés de l'est, et de nombreuses industries s'établissaient en bordure de la rivière, près des chutes des Chaudières et des chutes Rideau pour l'énergie hydraulique. À la fin du XIXe siècle, la puissance des chutes des Chaudières a été exploitée pour produire de l'énergie hydroélectrique, stimulant l'innovation et transformant la capitale. Ainsi, cette nouvelle technologie a éclairé les rues et les bâtiments, a alimenté les tramways et a pourvu en électricité les paysages industriels d'Ottawa et de Hull. De plus, les ponts ont joué un rôle important en reliant les gens et les entreprises autour du secteur du cœur de la capitale, tandis que l'arrivée du chemin de fer dans les années 1850 a mené à la croissance d'un réseau ferroviaire desservant le centre-ville. Ce sont des éléments de chacune de ces époques transformatrices que l'on retrouve encore aujourd'hui dans le tissu du secteur du cœur de la capitale.





Forme urbaine existante c. forme urbaine historique de 1948 de la limite du cœur de la capitale





Monument commémoratif de guerre du Canada

3.2 POINTS D'INTÉRÊT DU SECTEUR DU CŒUR DE LA CAPITALE

La géographie et l'histoire du secteur du cœur de la capitale se combinent pour créer un paysage culturel unique. Au fil du temps, les caractéristiques et le contexte évoluent pour servir de bases sur lesquelles nous continuons à bâtir. Ainsi, il est essentiel de tenir compte du patrimoine matériel et culturel, ainsi que de l'histoire lors de la proposition d'interventions et de projets. L'entrecroisement des caractéristiques physiques et culturelles comprend l'image du Parlement sortant de l'escarpement et surplombant la rivière des Outaouais, ainsi que les « terrains d'attractions » sur le périmètre du plateau de la colline du Parlement. Le secteur du cœur de la capitale abrite de nombreuses caractéristiques qui, ensemble, font partie de son histoire et de son paysage culturel. Chacune de ces caractéristiques contribue à l'histoire et au contexte communs du secteur. Ainsi, bon nombre de ces lieux sont désignés en raison de leur valeur patrimoniale qui représente une importance à l'échelle internationale, nationale et municipale. Même si d'autres lieux n'ont pas de désignation officielle, ils contribuent néanmoins au contexte historique global. La liste suivante n'est pas exhaustive. Toutefois, elle propose un aperçu de certains des points d'intérêt qui distinguent le secteur du cœur de la capitale.



Colline du Parlement

Le site imposant qui surplombe la rivière des Outaouais où se tenaient les casernes militaires a été choisi pour les futurs édifices du Parlement lorsque la ville d'Ottawa a été choisie comme capitale de la province du Canada en 1857. Le style néogothique des bâtiments et leur paysage remarquable avec de magnifiques points d'observation ininterrompus ont donné lieu à une image saisissante et symbolique du Parlement qui émerge de l'escarpement et qui surplombe la rivière des Outaouais. La colline du Parlement, un lieu historique national et classé comme complexe patrimonial fédéral, est essentielle au fonctionnement de la démocratie canadienne et constitue une destination pour des millions de gens de passage chaque année.



Cour suprême du Canada

La Cour suprême du Canada est le principal symbole du système de justice canadien à son plus haut niveau. Stratégiquement situé sur un promontoire à l'ouest de la colline du Parlement, l'édifice de la Cour suprême est le point focal de la Cité judiciaire de la capitale. Il s'agit de l'emplacement de la prise de nombreuses décisions d'importance nationale.



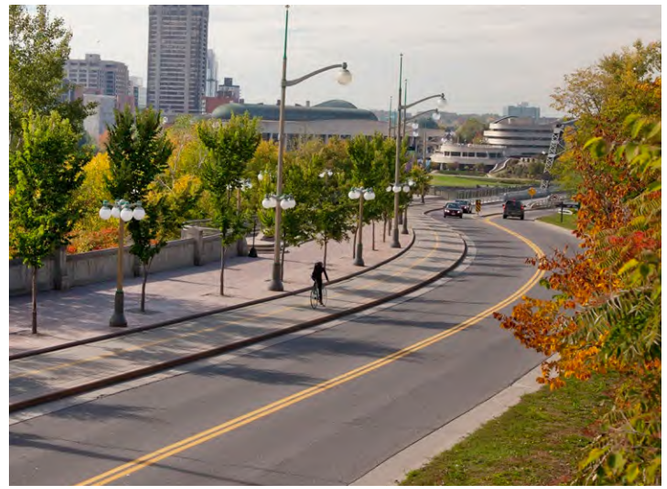
Rideau Hall

En 1865, après l'établissement d'Ottawa comme capitale, Rideau Hall est devenu la résidence officielle et le lieu de travail de la représentante ou du représentant de la Couronne au Canada, la gouverneure générale ou le gouverneur général. Ce domaine pittoresque est un lieu historique national et est classé comme complexe patrimonial fédéral. De plus, il s'agit d'un site où se déroule un bon nombre des fonctions constitutionnelles et cérémonielles de la gouverneure générale ou du gouverneur général, comme les cérémonies de citoyenneté, les cérémonies de remise de distinctions honorifiques et de prix, ainsi que les visites officielles de dignitaires du monde entier.



Canal Rideau

Le canal Rideau a une valeur patrimoniale à l'échelle internationale, ainsi qu'une importance historique et culturelle à l'échelle nationale. Ce chef-d'œuvre d'ingénierie, construit entre 1826 et 1832, fut à l'origine de la colonie de Bytown, plus tard baptisée Ottawa, et a favorisé son développement économique et social. Ainsi, les écluses d'Ottawa, toujours entièrement fonctionnelles, offrent une vue imprenable sur le canal. Les embarcations de plaisance qui y passent l'été et les personnes amatrices de patinage qui y affluent en hiver viennent enrichir l'expérience unique de la capitale du Canada.



Boulevard de la Confédération

Au fur et à mesure qu'Ottawa passait d'une ville forestière à une jeune capitale sur la scène mondiale, la route entre Rideau Hall et la colline du Parlement a pris de plus en plus d'importance cérémonielle et l'intérêt à l'égard de ce trajet imposant pour embellir la capitale s'est accru. Cette route est devenue une priorité de la Commission d'embellissement d'Ottawa lorsqu'elle a été créée en 1899. Ainsi, elle a évolué au cours du XX^{e} siècle et est devenue le boulevard de la Confédération. Inauguré officiellement en 2000, le boulevard de la Confédération est la voie de découverte de la capitale qui relie les deux rives de la rivière des Outaouais, dont l'objectif est de présenter une identité canadienne unique et représentative de l'ensemble du peuple canadien.



Musée des beaux-arts du Canada

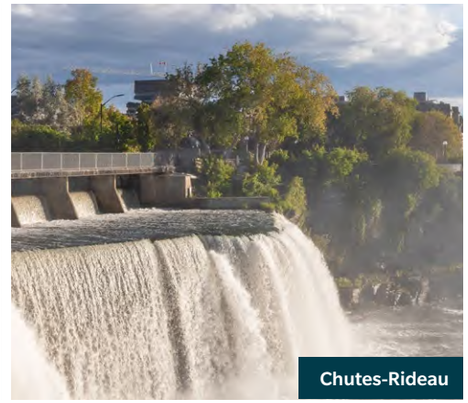
Le tissu du secteur du cœur de la capitale est composé de nombreux autres sites importants. Des quartiers historiques et dynamiques, comme la Basse-Ville, le Vieux-Hull et le marché By, attirent autant les résidentes et résidents, que les personnes en visite dans les entreprises et les sites locaux. Un réseau de commémorations et de monuments commémoratifs, ainsi que les musées nationaux, les galeries et les espaces d'évènements, comme le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien de la guerre, le Centre national des arts et le Musée canadien de l'histoire, illustrent la riche histoire de la ville. De plus, le secteur du cœur de la capitale abrite également plusieurs parcs urbains distincts qui offrent une vue imprenable sur la silhouette et les cours d'eau de la capitale, et propose des expériences uniques dans celle-ci comme le parc Major's Hill, le parc Jacques-Cartier, la pointe Kìwekì et le parc de la Confédération. Enfin, ces caractéristiques, et bien d'autres contribuent au paysage culturel du secteur du cœur de la capitale.



Marché By



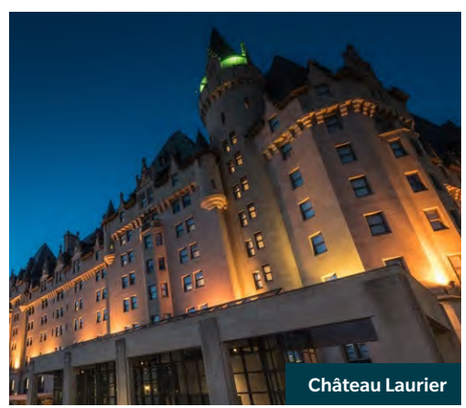
Musée canadien de l'histoire



Chutes-Rideau



Maison Charron



Château Laurier



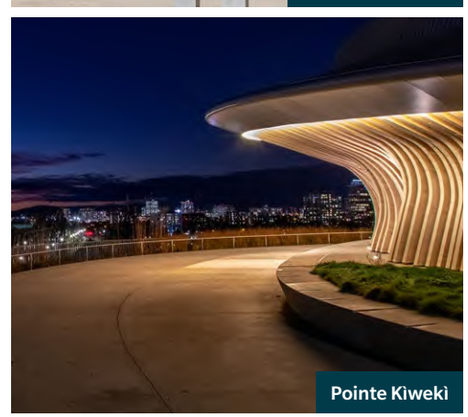
Les cours Sussex



Parc Major's Hill



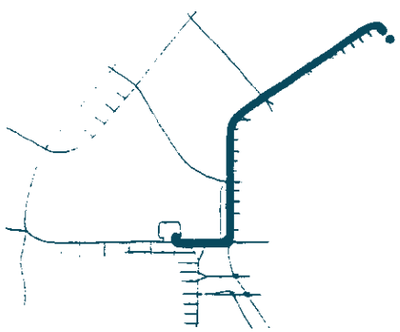
Musée canadien de la guerre



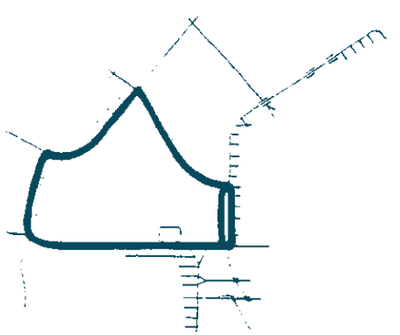
Pointe Kiwekì

3.3 LEGS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE

Le Plan du cœur de la capitale repose sur un patrimoine de plus de 125 ans en matière d'aménagement de la capitale. Depuis 1899, la CCN et ses prédécesseurs ont travaillé à planifier et à édifier la capitale en fonction des valeurs et des aspirations de la population canadienne. Ainsi, les premiers plans ont formulé une vision à long terme pour la région de la capitale nationale qui s'étend des deux côtés de la rivière des Outaouais. Bon nombre de ces premières idées et initiatives proposées pour la capitale sont encore d'actualité et continuent de façonner l'avenir du secteur du cœur de cette dernière.



Le mille historique



Le parcours d'honneur

Parcours d'honneur

Le parcours d'honneur de Rideau Hall au Parlement s'est transformé en une voie de la découverte qui relie physiquement et symboliquement les principales destinations comme la Cité parlementaire et la Cité judiciaire, et qui met en valeur le caractère unique de la capitale du Canada. Ainsi, le rôle national de la capitale est renforcé par la fonction cérémonielle de cette route pour la rentrée parlementaire et la dissolution du Parlement, les visites d'État, la Relève de la garde, ainsi que les commémorations nationales, les célébrations et les expressions démocratiques.

Protection des vues

La nécessité de protéger l'intégrité visuelle des bâtiments symboliques dans la capitale du Canada est un aspect important de la protection de la valeur nationale. Le paysage des bâtiments forme un ensemble unique d'une grande importance. Ainsi, les principaux plans de vue des symboles emblématiques nationaux doivent être préservés, ce qui permet de conserver des points de vue qui seront visibles et mis en valeur pour les générations à venir.

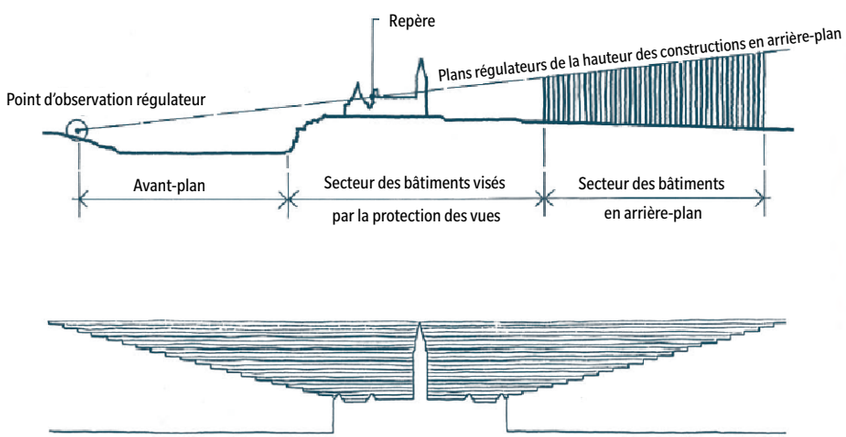


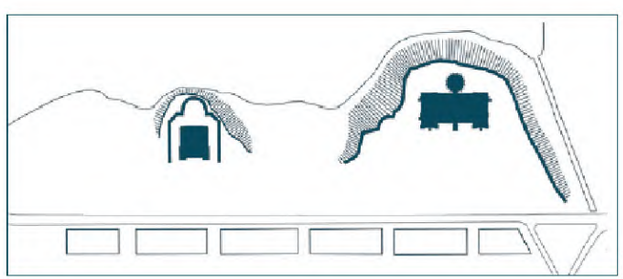
Diagramme de la limite de hauteur 1:4 par rapport à la ligne de toit du Parlement (Étude de Hammer)

Deux promontoires

Les sites des édifices du Parlement et de la Cour suprême sont situés respectivement sur un promontoire surplombant un escarpement densément végétalisé au-dessus de la rivière des Outaouais. Il s'agit d'un symbole des pouvoirs législatif et judiciaire de notre gouvernement. Ainsi, son emplacement imposant demeure un symbole important de la démocratie canadienne.

Écologisation de la capitale

Depuis l'élaboration des premiers plans de la capitale, des terrains domaniaux ont été achetés, préservés et restaurés pour créer un réseau d'espaces verts le long des cours d'eau, offrant ainsi un accès durable au public, et pour relier les principaux pôles de la capitale. Auparavant, les sites industriels libéraient des terrains pour de nouvelles institutions, comme le Musée canadien de la guerre, et des parcs riverains, comme le parc Jacques-Cartier, qui apportent un dynamisme et donnent accès à la nature.



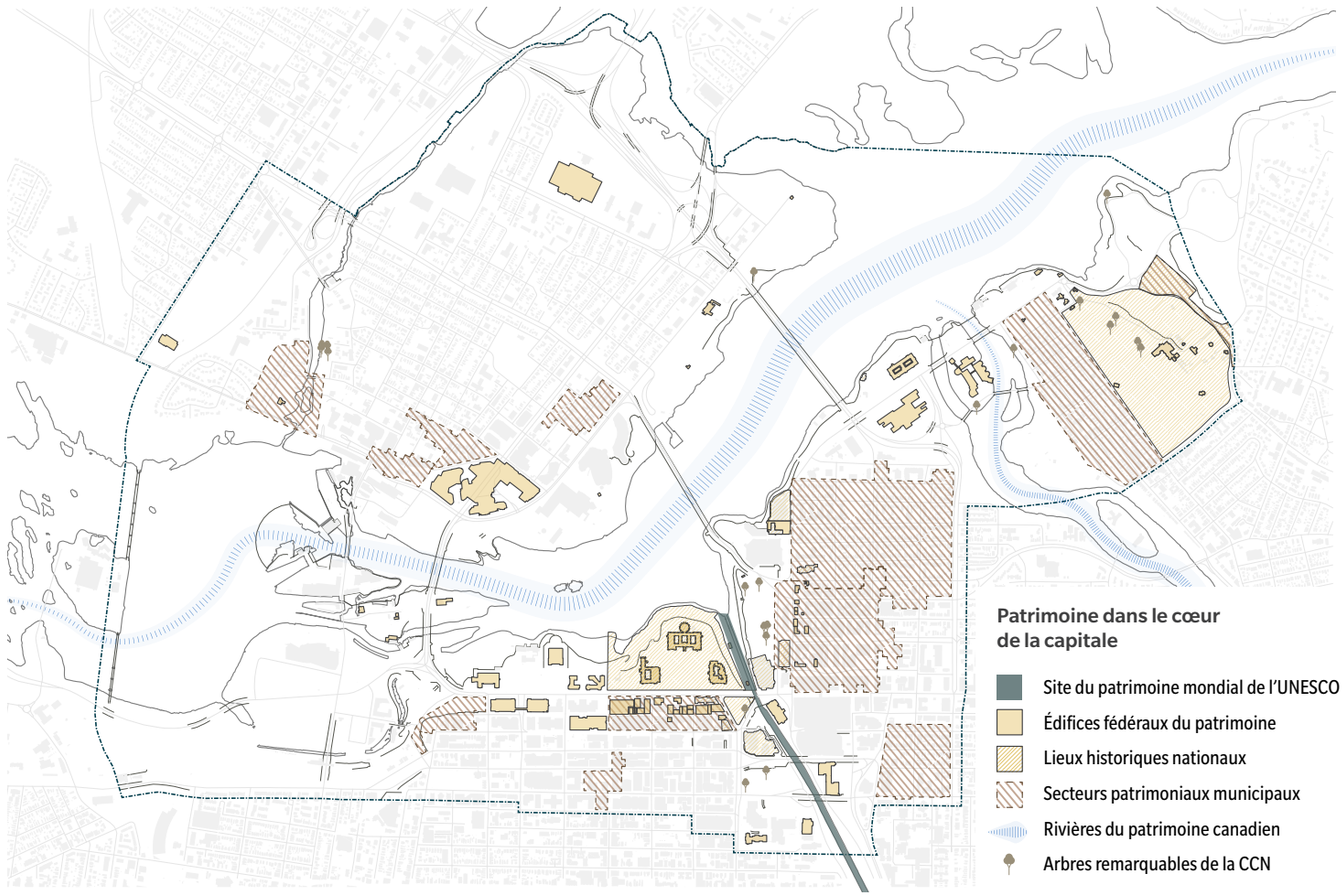
Deux symboles principaux, sur des promontoires

3.4 PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE

Le secteur du cœur de la capitale comprend des lieux historiques précieux qui incarnent les valeurs culturelles, les traditions, les pratiques et le savoir. Ensemble, ces aspects physiques et intangibles contribuent à définir l'identité canadienne. Ainsi, la conservation du patrimoine est au cœur du mandat de la CCN en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*, de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et de sa vision dans le Plan pour la capitale du Canada de 2017 à 2067. L'équipe de la CCN travaille à la conservation et à l'aménagement de sites et de paysages d'intérêt national afin de léguer aux générations futures les lieux importants et inspirants qui nous ont été confiés.

Dans le cadre de ses fonctions de planification, d'approbation fédérale et d'intendance, la CCN exerce une forte influence sur le patrimoine sous toutes ses formes, soit les artéfacts, les ressources archéologiques, les bâtiments, les structures, les monuments, les paysages, les caractéristiques naturelles et les éléments intangibles ayant une valeur patrimoniale. Enfin, la CCN joue également un rôle de premier plan dans le soutien des politiques du patrimoine du gouvernement du Canada dans la région de la capitale nationale, comme celles décrites dans la Directive sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor et les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada.

La carte suivante illustre les édifices patrimoniaux, les sites, les caractéristiques du patrimoine naturel et les districts désignés qui contribuent à l'ensemble de la culture et au caractère du secteur du cœur de la capitale.

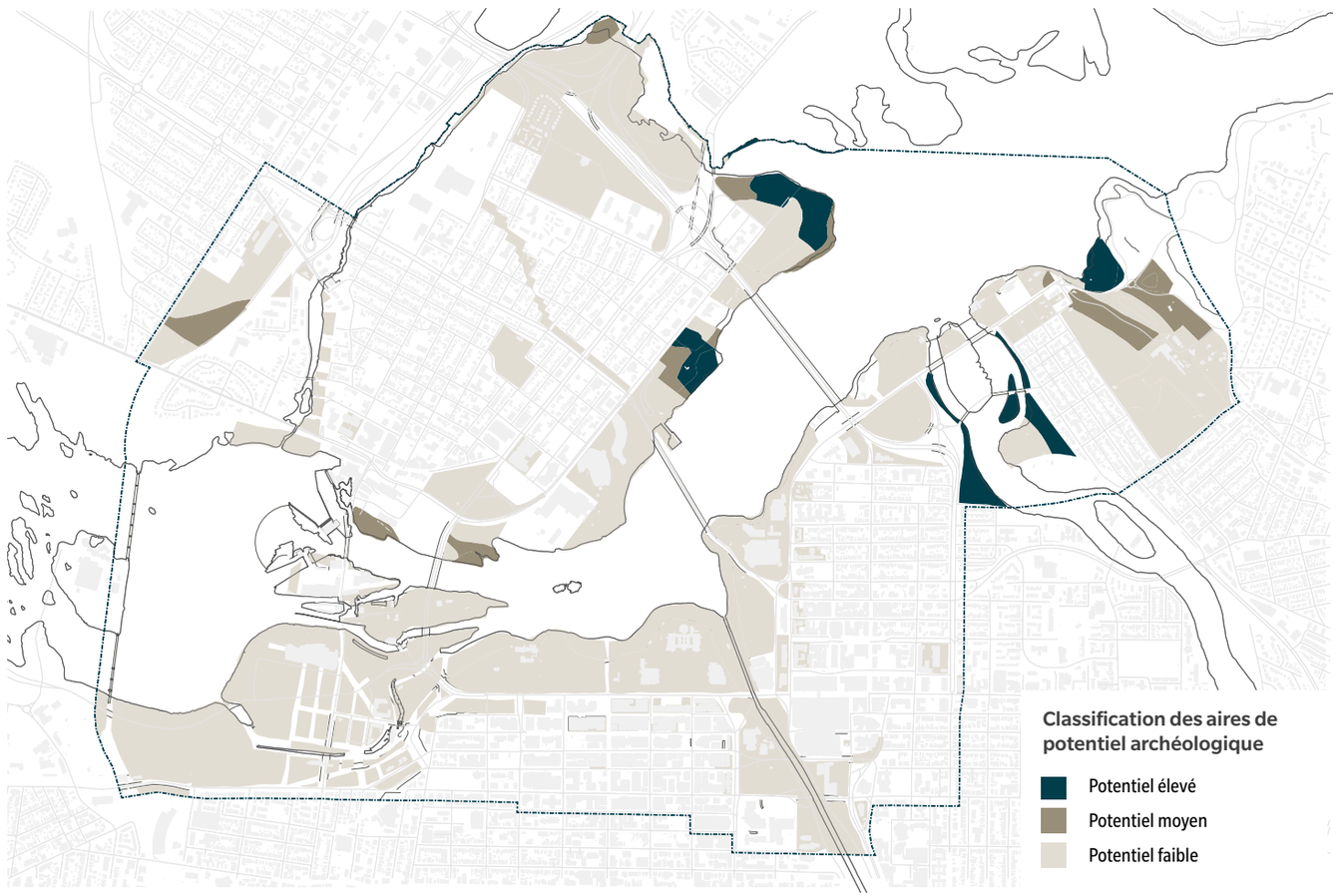


3.4.1 Politiques du patrimoine

1. Veiller à ce que l'approche de conservation du patrimoine dans le secteur du cœur de la capitale soit significative et inclusive, tout en honorant les points de vue des Autochtones et en reflétant une diversité de voix, de valeurs et d'histoires.
2. Reconnaître les histoires difficiles dans un esprit de vérité et de réconciliation.
3. Utiliser la toponymie pour transmettre les valeurs patrimoniales.
4. Viser l'excellence en matière de conception et une intendance exemplaire dans la conservation des édifices, des sites et des districts patrimoniaux dans le secteur du cœur de la capitale, et accorder la priorité à leur utilisation et leur vitalité continues.
5. Intégrer les nouveaux rajouts aux bâtiments et sites patrimoniaux, comme des caractéristiques d'accessibilité, de durabilité et de sécurité, d'une manière qui respecte leurs valeurs patrimoniales et leurs éléments caractéristiques.
6. Insuffler une nouvelle vie aux édifices patrimoniaux qui nécessitent de nouvelles utilisations, tout en conservant leur valeur patrimoniale.
7. Soutenir une culture et un patrimoine vivants dans le secteur du cœur de la capitale grâce à des partenariats qui introduisent l'art, les activités culturelles et l'analyse aux sites patrimoniaux.
8. Veiller à ce que les lieux patrimoniaux du secteur du cœur de la capitale soient accueillants et accessibles pour permettre au public de comprendre le secteur du cœur et son histoire, et d'en profiter.
9. Conserver les paysages culturels et les caractéristiques du patrimoine naturel du secteur du cœur de la capitale, comme les arbres remarquables et le réseau historique des parcs et des boulevards de la capitale.
10. Collaborer avec Parcs Canada, Patrimoine canadien et la Ville d'Ottawa pour protéger, conserver, animer et mettre en valeur le canal Rideau, site du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, rivière du patrimoine canadien et lieu historique national.

3.4.2 Politiques en matière d'archéologie

1. S'occuper de la détermination et de la protection des ressources archéologiques dès les premières étapes de la planification du projet.
2. Définir les mesures d'atténuation des répercussions pour permettre la conservation des ressources archéologiques et, éventuellement, leur intégration au projet.
3. Élaborer un plan de gestion pour protéger les ressources archéologiques contre l'érosion et la perte irréversible des sites archéologiques riverains, dans la mesure du possible.





4
THÈMES

4 THÈMES

Cette section décrit les politiques globales pour les principales fonctions, regroupées en six thèmes, pour l'ensemble du cœur de la capitale :

1. Démocratie et résonance
2. Beauté et splendeur
3. Durabilité et résilience
4. Dynamisme et animation
5. Tourisme et économie locale
6. Mobilité et accès

Ces thèmes renforcent les orientations du Plan de la capitale du Canada et l'harmonisation avec d'autres plans et politiques de la CCN. Ensemble, ils proposent un cadre complet pour planifier et coordonner les mesures au sein du cœur de la capitale.

Chaque thème cerne des objectifs fondamentaux qui serviront de cibles organisationnelles et devraient être utilisés comme critères pour planifier et évaluer les projets et les initiatives pour l'ensemble du cœur de la capitale. Toutefois, il existera à la fois des tensions et des synergies entre bon nombre de ces énoncés directeurs. Dans chaque cas, les personnes responsables des projets et des initiatives devront examiner attentivement la façon dont elles peuvent harmoniser et appuyer ces objectifs, ainsi que la façon dont les éléments concurrents seront harmonisés, conciliés ou hiérarchisés.





4.1 DÉMOCRATIE ET RÉSONANCE

Symbole de la démocratie, la capitale et son cœur doivent mettre en valeur les institutions démocratiques, judiciaires et culturelles du Canada en tant que source de fierté et reflet de nos différentes histoires.

4.1.1 Siège du gouvernement et de la justice

La Cité parlementaire et la Cité judiciaire sont des lieux importants pour le secteur d'activité fédérale, où les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire travaillent au nom de l'ensemble des Canadiennes et Canadiens. Ainsi, le cœur de la capitale doit assurer le fonctionnement sécuritaire et efficace des cités, tout en préservant et en soulignant la dignité des symboles nationaux.

1. Conserver et améliorer la primauté symbolique et l'intégrité visuelle de la Colline du Parlement et de la Cour suprême du Canada en tant que symboles nationaux prédominants.
2. S'assurer que la Cité parlementaire incarne l'importance de la démocratie nationale, et en témoigne. Au sein de la Cité parlementaire, il faut promouvoir une approche intégrée du campus qui garantit que les fonctions essentielles sont effectuées en grande partie autour de la Colline du Parlement, et que les fonctions secondaires sont effectuées à proximité et intégrées de façon transparente dans le contexte urbain environnant.
3. S'assurer que la Cité judiciaire incarne des décisions équitables des droits et libertés de la population Canadienne et Canadiens, et en témoigne. Au sein de la Cité judiciaire, il faut avoir recours à une approche de complexe qui regroupe les fonctions de la cour fédérale et de la justice, tout en assurant une séparation claire entre les deux cités pour assurer l'indépendance judiciaire.
4. Intégrer les installations et les infrastructures appropriées pour appuyer le fonctionnement indépendant des deux cités, ainsi que la circulation efficace et coordonnée des personnes accréditées et des marchandises dans l'ensemble des cités.

4.1.2 Accès démocratique

L'accès du public aux lieux gouvernementaux et aux institutions afin de lui permettre de s'exprimer, de se réunir et de protester pacifiquement est essentiel à une gouvernance démocratique, juste et transparente. Ainsi, le cœur de la capitale doit offrir au public un accès et des possibilités d'éducation qui permettent aux gens de participer pleinement à la démocratie et d'en apprendre davantage à son sujet.

1. Assurer un accès libre et sécuritaire à la Colline du Parlement et à ses pelouses, ainsi qu'à d'autres sites fédéraux, pour les assemblées publiques, les manifestations pacifiques et la mobilisation auprès des institutions démocratiques.
2. Offrir des possibilités de participation et d'éducation, comme des centres d'accueil, des visites guidées et un accès du public à des institutions cruciales.
3. Fournir un accès et des services à la presse pour assurer l'accès des médias aux institutions démocratiques et entretenir des espaces publics où la population peut échanger librement ses idées et participer au discours national.

4.1.3 Présence nationale

La capitale représente le Canada à l'échelle internationale, par son identité et ses fonctions, notamment grâce aux ambassades et aux missions diplomatiques qui favorisent les échanges culturels et les relations diplomatiques. Ainsi, le cœur de la capitale doit présenter au monde une identité digne et reconnaissable, grâce à des points d'intérêt et à des images qui attirent et accueillent le public du monde entier, et qui enrichissent la visibilité de la capitale à l'échelle mondiale. Il doit également offrir des emplacements appropriés pour assurer la représentation internationale et les activités qui y sont liées.

1. Promouvoir et positionner le cœur de la capitale comme lieu principal pour les grands évènements, conférences, sommets et visites d'État d'envergure nationale et internationale.
2. Favorise une image cohésive et une identité régionale qui mettent en valeur des points d'intérêt emblématiques et des institutions d'importance nationale.
3. Intégrer et mettre en valeur les ambassades et les missions diplomatiques de manière à rehausser l'image internationale de la capitale et de leurs pays d'origine respectifs.
4. Situer les bureaux des missions et les résidences diplomatiques de manière à les intégrer harmonieusement au tissu urbain et à y contribuer de manière positive.

4.1.4 Pluralisme et représentation

Les récits et les symboles de la capitale communiquent les valeurs partagées et l'identité collective canadienne. Ces aspects comprennent une interprétation riche de sens et inclusive, ainsi que des éléments commémoratifs qui devraient refléter la diversité et le pluralisme de la population canadienne, des peuples autochtones aux personnes nouvellement immigrées, en passant par les provinces et les territoires du Canada.

1. Appuyer les histoires ou la commémoration de personnes, d'évènements et d'idées d'importance nationale.
2. Rehausser le rôle symbolique et esthétique, ainsi que l'expérience éducative du cœur de la capitale en s'assurant que les commémorations et les œuvres d'art reflètent toute la diversité des points de vue de la population Canadienne.
3. Assurer la coordination des commémorations et des programmes d'art public afin de proposer une offre diversifiée dans l'ensemble du cœur de la capitale.
4. Reconnaître que la Nation algonquine anichinabée est la nation autochtone hôte et participer à la planification et à la représentation culturelle de la région.
5. Inclure les divers points de vue des peuples autochtones de partout au Canada afin de respecter les engagements en matière de réconciliation et de favoriser un dialogue avec les communautés autochtones dans l'élaboration des programmes d'interprétation.

4.1.5 Lieux de travail fédéraux

Les institutions et les fonctions administratives fédérales sont garantes du bon fonctionnement de la gouvernance fédérale. Ainsi, le cœur de la capitale doit proposer des lieux de travail efficients et sûrs qui contribuent à la prestation des services et des programmes fédéraux.

1. Établir les lieux de travail fédéraux dans des zones propices à la marche desservies par le transport en commun existant ou prévu, et qui permettent également des utilisations résidentielles et commerciales.
2. Veiller à ce que les immeubles qui appartiennent au gouvernement fédéral et ceux qui sont loués par ce dernier contribuent à l'image générale, à la dignité et à la confiance du public envers le gouvernement fédéral.
3. Concevoir les bâtiments et les lieux de travail fédéraux pour contribuer à la création d'un domaine public actif et adaptable.
4. Appuyer le regroupement des bureaux fédéraux existants et l'aliénation des propriétés en surplus qui ne sont pas d'importance nationale ou qui ont atteint la fin de leur cycle de vie, dans le cadre des plans d'optimisation à long terme des biens immobiliers du gouvernement.
5. Souteni les priorités du gouvernement pour les lieux de travail fédéraux, comme la réduction des répercussions environnementales et l'amélioration de l'accessibilité.

4.1.6 Sécurité

La sécurité du fonctionnement de nos institutions démocratiques est essentielle à la confiance du public et à son accès à la démocratie. Des mesures appropriées doivent protéger la sécurité et le bien-être des responsables publics, des fonctionnaires et du public, tout en assurant un accès libre et transparent à l'ensemble du domaine public de la capitale.

1. Intégrer judicieusement les fonctions de surveillance et de sécurité dans le domaine public afin de réduire au minimum les incidences visuelles ou physiques.
2. Coordonner et regrouper les points de contrôle et la vérification des véhicules, et intégrer la surveillance du périmètre dans les enveloppes de bâtiment, le domaine public ou les éléments décoratifs du site à une distance de sécurité appropriée.
3. Concevoir des espaces ouverts de façon à ce qu'ils soient clairs, visibles et bien éclairés, et encourager les utilisations adjacentes qui favorisent les activités et les déplacements réguliers et fréquents dans les espaces.

4.1.7 Valeur historique nationale

Les propriétés patrimoniales et les paysages culturels incarnent l'histoire et l'évolution de la capitale. Ainsi, le cœur de la capitale doit mettre en valeur et interpréter les lieux historiques afin de favoriser la compréhension du passé et l'évolution de la nation.

1. Conserver les ressources et les sites archéologiques, les paysages culturels et les bâtiments patrimoniaux, et les mettre en valeur, en plus d'intégrer des éléments d'interprétation qui soulignent leur importance historique et qui améliorent la compréhension du public.
2. Assurer l'intégrité et l'importance historique des biens patrimoniaux et des paysages culturels en cernant et en préservant les caractéristiques qui définissent le caractère, comme l'expression et les détails architecturaux, la conception du site, les arbres matures et les modèles d'utilisation culturelle.
3. Promouvoir la réutilisation adaptée des structures patrimoniales existantes et répondre aux besoins en constante évolution et à l'innovation, notamment en matière d'accessibilité, de durabilité et d'inclusivité.
4. Veiller à ce que les nouveaux aménagements et les nouvelles interventions paysagères s'intègrent harmonieusement aux sites existants et aux points d'intérêt nationaux, ou qu'ils les complètent de manière cohérente.

4.1.8 Résidences officielles

Les résidences officielles symbolisent l'autorité et la dignité de notre monarchie constitutionnelle et de notre démocratie parlementaire. Ces lieux doivent témoigner de leur importance historique et servir de cadre aux réceptions d'État, à la diplomatie et au patrimoine culturel.

1. Entretenir les résidences selon les normes les plus élevées en matière de durabilité, de responsabilité financière et de conservation du patrimoine afin de conserver leur fonction et leur héritage.
2. Offrir un environnement sûr et digne qui assure la vie privée, le confort et la sécurité des dirigeantes et dirigeants du Canada, de leur famille, ainsi que des dignitaires et des personnes invitées.
3. Moderniser les lieux pour répondre aux besoins opérationnels et de sécurité des locataires, du personnel et des personnes en visite d'une manière qui n'empêche pas l'accès aux installations publiques et aux espaces ouverts environnants, ou qui ne nuit pas à l'expérience du public.

4.1.9 Apparat et cérémonie

L'apparat et les cérémonies sont essentiels pour marquer les réussites nationales, honorer les dignitaires et renforcer la fierté urbaine, et ainsi contribuer à la vitalité culturelle et au prestige international de la capitale. Ainsi, le cœur de la capitale doit déployer drapeaux et bannières et offrir de la place au déroulement de cérémonies récurrentes et éphémères afin de souligner et de symboliser les moments et les évènements nationaux importants.

1. Entretenir et améliorer le rôle du boulevard de la Confédération en tant que principale expérience cérémoniale et touristique en y exposant entre autres des drapeaux, des bannières et des objets aux fins des célébrations et évènements nationaux.
2. Encourager l'intégration de l'art public dans les espaces pour les cérémonies afin d'accroître leur importance culturelle.
3. Offrir des espaces programmables adjacents au boulevard de la Confédération qui ont la capacité d'accueillir des activités cérémonielles ou gouvernementales liées aux fonctions de la capitale nationale.



4.2 BEAUTÉ ET SPLENDEUR

Le cœur de la capitale doit présenter au reste du pays et au monde une identité et un caractère empreints de dignité qui s'expriment par la qualité de ses bâtiments, de ses paysages et de ses lieux publics.

4.2.1 Caractère et esprit des lieux

Le paysage riverain intrinsèque de la capitale et son ensemble contrasté de bâtiments emblématiques lui confèrent un caractère distinct et unique parmi les capitales du monde. Ainsi, le cœur de la capitale doit mettre en valeur les paysages pittoresques et naturels, ainsi que les éléments de conception uniques qui contribuent à son caractère régional et à sa forte identité nationale.

1. Créer une identité locale cohérente au sein du cœur de la capitale, avec des points d'intérêt et des caractéristiques uniques et mémorables.
2. Intégrer des éléments de la culture, du patrimoine et des traditions nationales et locales dans la conception des bâtiments et des espaces publics afin de renforcer le contexte local unique.
3. Protéger, conserver et, dans la mesure du possible, réhabiliter les caractéristiques naturelles pour renforcer le caractère pittoresque et naturel de l'escarpement et du paysage riverain.

4.2.2 Points de vue et lignes d'horizon

La ligne d'horizon et le paysage de la capitale témoignent de son identité et de son image remarquable. Ainsi, le cœur de la capitale doit préserver la ligne d'horizon distinctive et la proéminence visuelle de la Colline du Parlement, ainsi que les points de vue, les panoramas, les scènes et les points d'intérêt reconnaissables grâce à la disposition stratégique des lignes de vue et de leurs éléments d'avant-plan et d'arrière-plan.

1. Conserver la primauté symbolique de la Colline du Parlement et de la tour de la Paix à l'aide des limites de hauteur des constructions en arrière-plan et de la préservation de la ligne d'horizon.
2. Déterminer, avant toute intervention, les lignes de vue vers les points d'intérêt et les séquences de vues dynamiques d'importance de la capitale et démontrer, au cours du processus de conception, la façon dont la proposition améliorera l'avant-plan et l'arrière-plan de ces vues.
3. Traiter les sites et les bâtiments en avant-plan des scènes et des panoramas importants de la capitale avec une importance accrue et veiller à ce que toute intervention améliore et encadre les vues importantes.

4.2.3 Échelle et grandeur

La topographie spectaculaire et les points d'intérêt de la capitale créent des expériences et des cadres majestueux et inspirants. Ainsi, le cœur de la capitale doit offrir des lieux publics et des bâtiments grandioses qui soulignent l'importance nationale et la dignité du domaine public, tout en améliorant la qualité de vie des gens et la richesse de l'environnement urbain.

1. Créer des espaces publics à grande échelle pour les célébrations et les rassemblements nationaux, qui peuvent aussi servir d'endroits intéressants et intimes à parcourir et à découvrir entre les évènements.
2. Concevoir des bâtiments emblématiques et monumentaux, ainsi que des points d'intérêt stratégiques au sein de la capitale.
3. Élaborer une architecture fine et des conceptions de domaine public qui créent des environnements et des interfaces agréables pour le public piéton.

4.2.4 Composition

Le cœur de la capitale est un ensemble formé de plusieurs secteurs, quartiers et lieux ayant chacun un caractère particulier. La disposition, la forme et la hiérarchie des bâtiments et des lieux publics doivent être soigneusement étudiées afin de créer un environnement urbain agréable et visuellement cohérent.

1. Aménager la forme des rues et des bâtiments pour encadrer les espaces publics, animer les façades des bâtiments et créer de magnifiques entrées perméables dans les parcs et les places publiques.
2. Établir de nouveaux bâtiments de manière à valoriser les façades de rues adjacentes, les parcs et les secteurs riverains adjacents, ainsi qu'à susciter un intérêt à leur égard.
3. Trouver un emplacement discret pour y établir les services de stationnement, de chargement et de livraison de manière à masquer leur présence.

4.2.5 Expression architecturale

L'ensemble des bâtiments emblématiques et vernaculaires de la capitale témoigne de son histoire, de sa créativité et de l'évolution de ses valeurs culturelles et sociétales. Ainsi, les bâtiments doivent être soigneusement conçus et détaillés pour mettre en valeur et enrichir le contexte environnant grâce à des formes et des styles appropriés et contextuels qui consolident et améliorent les paysages de rue et les quartiers, parfois en tant qu'éléments emblématiques remarquables ou en tant que toiles de fond.

1. S'assurer que les formes architecturales sont compatibles avec les motifs, les styles et les proportions des structures adjacentes à l'aide d'un plan de masse et du rythme.
2. Promouvoir des enveloppes et des structures de bâtiment épurées et intemporelles qui peuvent être adaptées aux utilisations futures.

4.2.6 Domaine public

Les rues, les parcs et les lieux publics de la capitale sont essentiels à la qualité de vie et à l'ambiance de la région. Ainsi, le domaine public doit présenter de beaux aménagements paysagers verdoyants, ainsi que du mobilier, des rues et des places publiques de grande qualité afin de créer une ambiance attrayante, accessible et agréable pour la vie urbaine, ponctuée d'œuvres d'art, de points d'intérêt et d'éclairages.

1. Appliquer des normes élevées en matière de conception du domaine public et d'éléments du paysage de rue, et élaborer des plans et des mobiliers sur mesure pour améliorer les sites et les lieux importants, le cas échéant.
2. Offrir des motifs et du matériel finement détaillés qui ajoutent de l'intérêt visuel et une richesse au domaine public.
3. Promouvoir la conception à l'échelle humaine, l'accessibilité, l'inclusivité et la mobilisation à l'égard des utilisatrices et utilisateurs ainsi que des gens de l'extérieur dans le domaine public.

4.2.7 Qualité et matériaux

L'importance des bâtiments nationaux et des lieux publics se traduit par la qualité de la conception, de la réalisation et des matériaux utilisés. Ainsi, le cœur de la capitale doit continuer à présenter une conception de grande qualité grâce à des détails raffinés, des motifs et des dessins qui renforcent l'attrait visuel et la richesse culturelle du cœur, et à une palette de matériaux authentiques et nobles qui ajoutent de la texture et du caractère et qui vieilliront avec élégance au cours des décennies à venir.

1. Veiller à ce que les normes et les matériaux d'esthétique urbaine soient de haute qualité pour l'ensemble des propriétés, des bâtiments et des projets d'infrastructure fédéraux, en fonction de leur importance et de leur emplacement.
2. Envisager des processus, comme des concours nationaux de conception, afin de promouvoir les conceptions canadiennes pour la réalisation d'aménagements importants.
3. Promouvoir l'utilisation de matériaux de construction nobles et authentiques d'origine canadienne ou locale (comme la pierre naturelle et les métaux) qui vieilliront gracieusement et contribueront à la patine et à l'héritage à long terme de la capitale.



4.3 DURABILITÉ ET RÉSILIENCE

Le cœur de la capitale doit défendre la durabilité et faire preuve d'un leadership national en matière de résilience.

4.3.1 Consommation responsable

La consommation responsable joue un rôle essentiel dans la réduction des conséquences sur l'environnement par la diminution des déchets, la conservation des ressources, comme l'eau, et la promotion de pratiques durables. Ainsi, le cœur de la capitale doit être un exemple de pratiques et de technologies efficientes en matière de ressources, notamment la réutilisation de bâtiments et de structures sous-utilisés et le recours à des matériaux de construction à faible teneur en carbone et recyclables.

1. Assurer un développement urbain à haute densité et compact est la norme dans le cœur de la capitale.
2. Accorder la priorité à la réhabilitation et à la réutilisation adaptative des bâtiments existants ainsi qu'au recours à des matériaux de construction à faible teneur en carbone afin de réduire les émissions intrinsèques et de maximiser la durée de vie des structures.
3. Concevoir les bâtiments de manière à réduire la consommation de ressources et la demande d'eau et d'énergie, et à atteindre la carboneutralité.
4. Adopter des principes de conception durable et de grande qualité qui accordent la priorité à la longévité et permettent de réacheminer les déchets des sites d'enfouissement et de réduire le besoin de matériaux de remplacement ou jetables.

4.3.2 Changements climatiques

L'incidence des changements climatiques se fait sentir à l'échelle mondiale et locale, et devrait continuer de s'intensifier et de toucher la région de la capitale nationale. Il est possible de prévoir pour le cœur de la capitale une hausse des chaleurs extrêmes, une intensification des précipitations, des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et des inondations, ainsi qu'un changement dans la variabilité saisonnière. Par conséquent, le cœur de la capitale doit adopter des solutions novatrices pour créer un environnement urbain à faible émission de carbone qui est viable et résilient face au changement climatique.

1. Encourager les solutions d'énergie renouvelable, comme les systèmes énergétiques collectifs ou les sources d'énergie renouvelable sur place.
2. Déployer les technologies d'économie d'énergie et des infrastructures vertes dans les espaces publics et les bâtiments, comme les toits verts et réfléchissants, les éléments en matière d'eau, la ventilation naturelle, les éléments d'ombrage et les considérations relatives à la masse thermique, afin de réduire la dépendance aux technologies de chauffage et de refroidissement à forte consommation d'énergie.
3. Soutenir le transport actif et le transport en commun afin de réduire la dépendance à l'égard des véhicules privés et les émissions de gaz à effet de serre liées au transport.
4. Choisir des arbres de rue et des plantations ornementales urbaines qui conviennent aux projections climatiques, comme des espèces tolérantes à la sécheresse ou à la chaleur, réduisent l'érosion, régulent les cycles de l'eau et améliorent la filtration.
5. Accorder la priorité aux solutions de gestion des eaux pluviales sur place, comme les rigoles de drainage biologique et les surfaces perméables, qui réduisent les écoulements d'averse.
6. Devancer les prévisions d'inondations et concevoir des infrastructures dans les secteurs riverains et des parcs résistants aux inondations afin d'accroître le cycle de vie et de réduire les risques financiers.
7. Élaborer des programmes et des activités selon la variabilité saisonnière, comme des températures hivernales variables avec des épisodes fréquents de gel-dégel et des étés plus chauds et plus secs.

4.3.3 Capitale naturelle

Les espaces verts et les biens naturels ajoutent une valeur exceptionnelle au cœur de la capitale. Ils offrent une gamme de services comme les loisirs, le contrôle de la qualité de l'air, la gestion des eaux pluviales et la régulation du climat. Ainsi, le cœur de la capitale doit conserver et améliorer les services écosystémiques afin de maximiser les avantages économiques, environnementaux, sociaux et culturels des biens naturels et de veiller à ce que le public ait accès à des espaces verts diversifiés et de grande qualité qui favorisent la santé et le bien-être, tout en soutenant la biodiversité.

1. Là où le contexte existant ou planifié le permet, accorder la priorité aux solutions d'infrastructure dans l'ordre suivant : les infrastructures naturelles, les infrastructures améliorées, les biens d'ingénierie et les infrastructures grises.
2. Accroître la couverture totale et la santé des forêts urbaines (comme les forêts-parcs et les arbres de rue) grâce à la plantation accrue de grandes canopées d'arbres et de végétation de sous-bois.
3. Diversifier la végétation des forêts-parcs afin de créer des habitats urbains comportant une riche biodiversité et protéger les habitats riverains et boisés, ainsi que les prairies sensibles et uniques.
4. Améliorer la connectivité et la biodiversité de l'habitat en créant des couloirs de verdure, en mettant en œuvre la plantation d'espèces indigènes et des mesures de protection des oiseaux aux fins de l'aménagement et en gérant les espèces envahissantes et les menaces écologiques.



4.4 DYNAMISME ET ANIMATION

Le cœur de la capitale doit être un lieu dynamique, et en projeter l'image, et offrir des possibilités d'activités récréatives, de programmes culturels et de rassemblements qui lui insufflent énergie et vitalité.

4.4.1 Institutions culturelles

Les attractions culturelles, dont les musées et les galeries d'art, servent de points d'intérêt pour les échanges culturels, l'éducation et le tourisme, et enrichissent le tissu culturel de la capitale tout en attirant des touristes du monde entier. Ainsi, le cœur de la capitale doit présenter toute une gamme d'institutions et d'installations culturelles qui mettent en valeur des formes d'expression nationales et locales de l'histoire et de la culture.

1. Améliorer le réseau d'attractions culturelles nationales existantes afin de présenter des spectacles et des expositions d'envergure nationale.
2. Soutenir divers lieux culturels de différentes échelles (fédéraux, municipaux, publics et privés) qui proposent une gamme de programmes et d'expressions artistiques pour mobiliser un public diversifié.
3. Animer les espaces autour des institutions culturelles, en veillant à ce que leurs entrées et leurs interfaces soient accueillantes, accessibles, vivantes et visuellement attrayantes.

4.4.2 Activités et célébrations

Les activités et les célébrations font partie intégrante du dynamisme de la capitale et stimulent l'intérêt de la population et la fierté nationale. Ainsi, le cœur de la capitale doit être le théâtre de célébrations nationales et permettre l'organisation de différents festivals, concerts et rassemblements publics, afin de créer des occasions d'interaction sociale, de croissance économique et d'échanges culturels.

1. Améliorer le réseau de parcs, de places publiques et de points d'animation pour accueillir une gamme diversifiée de célébrations et d'évènements nationaux et locaux tout au long de l'année.
2. Prioriser le boulevard de la Confédération et la Colline du Parlement comme toile de fond et cadre emblématique pour les célébrations et les évènements nationaux.
3. Réduire au minimum les incidences sur les espaces publics en concevant des sites dotés des équipements nécessaires pour accueillir les grands évènements nationaux.

4.4.3 Rues animées et lieux publics

Les rues et les lieux publics sont le théâtre de la vie urbaine et de l'interaction sociale, tout en offrant des services et des commodités. Ainsi, le cœur de la capitale doit encourager et appuyer des rues animées et des ambiances de quartier en favorisant des environnements propices à la circulation piétonne, en dynamisant les endroits sous-utilisés et en permettant l'installation de façades de bâtiments actives, de vendeurs ambulants et de spectacles.

1. Soutenir une masse critique d'entreprises et de personnes résidentes capables de soutenir une fréquentation piétonne constante et une vitalité économique.
2. Encourager les propriétaires de bâtiments qui possèdent des magasins de détail, des cafés, des restaurants et des services communautaires au rez-de-chaussée, en particulier ceux situés à proximité d'espaces publics.
3. Soutenir les espaces à l'avant des entreprises, les cours, les places publiques et les espaces de transition qui peuvent permettre une utilisation dynamique d'une terrasse et d'une cour, conçus pour être accessibles et sécuritaires, lesquels sont assortis de suffisamment de commodités et de mobilier.
4. Envisager l'utilisation temporaire des rues et des places publiques pour les évènements publics et les festivals, tant locaux que nationaux.

4.4.4 Art et offres culturelles

Un éventail diversifié d'art et d'offres culturelles permet de rehausser le dynamisme de la capitale. Ainsi, le cœur de la capitale doit faire connaître et encourager les artistes locaux et nationaux, ainsi que les activités culturelles, de commémoration d'interprétation et autres qui créent une variété d'expériences pour un public tant local que touristique.

1. Mettre en valeur les œuvres d'art public qui ajoutent de l'intérêt visuel dans l'ensemble du domaine public comme des sculptures, des murales et des installations interactives, éphémères ou temporaires.

2 Soutenir l'art temporaire et événementiel, en permettant la mise en place d'installations éphémères, la tenue de spectacles et l'utilisation de médias numériques qui reflètent l'identité culturelle en constante évolution de la capitale.

3 Célébrer la cuisine locale et nationale et la culture culinaire, et soutenir les marchés, les festivals gastronomiques et les diverses expériences culinaires qui mettent en valeur les traditions régionales et culturelles.

4.4.5 Vie nocturne en toute saison

Une vie nocturne dynamique est particulièrement importante pour estimer la valeur de la capitale et la rendre attrayante en toutes saisons. Ainsi, le cœur de la capitale doit comprendre des lieux de vie nocturne sécuritaires et accueillants, dotés d'un bel éclairage, de services et d'activités qui créent une expérience animée et dynamique après la tombée de la nuit et tout au long de l'année.

1 Utiliser une stratégie coordonnée d'éclairage de la capitale pour mettre en valeur les principaux points d'intérêt d'une façon spectaculaire et écologiquement appropriée.

2 Promouvoir un réseau de lieux de vie nocturne et encourager les attractions culturelles et les entreprises à rester ouvertes tard dans la soirée (en tenant compte des effets sur les quartiers avoisinants).

3 Offrir un éclairage urbain intime et de grande qualité autour des destinations et des attractions piétonnières afin de créer une ambiance sécuritaire, confortable et invitante (surtout en hiver).

4 Tenir compte de l'attrait hivernal et proposer des installations saisonnières comme un éclairage décoratif, des stations-chaleurs et des expositions colorées pour ajouter de l'intérêt et du confort pendant les longues soirées et les intempéries.

4.4.6 Jeu et découverte

Le jeu et la découverte contribuent à l'animation et à la convivialité de la capitale, plus particulièrement pour les familles et les jeunes générations. Ainsi, le cœur de la capitale doit offrir des occasions d'interaction et de participation intéressantes, et des installations qui invitent à la créativité et à l'imagination et qui donnent un sentiment d'appartenance aux personnes de tous âges.

1 Promouvoir les possibilités de jeux créatifs et non structurés dans l'ensemble des parcs de la capitale et du domaine public (comme des murs d'escalade, des balançoires, des bancs, des expériences tactiles et des éléments de jeu sur mesure qui encouragent la prospection et l'interaction sociale).

2 Améliorer la communication narrative et les expériences d'apprentissage par l'intermédiaire de l'interprétation, des références culturelles et historiques et des installations artistiques interactives qui réagissent au toucher, au mouvement ou au son, ce qui peut intéresser des personnes de tous âges et encourager la prospection.

3 Concevoir des installations et des commodités multigénérationnelles inclusives et accessibles en tenant compte des besoins, des antécédents et des expériences variés des personnes de tous âges et possédant différentes capacités.

4.4.7 Services et commodités

Des services et des commodités publics universellement accessibles sont essentiels à la qualité de vie des personnes dans la capitale. Ainsi, le cœur de la capitale doit être doté de services essentiels comme des toilettes, de l'eau potable et des panneaux d'orientation afin de faciliter la vie du public.

1 Fournir des toilettes publiques pour favoriser l'utilisation et la jouissance du domaine public, comme des toilettes autonomes et autonettoyantes ou situées à l'intérieur des bâtiments fédéraux ouverts au public.

2 Assurer l'accès à l'eau potable, notamment des fontaines à eau potable publiques et des postes de remplissage de bouteilles dans les zones achalandées et les parcs, ainsi que le long des voies de transport actif.

3 Améliorer l'orientation donnée et l'information communiquée aux personnes en visite en utilisant une iconographie prélinguistique et des signalisations, des terminaux interactifs et des éléments tactiles offerts dans plusieurs langues afin d'améliorer le parcours et l'accessibilité pour l'ensemble des utilisatrices et des utilisateurs.

4 Promouvoir des services et des commodités qui améliorent l'expérience du public.



4.5 TOURISME ET ÉCONOMIE LOCALE

Le cœur de la capitale doit contribuer à la vitalité économique de la région en favorisant le tourisme, le commerce et un ensemble varié d'utilisations, de services et de commodités pour les personnes qui visitent la région et celles qui y résident.

4.5.1 Tourisme

Le tourisme joue un rôle essentiel dans l'économie d'une capitale internationale. Ainsi, le cœur de la capitale doit proposer de l'hébergement, des services, des divertissements, des excursions et des expériences culturelles qui attirent les touristes, génèrent des revenus et créent des possibilités d'emploi dans les secteurs de l'hôtellerie et des services.

1. Faire des institutions culturelles fédérales (comme les musées nationaux, les galeries et les salles de spectacles) des pôles d'attraction touristique et les mettre en valeur.
2. Améliorer les expériences et les services offerts aux personnes en visite en proposant une gamme d'hôtels, de visites guidées et autoguidées et d'excursions qui mettent en valeur les institutions et les monuments nationaux, les sites patrimoniaux, les œuvres d'art public et la culture locale.
3. Renforcer la position de la capitale en tant que destination de premier choix pour les conférences et les évènements majeurs, en augmentant la capacité d'accueil des sommets internationaux, des festivals culturels et des congrès d'affaires par l'intermédiaire d'endroits, de lieux d'hébergement et d'infrastructures de grande qualité.

4.5.2 Emploi et mesures d'adaptation

Le gouvernement fédéral est un employeur majeur et un moteur économique dans la région. Le cœur de la capitale doit miser sur le travail des fonctionnaires du gouvernement fédéral tout en renforçant et en soutenant les secteurs secondaires afin de créer un mélange diversifié et durable de possibilités d'emploi dans le secteur public et privé. De plus, les changements post-pandémiques dans les technologies de travail ont permis des scénarios de travail à distance et de télétravail. Ainsi, le cœur de la capitale doit tirer parti de ce changement pour mieux utiliser l'espace disponible et créer une combinaison plus résiliente et plus diversifiée de personnes vivant et travaillant dans le centre-ville, à toute heure.

1. Renforcer le rôle du cœur de la capitale en tant que plaque tournante pour les emplois de l'administration publique fédérale, accordant ainsi la priorité à l'emplacement des organismes gouvernementaux, de l'administration centrale et des principales fonctions institutionnelles, et en améliorant l'intégration auprès des quartiers environnants.
2. Appuyer une base d'emploi diversifiée en encourageant une variété d'employeurs fédéraux, privés et institutionnels tout en favorisant la création de zones polyvalentes d'emploi qui offrent des services commerciaux et communautaires au public.
3. S'adapter à l'évolution des régimes de travail en réutilisant les locaux à bureaux sous-utilisés pour le logement, les centres d'innovation et les nouvelles possibilités économiques qui contribuent à un centre-ville actif et résilient.

4.5.3 Immobilier et logement

La capitale a besoin d'un parc immobilier flexible qui offre un éventail de services capables de répondre aux besoins d'une population et d'une économie en pleine croissance. Ainsi, le cœur de la capitale doit offrir une panoplie équilibrée de logements, de locaux commerciaux et de bureaux gouvernementaux afin de permettre une croissance et une densification durables.

1. Augmenter le nombre de personnes résidentes qui vivent et travaillent dans le cœur de la capitale en accordant la priorité à diverses options de logement (comme des logements abordables, des logements qui tiennent compte des besoins des familles et des logements locatifs) afin d'intensifier les activités dans les centres-villes.
2. Appuyer la conversion de locaux à bureaux sous-utilisés en logements polyvalents et de rez-de-chaussée en commerces.
3. S'assurer que les nouveaux bâtiments sont adaptables pour une utilisation à long terme en intégrant un aménagement flexible, des agencements modulaires et des conceptions des structures permettant de répondre aux besoins changeants et à la croissance future.

4.5.4 Services commerciaux

Les entreprises commerciales privées contribuent à l'offre de services aux personnes qui visitent la région et celles qui y résident, ainsi qu'à la création d'emplois, à la cohésion communautaire et à la résilience économique. Ainsi, le cœur de la capitale doit accueillir un éventail diversifié d'offres commerciales qui créent une communauté conviviale pour la population et une destination de choix pour les touristes.

1. Soutenir les petites entreprises locales en leur offrant des espaces accessibles et abordables et en simplifiant les processus qui encouragent l'entrepreneuriat et qui rehaussent l'économie locale.
2. Assurer une gamme vaste et diversifiée d'offres commerciales, comme les services essentiels (épiceries, soins de santé, services personnels et garderie) et d'autres entreprises locales pour répondre aux besoins du public, tout en renforçant la résilience économique.
3. Favoriser des partenariats stratégiques avec les secteurs public et privé afin d'instaurer des services commerciaux complémentaires, comme les biens de location, la restauration, les programmes de loisir et les évènements qui animent le domaine public.



4.6 MOBILITÉ ET ACCÈS

Le cœur de la capitale doit offrir plusieurs options de transport sécuritaires et équitables afin de garantir une expérience de mobilité agréable aux personnes qui y vivent et qui le visitent, tout en assurant des liaisons harmonieuses entre les différents secteurs de la région.

4.6.1 Domaine piétonnier

L'amélioration du domaine piétonnier est essentielle pour favoriser une expérience urbaine invitante et dynamique dans le cœur de la capitale, en particulier le long du boulevard de la Confédération. Le cœur de la capitale doit offrir un domaine public sécuritaire, accessible universellement, agréable et de grande qualité qui encourage les gens à se promener et s'attarder à leur guise.

1. Accorder la priorité au confort, à la sécurité et au plaisir des personnes qui circulent à pied et veiller à ce que les allées et les voies piétonnes soient accessibles par toutes et tous, bien entretenues et exemptes d'obstacles.
2. Créer des rues sécuritaires et attrayantes mettant les gens au premier plan, avec des traverses piétonnes à niveau fréquentes et dégagées.
3. Cerner les possibilités d'établir des zones piétonnes ou de restreindre l'accès aux véhicules à certains moments à des endroits stratégiques, en particulier lors des célébrations nationales ou d'évènements spéciaux, afin d'améliorer l'expérience piétonnière et celle des personnes en visite.

4.6.2 Réseau de mobilité active

Le cœur de la capitale est un secteur compact, propice à la marche et bien connecté, qui se parcourt et se découvre le plus facilement à faible allure. Le cœur de la capitale doit donner la priorité aux transports actifs en reliant les trottoirs, les pistes cyclables, les sentiers et les intersections en un réseau sécuritaire, inclusif et intégré qui facilite l'accès au cœur de la capitale et les déplacements à l'intérieur de celui-ci.

1. Mettre en œuvre des mesures d'accessibilité universelle pour offrir des déplacements sans obstacle dans l'ensemble du cœur de la capitale, comme des feux piétons accessibles, des surfaces podotactiles, des lieux de repos, ainsi qu'un système accessible de signalisation et d'orientation.
2. Terminer et consolider le réseau du Sentier de la capitale le long du boulevard de la Confédération et maintenir un accès continu en toute saison.
3. Compléter le réseau du Sentier de la capitale le long des berges et des parcs, incluant la redirection ou l'ajout de voies secondaires pour contourner les zones inondables.
4. Améliorer la sécurité et l'intégration du réseau pour les cyclistes en mettant en place des pistes cyclables protégées, des passages pour bicyclettes et des conceptions d'intersections améliorées qui accordent la priorité aux interactions sécuritaires entre les cyclistes et les véhicules sans gêner ou encombrer les espaces piétonniers.
5. Établir des lignes directrices claires et des zones désignées pour l'utilisation de véhicules mobilité électrique et de micromobilité (comme les vélos ou les trottinettes électriques), et veiller à ce qu'ils ne compromettent pas la sécurité de la population piétonnière ou l'accessibilité.
6. Appuyer l'application rigoureuse des interdictions de stationnement sur les trottoirs, les voies cyclables et dans les installations pour le transport en commun et les autres espaces publics où la présence de véhicules automobiles n'est pas souhaitée.

4.6.3 Services de transport en commun et de mobilité partagés

Les transports en commun sont la colonne vertébrale d'une ville agréable à vivre, car ils permettent aux gens de se déplacer de manière efficace, abordable et durable. Le cœur de la capitale doit encourager une offre intégrée de transports collectifs structurants, ainsi que des lignes d'autobus efficaces, des navettes, des bateaux-taxis et des services de mobilité partagée permettant d'accéder à des destinations à l'intérieur et à l'extérieur du cœur de la capitale.

1. Promouvoir la mise en place d'un réseau de transport en commun interprovincial structurant, intégré et efficace, offrant un service amélioré vers les destinations de la capitale, un système de tarification intégré, une signalisation harmonisée ainsi que de l'information en temps réel afin de faciliter l'orientation et d'améliorer l'expérience des personnes en visite.
2. Continuer le développement d'une boucle interprovinciale de transport en commun entre le centre-ville d'Ottawa et le centre-ville de Gatineau.
3. Élargir les options pour faciliter l'accès au parc de la Gatineau et à d'autres attractions et destinations à l'intérieur et à l'extérieur du cœur de la capitale, notamment par des services de navettes et de bateaux-taxis.
4. Encourager les mesures préférentielles pour le transport en commun comme les voies réservées aux véhicules multioccupants et les systèmes de priorisation aux feux, notamment sur les ponts interprovinciaux.
5. Soutenir les systèmes régionaux d'autopartage et de vélopartage en tant que complément aux services de transport en commun et pour réduire la nécessité de posséder un véhicule privé.

4.6.4 Liens régionaux et transport de marchandises

Doté de cinq ponts interprovinciaux et de liens routiers importants, le cœur de la capitale sert de centre névralgique pour le transport régional. Cette concentration de ponts interprovinciaux génère une importante circulation de voitures et de camions qui traversent le cœur de la capitale sans s'y arrêter. Le volume élevé de camions interprovinciaux qui empruntent les rues du centre-ville, principalement à Ottawa, pour rejoindre les réseaux routiers provinciaux du Québec et de l'Ontario a des répercussions négatives sur les quartiers environnants en termes de bruit, de pollution et de sécurité. Le cœur de la capitale doit viser à établir un réseau de transport holistique et intégré qui permet la circulation des personnes, des biens et des services, tout en atténuant les volumes de camions et leurs effets.

1. Accroître la capacité de déplacement des personnes sur les liens interprovinciaux en réaffectant les voies de circulation de véhicules au transport en commun ou à la mobilité active afin de réduire la circulation dans le cœur de la capitale.
2. Rechercher des occasions de détourner la circulation régionale des camions et la circulation de transit du cœur de la capitale et améliorer le caractère du paysage de rue et l'expérience piétonnière dans les principaux corridors.
3. Appuyer les stratégies d'atténuation visant à réduire au minimum les effets des déplacements des camions sur les communautés voisines.
4. Soutenir la mise en place de solutions de logistique urbaine comme les mini-centres de distribution pour réduire le nombre de véhicules lourds circulant dans le cœur de la capitale.

4.6.5 Gestion de la demande de transport

Compte tenu de la densité et du caractère urbain du cœur de la capitale, des stratégies efficaces de gestion de la demande de transport sont essentielles pour atténuer la congestion, réduire les émissions et améliorer la mobilité globale et la qualité de vie. Le cœur de la capitale doit privilégier et promouvoir l'utilisation de solutions de rechange aux véhicules privés par les personnes qui résident dans la capitale, celles qui y travaillent et celles qui la visitent.

1. Encourager les employeurs fédéraux à mettre en œuvre des programmes incitatifs pour accroître l'adoption de modes de transport durables par les membres du personnel (p. ex. laissez-passer pour le transport en commun, programmes d'indemnités de stationnement, de covoiturage et de retour garanti à domicile, mise à disposition de véhicules électriques et de bicyclettes pour les déplacements professionnels, ainsi que stationnements sécuritaires pour les vélos et vestiaires).
2. Encourager les destinations, évènements et festivals d'envergure à promouvoir activement les modes de transport durables en mettant l'accent sur l'accès en transport collectif et actif et en offrant des options de navettes ou des incitatifs aux touristes sans voiture.
3. Appuyer l'étude d'éventuels programmes pour encourager le transport collectif et actif et décourager la conduite dans le cœur de la capitale.
4. Encourager la collecte et le partage de données sur la mobilité entre les partenaires, le milieu universitaire et le public afin d'appuyer la planification régionale des transports et appuyer l'élaboration de solutions novatrices.

4.6.6 Stationnement et accès

Certains stationnements de surface et certaines voies d'accès occupent des terrains urbains de grande valeur, en particulier lorsqu'ils sont situés sur des terrains de choix au bord de la rivière. Le cœur de la capitale doit envisager des solutions pour répondre aux besoins opérationnels des organismes et institutions fédéraux tout en cherchant à réduire le nombre total de places de stationnement. Ces solutions comprennent le réaménagement des stationnements et des voies de circulation afin de reconvertir les lieux à des usages plus bénéfiques et d'améliorer l'accès du public aux berges.

1. Réduire au minimum le stationnement en surface dans le cœur de la capitale et privilégier des solutions de stationnement compactes et efficaces qui réduisent les répercussions sur le domaine public.
2. Aménager des espaces partagés conviviaux notamment inspirés du concept de « woonerf » qui atténuent les effets des exigences fonctionnelles des voies d'accès, des allées et des aires de chargement, en particulier dans les parcs publics ou à proximité d'institutions publiques.
3. Soutenir l'élaboration d'une stratégie de gestion des bordures de rues qui accorde la priorité aux zones de ramassage, aux débarcadères, aux livraisons et au stationnement à court terme afin d'optimiser l'utilisation de l'espace, incluant les places réservées au stationnement accessible et aux autobus touristiques pour soutenir le tourisme et l'expérience des visiteurs.

4.6.7 Information et orientation multimodale

L'information accessible et des systèmes d'orientation efficaces sont essentiels pour promouvoir la mobilité durable et faire en sorte que les gens aient une expérience agréable au moment de se rendre dans le cœur de la capitale ou de s'y déplacer. Le cœur de la capitale a comme objectif de faciliter la planification des déplacements multimodaux et d'assurer une signalisation normalisée répondant aux différents besoins de la population, notamment les personnes qui de déplacent à pied et à vélo, pour qu'elle puisse se déplacer en toute sécurité et de manière fluide.

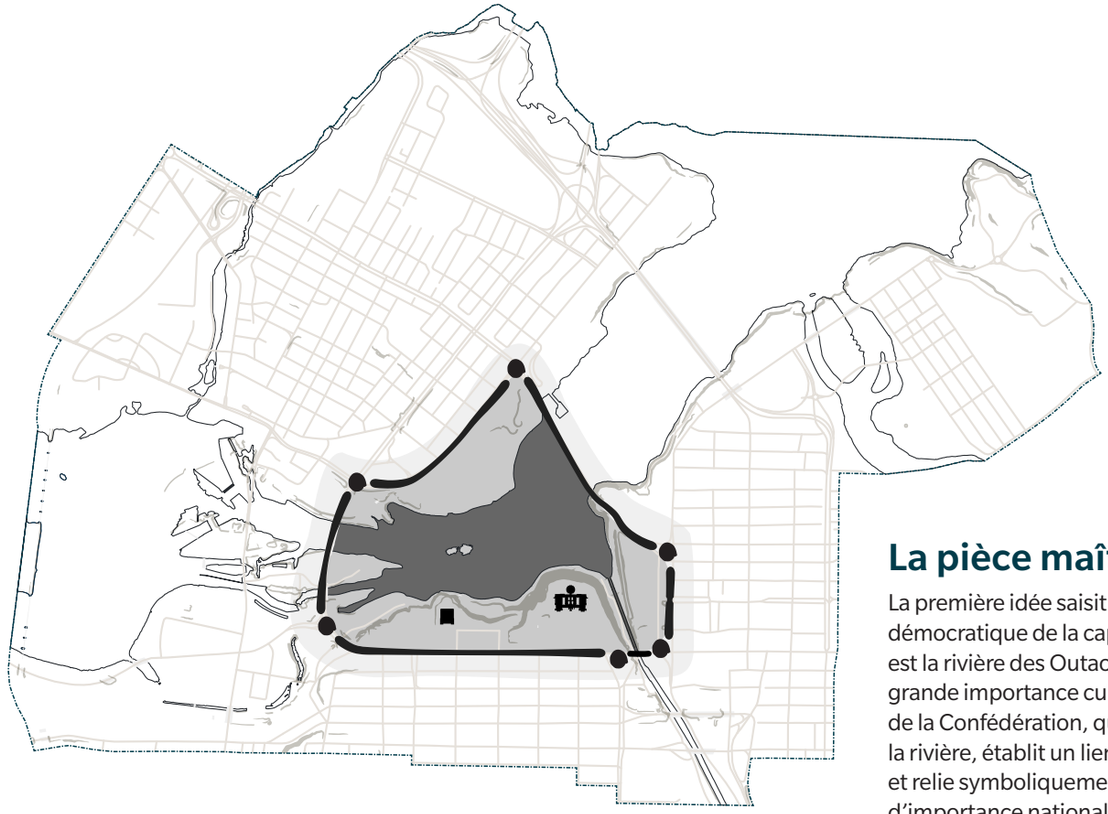
1. Concevoir et installer une signalisation uniforme et accessible qui est adaptée aux différentes personnes qui l'utilisent, comme les personnes qui circulent à pied et à vélo. De plus, mettre en évidence la signalisation aux principaux points de décision et intersections (comme les ponts et les principales intersections).
2. Promouvoir des outils de planification multimodaux pour permettre aux résidents et aux visiteurs de planifier plus facilement leurs déplacements vers le cœur de la capitale et dans celui-ci, et à tirer parti des modes de transport durables.
3. Tirer parti des solutions numériques pour fournir au public de l'information en temps réel accessible à toutes et tous, et une aide personnalisée à la navigation pour les personnes qui résident dans la région celles qui la visitent.



5
CONCEPTS

5 CONCEPTS

Le concept est le cadre directeur qui illustre les configurations spatiales et l'aménagement du secteur du cœur de la capitale. Il reprend de nombreuses idées des plans antérieurs, tout en y apportant de nouveaux éléments et de nouvelles nuances. Il repose sur deux notions clés, soit celle de le pièce maîtresse et celle de la dualité ville-capitale.



La pièce maîtresse du cœur de la capitale

La pièce maîtresse

La première idée saisit l'essence symbolique et démocratique de la capitale. Son point d'intérêt est la rivière des Outaouais, un lieu d'une grande importance culturelle. Le boulevard de la Confédération, qui entoure le bassin de la rivière, établit un lien entre les deux rives et relie symboliquement une série de lieux d'importance nationale, notamment la colline du Parlement et la Cour suprême du Canada, symboles par excellence de la démocratie et de la justice canadiennes. Les emplacements qui se trouvent dans la pièce maîtresse sont fondamentaux pour l'identité et le caractère de la capitale et revêtent une importance symbolique primordiale. Ils doivent donc faire l'objet d'une priorité particulière en matière de conception et d'intendance.



Dualité ville-capitale

La deuxième idée reconnaît les synergies et les chevauchements entre les échelles nationale et locale : la capitale est une ville, et la ville est une capitale. Bien que la mission première de la CCN soit de bâtir une capitale inspirante pour l'ensemble de la population canadienne, on ne peut ignorer la nature urbaine et l'habitabilité de la région. Ce concept reconnaît la dualité et la synergie entre la dimension locale et la dimension nationale. Il présente une interprétation plus nuancée et plus large du concept existant de « Ville et Couronne », permettant de concilier les aspects de la forme, de la fonction et de l'expérience.

- **Le volet de la capitale** est un symbole de l'identité nationale et de la démocratie. Ce volet témoigne du rôle de la capitale, de son image, de sa présence et de sa réputation à l'échelle internationale, notamment son architecture monumentale, ses grands lieux publics et ses activités et évènements d'importance nationale. Cette importance a contribué à façonner des concepts de planification comme la masse des terrains d'intérêt national et la primauté symbolique des symboles nationaux et des institutions culturelles. Il est essentiel de maintenir ces symboles visibles et à l'avant-plan du secteur du cœur de la capitale pour préserver la présence et le caractère internationaux du siège du gouvernement du Canada.
- **Le volet de la ville** représente le caractère local, la vie quotidienne et les activités des deux villes dans deux provinces et de leur population. Ce volet témoigne de la vitalité économique, de la qualité de vie et du dynamisme du secteur du cœur de la capitale, et il soutient et enrichit le volet de la capitale.

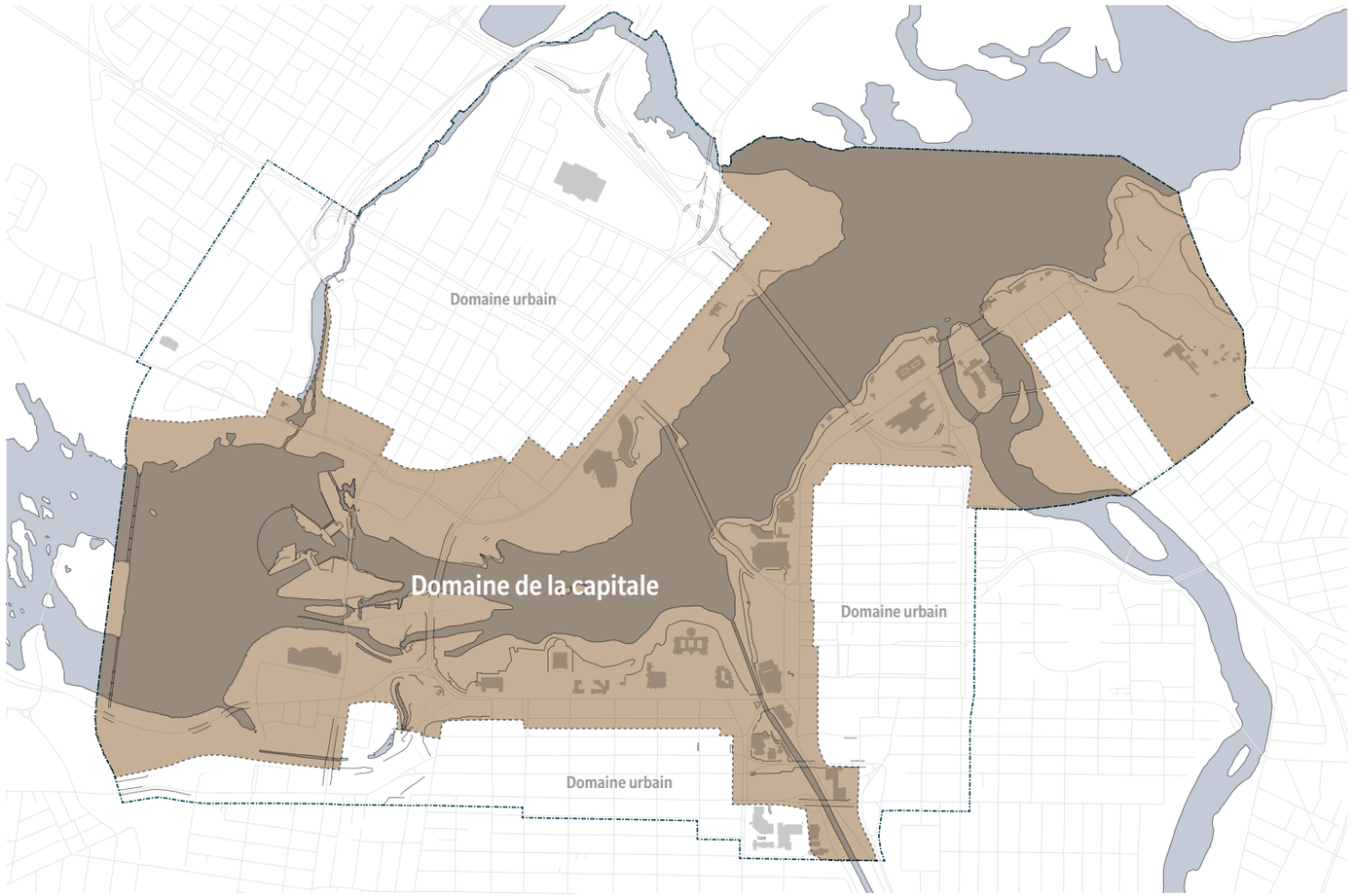
La dualité entre les deux volets est importante, mais indissociable. Il est important que la capitale appuie les fonctions urbaines et que les villes appuient les fonctions relatives à la capitale. Dans les faits, cela signifie que la collaboration et la coopération entre le gouvernement fédéral et l'administration municipale sont essentielles à l'amélioration continue du secteur du cœur de la capitale.

La démarcation entre ces deux volets n'est pas tracée selon des frontières physiques bien délimitées. Les fonctions relatives à la capitale et celles à caractère urbain sont étroitement liées et complexes, et leur importance varie selon l'emplacement et le contexte. Le concept du cœur de la capitale favorise une intégration réfléchie des caractéristiques et des interfaces relatives à la capitale et à la ville, afin de créer un ensemble cohérent pour une expérience de la capitale sans rupture.

Intégration au domaine de la capitale

De ces deux idées émerge l'intégration au domaine de la capitale. Le rôle principal de la CCN est de veiller à ce que les besoins et les fonctions du gouvernement fédéral soient pris en compte, tout en s'assurant que la capitale est conçue d'une manière qui est à la hauteur de son importance nationale en tant que siège du gouvernement du Canada, une responsabilité qu'elle assume en collaboration avec ses partenaires du fédéral.

Le domaine de la capitale comprend les lieux et symboles fédéraux les plus importants à l'échelle nationale, et donc ceux qui exigent la plus grande qualité en matière d'aménagement. Ses éléments comprennent des bâtiments emblématiques, des monuments nationaux, des parcours d'honneur, des terrains et des parcs publics, des secteurs riverains remarquables et des lieux de rassemblement distinctifs. À l'intérieur de celui-ci, les caractéristiques de la capitale doivent être prioritaires et mises en valeur afin de préserver et de rehausser leur importance symbolique et leur caractère distinctif. À partir du domaine de la capitale, l'accent est mis sur le domaine urbain, qui comprend les quartiers avoisinants, les paysages de rue, les marchés et les espaces publics et privés qui confèrent à la capitale son caractère local et sa vitalité. La frontière entre ces deux zones est variée et nuancée, et les interfaces et les transitions méritent une attention particulière.



Domaine de la capitale

Les grandes orientations

Les trois grandes orientations sont les principaux catalyseurs du changement dans le plan conceptuel. Ces idées entraîneront des transformations et contribueront à hiérarchiser les projets et les investissements afin de façonner l'avenir du secteur du cœur de la capitale. Les grandes orientations s'inscrivent dans l'orientation de la vision et ouvrent des voies directes vers des interventions futures. Les trois grandes orientations sont les suivantes :



Mettre en valeur les berges

Améliorer le secteur riverain et les berges grâce à de nouveaux espaces, lieux et caractéristiques axés sur l'eau.

- Orienter les nouveaux bâtiments face à l'eau.
- Améliorer les espaces du secteur riverain grâce à des commodités complémentaires.
- Dynamiser les façades des bâtiments le long du secteur riverain.
- Créer de nouveaux quais, plateformes et accès à l'eau.

Aménager des lieux d'exception

Créer et améliorer des destinations uniques et mémorables qui ravivent le domaine public et l'expérience de la capitale.

- Valoriser les destinations existantes.
- Réutiliser et réimaginer l'espace sous-utilisé et les terrains non aménagés.
- Intégrer le caractère distinctif du paysage naturel et culturel du Nord dans des initiatives de création de lieux d'intérêt.
- Ajouter des services et des commodités.

Créer des liens

Créer des infrastructures publiques qui favorisent les modes de transport durable et actif.

- Accorder la priorité à la population piétonnières.
- Relier les principaux sentiers et les principales destinations.
- Améliorer le transport en commun interprovincial.

Plan conceptuel

Les idées sous-jacentes du plan conceptuel sont élaborées à l'aide de cinq volets distincts qui traitent de façon holistique le domaine de la capitale et le domaine urbain :

1 Les berges de la capitale

2 Les lieux publics et les espaces verts de la capitale

3 Le tissu de la capitale

4 Les paysages de rue de la capitale

5 Les destinations de la capitale

Ces volets offrent divers outils stratégiques pour orienter la planification et l'approbation des projets à venir. Ces outils vont des affectations du sol explicites et des superpositions qui prescrivent l'utilisation et les fonctions autorisées de certains terrains aux catégories d'entités descriptives qui fournissent des critères qualitatifs pour la conception et la mise en œuvre des caractéristiques et des éléments souhaités. Ensemble, ces politiques constituent un cadre souple et nuancé qui offre des paramètres clairs pour les principales utilisations des terrains, comme l'implantation des bâtiments et l'attribution d'espaces ouverts, ainsi que des critères largement applicables aux caractéristiques et scénarios courants.



Plan conceptuel du cœur de la capitale

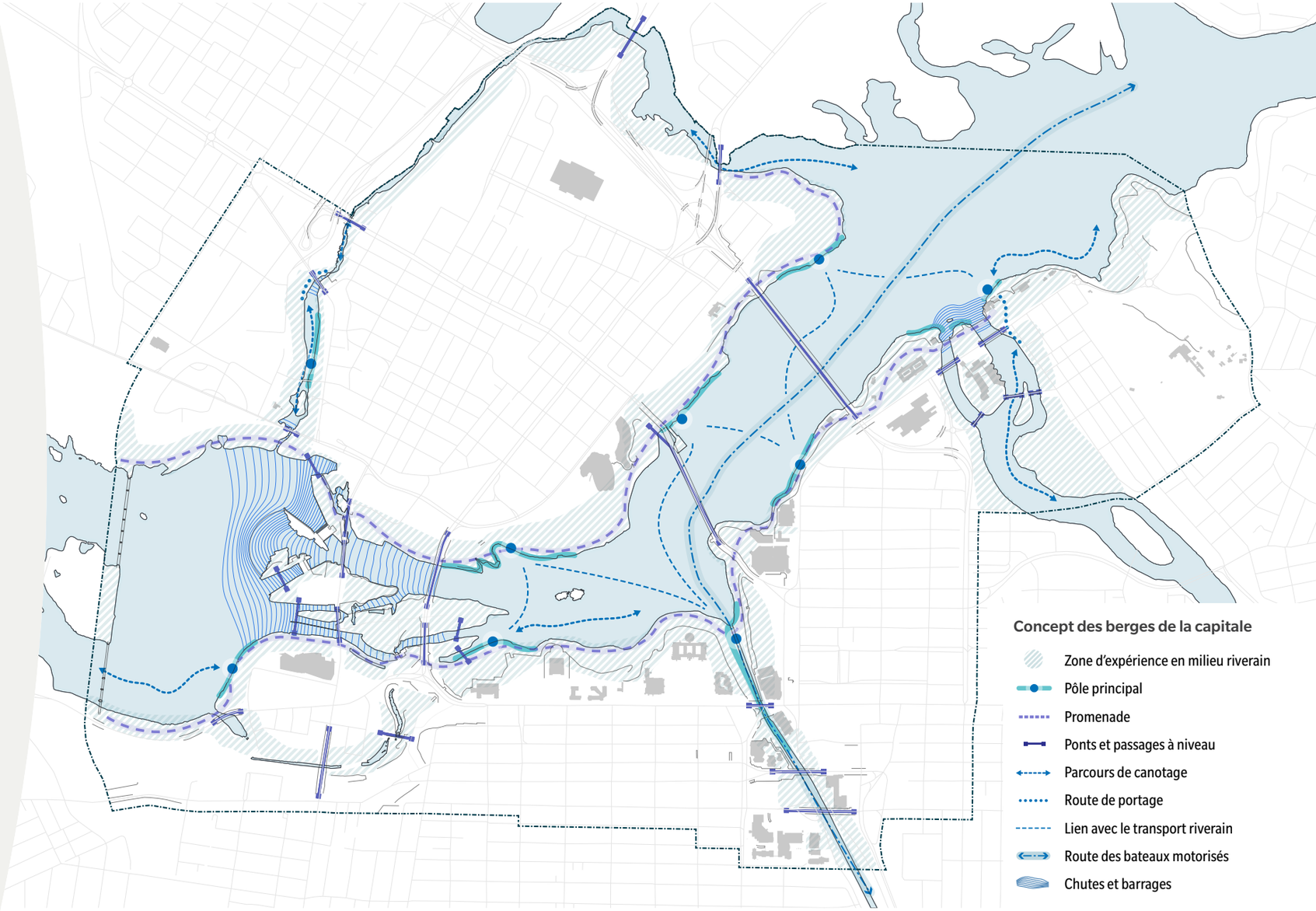
- Pôle riverain principal
- Accès à l'eau
- Lien
- Espace libre
- Îlot urbain
- Terrains institutionnels
- Zone d'intervention
- Boulevard de la Confédération
- Lien du boulevard de la Confédération
- Pôle du boulevard de la Confédération
- Rue secondaire de la capitale
- Promenade de la capitale
- Avenue urbaine
- Rue principale
- Institution emblématique
- Institution future
- Lieu important

5.1 LES BERGES DE LA CAPITALE

La ville est traversée par un réseau de berges et de promenades luxuriantes et résilientes, ponctuées de points d'animation et d'activités dynamiques qui donnent sur les cours d'eau.

Principaux objectifs

1. Offrir une gamme d'expériences urbaines au bord de l'eau s'intégrant à des paysages riverains naturalisés.
2. Améliorer les points d'accès et tirer parti de la topographie pour créer des promenades et des points de vue attrayants au bord de l'eau.
3. Offrir des services et des aménagements récréatifs pour créer des pôles attrayants et dynamiques et des lieux où l'on s'attarde.
4. Intégrer des quais et des infrastructures pour les activités nautiques comme la navigation de plaisance, le canotage et la natation.
5. Mettre en œuvre des solutions de conception résilientes et axées sur la nature qui favorisent la biodiversité et l'intégrité écologique, préviennent l'érosion et atténuent les risques d'inondation.



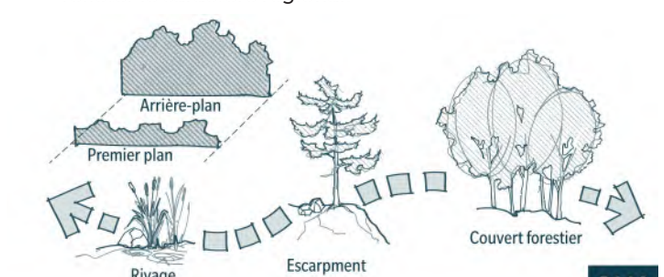
5.1.1 Expérience en milieu riverain

Il y a environ 35 km de rives dans le secteur du cœur de la capitale, allant des canaux artificiels et des rivages urbains aux zones riveraines naturalisées. La conception des espaces riverains devrait offrir des possibilités et des expériences de création d'espaces urbains tout en respectant et en mettant de l'avant les paysages culturels et l'importance des cours d'eau.

A Paysages riverains

Les concepts d'aménagement des berges doivent s'intégrer dans l'environnement afin de préserver le caractère emblématique du paysage riverain de la capitale.

- **i** Tenir compte de l'ensemble des paysages culturels et des caractéristiques qui définissent le caractère des cours d'eau, et élaborer des plans qui respectent leur héritage historique unique et leur importance culturelle actuelle.
  - **a** Poursuivre le dialogue avec la Nation algonquine sur l'utilisation des terres riveraines et les occasions d'animation, ce qui comprend l'interprétation.
- **ii** Dans le cadre de la conception en secteur riverain, évaluer le contexte du site concerné.
  - **a** Prendre en compte le paysage comme élément de premier plan dans les scènes et les panoramas importants de la capitale, et concevoir la végétation et les éléments bâtis de manière à améliorer la composition globale.
  - **b** Conserver les affleurements rocheux et incorporer la végétation indigène dans la mesure du possible pour refléter le caractère régional.



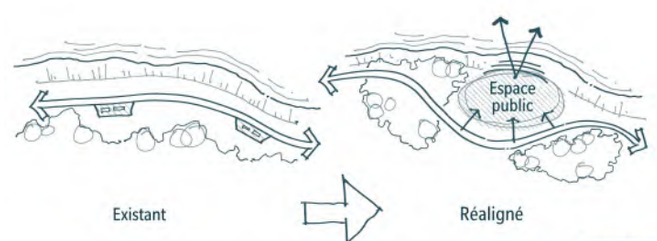
5.1.1 A

- **iii** Maintenir le caractère verdoyant des rives en concevant des corridors végétalisés qui relient les habitats urbains et les parcs, afin de soutenir les fonctions écologiques et la biodiversité urbaine.
- **iv** Lorsque des aménagements construits sont requis ou planifiés, intégrer les caractéristiques techniques et d'infrastructure dans le paysage riverain à l'aide d'aménagements du lieu exemplaires et de dispositifs architecturaux de qualité.

B Création de lieux d'intérêt

Le long des cours d'eau, aménager les espaces et saisir les occasions de créer des espaces uniques, dynamiques et significatifs qui contribuent au caractère et à l'identité du secteur riverain.

- **i** Concevoir des espaces qui célèbrent l'histoire du cours d'eau et son importance culturelle.
  - **a** Faire participer les collectivités algonquines et les intervenants pertinents au processus de conception afin d'intégrer l'importance culturelle et historique de la rivière.
  - **b** Intégrer de l'art public, des expositions d'interprétation et des marqueurs culturels.
  - **c** Aménager des espaces pour les évènements et les rassemblements publics afin de faire des berges un point central de l'activité urbaine.
- **ii** Aménager des lieux de rassemblement au bord de l'eau.
  - **a** Réaménager les sentiers afin d'éviter une linéarité monotone le long des rives.

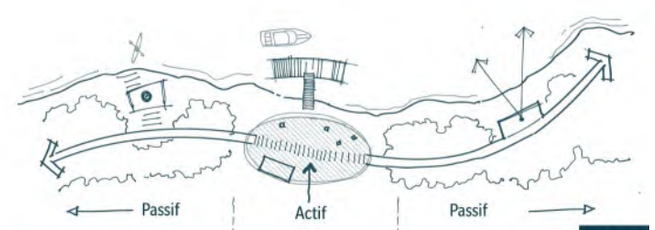


5.1.1 B

C Pôles

Les pôles riverains soutiennent la création de lieux d'intérêt le long des rives. Ces installations devraient être situées de manière à optimiser l'interaction avec les cours d'eau à des emplacements clés, ainsi qu'à coordonner les investissements dans les terrains riverains ainsi que leur utilisation.

- **i** Concevoir une séquence logique de pôles principaux et secondaires nouveaux et existants, offrant toute une gamme d'expériences et d'activités riveraines en milieu urbain.
- **ii** Regrouper les commodités et les services afin de créer un ensemble cohérent et dynamique d'activités et de services publics.
- **iii** Mettre en place des zones d'activités concentrées réparties stratégiquement qui proposent des commerçants, des commodités publiques et divers services.
- **iv** Toute installation commerciale située dans les pôles riverains doit favoriser l'accès public et les commodités publiques, afin d'éviter la privatisation de l'expérience riveraine.
- **v** Entre les pôles, maintenir des espaces passifs qui offrent des cadres paisibles propices à la contemplation.



5.1.1 C

5.1.1 Expérience en milieu riverain

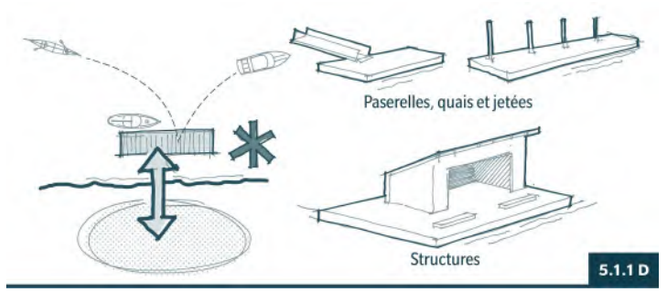
vi Les **pôles principaux** représentent les investissements les plus importants dans l'infrastructure et les aménagements publics sur le bord de l'eau. Le concept prévoit neuf pôles principaux, soit le canal Rideau, le ruisseau de la Brasserie, la baie de Nepean, la rue Cliff, l'entrée de la pointe Scott, le parc Jacques-Cartier Sud, la promenade Lady-Grey, le parc Jacques-Cartier Nord et les chutes Rideau.

- **a** Aménager des espaces riverains publics améliorés dotés d'éléments tels que des places, des passerelles ou d'autres structures bâties, constituant des destinations importantes.
- **b** Intégrer de grandes installations riveraines, comme des jetées et des quais, là où elles sont nécessaires pour soutenir la navigation et les activités nautiques.
- **c** Offrir des commodités publiques et des services complémentaires appropriés, p. ex. des installations sanitaires, des pavillons et des offres commerciales à petite échelle, comme des services de location.
- **d** Établi les pôles principaux à proximité des principaux points de vue et d'accès au rivage, des pôles de transport en commun et des destinations touristiques populaires.

vii **Les pôles secondaires** créent des points d'intérêt de petite à moyenne échelle entre les pôles principaux.

- **a** Disposer les pôles secondaires à des endroits appropriés, loin des courants forts, des forces hydrologiques extrêmes et des zones écologiquement sensibles.
- **b** Inclure des aménagements comme des quais, des plateformes, des belvédères, des escaliers et des accès aux parcours de canotage.
- **c** Créer des espaces publics passifs permettant de se reposer et de profiter du cadre riverain.

D Commodités du secteur riverain



5.1.1 D

i Dans des pôles et des emplacements riverains stratégiques, aménager des infrastructures riveraines sur mesure et des commodités destinées à permettre l'accès public aux cours d'eau, notamment :

- des jetées et des quais publics — de grandes structures pouvant accueillir plusieurs utilisateurs, y compris du mobilier urbain et des espaces publics favorisant l'interaction avec le plan d'eau;
- des marinas, des points d'amarrage et des rampes de mise à l'eau — des installations publiques et privées pour les déplacements nautiques et les loisirs;
- des routes de portage — un réseau de points de mise à l'eau et de sortie, ainsi que des parcours balisés permettant aux pagayeurs d'accéder aux cours d'eau et de contourner en toute sécurité les écluses, les barrages et les chutes;
- des structures flottantes — des barges et d'autres structures flottantes permettant des installations saisonnières dans les secteurs riverains contraints par l'espace ou la sensibilité des berges.

5.1.2 Promenades

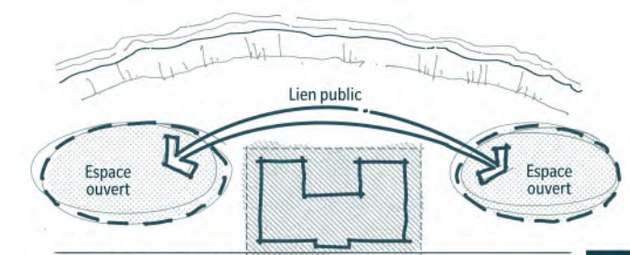
Le long des cours d'eau au cœur de la capitale, créer des corridors riverains publics continus et des expériences riveraines de grande qualité.

i Optimiser les sentiers riverains en aménageant de vastes espaces piétonniers et des bordures ouvertes sur le paysage riverain.

- **a** Aménager des sentiers larges et accessibles intégrant des lieux de repos et du mobilier urbain.
- **b** Créer des sentiers et des promenades bien éclairés et continus le long des rives et des plateaux riverains permettant une variété d'activités, comme la marche, le vélo et le jogging.

ii Concevoir des aménagements continus le long des rives afin de soutenir les corridors écologiques et les sentiers récréatifs.

- **a** Dans la mesure du possible, préserver de larges corridors riverains publics autour des institutions publiques et des terrains privés, et les relier aux espaces publics adjacents.



5.1.2

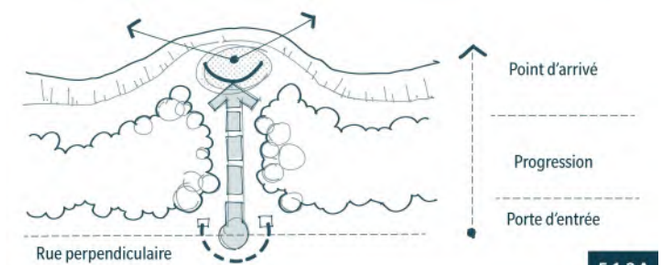
iii Donner priorité aux espaces publics et restreindre l'accès des véhicules dans les zones riveraines.

- **a** Réhabiliter les espaces publics et améliorer les liens avec l'espace riverain en supprimant, dans la mesure du possible, les voies de service, le stationnement de surface ainsi que les structures et les espaces utilitaires.
- **b** Intégrer des obstacles physiques pour limiter l'accès des véhicules, comme des bornes rétractables, afin de permettre un accès seulement aux fins et aux heures autorisées.

5.1.2 Promenades

A Points d'arrivée

Mettre en valeur et renforcer les points d'arrivée afin d'améliorer l'accès public et l'orientation dans les promenades et les espaces riverains.



5.1.2 A

i Insister sur les principes fondamentaux d'aménagement urbain pour mettre de l'avant les étapes de l'entrée, du parcours et de l'arrivée aux rives.

- **a** Aménager les principaux points d'arrivée de manière à fournir de grands espaces publics et des vues dégagées sur les berges.
- **b** Fournir des éléments du domaine public de grande qualité, comme l'éclairage, le mobilier et l'aménagement paysager, afin de bien définir et de mettre de l'avant le sentiment d'arrivée du public.

ii Mettre en valeur les liens entre les rives, les sentiers adjacents, les parcs et les quartiers, et concevoir des liaisons harmonieuses avec les réseaux de sentiers et les paysages de rue.

- **a** Renforcer les aménagements de rues perpendiculaires et les liens piétonniers en tant que points d'arrivée.

B Lieux de repos et places assises

À intervalles réguliers le long des promenades riveraines, aménager des lieux de repos et des places assises pour que les visiteurs puissent profiter du paysage riverain.

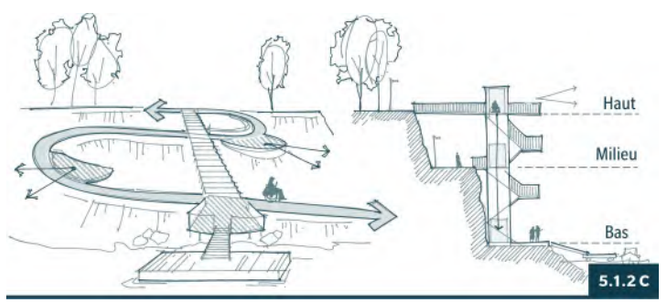
i Fournir des lieux de repos et des endroits où les visiteurs peuvent s'arrêter, admirer le paysage et interagir avec l'environnement à intervalles réguliers le long du rivage.

ii Envisager l'ajout de belvédères et de plateformes surélevées ou en saillie offrant des points de vue uniques et des espaces publics supplémentaires le long des sentiers et des promenades.

iii Concevoir des espaces et des installations qui favorisent la détente et les interactions sociales, comme des assises confortables, des hamacs, des structures d'ombrage et des installations d'interprétation ou artistiques.

C Escarpements et remblais

Adapter les caractéristiques topographiques importantes des rives pour assurer l'accès du public et améliorer l'expérience utilisateur.



5.1.2 C

i Dans les zones accessibles au public où le terrain est escarpé, aménager des sentiers, des rampes et des escaliers universellement accessibles pour relier les niveaux.

ii Aménager des lieux surélevés, comme des belvédères, offrant une vue imprenable et sans obstruction sur les rives.

- **a** Mettre en valeur les points de vue surélevés donnant sur la rivière. Ces endroits peuvent être mis en valeur à la fois comme sites panoramiques et lieux publics d'observation.

iii Développer des aménagements en paliers comprenant un enchaînement attrayant d'espaces publics offrant des points de repos universellement accessibles et des pentes adaptées à un vaste éventail de capacités.

- **a** Lorsque la topographie ne permet pas des liaisons au même niveau, aménager des accès universellement accessibles en surface, avec des indications claires et des trajets de rechange.
- **b** Envisager de mettre en place des liens mécaniques pour l'accès à des endroits et à des destinations stratégiques, comme des ascenseurs et des funiculaires, afin de faciliter l'accessibilité universelle.
- **c** Veiller à ce que les aménagements conservent les qualités inhérentes aux points d'intérêt naturels et aux caractéristiques géographiques.

iv Veiller à ce que l'emplacement, la conception et l'utilisation des infrastructures bâties n'entraînent pas d'effets environnementaux négatifs sur les habitats sensibles situés sur les escarpements.

D Ponts et passages à niveau

Afin d'améliorer l'accessibilité et l'expérience du public au bord de l'eau, concevoir des ponts interprovinciaux aménagés aux fins du transport actif pour relier les sentiers et les promenades riveraines et pour servir de destinations en soi.

i Passerelles aménagées aux fins du transport actif :

- **a** Relier les rives et les îles avec des ponts et des passages aménagés aux fins du transport actif pour assurer la continuité des parcours du Sentier de la capitale et favoriser l'accès aux îles.
- **b** S'assurer que les ponts sont suffisamment larges (plus de 5 m) pour répondre à l'utilisation et à la demande futures.

5.1.2 Promenades

c Intégrer des obstacles physiques pour limiter l'accès des véhicules, comme des bornes rétractables, afin de permettre un accès seulement aux fins et aux heures autorisées.

ii Ponts interprovinciaux :

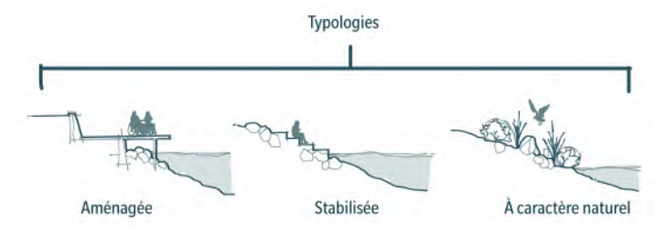
a Inclure des installations piétonnières et cyclistes spacieuses et sécuritaires sur tous les grands ponts afin d'améliorer les liens régionaux.

b Optimiser les liens entre les sentiers et les culées de ponts pour mettre l'accent sur les points d'arrivée au bord de l'eau.

c Intégrer des belvédères et des points d'observation aux passages au-dessus des cours d'eau afin de mettre en valeur des vues spectaculaires et panoramiques.

5.1.3 Typologies de rivage

Avant de procéder à un aménagement le long d'un rivage, déterminer la typologie du rivage et l'approche à adopter en fonction de l'usage prévu et des installations envisagées. Les aménagements riverains présentent généralement l'une des trois typologies suivantes : aménagée, stabilisée et à caractère naturel.



5.1.3

A Rivages

Les interventions sur les rivages devraient inclure un mélange des trois typologies afin des créer des lieux animés et résilients.

i Accorder la priorité aux rivages aménagés à proximité des pôles et des lieux publics urbains.

ii Aménager des berges stabilisées dans certaines zones pour protéger les sentiers, les infrastructures bâties et les rives vulnérables à l'érosion.

iii Dans la mesure du possible, réhabiliter et améliorer les rivages afin d'accroître les avantages écologiques et de réduire au minimum l'entretien continu.

iv Ces typologies peuvent être combinées de diverses façons et ne s'excluent pas mutuellement (p. ex. une promenade construite au-dessus d'une bordure de rivière naturalisée).

B Rivages aménagés

Cette typologie accorde la priorité à l'interaction humaine avec l'eau et comprend des murs, des quais et des éléments structuraux. Elle intègre des rivages fortement aménagés, conçus principalement pour une utilisation humaine, et de vastes infrastructures, des commodités publiques et des espaces pour les activités récréatives.

i Les rivages aménagés doivent être situés à proximité d'espaces publics, comme des parcs urbains, des esplanades, des quais et des marinas, près du bord de l'eau.

ii Les rivages aménagés peuvent inclure :

a des éléments structuraux importants, comme des murs de soutènement, des quais, des jetées et des culées, adaptés aux usages intensifs du site;

b des rivages consolidés conçus pour résister aux inondations et à l'érosion, tout en offrant un accès public jusqu'au bord de l'eau ou, dans certains cas, au-dessus de l'eau.

iii Assurer l'intégration d'éléments urbains, comme de l'éclairage, du mobilier, de l'affichage et des structures bâties, afin de dynamiser le bord de l'eau.

a Cela peut comprendre des services publics et des installations récréatives, comme des centres de location, des bâtiments, des pavillons et des kiosques saisonniers.

iv Veiller à ce que toutes les structures résistent aux inondations et intègrent des systèmes novateurs de gestion des eaux pluviales.

v Les rivages aménagés peuvent nécessiter des mesures d'atténuation créatives et des améliorations environnementales, comme des îlots de végétation, pour compenser les utilisations humaines.

C Rivages stabilisés

On a habituellement recours à cette typologie pour prévenir l'érosion et protéger les infrastructures aménagées, comme les sentiers, les parcs et les installations récréatives. Il peut s'agir d'éléments techniques et verts améliorés et de solutions naturelles pour maintenir la stabilité et l'équilibre entre l'activité humaine et les processus écologiques.

i Il convient de recourir à des interventions de stabilisation des rives appropriées au besoin.

ii Cette typologie peut nécessiter des interventions techniques robustes, comme l'enrochement et l'utilisation de toiles géotextiles et de revêtements en pierre, afin de stabiliser le rivage et de protéger les éléments adjacents, particulièrement dans les zones exposées aux courants forts et à l'action des vagues.

iii Intégrer des aménagements en terrasses aux endroits appropriés et varier les configurations du rivage afin de créer des espaces attrayants et de favoriser l'interaction humaine avec le bord de l'eau.

iv Accorder la priorité aux méthodes de bio-ingénierie dans la mesure du possible (p. ex. rivages vivants).

v Planter des espèces résistantes aux inondations le long du rivage pour prévenir l'érosion et améliorer la valeur écologique.

vi Concevoir des aménagements paysagers résistants aux inondations et des structures surélevées afin d'atténuer les répercussions des inondations saisonnières ou extrêmes.

5.1.3 Typologies de rivage

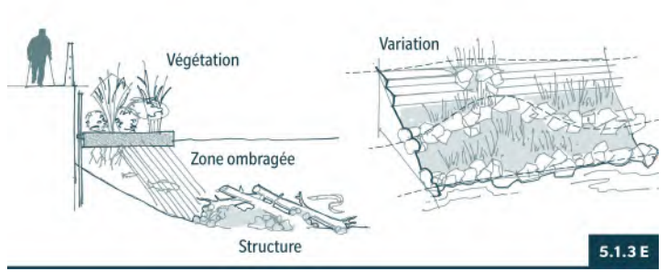
D Rivage à caractère naturel

Un rivage à caractère naturel désigne un secteur riverain qui a été restauré à un état plus naturel, souvent par la plantation de végétation indigène et la création d'habitats pour la faune locale. Ce processus aide à stabiliser les berges, à réduire l'érosion, à créer des habitats urbains et à améliorer la qualité de l'eau en filtrant les polluants. Il rehausse également la beauté et la valeur écologique de la région en favorisant un environnement plus durable et résilient.

- **i** Mettre l'accent sur la restauration et l'enrichissement de la végétation riveraine pour créer des habitats pour les espèces sauvages et améliorer les fonctions écologiques grâce à la plantation d'espèces indigènes et à l'enlèvement et au contrôle des espèces envahissantes.
- **ii** Accorder la priorité aux infrastructures naturelles et aux solutions axées sur la nature, comme les stratégies de gestion écologique des inondations intégrant des zones humides et des plaines inondables qui absorbent l'excès d'eau lors d'inondations.
- **iii** Réduire au minimum l'utilisation de structures dures en intégrant des zones tampons plantées, des zones riveraines et des pentes végétalisées pour un contrôle naturel de l'érosion et la restauration des habitats.
- **iv** Les rivages à caractère naturel peuvent comprendre des promenades en bois surélevées ou des sentiers perméables pour permettre aux piétons de se déplacer sans perturber l'écosystème.

E Améliorations écologiques

Les rivages remplissent d'importantes fonctions écologiques et soutiennent une grande variété d'espèces aquatiques, terrestres et riveraines. Dans toutes les typologies de rivages, il est possible de mettre en œuvre des solutions favorables à la nature afin d'accroître la biodiversité riveraine et aquatique.

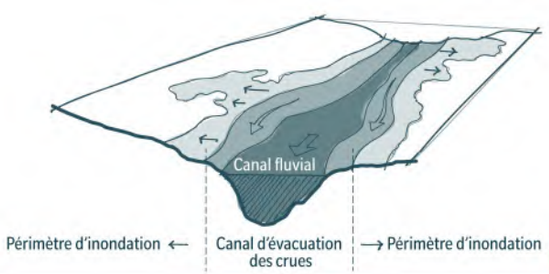


5.1.3 E

- **i** Diversifier les conditions riveraines pour créer des habitats de niche et une gamme variée de conditions écologiques.
  - **a** Prioriser les techniques de bio-ingénierie adaptées à la force du courant et aux variations du niveau de la rivière, capables de résister aux crues intenses et à l'érosion.
  - **b** Concevoir des rives sinueuses composées de multiples terrasses et niveaux adaptés aux fluctuations saisonnières du niveau de l'eau.
  - **c** Aménager des saillies ou des plateaux submergés le long des murs pour offrir un habitat aquatique et réduire la turbulence près du rivage.
- **ii** Lors de l'aménagement de nouvelles installations riveraines, minimiser les répercussions sur l'environnement et renforcer l'intégrité écologique du milieu dans la mesure du possible.
  - **a** Dans les zones où la biodiversité est limitée, introduire de la végétation pour restaurer les rivages dégradés et améliorer les caractéristiques de l'habitat.
  - **b** Envisager le recours à des îlots flottants ou à des plateformes de plantation ancrées pour intégrer des éléments naturels dans les zones fortement aménagées.
  - **c** Accorder la priorité aux éléments comme les troncs submergés, les masses racinaires et la végétation aquatique indigène pour offrir des abris et des frayères aux poissons et aux amphibiens.
  - **d** Intégrer des caractéristiques comme des crevasses, des poches de plantation ou des rebords sous-marins dans la conception afin de créer un habitat pour les poissons, les oiseaux et les invertébrés.
- **iii** Rediriger les eaux de ruissellement vers des zones végétalisées ou contrôlées aux fins de traitement.
  - **a** Intégrer des rigoles de drainage biologiques, des jardins de pluie ou des surfaces perméables pour filtrer et ralentir les eaux pluviales avant qu'elles ne pénètrent dans la rivière.
  - **b** Optimiser la végétation le long du rivage et intégrer les caractéristiques du site et des modèles de drainage pour ralentir et filtrer les eaux de ruissellement.

5.1.4 Conditions d'inondation

La rivière des Outaouais et ses affluents sont des cours d'eau à crues printanières caractérisés par des inondations saisonnières annuelles. Les terres adjacentes à ces plans d'eau sont sujettes à des inondations périodiques durant des périodes saisonnières prévisibles. Une plaine inondable se compose de deux sous-éléments principaux qui diffèrent en termes de risque d'inondation, de fonction hydraulique et de restrictions réglementaires, soit le canal d'évacuation des crues et le périmètre d'inondation.



5.1.4

A Canal d'évacuation des crues

Représente la partie la plus dynamique et la plus dangereuse de la plaine inondable où l'eau coule le plus rapidement lors d'inondations importantes.

- **i** Les infrastructures et les aménagements situés le long du canal d'évacuation des crues doivent être conçus pour résister à une vitesse d'écoulement et un volume d'eau élevés.

5.1.4 Conditions d'inondation

ii Concevoir les aménagements paysagers et les infrastructures de manière à ce qu'ils puissent résister à l'érosion et aux forces d'affouillement causées par les inondations et les courants importants.

iii Accorder la priorité à la protection et à la restauration des fonctions naturelles du canal d'évacuation des crues, dont les terres humides, les zones tampons riveraines et les corridors végétatifs, pour stabiliser les rives.

iv Éviter d'aménager dans cette zone des bâtiments permanents ou des infrastructures essentielles.

v Prioriser les espaces ouverts, la restauration écologique et les utilisations adaptées au milieu (p. ex., sentiers, rampes de mise à l'eau des bateaux et zones d'habitat).

vi Concevoir tous les éléments de façon à ce qu'ils résistent aux inondations et ne subissent qu'un minimum de dommages ou aucun dommage en cas d'inondation.

B Périmètre d'inondation

Représente la partie extérieure de la plaine inondable, qui est sujette à des inondations occasionnelles ou moins graves et reçoit et stocke l'eau stagnante pendant les inondations.

i Les installations qui se trouvent dans le périmètre d'inondation doivent comprendre des mesures d'atténuation des inondations, comme des fondations surélevées ou des barrières étanches et des réseaux de services publics résilients.

- **a** Les structures doivent être adaptées aux inondations (services publics surélevés, matériaux résistant aux inondations et voies d'évacuation accessibles) et compatibles avec la dynamique naturelle de la rivière dans la mesure du possible.
- **b** Dans certains cas, envisager d'élever le terrain pour protéger les aménagements ou de mettre en œuvre des mesures structurelles de lutte contre les inondations afin de protéger les biens vulnérables.

ii Concevoir les parcs, les sentiers et les espaces publics situés dans les périmètres d'inondation de manière à ce qu'ils puissent résister aux inondations occasionnelles tout en demeurant fonctionnels et attrayants en dehors des périodes de crue.

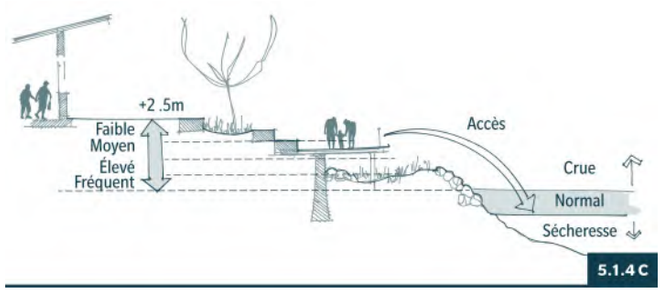
iii Permettre des usages publics plus intensifs lorsque les risques d'inondation sont limités et gérables.

iv Les usages acceptables peuvent comprendre des installations récréatives, des pavillons, des places ou des structures flexibles.

v Toutes les structures doivent comporter des caractéristiques de conception résistantes aux inondations (p. ex. des planchers surélevés, des matériaux inondables et des zones conçues pour absorber les dommages sans sacrifier le reste).

C Probabilité d'inondation

Les plaines inondables constituent une partie importante du réseau d'espaces ouverts de la capitale, offrant de grands espaces de parc et publics et un vaste accès aux rives. Le débit des cours d'eau présente une forte variabilité, mais les fluctuations saisonnières suivent un cycle régulier.



5.1.4 C

i Des variations régulières du niveau de l'eau se produisent chaque saison, comme indiqué ci-dessous :

- variation normale — environ 1,3 m entre les conditions printanières et estivales (niveau habituel des hautes eaux/basses eaux);
- conditions de crue — jusqu'à 2,5 m d'eau au-dessus des niveaux printaniers médians durant les inondations majeures;
- conditions de sécheresse —jusqu'à 0,4 m sous les niveaux médians.

ii L'intensité et la fréquence des inondations devraient augmenter avec les changements climatiques.

- **a** Intégrer les projections d'inondations futures et les scénarios de changement climatique dans les prévisions des probabilités et les hypothèses de conception.

iii La probabilité d'inondation peut être classée comme suit :

- **a** zone d'inondation fréquente (plaine inondable, historique de cinq ans) — zones les plus fréquemment inondées, généralement touchées par les fluctuations annuelles liées à la fonte des neiges printanières, subissant des inondations normales ou mineures. Ces zones sont également sujettes à des inondations importantes;
- **b** zone à forte probabilité d'inondation (plaine inondable, historique de 5 à 20 ans) — zones très vulnérables présentant une forte probabilité de récurrence d'inondations mineures et d'inondations importantes peu fréquentes;
- **c** zone à probabilité d'inondation modérée (plaine inondable, historique de 20 à 100 ans) — zones sujettes à des inondations périodiques moins fréquentes;
- **d** zone à faible probabilité d'inondation (plaine inondable, historique de 100 à 350 ans) — zones sujettes à des inondations peu fréquentes, mais ayant des répercussions et présentant un risque important pour les actifs et l'infrastructure.

D Gestion des risques

L'ensemble des actifs et des infrastructures qui se trouvent dans la plaine inondable sont vulnérables à des niveaux variables de risque d'inondation, qui devraient augmenter à l'avenir en raison des répercussions des changements climatiques. Par conséquent, tous les investissements doivent être planifiés conformément au cadre de gestion des risques ci-dessous.

5.1.4 Conditions d'inondation

i Les risques d'inondation peuvent être définis selon l'équation « risque = probabilité x gravité », où :

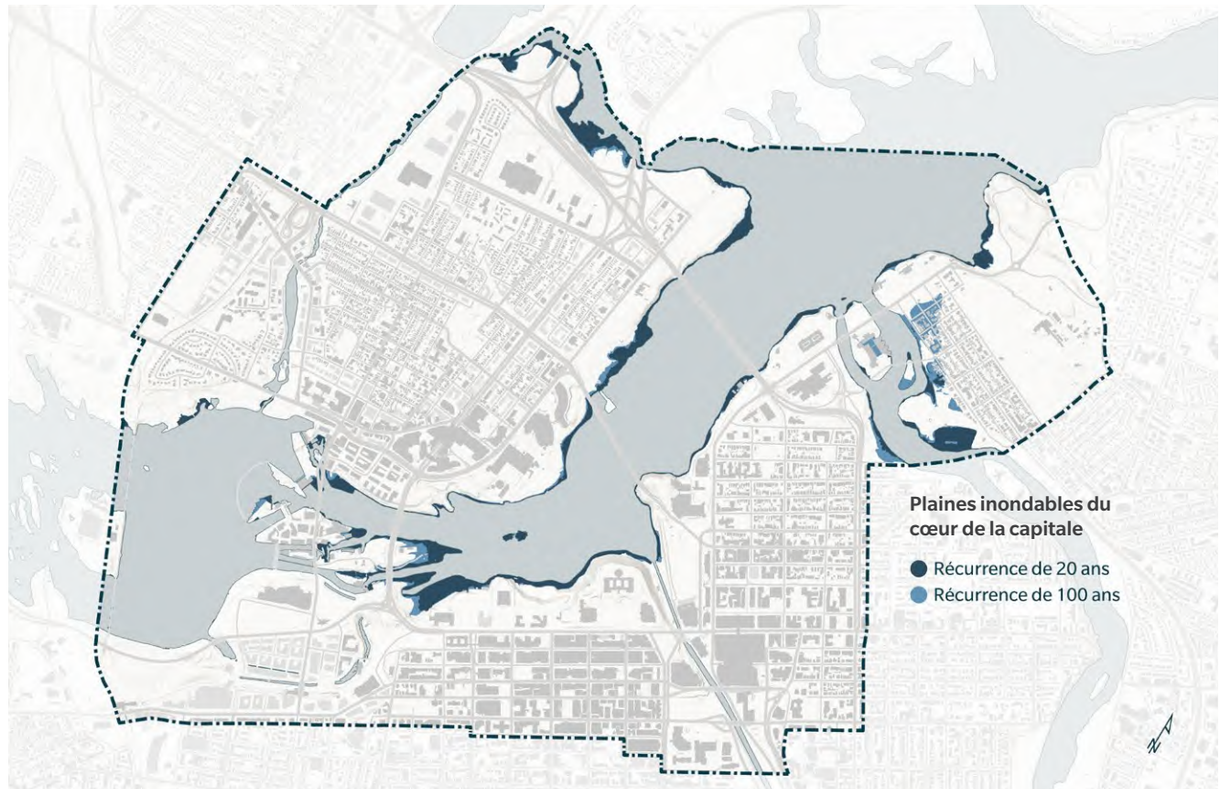
- **a** la probabilité fait référence à la probabilité ou à la fréquence de l'occurrence;
- **b** la gravité désigne les conséquences ou les répercussions potentielles d'une inondation. Cela concerne à la fois l'intensité de l'inondation (p. ex. profondeur et vitesse d'écoulement) et la vulnérabilité des actifs exposés.

ii La vulnérabilité décrit la susceptibilité d'un emplacement, d'une structure ou d'un système donné de subir des dommages causés par les inondations. Les principales considérations incluent :

- **a** le type de bien, p. ex. l'infrastructure essentielle (comme les services publics), les bâtiments ou les espaces ouverts;
- **b** la tolérance à l'égard des perturbations ou des pertes, p. ex. les installations essentielles par rapport aux espaces récréatifs;
- **c** l'adaptabilité, c.-à-d. la capacité de l'aménagement paysager à absorber les répercussions des inondations ou à s'en remettre.

iii L'investissement dans la plaine inondable devrait correspondre au niveau de risque d'inondation, tel que déterminé par le cadre suivant.

- **a** Prioriser les investissements dans des infrastructures peu vulnérables aux dommages et aux perturbations.
- **b** Éviter ou réduire au minimum l'investissement dans des infrastructures coûteuses qui sont permanentes ou difficiles à remplacer dans les zones à risque élevé, comme le canal d'évacuation des crues.
- **c** Lorsque des biens vulnérables sont nécessaires (p. ex. services publics et kiosques de service), s'assurer qu'ils sont conçus pour être rétablis rapidement ou facilement remplacés.



5.1.5 Conception de plaine inondable

La conception et la construction dans les plaines inondables réglementées devraient être conformes aux exigences environnementales et réglementaires tout en réduisant au minimum les risques pour les personnes, les biens et les écosystèmes. La conception des espaces et des installations nécessite des techniques d'atténuation pour minimiser les risques tout en procurant un avantage public.

A Parcs

Les parcs publics présentent une faible vulnérabilité face aux inondations et constituent un excellent usage des plaines inondables.

i Les aménagements typiques comprennent des parcs résilients, des pavillons saisonniers et des composantes modulaires qui peuvent être facilement retirés ou remplacés à la suite d'une inondation.

5.1.5 Conception de plaine inondable

ii Concevoir des zones qui peuvent passer de l'utilisation à des fins récréatives pendant les périodes sèches à des zones de rétention d'eau inondées pendant les inondations.

- **a** Choisir des matériaux durables à faible entretien qui peuvent résister aux inondations périodiques et à l'exposition à l'eau.
- **b** Intégrer des caractéristiques comme des zones inondables, des espaces verts absorbants et des rigoles de drainage biologique pour capter et gérer les eaux de crue et les écoulements terrestres.
- **c** Laisser les eaux de crue couler et se résorber naturellement sans causer de dommages. Éviter les infrastructures rigides qui entravent l'écoulement de l'eau.

iii La conception doit tenir compte du cycle de vie des biens, en reconnaissant que les espaces publics, les services publics et l'infrastructure peuvent subir plusieurs inondations mineures au cours de leur durée de vie opérationnelle.

- **a** Prévoir des plans de rivage résilients, construits ou stabilisés, ou une végétation riveraine pour stabiliser les berges.
- **b** Utiliser des éléments tolérants aux inondations ou facilement remplaçables capables de résister à la saturation périodique et aux forces d'érosion.

iv Les sentiers devraient être situés à l'extérieur de la plaine inondable, dans la mesure du possible, ou une autre voie bien définie et accessible devrait être indiquée pendant les inondations.

- **a** Tenir compte des inondations et des dommages possibles lors d'évènements météorologiques peu fréquents.
- **b** Les parcs aménagés dans la plaine inondable doivent être conçus de manière à pouvoir être inondés.
- **c** Élévation des caractéristiques vulnérables d'au moins 0,5 m au-dessus du niveau de crue prévu sur 100 ans.

B Bâtiments

Les bâtiments sont très vulnérables aux dommages causés par les inondations et nécessitent une attention particulière lorsqu'ils sont situés à proximité des cours d'eau.

i Dans des circonstances particulières, certains bâtiments peuvent exister ou être construits en bordure du périmètre d'inondation.

ii Les bâtiments sont très vulnérables aux dommages causés par les inondations et sont donc considérés comme des actifs à risque élevé.

- **a** Veiller à ce que les bâtiments et l'infrastructure dans les zones inondables soient conçus pour être résilients en présentant des structures surélevées, des matériaux résistant aux inondations et des conceptions adaptatives, le cas échéant.
- **b** Envisager des mesures de protection contre les inondations pour réduire les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes.
- **c** Dans des circonstances exceptionnelles, envisager des techniques d'atténuation des inondations pour détourner l'eau des bâtiments vulnérables.

C Infrastructures

Certaines infrastructures essentielles sont inévitablement établies ou construites dans les plaines inondables et à proximité des cours d'eau.

i Surélever les infrastructures essentielles, comme les composantes mécaniques et électriques, au-dessus des niveaux d'inondation à forte probabilité (5 à 20 ans).

ii Certains éléments bâtis, comme des culées de pont, des fondations structurelles ou des murs de soutènement, peuvent être nécessaires le long du canal d'évacuation des crues.

- **a** S'assurer que la conception et l'application technique peuvent résister à des forces et des volumes d'inondations maximaux.

D Installations riveraines

Les installations riveraines sont essentielles pour assurer l'accès public aux cours d'eau, et leur vulnérabilité varie selon leur type et leur emplacement.

i Offrir des points d'accès adaptés au bas niveau d'eau estival au moyen de passerelles, de marches, de rampes ou de terrasses et paliers submergés menant jusqu'au bord de l'eau.

- **a** Les aménagements typiques incluent des passerelles et des quais saisonniers pour accéder à l'eau.
- **b** Les aménagements permanents peuvent inclure des quais, des passerelles, des plateformes d'observation surélevées, du mobilier urbain et des composantes d'aménagement paysager.

ii Concevoir des installations hautement résistantes aux conditions du canal d'évacuation des crues et aux inondations fréquentes.

- **a** Utiliser des matériaux durables et immersibles conçus pour résister à un mouillage fréquent.
- **b** Accorder la priorité aux éléments modulaires, amovibles ou faciles à réparer ou à remplacer.

iii Concevoir des installations riveraines résistantes aux fluctuations régulières du niveau d'eau, à l'érosion par la glace et aux forces d'érosion.

- **a** Surélever les éléments bâtis permanents au-dessus du niveau habituel des hautes eaux et des niveaux atteints par la glace durant l'hiver.
- **b** Envisager des aménagements saisonniers ou amovibles afin de réduire les risques.

5.2 LES LIEUX PUBLICS ET LES ESPACES VERTS DE LA CAPITALE

Un réseau de parcs, de places, de lieux publics et d'espaces verts dans la capitale qui est intégré de manière harmonieuse aux terrains fédéraux et fournit des corridors verts et des réseaux dans l'ensemble de la ville.

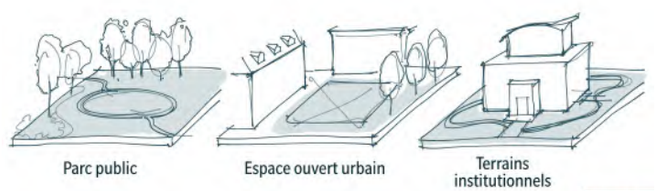
Principaux objectifs

1. Fournir un réseau de lieux publics et d'espaces verts qui proposent différentes activités et fonctions écologiques.
2. Protéger et améliorer les fonctions écologiques des espaces verts afin d'assurer leur longévité, leur beauté et leur résilience face aux pressions liées aux changements climatiques et à la densification.
3. Veiller à ce que les programmes soient en adéquation avec la capacité et l'utilisation publique de ces espaces, qui contribuent au couvert forestier, offrent des avantages écologiques précieux et constituent des lieux de détente et de repos pour la population, ou que la capacité de programmation souhaitée soit planifiée de manière adéquate pour maintenir également d'autres fonctions.
4. Créer des lieux publics et des espaces verts à multiples facettes, qui offrent des possibilités de programmes flexibles en toutes saisons.
5. Concevoir des sentiers et des corridors verts prioritaires pour la circulation piétonnière afin de relier les lieux publics et d'offrir à la population des conditions d'utilisation de grande qualité.
6. Proposer des pavillons, des services, des œuvres d'art, des jeux et des possibilités de loisirs pour animer les parcs urbains et les lieux publics.



5.2.1 Lieux publics et espaces verts

Les lieux publics et les espaces verts de la capitale comprennent une vaste gamme d'aires ouvertes et naturelles désignées pour un usage public à long terme. Ces terres offrent une diversité d'expériences et de possibilités pour le plaisir du public, ainsi que d'importants avantages écologiques et environnementaux qui contribuent à la qualité de vie urbaine.



5.2.1

A Parcs

Comprennent une variété de parcs de la capitale qui offrent un éventail d'expériences, d'activités et de possibilités de programmes.

i Fournir une gamme d'échelles et de typologies des parcs pour tenir compte de diverses fonctions récréatives, culturelles, écologiques et sociales.

- **a** Offrir une diversité de typologies de paysage appropriées à l'utilisation prévue dotées de plantations variées favorisant la biodiversité.
- **b** Réserver des pelouses pour les secteurs qui offrent des avantages récréatifs, comme les parcs urbains et les aires de loisirs.

ii Intégrer des espaces souples qui permettent d'utiliser les données programmées et non programmées à différents moments de la journée et différentes saisons de l'année.

iii Renforcer l'intégration des parcs dans le tissu urbain environnant en assurant des liaisons claires avec les rues et les réseaux de sentiers à proximité.

iv Intégrer les parcs à des réseaux plus vastes d'espaces publics et de systèmes de mobilité par des sentiers continus, des corridors verts et un accès multimodal.

v Dynamiser les parcs grâce à divers programmes qui encouragent leur utilisation par le public.

vi Intégrer des éléments ludiques et propices à la découverte, tels que des fontaines et des jeux d'eau, des structures d'escalade et des œuvres d'art interactives afin d'améliorer l'expérience des utilisatrices et utilisateurs de tous âges et de toutes capacités dans les parcs.

vii Le cas échéant, intégrer les perspectives autochtones et offrir des opportunités d'apprentissage sur la signification historique et culturelle du site.

viii Fournir des perspectives sur le passé de la région et l'évolution de l'espace urbain en interprétant les sites historiques, monuments et artefacts.

ix Les **parcs de la capitale** comprennent des espaces distinctifs qui offrent des expériences uniques au cœur de la capitale.

- **a** Conserver les caractéristiques culturelles et historiques dans le cadre de la conception des parcs de la capitale afin de refléter l'importance nationale et le caractère de ces espaces. Lorsque des remplacements en fin de cycle de vie sont nécessaires, privilégier le remplacement du mobilier architectural et urbain ainsi que des équipements dans le même style que les originaux.
- **b** Concentrer les investissements en immobilisations et regrouper les services et les commodités dans les parcs de la capitale afin de maintenir leur qualité et leur attrait pour le public.
- **c** Maintenir et améliorer l'accessibilité, la connectivité et la valeur esthétique des parcs de la capitale grâce à un aménagement paysager soigné, en veillant à ce qu'ils constituent des destinations accueillantes pour les loisirs passifs et actifs.
- **d** Fournir des installations et des services complémentaires qui améliorent l'expérience utilisateur de chaque parc.
- **e** Élaborer des plans de gestion et des lignes directrices propres à chaque parc afin de préserver et d'améliorer la beauté de chacun d'entre eux et d'orienter les interventions continues en matière d'entretien, de plantation et d'infrastructure.
- **f** Autoriser les pavillons qui s'intègrent au caractère du parc et servent d'espaces polyvalents pouvant accueillir une variété d'utilisations. Veiller à ce que leur design corresponde ou fasse référence de manière visible au style établi du parc et à son époque de conception.

x Encourager l'intégration des parcs municipaux dans le réseau global d'espaces publics, à l'aide de passerelles et de sentiers.

B Espace public urbain

Comprend principalement des endroits à surface dure comme la rue Sparks, les cours de la promenade Sussex et d'autres aires publiques urbaines.

i Promouvoir les espaces publics urbains comme lieux regroupant les activités formelles et informelles.

ii Veiller à ce que la conception des espaces publics urbains respecte des normes élevées, notamment en matière d'éclairage, de mobilier et de matériaux utilisés.

iii Autoriser les services commerciaux complémentaires à petite échelle et les commodités destinées aux personnes dans la place publique afin d'apporter dynamisme, animation et confort, en accord avec le caractère et la vocation du site.

iv Le cas échéant, autoriser les utilisations publiques telles que les marchés et les marchands, les évènements, les rassemblements sociaux et les programmes saisonniers.

C Terrains institutionnels

Comprennent les terres entourant de grands bâtiments institutionnels, comme des musées, des galeries et des sites administratifs publics.

i S'assurer que les terrains institutionnels sont des espaces accessibles au public, le cas échéant, et que leur conception reflète la signification, l'identité et le caractère accueillant de l'institution.

ii Créer des espaces bien proportionnés et invitants sur le parvis et à l'entrée qui sont universellement accessibles et adaptés, et qui reflètent le rôle et la raison d'être de l'établissement.

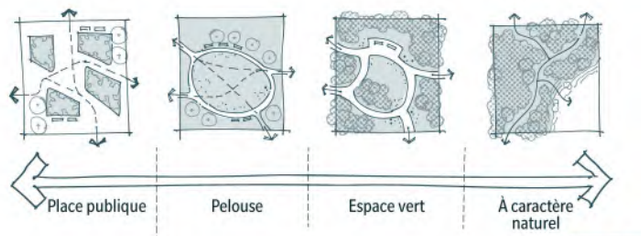
iii Maintenir et renforcer une approche de conception formelle et soigneusement entretenue. Concevoir des éléments d'aménagement paysager à l'aide de matériaux inertes ou végétaux, comme le pavage, le mobilier et les surfaces, selon des normes de qualité élevées et inclure des revêtements pour piétons et des plantations ornementales.

iv Cadrer les principaux points de vue à destination et en provenance des bâtiments institutionnels ainsi que des rues et approches environnantes grâce à l'aménagement paysager, en veillant à la visibilité et à la lisibilité.

v Interdire les utilisations commerciales ou les commodités qui portent atteinte au caractère digne et à l'aménagement des terrains.

5.2.2 Typologies de paysage

Les espaces libres intègrent toute une gamme d'aménagements paysagers, allant des places urbaines aux zones à caractère naturel. Ces typologies devraient être combinées et aménagées dans des espaces libres en adoptant une approche d'infrastructure verte, de manière à créer des zones urbaines de grande qualité, tout en améliorant la biodiversité globale et l'écologie urbaine du cœur de la capitale.



5.2.2

A Places

Comprennent principalement des zones urbaines aménagées à l'aide de matériaux inerte, habituellement près de bâtiments et de rues; conçues comme des lieux de rassemblement importants, des sites commémoratifs ou d'autres points d'intérêt.

i Concevoir les places publiques comme des espaces polyvalents et flexibles qui peuvent accueillir une forte circulation piétonnière.

ii Intégrer des sièges publics, des structures d'ombre et des éléments végétaux tels que des arbres urbains et des plantations ornementales afin de garantir un environnement confortable pour les personnes qui les utilisent.

iii Mettre en valeur les places et les lieux publics grâce à des éléments de conception particuliers, à l'éclairage et à des points d'intérêt, tels que des installations commémoratives ou artistiques publiques, des jeux d'eau et des pavillons, le cas échéant.

B Pelouses

Comprennent les surfaces gazonnées qui peuvent accueillir une gamme de fonctions, allant des espaces de rassemblement officiels aux loisirs passifs.

i Concevoir et entretenir des espaces gazonnés formels pouvant résister à l'usage prévu et à la circulation piétonnière en fonction du contexte.

ii Définir l'espace clairement grâce à un nivellement, un aménagement de bordures ou un encadrement végétal, tout en conservant une ouverture permettant des programmes flexibles et une utilisation non structurée.

iii Assurer l'accessibilité universelle à toutes les pelouses et entre celles-ci, grâce à des pentes douces, des surfaces périphériques fermes et des sentiers accessibles, le cas échéant.

C Espaces verts

Comprennent des espaces passifs végétalisés qui ajoutent au caractère naturel du cœur de la capitale, offrent des possibilités d'activités de plein air et constituent des lieux de repos à l'abri de la chaleur.

i Améliorer la qualité et la fonctionnalité des espaces verts grâce à des plantations formelles, à la terraformation et à une conception réfléchie.

ii Intégrer des sentiers et des passerelles dans les espaces verts qui améliorent la connectivité au sein des espaces verts et vers d'autres sites.

iii Augmenter le nombre d'arbres dans les espaces verts.

iv Accorder la priorité à la plantation résiliente de plantes vivaces ornementales et d'espèces indigènes qui améliorent la biodiversité.

v Offrir des éléments de confort comme de l'ombre, du mobilier pour le repos et des installations comme des fontaines et des toilettes.

vi Mettre en place des installations et des services commerciaux limités qui complètent l'utilisation des espaces verts.

5.2.2 Typologies de paysage

D Zones à caractère naturel

Comprennent des zones et des habitats (parfois interdits d'accès) qui ajoutent au caractère naturel de la capitale et sont importants pour la conservation de la biodiversité.

- **i** Conserver et améliorer les zones à caractère naturel en préservant leur intégrité écologique, en favorisant la biodiversité et en veillant à ce que les caractéristiques naturelles soient protégées.
- **ii** Utiliser la végétation pour créer des zones tampons entre les aires d'activité et les milieux naturels.
- **iii** Promouvoir la restauration et l'amélioration écologiques pour accroître la biodiversité et les services écologiques :
  - **a** Gérer et limiter la propagation des espèces végétales envahissantes.
  - **b** Restaurer la biodiversité du sous-bois, notamment les arbustes indigènes, les fougères, les plantes herbacées non graminoïdes et les plantes éphémères, grâce à des initiatives de plantation ciblées dans les zones perturbées.
  - **c** Envisager des techniques de régénération telles que les mini-forêts ou l'élimination sélective et la plantation successive.
- **iv** Encourager des utilisations et des installations appropriées compatibles avec leur caractère et leur capacité écologique, comme les promenades, les belvédères et les structures surélevées ayant un impact minimal.
  - **a** Dans certains cas, restreindre l'accès aux zones à caractère naturel lorsque cela est nécessaire pour des raisons de sûreté, de sécurité ou d'écologie.
- **v** Accorder la priorité aux espèces végétales indigènes résilientes et aux communautés végétales diversifiées et autonomes, composées d'espèces formant un couvert forestier, un sous-bois et un tapis végétal.
- **vi** Utiliser des moyens créatifs et novateurs d'introduire et d'intégrer de petites zones à caractère naturel dans les parcs et les espaces publics, comme les mini-forêts ou les rigoles de drainage biologique.

5.2.3 Connectivité

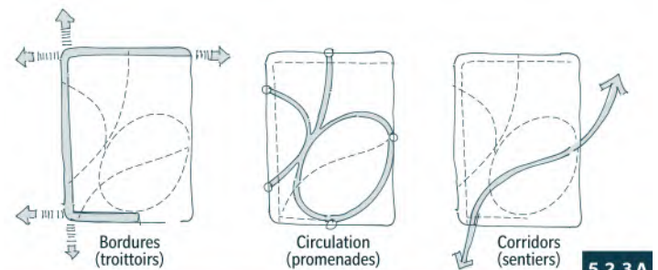
Comprend un réseau de sentiers et de liens publics dans l'ensemble des villes qui soutient à la fois un environnement urbain piétonnier et une connectivité écologique.



5.2.3 Connectivité

A Promenades et liens

Créer une hiérarchie claire des promenades et des liens piétonniers afin d'offrir un environnement confortable à la population piétonne et de permettre des connexions intuitives à travers les espaces publics.



5.2.3 A

i Créer un réseau piétonnier clair composé d'esplanades, de sentiers et de promenades qui relient les rues et les trottoirs aux destinations.
   - **a** Veiller à ce que les parcs et les espaces publics soient intégrés aux sentiers et aux réseaux de transport en commun environnants afin de faciliter l'accès.
   - **b** Mettre en valeur les places d'entrée et les points d'arrivée dans les espaces verts situés à des intersections logiques, avec un éclairage et des commodités appropriées afin de créer un environnement confortable pour les utilisatrices et utilisateurs.
   - **c** Utiliser les détails de la chaussée, la signalisation et la conception du site pour distinguer et renforcer la priorité des piétons dans l'ensemble du secteur du cœur de la capitale.

ii Fournir des indications pour orienter les personnes vers les espaces publics depuis les zones urbaines à forte circulation.

iii Prévoir des rampes d'accès universels et des escaliers complémentaires lorsque nécessaire afin de se déplacer parmi les différents niveaux. Envisager l'installation d'ascenseurs ou d'autres dispositifs mécaniques afin d'assurer une accessibilité universelle dans les endroits difficiles d'accès.

B Sentier de la capitale

Le Sentier de la capitale est un réseau composé de plus de 200km de sentiers polyvalents hors route dans la région de la capitale du Canada qui relie les utilisatrices et utilisateurs à des destinations, des espaces ouverts et d'autres corridors de mobilité.

i Prioriser la construction des segments manquants afin d'améliorer la connectivité globale de l'ensemble du réseau de mobilité active.

ii Concevoir des corridors de sentiers polyvalents hors route de grande qualité qui privilégient la sécurité et le confort des utilisateurs.

iii Accorder la priorité à l'expérience piétonnière dans l'ensemble du centre urbain :
   - **a** Mettre en place des mesures apaisantes, telles que des zones à circulation lente et la séparation des sentiers dans les zones très fréquentées, et délimiter des itinéraires, dont des pistes cyclables pour les cyclistes et les véhicules de micromobilité.
   - **b** Simplifier les liens avec les sentiers et les points de liaison afin d'améliorer la navigation et de réduire les points de conflit entre les groupes d'utilisateurs.

iv Ajouter des obstacles structurels destinés aux véhicules motorisés, tels que des murs, des bornes et des garde-corps, afin de garantir l'intégrité du sentier aux fins prévues.

C Promenades

Les paysages le long des promenades de la capitale servent de corridors d'espaces verts importants et de liens de mobilité active dans toute la région de la capitale nationale. Ces zones devraient être conçues pour améliorer la connectivité et le caractère des parcs.

i Protéger les vues pittoresques pour améliorer les entrées depuis les promenades jusqu'au cœur de la capitale.

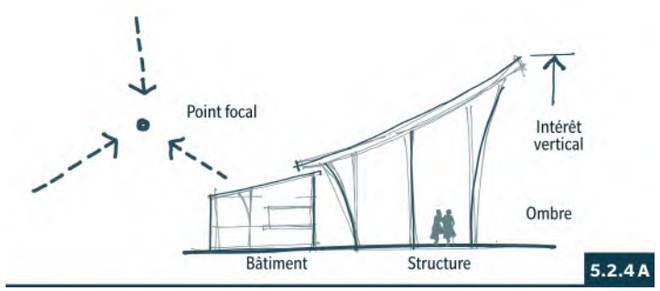
ii Réduire au minimum la prolifération et la visibilité de la signalisation le long des promenades afin de conserver une vue et une expérience de grande qualité pour les personnes qui visitent.

5.2.4 Animation

Les installations, les services et les commodités situés dans les espaces verts de la capitale procurent des avantages publics et améliorent l'expérience des utilisateurs. Les caractéristiques suivantes peuvent être utilisées à des endroits appropriés pour accroître la vitalité urbaine des espaces publics.

A Pavillons et points d'intérêt

Comprennent les structures autonomes conçues pour des utilisations récréatives, culturelles, commerciales ou de rassemblement dans un parc ou un autre espace ouvert.



5.2.4 A

5.2.4 Animation

i Peuvent comprendre des structures fermées ou ouvertes qui offrent un abri contre le soleil et les intempéries.

ii Les structures des pavillons doivent être conçues en tant que points d'intérêt architecturaux dans l'espace public et doivent illustrer l'excellence en matière de conception.

- **a** La conception des pavillons doit appuyer l'identité unique de chaque site et y contribuer.
- **b** Les pavillons doivent être construits avec des matériaux durables adaptés au contexte.

iii Les pavillons doivent être accessibles au public et conçus de manière à compléter la vocation du site. Voici quelques exemples :

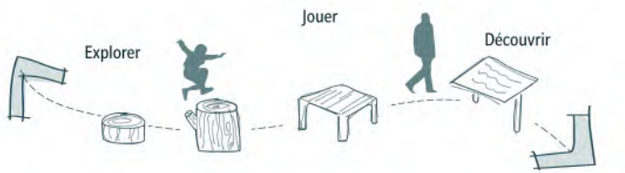
- **a** scène de spectacle ou infrastructure de soutien pour les sites d'évènements;
- **b** structures ombragées pour les pique-niques, la détente, les rassemblements communautaires et les évènements spéciaux;
- **c** partage des services publics (toilettes, fontaines, etc.) et les offres commerciales à petite échelle.

iv En plus des structures de pavillon, envisager d'autres structures verticales comme points d'intérêt :

- **a** pergolas, murs et tonnelles pour définir les espaces et les bordures;
- **b** voiles d'ombrage et treillages pour créer des zones de refuge confortables;
- **c** fontaines décoratives, éclairage et installations commémoratives ou artistiques.

B Jeu et découverte

Comprend des éléments interactifs qui encouragent le plaisir, le jeu et la découverte dans les espaces publics.



5.2.4 B

i Intégrer des éléments tactiles ou interactifs, tels que de l'art public, des jeux dans la nature, des jeux de lumière, des balançoires et des structures à escalader, dans la conception des espaces publics pour attirer un large éventail d'utilisatrices et utilisateurs de tous âges et de toutes capacités.

ii Les installations permanentes doivent être adaptées au contexte et conçues pour respecter le thème, la vocation et le caractère du site.

- **a** Les éléments interactifs doivent avoir un aspect distinctif et offrir une expérience utilisateur qui les différencient visuellement et fonctionnellement de ceux des parcs de quartier.

C Services commerciaux

Comprennent des services et des fournisseurs commerciaux complémentaires à petite échelle pour offrir plus de commodités aux utilisatrices et utilisateurs.

i Les services commerciaux devraient être intégrés dans les principaux parcs et places afin de dynamiser les espaces publics, en proposant des commodités telles que des vendeurs, des kiosques et des cafés.

- **a** Les services commerciaux doivent être compatibles avec le milieu environnant en termes d'emplacement, d'échelle et de conception, en préservant l'attrait esthétique et le caractère patrimonial et en veillant à ce que les activités ne nuisent pas aux fonctions publiques ou écologiques de l'espace.

ii Tirer parti des partenariats commerciaux pour financer l'entretien et la programmation des espaces ouverts, garantissant ainsi un modèle durable d'animation et de vitalité à long terme.

iii Lorsque des services commerciaux sont prévus, fournir les services nécessaires, notamment les sources d'énergie, l'accès à l'eau, les infrastructures de gestion des déchets et l'accès pour les véhicules. Ces services doivent être adaptés à l'espace et ne doivent pas nuire à son utilisation publique.

D Installations

Inclure les installations et les services publics essentiels nécessaires pour améliorer le confort et l'équité dans le domaine public.

i La conception de l'installation doit respecter le caractère et l'importance du site dans lequel elle est située.

ii Envisager d'installer des toilettes dans des endroits centraux et visibles, en particulier dans les grands parcs où il n'y a pas d'accès facile à des bâtiments publics adjacents.

- **a** Fournir des installations non genrées et universellement accessibles pouvant servir le plus grand nombre de personnes possible.
- **b** Les installer à proximité d'autres éléments du parc et de l'espace public, tels que des places et des pavillons.

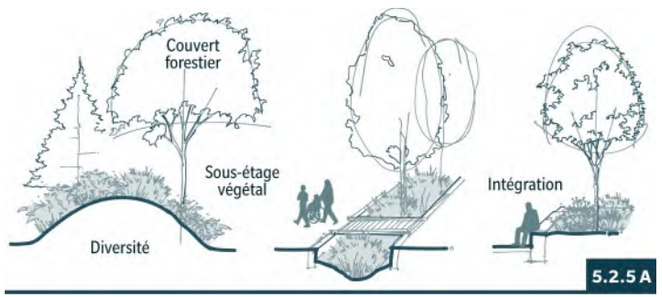
iii Installer des fontaines à boire et des stations de remplissage de bouteilles d'eau dans l'ensemble du secteur du cœur de la capitale, à des endroits pratiques et le long des sentiers.

5.2.5 Éléments du paysage

Des aménagements paysagers et du mobilier appropriés sont nécessaires pour créer des espaces publics de grande qualité. Tous les espaces publics doivent être conçus pour refléter leur caractère individuel tout en contribuant à la qualité globale de la conception et à l'expérience du domaine public.

A Arbres et végétation

Comprennent des arbres urbains et des plantations ornementales dans l'ensemble du secteur du cœur de la capitale qui favorisent le caractère naturel de celui-ci et soutiennent la biodiversité et la résilience face au changement climatique.



5.2.5 A

i Intégrer des plantes et des arbres nécessitant peu d'entretien dans les espaces urbains.

- **a** Accorder la priorité aux plantes vivaces à fort impact et aux compositions florales qui offrent un intérêt récurrent tout au long des quatre saisons avec un entretien annuel minimal.
- **b** Accorder la priorité aux espèces indigènes, notamment un mélange de feuillus et de conifères, afin d'améliorer la résilience écologique et d'assurer l'intérêt visuel (comme les couleurs automnales), l'ombre et la protection contre le vent tout au long de l'année.

ii Encourager la protection et la conservation de la végétation et des arbres matures, en particulier ceux qui sont considérés comme des arbres remarquables ou des éléments caractéristiques des sites patrimoniaux.

- **a** Protéger les zones racinaires critiques en plaçant de nouvelles infrastructures à l'extérieur de ces zones et en limitant l'ampleur des évènements susceptibles de présenter un risque pour les arbres et la végétation de valeur.

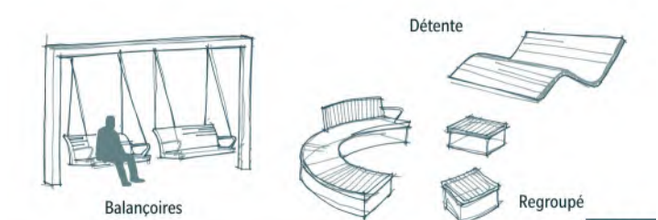
iii Planter une variété de grandes et de petites espèces d'arbres qui contribueront au couvert forestier urbain.

- **a** Éviter la surutilisation de petits arbres ornementaux (tels que les pommetiers, les lilas, etc.) qui obstruent la vue vers et à travers les espaces publics et offrent peu d'ombre.
- **b** Envisager, en faisant preuve de circonspection, l'utilisation de conifères à forte densité en milieu urbain, lesquels peuvent bloquer, délimiter ou obscurcir les espaces publics.

B Mobilier

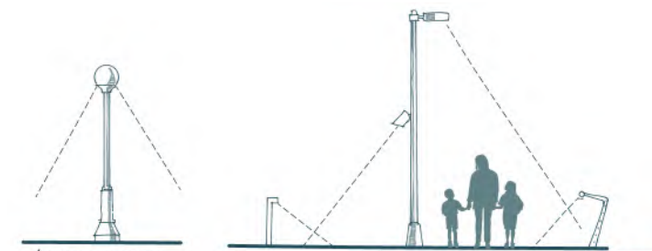
Comprend les bancs, les poubelles, les supports à vélos et d'autres éléments de mobilier urbain.

i Le mobilier doit être conforme aux principes esthétiques établis et refléter l'identité, la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques d'un site particulier.



5.2.5 B.i

ii Élargir la variété d'appareils d'éclairage standard afin d'inclure des options d'éclairage par bornes, rampes, caténaires et directionnels pour créer des environnements nocturnes intéressants.



5.2.5 B.ii

- **a** Mettre l'accent sur l'éclairage des places urbaines et des entrées des parcs de la capitale.
- **b** Passer à des stratégies d'éclairage ambiant de faible intensité dans les zones riveraines et les parcs.

iii Le mobilier doit être placé à des endroits stratégiques dans l'ensemble des parcs et des places afin d'encourager l'interaction sociale, d'offrir des places assises et d'améliorer l'accessibilité.

iv Proposer différents types de mobilier, tels que des îlots de sièges conviviaux et des plateformes de détente, afin d'offrir diverses possibilités d'utilisation qui répondent à un large éventail de préférences et de capacités.

- **a** Offrir des options de mobilier universellement accessible pour répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs de tous âges et de toutes capacités.
- **b** Explorer des options de mobilier créatives et dynamiques, telles que des balançoires et des bancs suspendus, des hamacs et des structures à bascule ou inclinables, afin d'enrichir l'expérience typique des espaces publics.

C Matériaux et aménagements

Comprennent les couleurs, les finitions et les matériaux utilisés dans la conception des espaces publics afin d'obtenir une palette de grande qualité.

- **i** Dans la mesure du possible, privilégier les matériaux locaux qui reflètent le caractère de l'espace dans lequel ils sont utilisés.
- **ii** Opter pour une palette de couleurs neutres et harmonieuses, et choisir des options faciles à repeindre ou à réparer.
  - **a** Utiliser des couleurs primaires audacieuses de façon sélective et intentionnelle pour mettre l'accent sur les points d'intérêt et ajouter un intérêt visuel, en particulier pour les installations éphémères ou les activités hivernales.
- **iii** Utiliser l'aménagement paysager dans les parcs de la capitale, les espaces verts et les cours avant des institutions afin de définir les points d'entrée et de créer un espace public surélevé autour des principaux sites touristiques.

D Drainage du site

Comprend des méthodes naturelles et artificielles visant à garantir un drainage et une gestion adéquats et durables des eaux pluviales.

- **i** Privilégier les matériaux perméables et les infrastructures vertes pour faciliter la gestion des eaux pluviales dans les zones aménagées.
- **ii** Encourager la rétention des eaux pluviales et le contrôle du volume avant le rejet.
- **iii** Appuyer le recours à des pratiques et concepts en matière d'eaux pluviales qui sont fondés sur des procédés de filtration et d'infiltration naturels.
- **iv** Concevoir tout dispositif de rétention ou d'infiltration des eaux pluviales de manière à ce qu'il s'intègre harmonieusement à l'expérience du domaine public.

5.3 LE TISSU DE LA CAPITALE

Une mosaïque de terrains publics, de sites patrimoniaux et d'institutions est accompagnée d'îlots urbains à usage mixte qui encadrent les lieux publics, mettent en valeur les bâtiments emblématiques et créent un ensemble cohérent de façades et d'interfaces à échelle humaine.

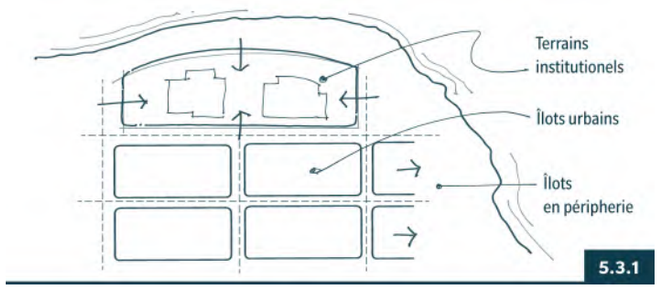
Principaux objectifs

1. Protéger les points de vue emblématiques et mettre en valeur les symboles nationaux, les bâtiments repères et les sites patrimoniaux de la capitale.
2. Promouvoir un modèle d'îlots bien structuré et favorable à la marche qui met en valeur le domaine public et l'expérience piétonnière.
3. Consolider ou subdiviser les parcelles et les lots irréguliers en lieux publics, en espaces verts et en zones bâtissables de taille appropriée.
4. Attribuer les futures zones bâtissables à des types de bâtiments pertinents et veiller à ce que les nouvelles constructions s'intègrent harmonieusement à leur environnement.
5. Réserver des emplacements de choix aux bâtiments emblématiques, aux monuments commémoratifs et aux institutions culturelles publiques.
6. Veiller à ce que les bâtiments soient conçus de manière à favoriser une animation au niveau de la rue et à ce que toutes les façades contribuent positivement au domaine public.



5.3.1 Modèle d'îlots

La ville se compose de plusieurs modèles d'îlots présentant des caractéristiques uniques. Les bâtiments et les aménagements doivent être planifiés en fonction des modèles de tissu urbain établis suivants.



5.3.1

A Terrains institutionnels

Comprennent les espaces publics et institutionnels emblématiques ainsi que les terrains publics et les aménagements paysagers complémentaires.

i Maintenir et créer des ensembles institutionnels distincts qui mettent de l'avant le caractère public et prestigieux des institutions publiques et culturelles.

ii Établir des tracés clairs, formels et empreints de dignité pour les allées, les cours avant et les voies d'accès sur les terrains.

iii Assurer des aménagements paysagers de grande qualité pour créer un ensemble cohérent de bâtiments dans le domaine public.

iv Retirer ou réduire les stationnements de surface autour des bâtiments et des sites patrimoniaux lorsque le stationnement diminue leur valeur patrimoniale. Restaurer ou établir de nouvelles approches relatives au paysage qui respectent le caractère patrimonial de ces sites et améliorent le domaine public.

v Réserver des emplacements de choix pour de nouvelles structures civiques et symboliques.

B Îlots urbains

Comprennent des îlots urbains typiques délimités par des rues publiques, avec des schémas établis de forme de bâtiment et de façade de rue.

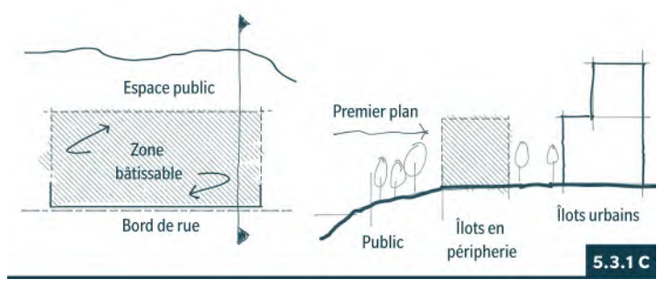
i Maintenir une configuration d'îlot cohérente avec la trame urbaine environnante et une disposition des bâtiments orientée vers la rue.

ii Respecter le modèle établi de bâtiments locaux et s'adapter aux motifs prédominants du style, du rythme et de la proportion architecturaux (dont les marges de recul, les hauteurs de corniche et les modèles de fenêtres).

iii Établir des raccordements au milieu des îlots, des parcs, des cours et des allées internes pour accroître la perméabilité et la circulation piétonnière.

C Îlots en périphérie

Comprennent les terrains irréguliers et les conditions des îlots en périphérie qui présentent un potentiel d'aménagement. Les aménagements qui chevauchent des espaces ouverts urbains ou des terrains institutionnels doivent définir avec soin la disposition et l'empreinte du site afin de préserver l'utilité et la qualité d'usage du reste du site.



5.3.1 C

i Subdiviser de grandes parcelles irrégulières en configurations logiques de zones exploitables et non exploitables.
Créer de nouveaux îlots urbains dont les dimensions et la configuration correspondent à la trame environnante, où la taille des terrains est suffisante.

ii Veiller à ce que l'implantation des immeubles respecte l'usage des terrains adjacents et assure la continuité de la façade principale de la rue.

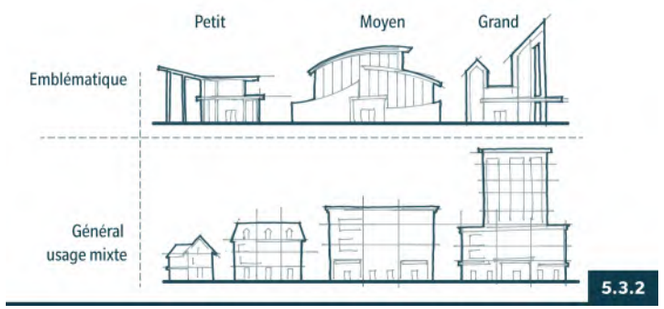
iii Créer des transitions logiques en hauteur et en masse entre les terrains en périphérie au premier plan et les terrains urbains adjacents.

iv Préserver les liens publics et les corridors autour des terrains en périphérie afin de maintenir la continuité des espaces de parc et du secteur riverain.

v Concevoir des bordures de transition intégrant des zones publiques et des façades, des zones tampons vertes ou des gradations de volume pour assurer une harmonie entre les espaces ouverts et les zones à forte densité.

5.3.2 Typologies des immeubles

Les interventions de construction doivent répondre à leur rôle approprié, en fonction des typologies définies ci-après.



5.3.2

A Points d'intérêt

Dans des cas précis, concevoir des structures emblématiques d'importance nationale, culturelle ou civique qui se distinguent par leur conception et leur architecture (p. ex. des bâtiments symboliquement importants, des centres sportifs ou d'évènements, des musées ou de grandes installations culturelles).

5.3.2 Typologies des immeubles

i Localiser les bâtiments emblématiques du site à des emplacements de choix, comme le long du boulevard de la Confédération, sur le bord de l'eau et aux intersections ou aux points d'observation de premier plan.

ii S'assurer que les bâtiments historiques sont visibles, reconnaissables et d'une importance symbolique.

iii Faire preuve d'excellence en architecture, accorder la priorité à l'accès du public et améliorer l'identité civique du cœur de la capitale.

iv La composition des masses et des proportions doit témoigner d'un sens de l'équilibre, de l'ordre et de la pérennité qui cadre avec l'importance des institutions fédérales.

v Maintenir la continuité historique ou adopter l'évolution du style architectural afin de créer un tissu urbain cohésif mais dynamique, en fonction de toute orientation propre au site qui peut être fournie dans le présent plan ou d'autres directives de la CCN.

B Bâtiments à usage général et immeubles à usage mixte

Aménager un parc de bâtiments souple qui peut être converti à divers usages futurs, p. ex. résidentiels, commerciaux ou de bureau.

i Accorder la priorité à des aménagements denses et polyvalents le long des rues principales et des intersections.

ii Concentrer les fonctions résidentielles, commerciales et de bureau à proximité des stations de transport en commun ou des nœuds intermodaux afin d'appuyer l'aménagement axé sur la marche et le transport en commun.

iii Intégrer des utilisations actives au niveau de la rue, des façades harmonieuses et des commodités qui rehaussent le domaine public.

iv Concevoir des bâtiments à vocation générale afin de créer une toile de fond urbaine cohésive et respectueuse des bâtiments emblématiques environnants et des points d'intérêt nationaux.

C Fonctions sécurisées

Comprennent les bâtiments et les installations à vocation particulière dont les exigences de sécurité sont plus élevées, et qui sont incompatibles avec les utilisations générales (p. ex. activités militaires, renseignement ou fonctions fédérales spécialisées).

i Lorsqu'il convient de le faire, intégrer discrètement les bâtiments sécurisés afin de maintenir la configuration urbaine globale et de réduire au minimum les répercussions sur le domaine public environnant.

ii Les bâtiments dotés de fonctions sécurisées ne doivent pas donner sur les rues principales ou les zones destinées à des usages commerciaux au niveau du sol favorisant l'animation du domaine public.

iii Utiliser une conception architecturale urbaine et novatrice pour intégrer visuellement les bâtiments sécurisés dans le contexte environnant sans compromettre la sécurité.

iv Établir des périmètres de sécurité et des points d'accès bien définis tout en maintenant une conception du domaine public de haute qualité au niveau de l'interface.

D Bâtiments à vocation spéciale et utilitaire

Comprennent les structures fonctionnelles, comme les parcs de stationnement, les installations de services et les centres de manutention.

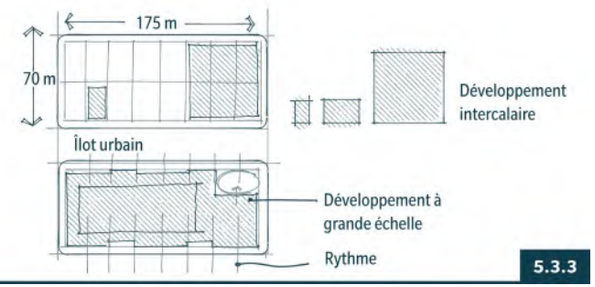
i Intégrer les bâtiments utilitaires au paysage urbain grâce à des traitements de façade réfléchis, à des stratégies d'écran visuel et à des zones tampons paysagères.

ii Établir les installations utilitaires dans des zones secondaires ou moins visibles, tout en veillant à leur accessibilité afin d'assurer l'efficacité opérationnelle.

iii Des conceptions à double usage, c.-à-d. qui combinent les fonctions utilitaires et des commodités publiques (p. ex. espaces verts sur le toit ou installations d'art public), devraient être établies, à moins qu'elles soient manifestement impossibles à réaliser.

5.3.3 Zones d'intervention

Les projets de construction peuvent aller de la réutilisation adaptative de structures existantes et de l'aménagement intercalaire à petite échelle au réaménagement à grande échelle. Au début des projets de construction et d'aménagement, déterminer le contexte approprié de l'îlot et la typologie du bâtiment, puis déterminer l'aménagement approprié comme suit.



5.3.3

A Réutilisation

Dans la mesure du possible, accorder la priorité à la réhabilitation, à la conversion ou à l'agrandissement des structures existantes avant d'en construire de nouvelles.

i Accorder la priorité à la réutilisation adaptative des structures existantes afin de conserver leur valeur culturelle, architecturale et matérielle tout en réduisant les répercussions environnementales.

ii Encourager les conversions créatives qui fournissent des fonctionnalités mises à jour tout en respectant le caractère original du bâtiment.

iii Soutenir les agrandissements sensibles qui améliorent l'utilisation, la durabilité et la résilience des bâtiments historiques.

B Aménagements intercalaires à petite échelle

Au sein d'un îlot structuré et d'un alignement bâti défini, privilégier des aménagements contextuels et progressifs qui s'intègrent au tissu urbain existant.

- **i** Concevoir des projets d'aménagement intercalaire à petite échelle qui s'intègrent pleinement à la configuration et au caractère architectural établis des typologies des bâtiments adjacents.
- **ii** Maintenir le rythme et l'échelle du paysage de rue en adaptant les retraits, les traitements des façades et les hauteurs.
- **iii** Assurer la continuité des façades.

C Aménagement à grande échelle

Comprend les projets à l'échelle d'un îlot complet ou à plusieurs terrains qui doivent s'intégrer harmonieusement dans le contexte urbain environnant.

- **i** L'aménagement à grande échelle, à l'échelle d'un îlot, doit être conçu pour s'adapter au contexte urbain.
- **ii** Dans la mesure du possible, accorder la priorité aux aménagements à usage mixte et à vocation générale afin d'assurer une diversité d'occupations, d'activités et d'interfaces au sein de l'îlot.
  - **a** Éviter les grands bâtiments monofonctionnels susceptibles d'appauvrir le dynamisme des espaces environnants.
- **iii** Intégrer des espaces verts ou des cours intérieures dans la mesure du possible afin d'améliorer le domaine public.

D Zones de réaménagement

Dans certains cas, les usages industriels passés ainsi que les interventions de planification du milieu du XXe siècle ont engendré des superblocs, des discontinuités dans le tissu urbain ou des tracés routiers rompant la continuité urbaine. La réhabilitation et la reconstruction du tissu urbain sont nécessaires pour consolider et reconfigurer le morcellement existant, en vue d'établir de nouveaux modèles d'îlots, comme indiqué ci-après.

- **i** Reconfigurer les emprises et regrouper ou subdiviser les lots irréguliers afin de créer des parcelles logiques et une disposition compacte et efficace des zones bâtissables.
- **ii** Là où des trames historiques existaient auparavant, établir des configurations de lots qui reflètent le tissu urbain d'origine, ou s'en rapprochent le plus possible en termes de taille et de configuration des parcelles.
- **iii** Créer des axes et des corridors piétonniers clairement définis pour guider l'implantation des bâtiments, relier les rues et les sentiers, et promouvoir des modèles d'aménagement urbain intégré et favorisant la marche.
- **iv** Conserver et interpréter de façon créative les éléments culturels et historiques pour maintenir un sentiment d'appartenance et de continuité.
- **v** Soutenir le réaménagement par phases pour assurer une transition en douceur et réduire au minimum les perturbations dans les collectivités existantes.

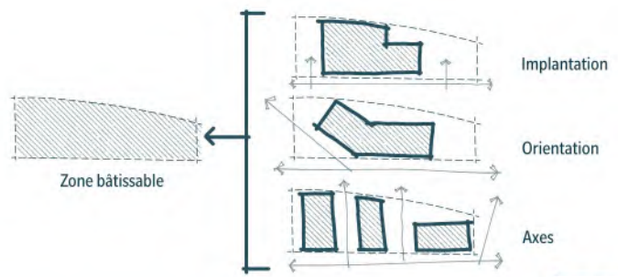
5.3.4 Aménagement et empreinte

Comprennent les considérations relatives à la superficie constructible, à l'emprise au sol et à la façade.

A Zones bâtissables

L'aire bâtissable prescrit la taille générale et les proportions de l'aménagement en fonction du futur bâtiment prévu.

- **i** La zone bâtissable peut accueillir plusieurs configurations de bâtiment distinctes.



5.3.4 A

- **ii** Dans certains cas, il peut être nécessaire d'aménager des couloirs de circulation interne au milieu de l'îlot pour subdiviser et structurer davantage la zone bâtissable.
  - **a** Le site doit être conçu avec des voies d'accès claires et sécuritaires pour les piétons et les véhicules.
  - **b** Tenir compte de la façon dont l'immeuble interagira avec les rues environnantes, les aires de stationnement et les voies piétonnières, en particulier en ce qui a trait aux exigences d'accès et d'entretien.
- **iii** La conception du site doit viser à utiliser efficacement la zone bâtissable disponible et à équilibrer les espaces de circulation, les zones ouvertes et les zones utilisables.

5.3.4 Aménagement et empreinte

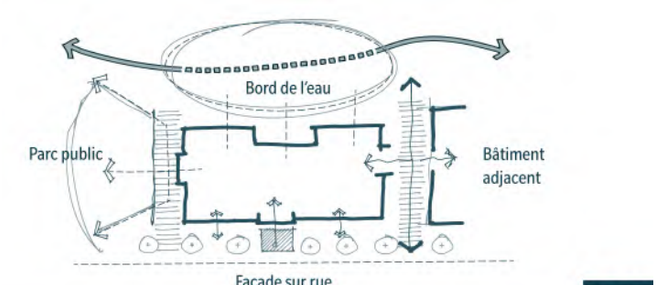
iv Le bâtiment doit être conçu de manière à compléter le tissu urbain environnant, compte tenu du caractère du quartier, des structures avoisinantes et des schémas de rues existants.

- **a** En milieu urbain, réduire au minimum la distance de retrait par rapport à la rue et implanter les bâtiments de manière à créer une interface dynamique avec la rue.
- **b** Dans le cas des bâtiments institutionnels dotés de terrains publics, veiller à ce que les aménagements paysagers et les interfaces soient appropriés afin d'améliorer le domaine public.
- **c** L'aménagement du bâtiment doit créer un sentiment de continuité et contribuer positivement au domaine public environnant.

v L'aménagement du bâtiment doit créer un sentiment de continuité et contribuer positivement au domaine public environnant.

B Façades

Selon le modèle d'îlot, concevoir les façades en fonction des usages adjacents ci-après.



5.3.4 B

i **Façades alignées sur la rue :** Lorsque des bâtiments donnent sur une rue, une avenue ou un boulevard :

- **a** maintenir des façades de rue cohérentes avec les utilisations actives au niveau de la rue (p. ex. commerces de détail et espaces culturels);
- **b** veiller à ce que les façades et les entrées principales donnent sur une rue publique ou, si cela n'est pas possible, sur un espace public doté de liens directs vers la rue, comme une place ou une allée piétonne;
- **c** fournir des espaces au niveau de la rue accessibles à la population piétonne le jour et le soir afin de favoriser un environnement 24 heures sur 24;
- **d** mettre en valeur le savoir-faire artisanal et le patrimoine culturel canadiens le long du boulevard de la Confédération et des rues principales, grâce à des façades, des motifs, des ornements et des motifs détaillés;
- **e** veiller à ce que les aménagements intercalaires de coin offrent des bordures invitantes et orientées vers la population piétonne sur les deux rues, avec des caractéristiques comme des œuvres d'art public, des places assises ou des façades très harmonieuses.

ii **Façades riveraines :** Lorsque les bâtiments donnent sur un cours d'eau ou un espace public riverain :

- **a** accorder la priorité à l'accès du public le long des rives, en intégrant des promenades piétonnières, des pistes cyclables et des lignes de visibilité dégagées vers l'eau;
- **b** concevoir des façades pour les bâtiments bordant des cours d'eau en gardant à l'esprit ce qui suit :
  - **i** fournir des voies piétonnières sécuritaires, pratiques et accessibles vers les rives tout en réduisant au minimum les répercussions sur les ressources naturelles;
  - **ii** intégrer des commodités ou des aires d'animation extérieure (p. ex. cafés, places assises et lieux de rassemblement) qui encouragent l'utilisation publique à longueur d'année, tant le jour que le soir;
  - **iii** soutenir la création d'espaces publics riverains et contribuer à leur utilisation active tout au long de l'année;
  - **iv** ne pas restreindre l'accès du public aux berges ou privatiser les façades riveraines.

iii **Façades donnant sur des parcs et le domaine public :** Lorsque des bâtiments sont directement adjacents à des parcs et à des espaces publics :

- **a** concevoir des façades de bâtiment adjacentes à l'espace de parc de manière à favoriser une transition harmonieuse entre la forme construite et les espaces ouverts;
- **b** favoriser les façades actives avec des abords accessibles, des façades transparentes et des aires d'animation (p. ex. cafés, marchés ou mobilier urbain);
- **c** assurer une transparence visuelle afin de créer des liens solides entre les bâtiments et les espaces publics adjacents, renforçant ainsi la sécurité et l'animation;
- **d** intégrer des éléments comme des allées ombragées, des toits verts et des terrasses pour intégrer visuellement et fonctionnellement le parc dans la conception du bâtiment.

iv Périmètres de sécurité : Lorsque des bâtiments ou des ensembles nécessitent un périmètre sécurisé :

- **a** intégrer les exigences en matière de sécurité de façon transparente dans un domaine public invitant au moyen du paysage de rue et du mobilier urbain (p. ex. bacs à fleurs et bancs) plutôt que d'imposer des barrières physiques visibles;
- **b** favoriser les voies piétonnières et les liens publics dans les sites sensibles sur le plan de la sécurité, dans la mesure du possible;
- **c** veiller à ce que les exigences de conception sécuritaire, comme l'enveloppe du bâtiment, les distances de recul et les zones de protection, demeurent visuellement intégrées et ne perturbent pas le caractère urbain.

5.3.5 Ligne d’horizon

La ligne d’horizon de la capitale repose sur un assemblage harmonieux de nombreux bâtiments et de caractéristiques naturelles. Chaque bâtiment doit être conçu comme faisant partie d’un ensemble, en tenant compte de sa position dans la composition d’ensemble.

A Silhouette

Penser à la forme générale et à la conception des nouveaux bâtiments pour présenter une silhouette emblématique.

- **i** Protéger la primauté des symboles nationaux (notamment l’édifice du Centre) dans le paysage et la silhouette de la capitale.
- **ii** Les nouveaux éléments doivent soutenir et améliorer la composition de la ligne d’horizon de la capitale. Leur forme peut être marquée et reconnaissable, mais ils ne doivent pas bloquer ou entraver des scènes existantes.
  - **a** Utiliser des bâtiments élevés, des flèches et des toitures en pente ou sculptées pour définir des points focaux qui rehaussent la silhouette de la capitale sans encombrer l’horizon.
  - **b** Concevoir des toitures de façon réfléchie pour contribuer à l’intérêt visuel lorsqu’elles sont vues de loin, en intégrant des toits verts, des formes articulées ou des motifs culturellement significatifs.
  - **c** Utiliser des lignes de toit sculptées, des corniches décoratives et des écoinçons pour améliorer la visibilité de la silhouette et du paysage urbain.
- **iii** Équilibrer les structures emblématiques avec des éléments de silhouette cohésifs pour maintenir l’ordre et le rythme visuel.

B Avant-plan

Comprend les bâtiments au premier plan des scènes de la capitale (en particulier le long du boulevard de la Confédération ou s’intégrant au domaine de la capitale).

- **i** Assurer un traitement et des détails de façade de haute qualité.
- **ii** Concevoir des bâtiments originaux avec des détails fins et des proportions à l’échelle humaine qui sont lisibles de loin et de près.
- **iii** Maintenir une façade bâtie uniforme tout en évitant la monotonie grâce à la diversité architecturale.
- **iv** En général, s’aligner sur la hauteur et la proportion des éléments originaux existants et similaires ou la ligne des arbres pour créer un ensemble visuel cohésif.
- **v** Pour éviter un effet dominant, utiliser judicieusement des points focaux accentués, comme des tours, des flèches ou des toits.

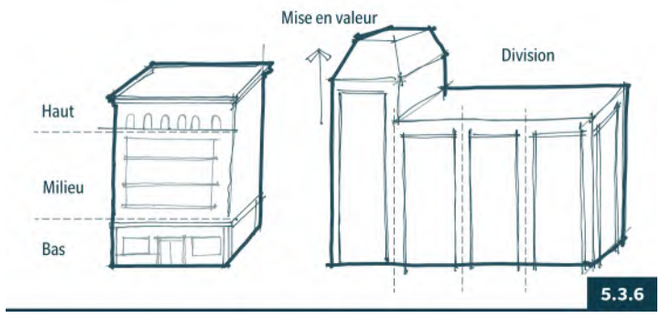
C Toile de fond

Là où les bâtiments jouent un rôle de soutien en arrière-plan des immeubles moyens et élevés qui définissent le profil urbain plus large.

- **i** Encourager les aménagements de hauteur moyenne (c.-à-d. de cinq à neuf étages) qui établissent un profil urbain équilibré et appuient la transition entre les éléments originaux et les structures plus hautes.
- **ii** Maintenir l’harmonie contextuelle en mettant à l’échelle les bâtiments de manière appropriée près des biens patrimoniaux et des quartiers de faible hauteur.

5.3.6 Conception du bâtiment

Comprend les considérations fonctionnelles, stylistiques et matérielles pour les bâtiments nouveaux et existants.



5.3.6

A Hauteur et masse

De nombreuses configurations de bâtiments sont possibles dans une zone bâtissable. Les propositions de bâtiments doivent inclure des formes appropriées selon ce qui suit.

- **i** Définir les hauteurs de bâtiments et les lignes de toit, notamment les installations utilitaires et mécaniques en toiture, afin de respecter les plans de vue établis vers le Parlement.
- **ii** Définir la composition globale et l’emplacement des bâtiments par rapport à la zone bâtissable en tenant compte des axes sur le site, de la façade et des exigences d’entretien, de manière à encadrer et à définir les espaces publics et ouverts résiduels.
- **iii** S’il y a lieu, modifier la hauteur des bâtiments pour l’adapter aux édifices patrimoniaux adjacents, aux espaces publics ou aux quartiers à plus petite échelle.
- **iv** Subdiviser la masse en éléments de construction lisibles, comme des baies architecturales, un podium et une tour ou d’autres composantes distinctes qui aident à décomposer l’échelle, à accroître l’intérêt visuel et à créer un paysage de rue à échelle humaine.

B Conception et articulation de la façade

Comprend l'enveloppe extérieure et le traitement de l'extérieur du bâtiment.

i Assurer un traitement raffiné et détaillé de toutes les façades du bâtiment.

ii Articuler les façades de manière à décomposer les grands volumes, en utilisant des éléments comme des retraits, des saillies, des modèles de fenestration et des contrastes de matériaux.

iii Maintenir la continuité de la façade dans les principaux paysages de rue, tout en permettant des variations qui reflètent la typologie et le contexte du bâtiment.

iv Introduire des éléments de façade qui font écho au caractère des bâtiments adjacents, comme des corniches, des lignes de toit, des espacements de fenêtres et l'alignement des hauteurs d'étage.

v Concevoir des façades au niveau du sol pour améliorer et prioriser l'engagement piétonnier grâce à un vitrage transparent, à des entrées articulées et à des éléments interactifs.

vi Intégrer des auvents, des arcades ou des abris pour définir et abriter les entrées et les trottoirs, en particulier le long des principaux couloirs piétonniers.

C Matériaux

Choisir des matériaux et des traitements qui améliorent le caractère urbain et la performance environnementale.

i S'assurer que les matériaux reflètent la durabilité et le savoir-faire artisanal en portant une attention particulière à la couleur, à la texture et à la qualité tactile.

ii Accorder la priorité aux matériaux nobles et d'origine locale qui vieilliront gracieusement, comme la pierre, les métaux et les matières naturelles authentiques.

iii Utiliser une palette qui renforce la continuité visuelle dans le contexte bâti environnant (dont les références aux couleurs et aux textures), tout en permettant l'expression artistique dans les détails.

D Style

La détermination du style architectural approprié devrait être établie au début du processus de conception. Ce plan fournit une orientation à deux niveaux : une orientation plus délibérée pour les emplacements de premier niveau et une orientation plus générale pour tous les autres emplacements.

i Permettre un éventail de styles architecturaux, allant du traditionnel au contemporain, à condition qu'ils présentent une conception réfléchie, des matériaux de qualité et une intégration avec leur contexte urbain.



5.3.6 D

ii Chercher à contribuer positivement à l'identité distincte de la région, tout en équilibrant le double objectif d'expression créative et de fonctionnalité.

- **a** Évaluer le caractère du milieu bâti environnant, dont les biens patrimoniaux, les styles architecturaux adjacents et les espaces publics, afin d'éclairer l'orientation de la conception.
- **b** Dans le contexte des bâtiments datant d'avant 1950, le style architectural des ajouts ou des nouveaux éléments intercalaires doit être conforme ou faire clairement référence à l'original, en termes d'échelle, de matériaux, de motifs et de détails ornementaux. Tout écart à cet égard doit être justifié de façon adéquate.

iii Lors de la construction de nouveaux bâtiments :

- **a** Promouvoir l'innovation en matière de conception, en permettant la recréation, la reproduction ou la réinterprétation des formes traditionnelles, de nouvelles technologies et des pratiques de construction durable.
- **b** Équilibrer l'individualité et la cohésion en complétant les structures adjacentes tout en permettant la diversité architecturale.

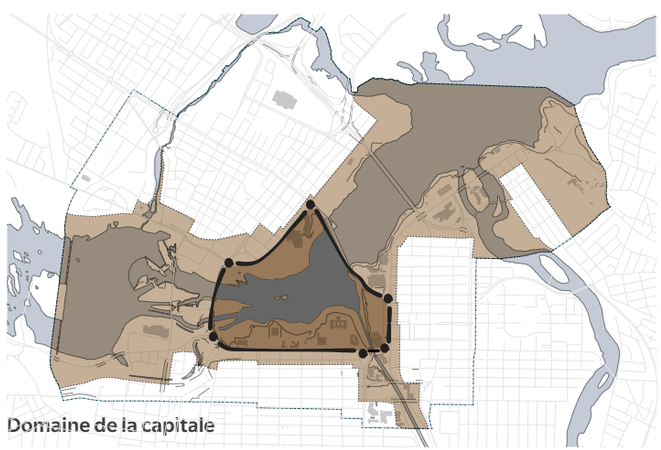
5.3.6 Conception du bâtiment

Priorité de conception :

iv Le domaine de la capitale constitue un secteur prioritaire en matière de conception, et tous les sites de construction doivent démontrer une qualité architecturale rehaussée.

v Tous les nouveaux bâtiments ou ajouts dans le secteur prioritaire de conception doivent être conçus dans des styles fidèles à l'identité nationale du Canada et s'inspirer des références architecturales historiques du Canada et de la capitale.

vi Le style architectural doit être soigneusement choisi dans le cadre d'un processus complet qui inclut une analyse des expressions classiques, traditionnelles, vernaculaires ou contemporaines, ainsi qu'une réflexion sur la manière dont ce choix pourrait exprimer une direction délibérée pour la continuité historique et une intégration adéquate avec des contextes symboliques ou patrimoniaux, ou, lorsque les circonstances le justifient, un écart par rapport à ces éléments, et dans quelle mesure.



Domaine de la capitale

E Éléments architecturaux et symbolisme

Les conceptions architecturales et les interventions sur des bâtiments fédéraux doivent comprendre des détails qui ajoutent du caractère et une trame narrative aux bâtiments.

i Intégrer des symboles culturels, des éléments artistiques ou de l'art public pour exprimer la fierté et l'identité civiques.

ii Fournir un éclairage architectural aux façades animées et mettre en évidence les principales caractéristiques des immeubles fédéraux.

- **a** Envisager un éclairage d'appoint pour mettre en valeur et célébrer les points d'intérêt culturels en soirée.
- **b** Fournir une approche d'éclairage équilibrée qui améliore la sécurité, renforce le caractère architectural et minimise la pollution lumineuse.

iii Favoriser l'appréciation des traditions et du design canadiens en intégrant des motifs à cet effet.

F Performance environnementale

Les interventions sur des bâtiments existants ou la construction de nouveaux bâtiments doivent démontrer l'excellence en matière de performance environnementale et de conception durable.

i Réutiliser les structures ou les matériaux existants dans la mesure du possible et mettre en œuvre un plan de réacheminement des déchets de construction.

ii Tous les nouveaux bâtiments doivent être optimisés pour l'efficacité énergétique et la résilience aux changements climatiques.

- **a** Optimiser le rendement de l'enveloppe du bâtiment, l'isolation, la masse thermique, le gain solaire passif et la ventilation naturelle afin de réduire la demande d'énergie opérationnelle.
- **b** Envisager des toits verts ou des surfaces à albédo élevé pour réduire les effets d'îlots de chaleur urbains.
- **c** Tirer parti de l'orientation du bâtiment, de la masse thermique, des fenêtres fonctionnelles et des dispositifs d'ombrage externes pour réduire au minimum la dépendance aux systèmes mécaniques.
- **d** Accorder la priorité aux matières renouvelables d'origine régionale, comme le bois massif et les matières recyclées, afin de réduire le carbone incorporé.

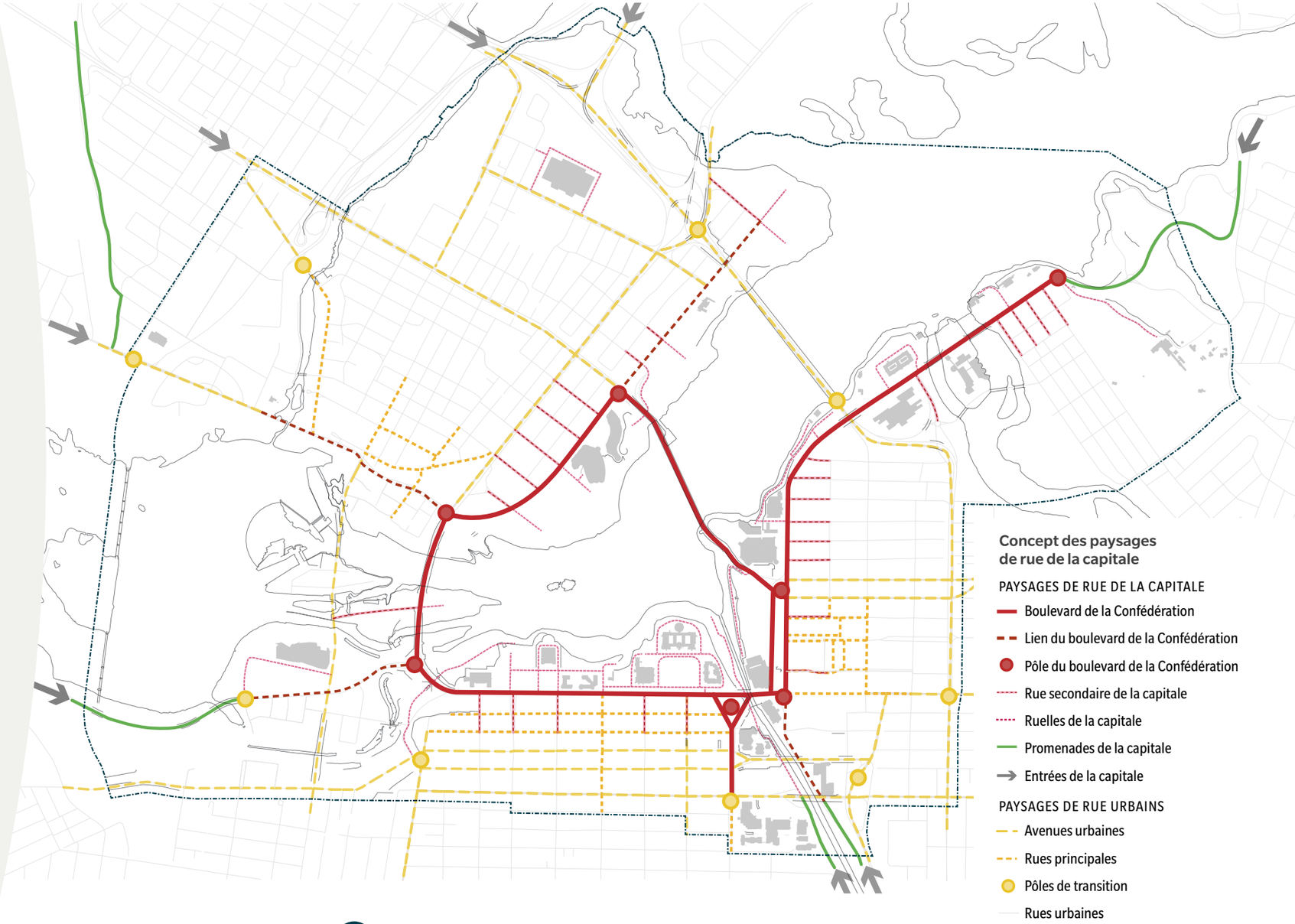
iii Créer des plateaux de plancher souples, assurer un accès à la lumière naturelle et utiliser des matériaux durables pour soutenir la longévité et la réutilisation adaptative future du bâtiment.

5.4 LES PAYSAGES DE RUE DE LA CAPITALE

Un réseau de rues et d'avenues urbaines de grande qualité ayant pour point d'ancrage le boulevard de la Confédération afin de créer des environnements urbains agréables et de relier les deux rives de la rivière des Outaouais.

Principaux objectifs

1. Améliorer les paysages de rue afin de créer des lieux publics animés par un aménagement urbain judicieux, une circulation piétonne améliorée, des espaces verts et des commodités.
2. Veiller à ce que les entrées de la capitale et les entrées panoramiques soient reliées et intégrées aux avenues et boulevards urbains.
3. Mettre l'accent sur les intersections des rues principales afin de créer des places, des lieux et des points de repère attrayants et mémorables.
4. Transformer les voies de desserte et les stationnements en avenues publiques, en places et en esplanades.



5.4.1 Paysage de rue de la capitale

Les paysages de rue du cœur de la capitale peuvent être classés en deux catégories : les paysages de rue de la capitale et les paysages de rue urbains. Les paysages de rue de la capitale comprennent les routes et les milieux urbains environnants revêtant une grande importance nationale. Le boulevard de la Confédération constitue le point d'ancrage de ce réseau, assurant une liaison physique et symbolique entre les deux villes.

A Boulevard de la Confédération

Il comprend les parcours d'honneur ainsi que les axes majeurs au sein du réseau de rues et d'avenues urbaines de grande qualité du cœur de la capitale. Le boulevard représente la principale destination de la capitale, reliant les grandes institutions et les points d'intérêt.

i Maintenir une palette de mobilier cohérente pour les paysages de rue, notamment l'éclairage distinctif, les bannières, les garde-corps et les matériaux de revêtement, afin de créer une esthétique cohérente et de faire rayonner l'importance nationale du boulevard de la Confédération.

ii Ajouter des éléments évoquant la symbolique et l'identité nationales dans l'aménagement du paysage de rue afin de renforcer la portée symbolique du boulevard, comme les éléments d'interprétation et de commémoration et les œuvres d'art public.

iii Intégrer des mâts et des bannières afin de souligner et de célébrer les fêtes nationales, les personnalités, les institutions ou autres évènements.

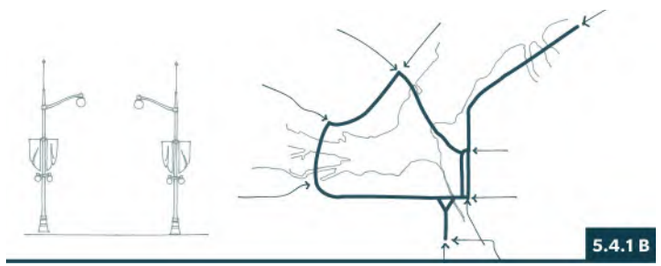
iv Assurer une connectivité piétonnière continue et de grande qualité entre les principales institutions et les points d'intérêt, notamment par l'aménagement de vastes esplanades et de zones piétonnières.

v Établir des zones dédiées à la population piétonnes, des passages, des places publiques et des bornes afin d'affirmer la priorité accordée aux déplacements piétonniers.

vi Aménager le boulevard de la Confédération pour appuyer une intégration équilibrée de la circulation piétonnière et cycliste, du transport en commun et de la circulation automobile.

B Liens du boulevard de la Confédération

Comprennent les tronçons colinéaires du boulevard de la Confédération ou les avenues et boulevards adjacents qui rejoignent les pôles sur le boulevard de la Confédération ou qui relient ce dernier aux promenades.



5.4.1 B

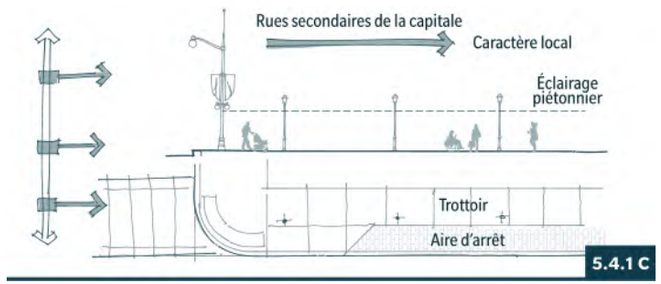
i Veiller à ce que les liens entre le boulevard de la Confédération et les avenues et boulevards adjacents favorisent une intégration harmonieuse de l'infrastructure piétonnière et cycliste et du transport en commun.

ii Privilégier une palette distinctive et de grande qualité pour le mobilier, l'éclairage et les matériaux des paysages de rue.

iii Maintenir un style de conception cohérent le long des corridors de jonction grâce à une coordination des aménagements paysagers, de l'éclairage et des systèmes d'orientation de manière à renforcer l'identité du boulevard de la Confédération tout en respectant le caractère du secteur environnant.

C Rues secondaires de la capitale

Comprennent les rues perpendiculaires adjacentes au boulevard de la Confédération qui nécessitent une attention particulière en matière de conception afin de renforcer leur liaison avec les sites et points d'intérêt nationaux. Ces tronçons routiers constituent des zones de transition entre les typologies de paysages de rue de la capitale et de paysages de rue urbains.



5.4.1 C

i Rehausser les normes de conception et limiter l'encombrement de panneaux de signalisation dans les rues secondaires.

- **a** Favoriser un éclairage adapté aux besoins de la population piétonne qui reflète le rôle de ces rues secondaires comme voies de transition vers les quartiers, les zones urbaines et les secteurs commerciaux avoisinants.

ii Harmoniser la palette pour le revêtement de trottoirs, la végétation et la conception des intersections à l'approche du boulevard de la Confédération.

iii Mettre l'accent sur la qualité de l'aménagement urbain pour les projets d'aménagement privés et les institutions fédérales qui donnent sur les rues secondaires de la capitale.

- **a** Veiller à ce que les exigences en matière d'accès aux services, de manutention de matériaux et de sécurité sur les rues secondaires de la capitale soient judicieusement intégrées au paysage de rue.

iv Mettre l'accent sur la jonction des rues secondaires clés afin d'accorder la priorité aux passages piétonniers et aux pôles secondaires sur le boulevard de la Confédération, ce qui se traduira par des places publiques, des mini-parcs et des pôles repères mémorables.

5.4.1 Paysage de rue de la capitale

D Promenades de la capitale

Comprennent les routes panoramiques qui traversent la région de la capitale nationale assurant la liaison entre les berges, les espaces verts et les espaces ouverts.

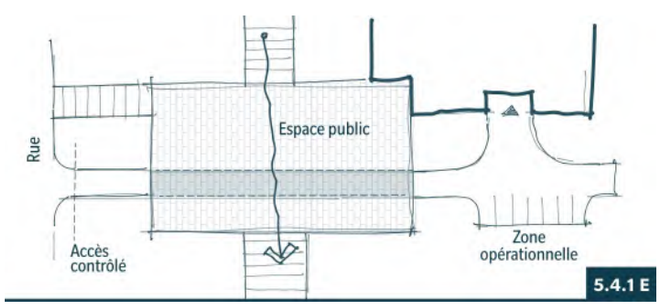
i Aux points d'entrée des promenades dans le cœur de la capitale, aménager des voies de transition appropriées vers les avenues et les boulevards urbains pour faire en sorte que le caractère du paysage de rue soit de grande qualité (voir la section Liens du boulevard de la Confédération ci-dessus).

ii Aux points d'entrée des promenades dans le cœur de la capitale, mettre en place des passages sécuritaires et donner la priorité aux déplacements à pied ou à vélo, ainsi qu'aux liens vers les infrastructures avoisinantes (voies cyclables, trottoirs, etc.).

iii Réduire la vitesse de la circulation et étudier les possibilités de réaffecter l'espace au profit d'autres modes de transport, tels que des sentiers, des voies cyclables ou des voies réservées au transport en commun.

E Ruelles de la capitale

Comprennent les voies de desserte et les corridors publics qui assurent l'accès aux sites fédéraux ainsi que la circulation sur ces sites.



5.4.1 E

i Dans les zones caractérisées par une forte circulation piétonnière, aménager les ruelles en espaces prioritaires pour la circulation piétonnière en privilégiant des traitements de surface de grande qualité permettant de délimiter clairement l'emprise de la chaussée et de constituer des mesures de ralentissement de la circulation pour les véhicules et les cyclistes.

ii Étudier la possibilité de convertir les voies de desserte en espaces propices à la circulation piétonne et les intégrer dans le domaine public.

- **a** Dans la mesure du possible, limiter l'accès aux véhicules accrédités et tenir compte des horaires de livraison afin de réduire la circulation.
- **b** Aménager des éléments appropriés de délimitation (comme des bornes, des bordures ou des éléments d'aménagement paysager) afin de limiter la circulation de véhicules et d'établir des voies de circulation bien définies pour la circulation piétonnière
- **c** Envisager des conceptions d'espaces partagés, tels que des espaces de type « woonerf » ou des places publiques.

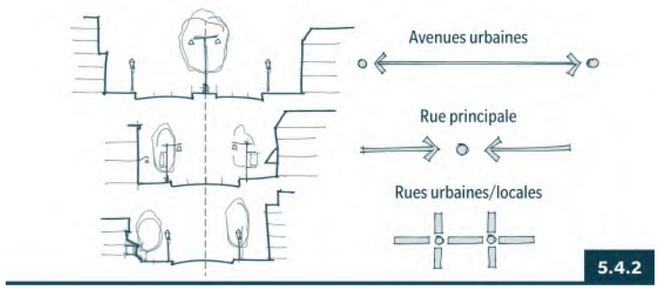
iii Concevoir des esplanades et des allées de manière à valoriser l'expérience et l'activité des personnes qui se déplacent à pied et à créer des espaces attrayants par l'installation de places assises, d'œuvres d'art public et d'un éclairage approprié.

iv En fonction du contexte, déterminer le traitement à privilégier (qui peut aller de structures très urbaines à des éléments paysagers vivants), afin de créer des bordures, des interfaces et des espaces dynamiques et visuellement attrayants.

v Encourager l'animation de ces espaces par la mise en place de programmes, d'évènements ponctuels et d'œuvres d'art public afin de favoriser la vitalité des espaces publics.

5.4.2 Rues urbaines

Les rues urbaines constituent l'ossature urbaine de la ville, soutenant la vie quotidienne, les commerces locaux, les quartiers ainsi que des espaces publics dynamiques. Leur aménagement vise à accorder la priorité aux gens, en assurant un équilibre entre mobilité, qualité de vie et esprit des lieux, tout en répondant aux besoins variés des personnes qui y résident ou travaillent et des gens de l'extérieur.



5.4.2

A Avenues urbaines

Comprennent de larges artères et boulevards qui jouent un rôle de premier plan en reliant les quartiers aux principales destinations urbaines. Ces avenues sont des corridors qui affirment le caractère de la ville et qui se distinguent par leur capacité à accueillir un large éventail de modes de transport et un volume important de personnes en déplacement.

i Reconnaître importance et identité propre des avenues urbaines par la promotion d'une conception de paysage de rue de qualité, de façades actives et d'un domaine public cohérent.

ii Favoriser des conceptions de paysages de rue qui affirment le caractère urbain concentré.

iii Intégrer des espaces verts, des arbres urbains et des commodités publiques telles que des bancs et des places publiques afin de créer des environnements élégants, confortables et visuellement attrayants.

5.4.2 Rues urbaines

iv Encourager l'aménagement à usage mixte sur les avenues urbaines afin de dynamiser ces corridors et d'enrichir l'expérience urbaine.

v Encourager la continuité de l'environnement bâti et de bordures actives sur les avenues urbaines afin d'assurer l'aménagement de liens intuitifs et organiques entre les différentes zones et les différents districts.

B Rues principales

Comprennent les rues urbaines animées où ont lieu des activités commerciales, sociales et urbaines, mettant en valeur les entreprises locales et les liens communautaires. Ces rues offrent un cadre dynamique tant pour les personnes qui visitent la ville que celles qui y résident.

i Soutenir l'élaboration d'un caractère de paysage de rue distinct et l'utilisation d'une palette cohérente de matériaux.

ii Appuyer la conception de paysages de rue propices à la circulation piétonne sur les artères principales par l'élargissement des trottoirs, l'installation de mobilier urbain, l'aménagement paysager et la mise en place de mesures qui favorisent la marche et le vélo, et améliorent la vitalité des commerces locaux.

iii Faire en sorte que les rues principales sont dynamiques tout au long de l'année en appuyant les marchés publics, les événements saisonniers et les activités culturelles qui mobilisent la communauté et stimulent l'attrait touristique.

iv Mettre en œuvre des lignes directrices en matière d'aménagement urbain qui contribueront à rehausser le caractère visuel des rues principales par l'intégration de matériaux de grande qualité, d'une signalisation uniforme et d'éléments architecturaux valorisant l'identité des quartiers locaux.

C Rues urbaines et locales

Comprennent les voies principalement résidentielles ou à faible densité à usage mixte qui assurent l'accès local aux résidences ainsi qu'aux espaces communautaires de moindre envergure. Ces rues se caractérisent par une ambiance plus intime et favorisent un environnement moins bruyant et peu sujet à la congestion.

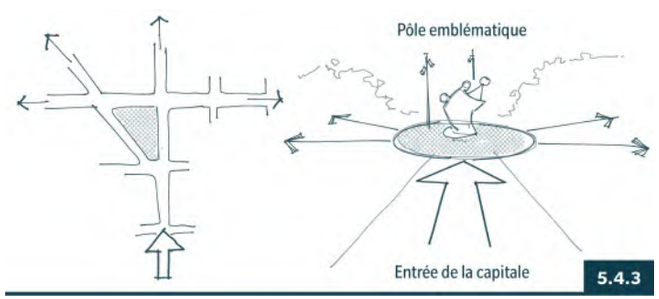
i Promouvoir la mise en œuvre de mesures de ralentissement de la circulation, de passages piétonniers et d'infrastructures vertes afin de réduire la vitesse des véhicules.

ii Veiller à une bonne intégration des rues de quartier à l'ensemble du tissu urbain par un accès pratique au transport en commun ainsi qu'aux infrastructures dédiées aux déplacements à pied et à vélo.

iii Encourager la création d'interfaces et d'espaces communautaires comme des mini-parcs, des places publiques ou des lieux de rassemblement.

5.4.3 Portes d'entrée et pôles

Les portes d'entrée et les pôles constituent des points d'accès stratégiques et des zones névralgiques au sein de la capitale, contribuant à renforcer la connectivité urbaine et la perception, chez les personnes en visite, de leur arrivée à destination.



5.4.3

A Entrées de la capitale

Comprennent les principaux points d'accès à la capitale, tels que les ponts, les entrées d'autoroutes et les intersections-portails. Ces espaces remplissent une fonction symbolique et cérémonielle marquant l'arrivée sur le territoire de la capitale.

i Améliorer le traitement et l'identification des portes et pôles d'entrée au moyen des éléments appropriés de signalisation, d'aménagement paysager et de conception.

ii Envisager des normes élevées en matière d'éclairage (les gobos ou l'éclairage directionnel) afin de renforcer l'expérience d'arrivée.

iii Lorsque les terre-pleins centraux, les îlots de circulation ou les espaces résiduels sont sous-utilisés à des points d'entrée stratégiques, envisager l'installation d'éléments commémoratifs, d'œuvres d'art public ou d'autres aménagements marquants sur le plan visuel.

iv Aux endroits où les autoroutes et les grandes artères entrent dans le cœur de la capitale, passer délibérément aux typologies urbaines d'avenues et de boulevards et mettre en œuvre des mesures de ralentissement de la circulation afin de réduire la vitesse des véhicules.

B Pôles du boulevard de la Confédération

Comprennent des espaces publics de grande visibilité, conçus pour accueillir des cérémonies, des points d'intérêt et des évènements nationaux. Ils servent de points d'intérêt sur le boulevard de la Confédération et les rues transversales.

i Concevoir les pôles du boulevard de la Confédération pour en faire des espaces publics dynamiques, intégrant une architecture emblématique, des espaces verts et des places piétonnières favorisant l'interaction sociale et la mise en valeur de l'identité culturelle canadienne.

ii Veiller à intégrer chaque pôle à l'ensemble du réseau routier en assurant une signalisation claire et des liens pratiques au transport en commun et à la circulation piétonnière sécuritaire.

5.4.3 Portes d'entrée et pôles

iii Aux intersections avec les artères principales, reconfigurer l'aménagement afin de promouvoir les modes de transport durables, d'accroître la sécurité de la population piétonne et d'améliorer l'accessibilité générale.

iv Examiner la reconfiguration des pôles et des intersections majeures pour intégrer aux endroits désignés des éléments commémoratifs ou des monuments susceptibles de constituer le point central de ces espaces.

C Pôles de transition

Comprennent les intersections majeures et des zones de transition souvent situées entre le domaine de la capitale et les domaines urbains, tels que les voies d'accès aux autoroutes, les terre-pleins et les liens vers les avenues urbaines.

i Mettre en valeur ces intersections et ces zones de transition par des installations et des éléments décoratifs conférant une dimension humaine et un caractère cohérents sur le plan visuel.

ii Intégrer des œuvres d'art public et améliorer le domaine public par l'aménagement paysager et la signalisation pour créer un intérêt visuel et assurer une continuité entre les paysages de rue adjacents.

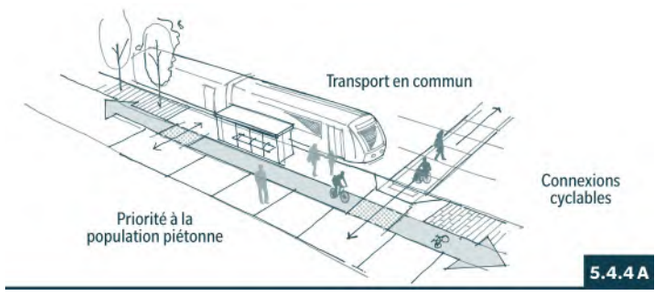
iii Dans les lieux de transition vers les paysages de rue de la capitale, assurer une intégration cohérente avec le boulevard de la Confédération ou d'autres normes établies.

5.4.4 Éléments du paysage de rue

L'ensemble des rues situées dans le cœur de la capitale contribuent au caractère et à l'image globale du centre-ville. Par conséquent, leur aménagement doit répondre à des normes urbaines élevées.

A Mobilité active

Comprend la marche, le vélo, le déplacement à l'aide d'appareils d'aide à la mobilité ou d'appareils fonctionnels, ainsi que d'autres modes de transport à petites roues.



5.4.4 A

i Accorder la priorité à des environnements piétonniers sûrs, accessibles et de grande qualité par l'installation de trottoirs larges, des passages accessibles à tout le monde et des intersections où la population piétonne a la priorité, de manière à assurer une connectivité fluide dans l'ensemble du tissu urbain.

ii Dans la mesure du possible, élargir la zone piétonne afin d'offrir plus d'espace sur les trottoirs et les esplanades.

iii Relier clairement les sentiers et les passages piétonniers situés hors rue dans les espaces adjacents en utilisant des revêtements et des voies de circulation bien définies pour la circulation piétonnière.

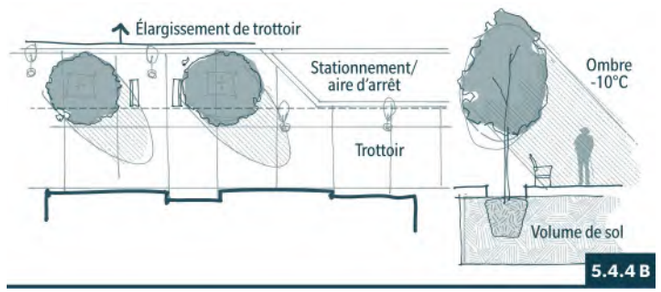
iv Assurer l'intégration uniforme et évidente des voies cyclables en bordure de rue et des liens au Sentier de la capitale dans l'ensemble du cœur de la capitale.

v Lorsque la demande et la faisabilité le permettent, aménager des installations pour le cyclisme entièrement séparées.

vi Dans les principaux corridors, favoriser l'utilisation du vélo comme principal mode de mobilité urbaine en intégrant des voies cyclables et des intersections réservées et protégées ainsi que des stationnements sécuritaires pour les vélos et des installations de fin de parcours.

B Arbres de rue

Les arbres de rue contribuent de manière significative à l'atténuation des îlots de chaleur urbains et à la qualité des paysages de rue. Leur survie à long terme dans des environnements urbains exigeants nécessite une attention et des mesures particulières.



5.4.4 B

i Accorder la priorité à la protection et à la conservation des arbres de rue existants.

ii Aménager des espaces adéquatement entretenus pour les arbres dotés d'un sol et d'un système de drainage approprié afin d'assurer la santé et la pérennité des arbres de rue.

- **a** Dans la mesure du possible, intégrer les arbres de rue dans des jardinières ouvertes, des rigoles de drainage biologique ou des zones de sol naturel adjacentes.
- **b** Lorsque les arbres sont plantés sur des surfaces aménagées en dur, prévoir des cellules de sol, des grilles de protection, des anneaux d'arbre ou des jardinières surélevées afin de favoriser leur croissance et de les protéger.

iii Dans la mesure du possible, planter les arbres de rue de manière à garantir une exposition suffisante à la lumière.

- **a** En cas de contraintes d'espace, envisager l'aménagement de profils de chaussée asymétriques permettant de regrouper l'espace pour les arbres (p. ex. plantation uniquement du côté nord du paysage de rue).

iv Sélectionner une diversité d'essences adaptées aux conditions urbaines et à l'augmentation des températures.

v Protéger les arbres de rue contre les dommages liés à l'entretien.

5.4.4 Éléments du paysage de rue

C Plantation de végétation

La plantation de végétation urbaine contribue à l'amélioration de l'esthétique à la régulation du microclimat et à l'augmentation de la perméabilité des paysages de rue.

- **i** Privilégier la plantation de plantes vivaces aux emplacements stratégiques du paysage de rue afin d'améliorer la qualité de la conception.
  - **a** Envisager l'aménagement de saillies de trottoir dans les voies de stationnement ou d'arrêt temporaire pour dégager des espaces supplémentaires destinés à la plantation de végétation.
  - **b** Tirer parti des espaces avoisinants et des façades de bâtiments pour accroître la plantation de végétation.
- **ii** Envisager l'installation de jardinières surélevées dotées de parois et de bordures résistantes afin de limiter les dommages causés aux zones végétalisées par l'épandage de sel et l'hiver.
- **iii** Intégrer des murets-banquettes et autres éléments multifonctionnels dans l'aménagement des jardinières afin de créer des places assises, de définir les espaces et d'améliorer l'expérience piétonne tout en protégeant la végétation.
- **iv** Dans les lieux publics bien en vue du paysage de rue comme les places publiques, les marchés et autres endroits sur les artères principales, envisager l'aménagement de compositions végétales saisonnières telles que des jardinières et des paniers suspendus.

D Gestion des eaux pluviales

Comprend des méthodes naturelles et techniques visant à assurer une gestion et un drainage adéquats et durables des eaux pluviales.

- **i** Planifier la collecte et l'évacuation des eaux de surface dans l'emprise.
  - **a** Envisager l'intégration de rigoles de drainage biologique et de zones végétalisées pour capter, ralentir et filtrer les eaux de pluie.
  - **b** Envisager l'utilisation de revêtements perméables, de regards drainants et d'autres éléments de gestion des eaux pluviales aux endroits appropriés.
- **ii** Privilégier la plantation d'espèces végétales diversifiées, indigènes et résilientes, favorisant la biodiversité, la gestion des eaux pluviales et l'ombrage dans le paysage de rue.

E Mobilier

Comprend l'ensemble du mobilier, des éléments de signalisation et des zones de commodités dans le paysage de rue.

- **i** Concevoir des ensembles de mobilier urbain harmonisés afin de renforcer l'identité et le caractère du paysage de rue.
- **ii** Privilégier l'espace compris entre la bordure de la chaussée et le trottoir de manière à assurer une séparation efficace entre la population piétonne et la circulation automobile.
- **iii** Regrouper la signalisation et le mobilier dans les zones de commodités afin de limiter l'encombrement des trottoirs.

F Sûreté et sécurité

Comprend l'ensemble des éléments permanents ou temporaires visant à restreindre l'accès des véhicules aux zones piétonnières et opérationnelles.

- **i** Intégrer les mesures de sécurité matérielle appropriées dans le contexte environnant.
- **ii** Privilégier les mesures qui contribuent à l'amélioration du paysage de rue, telles que l'installation de jardinières, d'éléments d'éclairage, de mobilier ou autres que l'on trouve habituellement dans le paysage de rue.

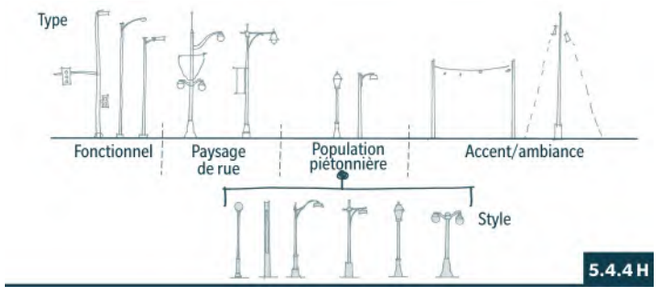
G Matériaux de revêtement

Comprennent la palette de matériaux durs utilisés pour l'aménagement du paysage de rue.

- **i** Lorsque des finitions spécialisées sont requises, privilégier des matériaux résistants et durables de qualité qui s'agencent à la conception du paysage de rue et reflètent le caractère de l'architecture et des espaces publics environnants.
- **ii** Utiliser des matériaux variés plutôt que de la peinture pour démarquer les passages piétonniers et les espaces publics.

H Éclairage de rue

Comprend les éléments d'éclairage pour la circulation, la sécurité, la circulation piétonnière et l'ambiance.



5.4.4 H

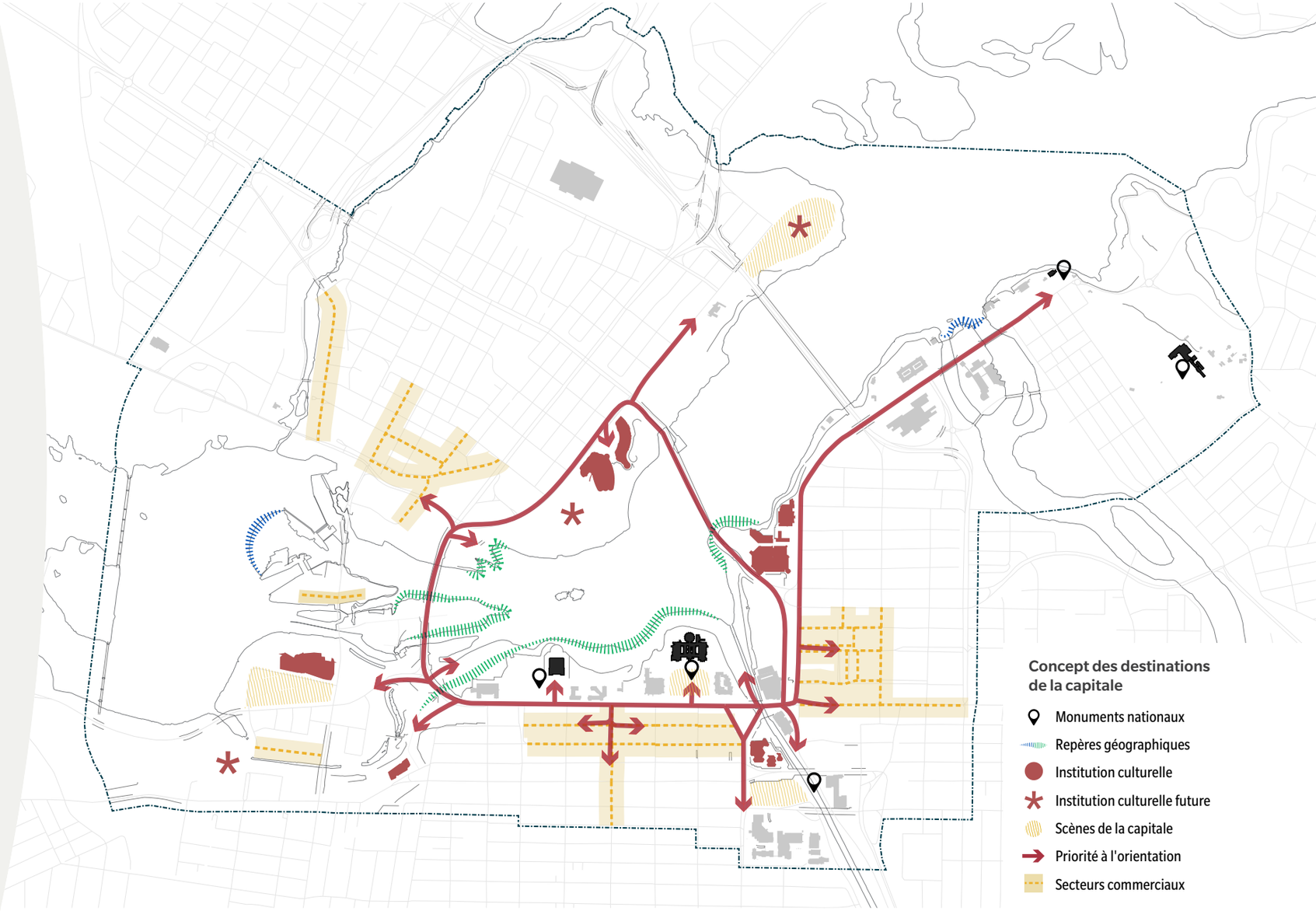
- **i** L'éclairage pour la sécurité routière doit préserver ou rehausser le caractère de la rue.
- **ii** Privilégier un éclairage adapté à la circulation piétonnière qui valorise l'ambiance et le caractère de la rue tout en augmentant la sécurité réelle et perçue.
- **iii** Intégrer une diversité de types d'éclairage dans les rues et les pôles très fréquentés par la population piétonnes, tels que l'éclairage saisonnier ainsi que l'éclairage par projecteurs, caténaires et autres appareils intégrés au mobilier urbain.

5.5 LES DESTINATIONS DE LA CAPITALE

Une constellation de points de repère et d'institutions nationales s'inscrit dans un contexte de lieux et de quartiers urbains, créant ainsi une diversité de destinations pour la population de la région et de l'extérieur.

Principaux objectifs

1. Préserver la primauté visuelle et symbolique de la Colline du Parlement et de la Cité judiciaire.
2. Mettre en valeur les institutions culturelles nationales et les bâtiments publics en tant que destinations publiques de choix.
3. Planifier, fournir et coordonner des lieux d'évènements pour la tenue d'activités de toutes sortes, de toutes tailles et de toutes capacités.
4. Améliorer les services d'orientation et de mobilité menant aux principaux lieux touristiques à l'intérieur et à l'extérieur du secteur du cœur de la capitale.
5. Promouvoir les quartiers, les rues principales et les secteurs commerciaux en tant que lieux animés à visiter.
6. Améliorer et mettre en valeur les caractéristiques naturelles de la capitale, dont les chutes, les parcs et les berges.



5.5.1 Les destinations de la capitale

La concentration de sites, de bâtiments, de lieux et de points d'intérêt nationaux importants contribue à l'importance du domaine de la capitale.



5.5.1

A Points d'intérêt nationaux

Comprennent les principaux sites fédéraux et lieux historiques qui incarnent l'identité nationale et le patrimoine du Canada.

i Conserver et protéger les points d'intérêt nationaux, notamment la Colline du Parlement, la Cour suprême du Canada, Rideau Hall, le 24, promenade Sussex et le canal Rideau afin d'assurer leur intégrité culturelle et historique.

ii Améliorer l'accès du public et l'expérience des personnes qui visitent la région grâce à la conception de centres d'accueil, de visites guidées et de programmes d'interprétation afin d'offrir des expériences attrayantes et éducatives tout en assurant la sécurité et la préservation des lieux.

iii Élaborer et intégrer des éléments d'interprétation comme la signalisation, les expositions et les outils numériques pour communiquer l'importance historique et nationale de ces points d'intérêt.

B Institutions culturelles

Comprennent des musées, des galeries, des salles de spectacles et des espaces d'évènements d'importance nationale qui mettent en valeur les réalisations et l'excellence canadiennes.

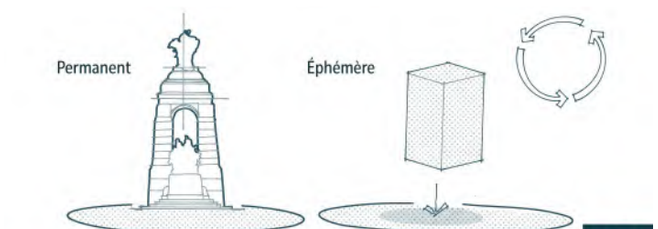
i Mettre en valeur, faire croître et améliorer un réseau d'institutions culturelles qui encourage la population à parcourir le secteur du cœur de la capitale et à en apprendre davantage sur le Canada.

ii Soutenir la croissance et l'évolution des institutions nationales dans le secteur du cœur de la capitale en facilitant les partenariats avec les gouvernements et les parties prenantes privées afin d'assurer la préservation, l'accessibilité et la pertinence des sites nationaux.

iii Réserver des sites importants pour de futures utilisations culturelles et répartir les nouvelles institutions de manière à dynamiser les zones sous-utilisées du domaine de la capitale.

C Commémorations et art public

Comprennent les monuments publics, les commémorations et les œuvres d'art qui soulignent, célèbrent et mettre en valeur l'histoire et la diversité du Canada.



5.5.1 C

i Intégrer les monuments, les commémorations et l'art public dans la conception du domaine public.

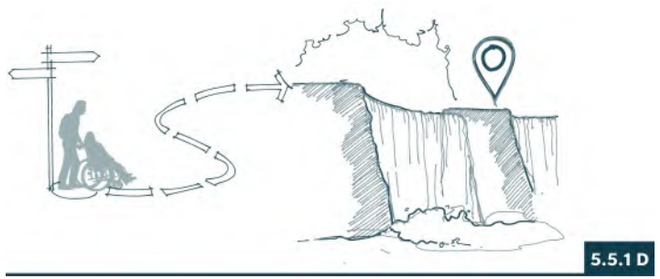
- **a** Accorder la priorité aux installations d'importance nationale.
- **b** Accroître la présence de divers arts publics dans le secteur du cœur de la capitale, à des endroits très visibles, en mettant l'accent sur la mise en valeur des œuvres d'art.
- **c** Prévoir des espaces publics flexibles pour les installations temporaires et éphémères.

ii Favoriser le déploiement coordonné des programmes nationaux et locaux de commémoration et d'art public.

- **a** Offrir aux artistes de la scène nationale et locale la possibilité d'exposer leurs œuvres dans le secteur du cœur de la capitale.
- **b** Recenser les lieux vacants, comme les îlots directionnels, les murs, les culées de pont, etc. qui pourraient accueillir des installations.

D Points d'intérêt géographiques

Comprennent des caractéristiques géographiques emblématiques et des destinations qui soutiennent et transmettent le caractère touristique et l'expérience de la capitale.



5.5.1 D

i Mettre en valeur les caractéristiques naturelles, les points d'intérêt géographiques et les principaux points de vue symboliques du secteur du cœur de la capitale. Les principales caractéristiques comprennent l'escarpement de la Colline du Parlement, la rivière des Outaouais, les chutes des Chaudières, les chutes Rideau, l'île Victoria, la pointe Scott et la pointe Kìwekì, ainsi que les vues sur les collines de la Gatineau.

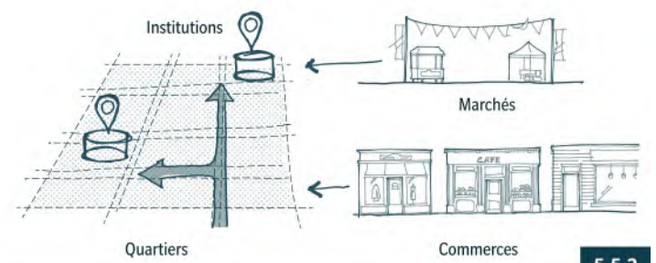
ii Fournir des commodités aux personnes qui visitent la région, telles que des sièges et des panneaux d'interprétation aux points d'intérêt naturels du secteur du cœur de la capitale, notamment les escarpements, les chutes et les cours d'eau.

iii Créer de nouveaux belvédères et points d'observation afin d'établir des liens visuels entre les sites importants.

iv Intégrer les points d'intérêt géographiques dans l'orientation et la compréhension de la capitale.

5.5.2 Destinations locales

Comprennent les destinations privées et publiques qui offrent des commodités et des services attrayants pour le public.



5.5.2

A Institutions locales

Comprend les principaux bâtiments, services et lieux publics comme les bibliothèques et les espaces d'évènements qui contribuent à la vitalité du secteur du cœur de la capitale.

i Lors de l'introduction de nouvelles expériences et destinations pour les personnes qui visitent la région, cibler les endroits sous-utilisés du secteur du cœur de la capitale, où des activités supplémentaires sont nécessaires pour obtenir une masse critique ou une continuité fonctionnelle entre les districts.

ii Encourager les destinations et les lieux du centre-ville ainsi que les institutions phares qui renforcent l'importance et le rôle régional du centre-ville métropolitain.

iii Renforcer le rôle des institutions locales dans le secteur du cœur de la capitale en tant que centres d'activités locales en concevant des espaces destinés au dialogue public et aux évènements communautaires.

iv Créer des occasions pour les futures destinations locales qui apportent du dynamisme et des possibilités dans le secteur du cœur de la capitale.

v Améliorer la connectivité entre les institutions, les quartiers avoisinants et les propriétés gérées par le gouvernement fédéral, en créant des corridors propices à la circulation piétonne et des liens de transport en commun accessibles pour guider les personnes qui visitent la région.

vi Les nouvelles institutions locales devraient être conçues de manière à compléter le caractère du secteur du cœur de la capitale, à intégrer des principes de conception durables et accessibles, et à offrir des espaces souples qui favorisent une gamme d'activités communautaires, culturelles et urbaines.

B Secteurs commerciaux

Comprennent des zones urbaines dynamiques offrant une combinaison de services commerciaux qui contribuent à l'économie locale et à la vie sociale.

i Améliorer les secteurs commerciaux existants dans le secteur du cœur de la capitale et appuyer la création de nouveaux secteurs commerciaux dynamiques à usage mixte qui intègrent des aires réservées à la vente au détail ainsi que des espaces culturels et récréatifs, assurant ainsi un équilibre entre les entreprises locales, les détaillants nationaux et les offres uniques.

- **a** Promouvoir la revitalisation du mail de la rue Sparks en tant que destination, lieu patrimonial important, installation à aire ouverte, interface essentielle et lien entre la capitale et les domaines urbains, ainsi qu'entre les différentes parties du secteur du cœur de la capitale.
- **b** Organiser avec soin et de façon réfléchie la combinaison de la vente au détail et des commerces dans les nouveaux quartiers des plaines LeBreton afin d'assurer un équilibre adéquat entre les services de soutien locaux et les offres qui ont une portée et un attrait régionaux et touristiques.
- **c** Encourager et promouvoir la revitalisation et la vitalité des secteurs commerciaux du centre-ville d'Ottawa et de Gatineau, dont le marché By, la rue Bank, le centre-ville de Hull et la rue Montcalm.

ii Mettre en place des mesures incitatives pour les prestataires commerciaux souhaitables afin d'attirer des entreprises dynamiques dans le secteur du cœur de la capitale.

- **a** Promouvoir une gamme diversifiée d'entreprises locales, de marchés et de magasins artisanaux offrant au public une expérience authentique et mémorable, soutenant l'économie locale et renforçant l'attrait touristique global.

C Quartiers

Comprennent les quartiers locaux, les entreprises et la population de la région qui contribuent au caractère et à la vitalité du secteur du cœur de la capitale.

i Promouvoir des quartiers à usage mixte et complets qui sont des endroits où il fait bon vivre et visiter.

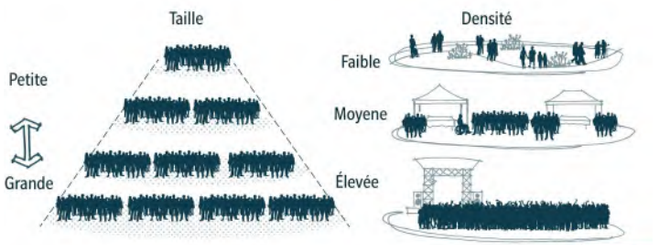
- **a** Soutenir une combinaison de services commerciaux et essentiels (p. ex. les épiceries, les quincailleries et les garderies) à distance de marche des zones densément peuplées.
- **b** Présenter des évènements et des commodités qui attirent et servent la population locale.

ii Promouvoir une architecture et un aménagement urbain qui reflètent le caractère unique de chaque quartier, avec des œuvres d'art locales, des points d'intérêt culturels et des installations publiques qui rapprochent le public de l'extérieur du patrimoine local et des communautés de la capitale.

- **a** Veiller à ce que les quartiers résidentiels du secteur du cœur de la capitale soient bien intégrés au tissu urbain en général, offrant un accès facile aux principales destinations urbaines, culturelles et récréatives grâce à des réseaux de transport multimodal.
- **b** Préserver et renforcer le caractère des quartiers grâce à des unités au rez-de-chaussée et à des façades de bâtiments qui contribuent au caractère des rues locales.

5.5.3 Sites d'événements et programmes

Les espaces doivent être aménagés de manière à pouvoir accueillir des évènements nationaux de grande envergure, comme la fête du Canada et le Bal de Neige, ainsi que des évènements régionaux de moindre envergure, des programmes et des installations saisonnières.



5.5.3

A Scènes de la capitale

Comprennent les parcs et les espaces publics de la capitale qui servent de lieux pour les grands évènements nationaux, ainsi que des espaces urbains de grande qualité.

i Les principales scènes de la capitale comprennent le parc des plaines-LeBreton, les pelouses de la Colline du Parlement, le parc Jacques-Cartier Nord et le parc de la Confédération.

ii Ces sites doivent pouvoir accueillir des rassemblements et des évènements nationaux de grande envergure tout en demeurant fonctionnels en tant qu'espaces publics quotidiens qui contribuent à l'identité urbaine et culturelle de la capitale.

- **a** Maintenir des normes élevées en matière de domaine public (p. ex. en ce qui concerne la verdure, les sièges et l'ombre) afin que les sites restent des espaces accueillants en dehors des grands évènements.
- **b** Fournir une infrastructure intégrée pour les évènements, comme les sources d'énergie, l'accès à l'eau et des points d'ancrage sécurisés pour les structures temporaires (p. ex. les scènes, les tentes et les écrans).
- **c** Veiller à ce que les systèmes de drainage et la durabilité des surfaces soient intégrés afin de permettre une forte circulation piétonne et de protéger les paysages contre les dommages causés pendant les évènements (p. ex. le piétinement et le compactage du sol).

iii Pendant les périodes d'événement :

- **a** Utiliser une infrastructure modulaire pour les évènements (p. ex. des sièges rétractables, des écrans numériques et un éclairage) afin de permettre des programmes flexibles.
- **b** Désigner des zones en coulisses pour la logistique des évènements (p. ex. l'entreposage, les toilettes et le soutien audiovisuel).
- **c** Intégrer l'accessibilité sans obstacle et l'ordre des priorités (p. ex. les rampes et les plateformes de visionnement) pour divers publics.
- **d** Concevoir des espaces avec des points d'entrée et de sortie dégagés et des voies de circulation sécuritaires pour accueillir les foules en période de pointe et assurer la sécurité.
- **e** Veiller à ce que les périmètres des évènements soient délimités par des cordons afin de permettre au public de continuer à utiliser les voies et les espaces publics adjacents.

B Programmes temporaires et saisonniers

Comprennent des installations souples à petite échelle pour appuyer la tenue de grands évènements ou accroître l'intérêt saisonnier.

i Les activités et installations à petite échelle peuvent être autorisées afin d'animer les espaces publics et accroître l'intérêt du public tout au long de l'année.

- **a** Créer une gamme d'espaces de rassemblement souples et accessibles qui peuvent être utilisés pour les rencontres officielles et officieuses, qu'il s'agisse de célébrations publiques à grande échelle ou de petites réunions communautaires, en veillant à ce qu'ils soient bien répartis dans le secteur du cœur de la capitale.
- **b** Appuyer, grâce à des partenariats avec des institutions et des ministères fédéraux, des organismes culturels, des artistes et des groupes communautaires, les programmes et l'animation continus des espaces de rassemblement afin d'accueillir des évènements, des spectacles, des marchés, des kiosques et des activités qui encouragent la participation du public.

ii Envisager la fermeture temporaire et l'utilisation des rues et des promenades pour les activités saisonnières comme le Bal de Neige, les journées de vélo de fin de semaine et les zones estivales.

iii Promouvoir des installations saisonnières telles que des jeux de lumière, des programmes de bannières et des installations artistiques, en particulier pendant les mois d'hiver.

5.5.4 Expérience des personnes qui visitent la région

Mettre en valeur et exploiter les points d'intérêt de la capitale et d'autres destinations en tant que points d'ancrage importants pour les personnes qui visitent la région et le tourisme afin de renforcer l'attrait régional et le potentiel touristique de la capitale.

A Orientation

Comprennent des ressources informatives qui aident les gens à s'orienter facilement dans le secteur du cœur de la capitale.

i Accorder la priorité aux expériences des personnes qui visitent la région en matière d'orientation à destination et en provenance de points d'intérêt nationaux et d'institutions culturelles concentrées le long du boulevard de la Confédération.

ii Promouvoir une stratégie coordonnée d'orientation multipartite dans l'ensemble du secteur du cœur de la capitale afin d'aider les personnes qui visitent la région à mieux s'y orienter et à s'y déplacer.

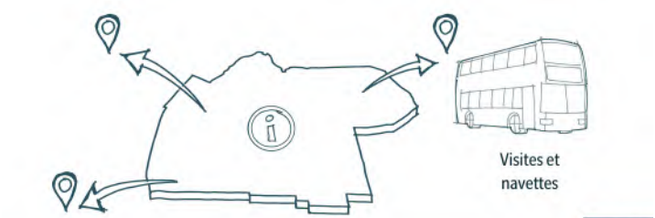
5.5.4 Expérience des personnes qui visitent la région

iii Inclure les attractions municipales et non fédérales dans la stratégie d'orientation afin de mieux refléter l'expérience des personnes qui visitent la région et le dynamisme du secteur du cœur de la capitale.

iv Envisager l'utilisation d'affichages et de plateformes numériques permettant une mise à jour et une évaluation régulières en fonction des commentaires des utilisatrices et utilisateurs et de l'évolution des habitudes des personnes qui visitent la région afin d'assurer une amélioration continue de la facilité d'orientation et de l'accessibilité pour tout le monde.

B Services de transport des personnes qui visitent la région

Comprennent des options de transport accessibles et durables qui relient les gens à leur destination dans le secteur du cœur de la capitale et ailleurs.



5.5.4 B

i Élargir et améliorer un réseau de services de transport pour les personnes qui visitent la région, dont des réseaux de navettes et des programmes de partage de vélos, afin de réduire la congestion et d'offrir des options fluides et écologiques à la population de l'extérieur qui parcourt le secteur du cœur de la capitale.

- **a** Envisager des options de transport en commun ou de navettes à usage particulier qui aident les personnes qui visitent la région à se rendre aux attractions et aux destinations de la capitale (comme les tramway pour la boucle du boulevard de la Confédération, une navette, des bateaux-taxis, des autobus, etc.).
- **b** Offrir des options de transport qui élargissent l'accès public aux destinations de la capitale à l'extérieur du secteur du cœur, comme le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, etc.
- **c** Coordonner les services d'autobus touristiques, les points d'accès et les zones de chargement afin d'assurer une gestion appropriée du côté trottoir aux endroits désignés sans nuire au domaine public.

ii Appuyer les services de partage de vélos et de scooter et les installer dans des endroits centraux pratiques afin d'offrir des options de micromobilité aux touristes et aux personnes qui visitent la région.

iii Créer des points de départ et des liens importants à proximité des centres et services touristiques.

- **a** Regrouper les services touristiques et d'information pour offrir un maximum d'avantages aux personnes qui visitent la région.
- **b** Coordonner, dans la mesure du possible, les kiosques de visites privées avec les renseignements publics.
- **c** Veiller à ce que les kiosques privés et les services des fournisseurs à proximité des sites nationaux soient conçus et intégrés de manière optimale, sans encombrer le domaine public.



6
SECTEURS

6 SECTEURS

Le cœur de la capitale est divisé en plusieurs secteurs, chacun ayant son propre contexte et sa propre géographie. Selon la participation et la rétroaction du public, la présente section traite des principales possibilités d'aménagement et de conception envisagées pour l'avenir de chaque secteur. Des plans de démonstration plus détaillés et des politiques propres au site seront inclus dans le volume II du plan, conformément aux recommandations du présent chapitre.

Il y a 11 secteurs comme suit :

S1 — Centre d'Ottawa

S2 — Plaines LeBreton et aqueducs

S3 — Chaudière et les îles

S4 — Ruisseau de la Brasserie

S5 — Pointe Scott au Musée canadien de l'histoire

S6 — Parc Jacques-Cartier

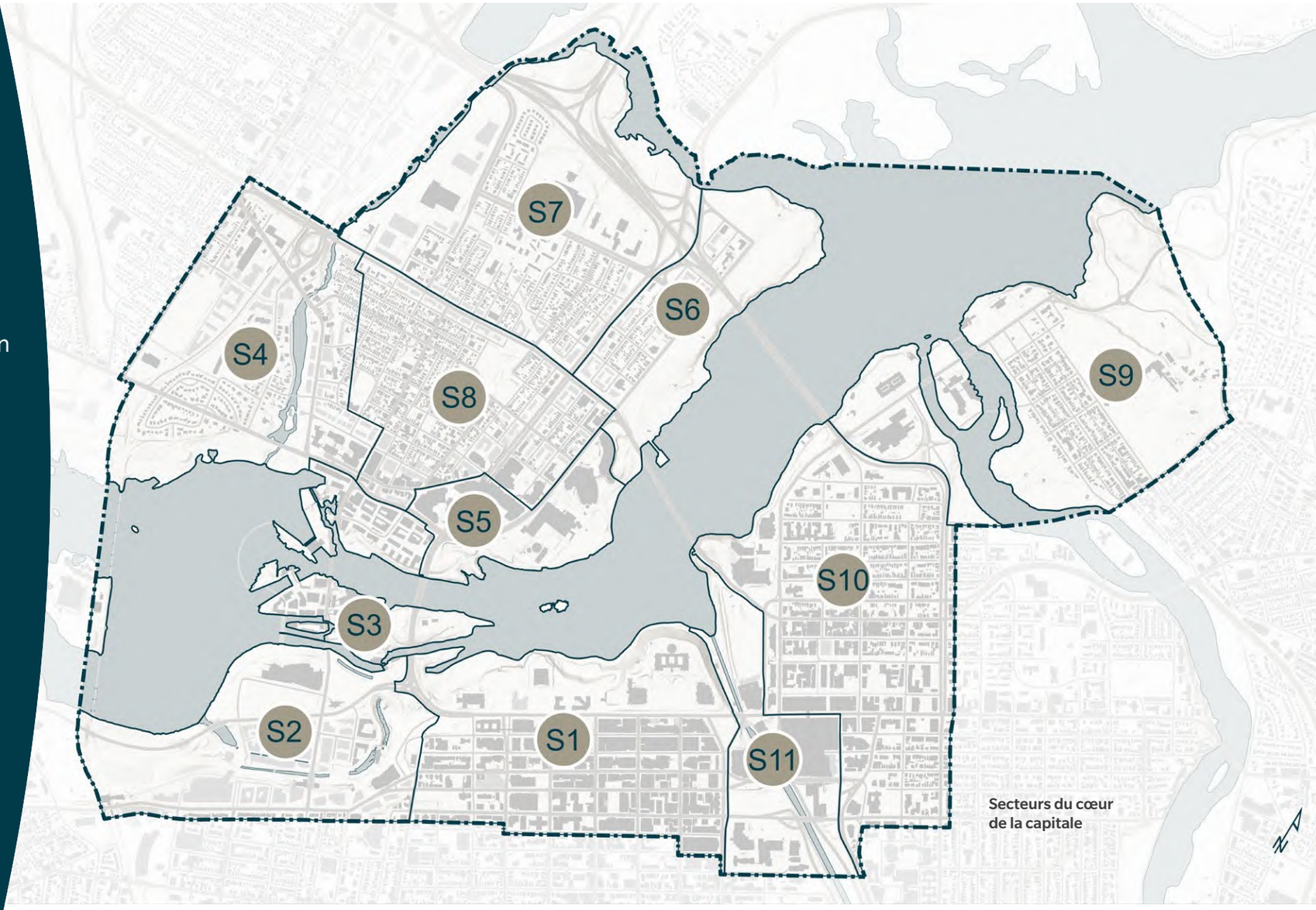
S7 — Sentier de l'Île

S8 — Centre-ville de Gatineau

S9 — Section nord de la Promenade Sussex et chutes Rideau

S10 — Section sud de la Promenade Sussex et marché By

S11 — Canal Rideau



Secteurs du cœur de la capitale

Méthodologie

Le plan pour le secteur du cœur de la capitale est un plan directeur exhaustif qui présente les intentions à long terme et les grandes orientations stratégiques pour guider la prise de décisions vers une vision commune. À ce titre, il donne une vue d'ensemble de ce à quoi la capitale pourrait ressembler d'ici le milieu du siècle. Le plan du cœur de la capitale vise à prendre en compte et à concilier de nombreux plans et projets proposés qui en sont à différents degrés d'avancement. Les plans font partie d'une base de données SIG géoréférencées qui comprend les sources de données suivantes.

Plan de base

- **Existant** : données de construction telles que réalisées et données SIG des caractéristiques naturelles, géographiques, des bâtiments et des infrastructures existantes.
- **En attente** : tracé numérisé, représentant les plans et concepts approuvés des plans fédéraux et municipaux existants, ainsi que les conceptions détaillées des sites provenant de projets en cours de d'élaboration.
- **Futur :** annotations et symbolisme conceptuel représentant les caractéristiques émergentes du concept et les principales recommandations; dans la partie II, les plans de démonstration illustreront les principales recommandations comme point de référence pour les futures intentions de planification.

Régimes complémentaires

En plus du plan pour le secteur du cœur de la capitale, d'autres outils de planification fédéraux et municipaux sont utilisés pour visualiser et orienter les intentions pour des sites et des districts particuliers. Ces plans sont mis à jour de façon itérative pour tenir compte du contexte et des besoins actuels de leurs organismes respectifs. En voici des exemples :

Plans des sous-secteurs fédéraux

- La vision et le plan à long terme de la Cité parlementaire, le plan directeur de la Cité judiciaire et le plan conceptuel principal des plaines LeBreton. D'autres exemples peuvent inclure les concepts directeurs et les plans de site pour les institutions nationales, les musées et les galeries.

Plans municipaux

- Ville d'Ottawa : Stratégie d'aménagement urbain du centre-ville d'Ottawa, plans secondaires, plan du domaine public de la rue Sparks et plan du domaine public du marché By.
- Ville de Gatineau : Plan particulier d'urbanisme (PPU), île de Hull.

Principales recommandations

Les sections qui suivent présentent des recommandations clés pour la conservation et l'amélioration de caractéristiques particulières dans le secteur du cœur de la Capitale.

Projets marquants

Le Plan de la capitale du Canada (2017) présente 17 projets marquants. Ce sont des cibles importantes pour suivre la mise en œuvre du plan au cours des prochaines décennies. Quinze des projets marquants sont déployés au cœur de la capitale. Par conséquent, les recommandations suivantes s'appuient sur les visions et les jalons établis dans le plan et ajoutent des recommandations supplémentaires pour fournir un aperçu complet des objectifs futurs dans le secteur à l'étude. De plus amples détails concernant les rôles, l'établissement des priorités et le suivi des recommandations particulières seront fournis dans la stratégie de mise en œuvre dans le cadre du volume II.

S1 Recommandations pour le Centre d'Ottawa

1 **Rue Wellington :** Explorer les possibilités d'intégrer le transport en commun sur rail, le vélo et des lieux publics dans un paysage de rue de grande qualité sur le boulevard de la Confédération.

2 **Plateau de l'escarpement :** Améliorer les terrains de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire et réimaginer la voie Vittoria pour offrir une promenade publique continue au sommet du plateau de l'escarpement.

3 **Vallée de la rue Bank :** Renaturaliser la vallée de la rue Bank et aménager de nouvelles terrasses, des lieux publics et des sentiers menant aux berges de la rivière.

4 **Édifice de la triade judiciaire** : Réserver le lieu pour un futur bâtiment emblématique qui viendra compléter la triade judiciaire.

5 **Programme d'acquisition de services énergétiques** : Intégrer la centrale Cliff du PASE dans l'enceinte de la Cité judiciaire et tirer parti des ascenseurs qui relient le haut et le bas de l'escarpement.

6 **Carrefour Portage-Wellington** : Réaménager l'intersection Portage-Wellington pour créer un nouveau point de repère et améliorer les liens avec les berges de la rivière.

7 **Stationnement de la rue Cliff :** Transformer le stationnement existant en un parc riverain résilient aux inondations, avec des possibilités de développement futur, des installations récréatives et de commodités au bord de l'eau.

8 **Débarcadère Richmond :** Concevoir de nouvelles passerelles reliant le débarcadère Richmond et l'île Victoria.

9 **Quartier des affaires :** Diversifier le centre-ville en convertissant les bureaux fédéraux en logements à usage mixte et en commerces au rez-de-chaussée dans la mesure du possible.

10 **Rue Sparks :** Réanimer la rue Sparks en tant que destination urbaine majeure et améliorer les liens nord-sud vers la rue Wellington et les cités.



Secteur 1 - Centre d'Ottawa

S2 Recommandations pour les plaines LeBreton et les aqueducs

1 **Baie de Nepean :** Créer de nouveaux aménagements urbains et des lieux d'évènements grandioses au bord de l'eau.

2 **Parc Bronson :** Réaménager le parc Bronson pour en faire un lieu public spectaculaire et un lieu d'observation surplombant les plaines LeBreton et les berges de la rivière.

3 **Escarpement de Bronson :** Établir un lien vertical est-ouest entre la rue Sparks et les plaines LeBreton en passant par le corridor du pont Pooley.

4 **Vallée de la rue Commissioner :** Réaménager le réseau de promenades et de rues pour créer une nouvelle structure d'îlots urbains et de parcs offrant de nouveaux bâtiments, des commodités et des points d'intérêt.

5 **Kichi Zībī Mīkan (promenade) :** Rehausser l'arrivée dans la capitale et créer un boulevard urbain de grande qualité entre la promenade et le boulevard de la Confédération.

6 **Terrain du canal Bronson :** Concevoir de nouveaux immeubles à usage mixte avec des façades actives et des cours intérieures qui dynamisent les paysages de rue adjacents et le canal Bronson.

7 **Plaines LeBreton :** Réaménager les plaines LeBreton pour en faire un quartier diversifié, à usage mixte et axé sur le transport en commun, offrant un domaine public de grande qualité, des façades commerciales et des constructions basses.

8 **Rue Preston :** Construire une passerelle emblématique reliant les plaines LeBreton entre le nord et le sud du corridor du train léger sur rail (TLR).

9 **Centre d'évènements majeurs :** Aménager un aréna ou un centre d'évènements à titre de nouvelle institution phare, entre les stations Bayview et Pimisi de l'O-Train.



Secteur 2 - Plaines LeBreton et aqueducs

S3 Recommandations pour les Chaudières et les îles

1. **Île Victoria :** Collaborer avec la Nation algonquine anishinabée pour poursuivre le plan Kabenishinân Minitig et créer un lieu revêtant une signification particulière pour les peuples autochtones et témoignant de leurs traditions culturelles.
2. **Rue Middle :** Concevoir une nouvelle intersection à niveau pour relier le pont du Portage et la rue Middle, offrant un nouvel accès à l'île Victoria et des façades améliorées donnant sur l'île.
3. **Sentier des Voyageurs :** Concevoir un pont pour les cyclistes et la population piétonne reliant Zibi au parc des Voyageurs afin de terminer le Sentier de la capitale le long de la rivière.



Secteur 3 - Chaudière et les îles

S4 Recommandations pour le ruisseau de la Brasserie

1. **Ruisseau de la Brasserie** : Décontaminer les terrains et aménager un domaine public bien présent au bord de l'eau, qui comprend des logements à usage mixte et des locaux commerciaux le long de la rue Montcalm.
2. **Sentier de la capitale :** Construire un nouveau tronçon de sentier et une passerelle au-dessus du corridor du Rapibus pour relier le parc de la Gatineau.
3. **Maison Wright-Scott :** Poursuivre la réutilisation adaptative de la maison Wright-Scott et améliorer ses accès publics ainsi que les liens possibles avec le parc du Sentier-de-l'Île.
4. **Rue Taylor :** Intégrer un sentier continu et polyvalent dans le paysage de rue le long de la rue Taylor.
5. **Parc des Chars-de-Combat :** Officialiser le parc et les installations récréatives et créer un aménagement axé sur le transport en commun le long du corridor du Rapibus.
6. **Boulevard Alexandre-Taché :** Améliorer les conditions d'arrivée dans la capitale, dont le caractère du paysage de rue et de meilleurs liens avec le domaine public et les parcs adjacents.
7. **Autoroute 50 :** Soutenir les efforts visant à réimaginer le terminus de l'autoroute comme un possible boulevard urbain et un réaménagement axé sur le transport en commun.



Secteur 4 - Ruisseau de la Brasserie

S5 Recommandations de la pointe Scott au Musée canadien de l'histoire

1. **Pôle Laurier-Portage :** Créer une nouvelle place centrale sur le boulevard de la Confédération offrant un grand lieu public en terrasse et des liens optimisés vers les berges de la rivière.
2. **Pointe Scott :** Préserver le caractère naturel de la falaise accidentée, fournir un accès public, réaménager le sentier et créer des lieux publics qui mettent en valeur la rivière (2A). Emplacement potentiel pour un futur bâtiment.
3. **Parcs :** Réhabiliter les stationnements et créer de nouveaux parcs, des liens vers les berges, des installations et des animations le long des berges.
4. **Place du Portage :** Améliorer l'interface par rapport au boulevard de la Confédération et envisager l'intégration aux secteurs urbains environnants et à la structure de stationnement souterrain.
5. **Usine Kruger :** Reconsidérer l'utilisation à long terme des lieux, dont leur importance pour les peuples autochtones, la possibilité d'y aménager un parc riverain public, la création de nouveaux îlots urbains et la construction possible d'un immeuble de prestige en face de la rue Laurier, afin d'animer le boulevard de la Confédération.
6. **Rue Laurier :** Intégrer le vélo et le transport en commun dans les deux sens et encourager les façades actives qui animent le paysage de rue.
7. **Le sentier des Voyageurs :** Consolider le réseau du Sentier de la capitale et améliorer les liens vers le boulevard de la Confédération et les ponts interprovinciaux.



Secteur 5 - Pointe Scott au Musée canadien de l'histoire

S6 Recommandations pour le parc Jacques-Cartier

1. **Pont Alexandra :** Remplacer le pont Alexandra par une nouvelle structure emblématique qui favorise la mobilité active, améliore les liens avec les berges et offre la possibilité de faire circuler du transport en commun sur rail.
2. **Carrefour Laurier-Allumettières :** Réaménager l'approche et l'intersection du pont Alexandra pour créer une nouvelle place centrale et un lieu public en terrasses donnant sur la rivière des Outaouais.
3. **Parc Jacques-Cartier Sud :** Renforcer l'entrée du carrefour Laurier-Allumettières et réaménager le parc pour en faire une destination urbaine riveraine quatre saisons, dotée de services et de commodités publics.
4. **Quai et marina de Hull :** Revitaliser les installations de la marina et du quai et offrir des visites et des excursions sur l'eau, et des services de bateau-taxi.
5. **Promenade au bord de l'eau :** Réaménager les berges pour en faire des lieux de promenade résilients aux inondations, en proposant une gamme d'activités au bord de l'eau, de lieux de repos et de commodités publiques.
6. **Monastère :** Poursuivre la réutilisation adaptative du monastère de la Congrégation des Servantes de Jésus-Marie afin de fournir des logements, des commerces et des services publics qui s'intègrent à l'espace vert environnant et l'encadrent.
7. **Parc Jacques-Cartier Nord :** Créer un nouveau pôle riverain et réaménager le parc pour en faire un lieu d'évènements à grande échelle doté d'une infrastructure et de commodités appropriées. À long terme, réserver une place pour une éventuelle institution culturelle de premier plan, compatible avec les utilisations du parc riverain.



Secteur 6 - Parc Jacques-Cartier

S7 Recommandations pour le sentier de l'Île

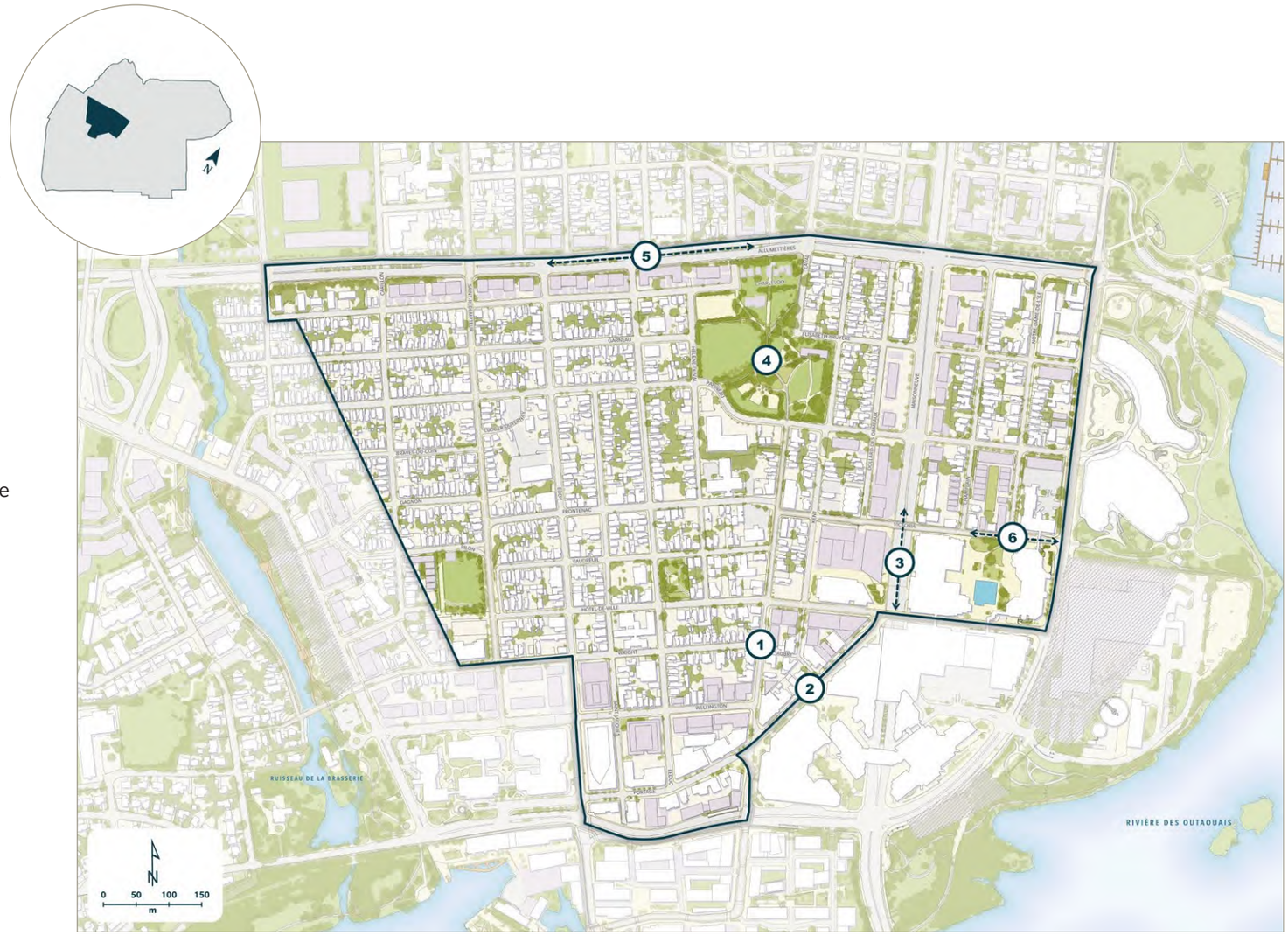
1. **Sentier de l'Île :** Aménager un réseau de parcs de proximité interconnectés et améliorer le domaine public le long du corridor du sentier.
2. **Imprimerie nationale :** Conserver l'ancienne imprimerie nationale et la centrale de chauffage et envisager un aménagement adjacent des terrains intercalaires et améliorer les façades de la rue Saint-Henri et du boulevard Sacré-Cœur.
3. **Transport régional des marchandises :** Soutenir les efforts visant à réacheminer le camionnage régional à l'extérieur du cœur de la capitale et à améliorer l'expérience d'arrivée dans la capitale.
4. **Ruisseau de la Brasserie :** Renforcer l'utilisation des terrains et améliorer les sentiers et les liens publics qui longent et traversent le ruisseau.
5. **Pont :** Construire un nouveau pont cyclable et piétonnier pour améliorer les connexions de mobilité active de l'autre côté du le ruisseau entre le Rapi bus et le boulevard Sacré-Cœur.



Secteur 7 - Sentier de l'Île

S8 Recommandations pour le centre-ville de Gatineau

1. **Vieux Hull :** Soutenir et renforcer le centre commercial historique du Vieux Hull aux abords de la rue Laval en améliorant les liens avec les propriétés fédérales adjacentes.
2. **Place du Portage :** Améliorer les entrées et les façades pour agrémenter les paysages de rue adjacents et encourager la circulation dans les cours intérieures et les lieux publics.
3. **Boulevard Maisonneuve :** Améliorer les passages supérieurs et les traversées pour faciliter la circulation piétonnière et l'orientation.
4. **Parc Fontaine :** Mettre en valeur le parc Fontaine en tant que destination urbaine et espace vert communautaire important.
5. **Boulevard des Allumettières :** Renforcer le boulevard des Allumettières à titre de voie d'accès à la capitale et de lien important entre le boulevard de la Confédération et le parc de la Gatineau.
6. **Rue Victoria :** Reconnaître la rue Victoria comme un axe important menant à la rivière des Outaouais et améliorer les paysages de rue, la signalisation et les activités au niveau du sol afin de relier les domaines fédéral et municipal.



Secteur 8 - Centre-ville de Gatineau

S9 Recommandations pour la section nord de la promenade Sussex et les chutes Rideau

1 **24, promenade Sussex :** Rénover la résidence officielle du premier ministre du Canada et d'envisager une possible transformation de celle-ci.

2 **Îlots Sussex :** Réaménager les îlots urbains en immeubles de taille moyenne à usage mixte dans un style architectural traditionnel fidèle au style New Edinburgh, et aménager éventuellement un nouveau parc urbain, dans le but de renforcer le pôle d'attraction touristique de Rideau Hall et le caractère historique du quartier.

3 **50, promenade Sussex :** Étudier les possibilités d'aménagement intercalaire et reconfigurer le stationnement de la rue John pour en faire un corridor public et un accès à l'eau, comprenant de nouveaux quais et l'animation des berges.

4 **Chutes Rideau :** Réaménager les berges de la rivière Rideau et les terrains de l'île Green afin de créer un lieu public privilégié qui permet de profiter des chutes et du paysage riverain.

5 **Promenade et sentier :** Relier le sentier de la Rivière-des-Outaouais à la rivière Rideau et à la promenade Sir-George-Étienne-Cartier grâce à des voies piétonnières le long des berges et à des pistes cyclables bidirectionnelles le long de la promenade Sussex.

6 **Édifice du Conseil national de recherches :** Réduire les surfaces de stationnement et réaménager un parc public et peut-être des bâtiments intercalaires pour dynamiser les berges et les terrains de la propriété.

7 **Façades donnant sur la promenade Sussex :** Réaménager les entrées des institutions fédérales afin d'améliorer le lien avec la rue.

8 **Rivière Rideau :** Améliorer les terrains riverains et aménager des installations au bord de l'eau ainsi que des lieux pour découvrir les berges et les îles et en profiter.



Secteur 9 - Promenade Sussex et chutes Rideau

S10 Recommandations pour la section sud de la promenade Sussex et le marché By

1 **Promenade Lady-Grey :** Transformer la voie de circulation en une promenade piétonne longeant la rivière et pouvant être reliée à la pointe Kìwekì.

2 **Sentier de la Rivière-des-Outaouais :** Ajouter une piste cyclable bidirectionnelle le long de la promenade Sussex pour relier les chutes Rideau et de nouveaux points d'animation en bordure de la rivière.

3 **Terrains intercalaires de la promenade Sussex :** Envisager la construction, sur les terrains intercalaires, d'immeubles de taille moyenne à usage mixte, dotés de services publics et de commodités, afin d'animer les berges et d'attirer les touristes et les gens de la région.

4 **Ruelle Bruyère :** Créer un lien piétonnier vers le secteur riverain et améliorer le domaine public autour de la Monnaie royale canadienne et du Centre mondial du pluralisme.

5 **Quai de la reine :** Offrir un nouvel accès public à l'emplacement historique du quai et organiser une offre publique d'installations, de services et de commodités au bord de l'eau.

6 **Cours patrimoniales Sussex :** Prolonger le réseau de cours et les animer avec des façades commerciales, des terrasses et des habitations, dont des unités au rez-de-chaussée.

7 **Rue St-Patrick :** Réaménager l'intersection afin de supprimer la bretelle d'accès et d'améliorer l'entrée publique à la pointe Kìwekì.

8 **Marché By :** Tirer parti du caractère historique et du potentiel touristique du marché et du quartier de la basse-ville.

9 **Avenue King Edward :** Détourner la circulation des camions du cœur de la capitale et faire de cette avenue une avenue urbaine prestigieuse et un point d'arrivée dans la capitale favorable à la circulation piétonnière.

10 **Rue Nicholas :** Réimaginer les conditions d'arrivée dans la capitale, dont les lieux vacants et les possibilités de mettre en valeur les points de repère et le caractère de la rue.



Secteur 10 - Promenade Sussex et marché By

S11 Recommandations pour le canal Rideau

1 **Écluses du canal Rideau :** Remettre en valeur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO et améliorer la qualité de la conception de la ruelle Canal et du musée Bytown.

2 **Quai de l'est :** Créer un nouveau point d'accès à l'eau pour profiter des berges et améliorer la qualité des sentiers et des voies d'accès au canal.

3 **Promenade des pionniers et 1, rue Wellington :** Réaménager le corridor en une promenade piétonne reliant le Château Laurier au nouveau pont Alexandra, et explorer les possibilités d'utilisations publiques pour le 1, rue Wellington.

4 **Pôle Sussex-Rideau :** Réaménager l'intersection pour éliminer le viaduc Mackenzie-Colonel By et créer une nouvelle place publique au niveau du sol .

5 **2, rue Rideau :** Poursuivre l'utilisation adaptative et publique de l'actuel édifice du Sénat du Canada qui pourrait inclure la construction d'un nouveau bâtiment doté d'une façade active orientée vers le pôle Sussex-Rideau.

6 **Centre national des Arts :** Améliorer les interfaces et les liens avec le canal et les paysages de rue environnants, dont le pont Mackenzie-King, afin de créer un cadre favorisant la circulation à pied et des lieux publics.

7 **Parc de la Confédération :** Renforcer le caractère de grande qualité du parc de la capitale par l'installation de pavillons permanents, de services et de nouvelles commodités pour favoriser un éventail d'utilisations tout au long de l'année, et réaménager la bordure du canal pour en faire une place d'intérêt public pouvant accueillir des évènements fonctionnels.

8 **Promenade de la Reine-Elizabeth :** Améliorer les voies de mobilité active vers le cœur de la capitale et rehausser les conditions d'arrivée et la continuité des abords du canal.

9 **Promenade du Colonel-By :** Rehausser l'esplanade du canal-Rideau et la transition du paysage de la promenade pour la relier au boulevard de la Confédération.

10 **Quartier général de la Défense nationale :** Réimaginer l'utilisation à long terme et la possible modernisation des façades de l'immeuble pour mettre en valeur et encadrer le canal et l'intersection Laurier-Nicholas.



Secteur 11 - Canal Rideau et rue Elgin



7
ADMINISTRATION DU PLAN

7 ADMINISTRATION DU PLAN

Le plan du secteur du cœur de la capitale présente une vision sur plusieurs décennies de la capitale au milieu du siècle et au-delà. Il présente des objectifs à long terme pour guider les projets et les programmes au fil du temps. Le présent chapitre décrit les composantes administratives du plan, dont les modifications et examens futurs.

Dispositions législatives applicables

Le volume I du plan du secteur du cœur de la capitale a été élaboré en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. Il est le résultat d'une vaste consultation et intègre les commentaires des principaux intervenants, dont deux comités consultatifs, soit le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) et le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle (CCAU). Le plan entre en vigueur dès qu'il est approuvé par le conseil d'administration de la CCN.

Le volume II sera élaboré en fonction des recommandations sectorielles approuvées et de la vision globale du plan, et il sera présenté pour approbation dans un document distinct. Il comprendra :

- des **plans de démonstration** et des politiques d'utilisation des terres pour préciser davantage les recommandations du secteur;
- une **stratégie de mise en œuvre**, en collaboration avec les partenaires et les intervenants, pour clarifier les rôles, les priorités et l'évaluation.

Champ d'application

Le plan constitue le principal document d'orientation pour les terres fédérales situées dans la zone à l'étude.

- Approbations de projet : La CCN est l'organisme fédéral chargé de l'approbation. Le plan servira à évaluer et à approuver les projets fédéraux dans le cadre du processus d'approbation fédérale d'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières. Le processus d'approbation fédéral garantit que les propositions sont conformes à toutes les politiques et lignes directrices pertinentes.
- La masse de terrains d'intérêt national (MTIN) est dérivée des plans de la CCN et sert à déterminer les terrains d'importance nationale pour lesquels la CCN et les organismes fédéraux ont un intérêt direct dans la planification et la propriété. Les futures mises à jour de la MTIN seront effectuées conformément aux concepts et aux politiques du présent plan.

Révision et modification

Des modifications au plan peuvent être nécessaires pour modifier certaines dispositions qui découlent de l'évaluation ou pour répondre à des propositions et à des exigences particulières du projet. Pour toute modification, il faut démontrer qu'elle est dans l'intérêt public et conforme aux objectifs généraux du plan.

Un examen complet du plan devrait être entrepris au cours d'une période de 10 ans. Un examen périodique et la production de rapports sur les indicateurs de rendement clés seront entrepris conformément aux directives sur la stratégie de mise en œuvre.



8
ANNEXES

GLOSSAIRE

Berges de la capitale : La couche conceptuelle qui englobe les rives et les voies navigables dans la zone centrale.

Boulevard de la Confédération : Un parcours cérémonial de 7,5 km au centre de la capitale. Il constitue la couture entre les domaines de la capitale et urbain, définissant leurs limites et les reliant. C'est un élément structurant qui organise l'utilisation du sol et les investissements fédéraux dans la zone centrale.

Cœur de la capitale : Englobe les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, couvrant environ 11 km^2 carrés de part et d'autre de la rivière des Outaouais.

Commission de la capitale nationale (CCN) : Société d'État du gouvernement du Canada, créée en 1959 pour gérer les terrains et bâtiments fédéraux dans la région de la capitale nationale. Son rôle est de planifier, d'aménager et utiliser ces propriétés comme source de fierté et d'unité pour la population canadienne.

Destinations de la capitale : La couche conceptuelle représentant l'ensemble des monuments nationaux, institutions et attractions situés dans la zone centrale.

Domaine de la capitale : Représente le centre politique, judiciaire, administratif, institutionnel et symbolique de la capitale. Il se distingue du domaine fédéral présent ailleurs par ses fonctions réelles ou symboliques liées à la capitale.

Domaine urbain : Zone de blocs urbains, rues et places qui encadrent et soutiennent le domaine de la capitale. Il comprend les parties les plus centrales des villes d'Ottawa et de Gatineau et forme la « bordure » du domaine de la capitale.

Grande orientation : Une orientation politique générale que la mise en œuvre du plan vise à prioriser et à harmoniser.

Lieux public et espaces verts de la capitale : La couche conceptuelle qui comprend l'ensemble des parcs, places et autres lieux publics dans la zone centrale.

Loi sur la capitale nationale : Loi constituant la CCN et définissant son mandat ainsi que ses rôles, responsabilités, compétences et pouvoirs. Adoptée en 1958 et modifiée en 2013.

Parc de la capitale : Les parcs de la capitale sont liés à des éléments naturels ou construits, ou à des évènements historiques, et contribuent fortement à l'image de la capitale. Ils ont des caractères distincts, sont conçus et entretenus selon des normes élevées, et accueillent des monuments, commémorations, installations interprétatives et sites d'évènements.

Paysage culturel : Pour la CCN, les paysages culturels représentent un ensemble d'idées et de pratiques ancrées dans un lieu où la relation entre les interactions humaines et les caractéristiques physiques du lieu est reconnue comme ayant une valeur patrimoniale.

Paysages de rue de la capitale : La couche conceptuelle qui comprend le réseau de rues, ancré par le boulevard de la Confédération, créant des environnements urbains agréables dans la zone centrale.

Plan pour la Capitale du Canada : Énoncé de politique principal à long terme du gouvernement fédéral sur l'aménagement physique et le développement de la région de la capitale du Canada.

Scène de la capitale : Un grand espace ouvert qui accueille des évènements et activités publiques d'importance capitale.

Tissu de la capitale : La couche conceptuelle qui englobe un agencement de blocs urbains et de terrains institutionnels encadrant les espaces publics.

Zones à caractère naturel : Zones qui offrent des habitats naturels et favorisent la biodiversité avec peu de perturbations humaines. La plupart des terrains à caractère naturel dans la zone centrale étaient auparavant perturbés et ont été renaturalisés, soit par intervention humaine, soit par des processus naturels au fil du temps.

REMERCIEMENTS

Le Plan du cœur de la capitale nationale est le fruit de plusieurs années de recherche, d'analyse, de mobilisation et de collaboration. Ce projet a grandement bénéficié du soutien et de l'engagement des groupes, des parties prenantes et des personnes qui ont contribué au processus. Nous remercions les personnes suivantes, dont les efforts et les contributions ont rendu ce projet possible.

Conseil d'administration

Comité consultatif de l'Urbanisme, Design et de l'immobilier

Comité consultatif sur l'accessibilité universelle

Comité de la haute direction

Tobi Nussbaum, Premier dirigeant

Alain Miguelez, Vice-président, Aménagement de la capitale

Tania Kingsberry, Vice-président, Services généraux

Nancy Martel, Vice-présidente, Ressources humaines

Anne Ménard, Vice-présidente, Intendance de la capitale

Véronique de Passillé, Vice-présidente, Affaires publiques, juridiques et d'entreprise

Harminder Kaur, Vice-président, Design et construction

Bill Leonard, Vice-président, Immobilier et Développement

Luc Fournier, Chef de cabinet et secrétaire de la Commission

Comité directeur

Martin Barakengera, directeur, Planification du territoire et design

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales, programmes du patrimoine et de l'archéologie

Bruno Fabien, directeur, Actifs d'ingénieries

Émilie Girard-Ruel, directrice, Affaires publiques et d'enterprise

Caitlin Harrigan, directrice, Centre d'expertise

Patrick Laliberté, directeur, Terrains urbains de l'Ontario et de la Ceinture de verdure

Alexis Michaud, directeur, Résidences officielles

Antoine Normandin, directeur, Planification des transports

Katie Paris, directrice, Bâtir LeBreton et Transactions immobilières

Nathalie Roy-Patenaude, directrice, Gestion des biens immobiliers

Emmanuel Saydeh, directeur, développement durable et les services de l'environnement

Matthew Sonier, directeur, Politique immobilière et mise en valeur stratégique

Catherine Verreault, directrice, Terrains urbains du Québec et parc de la Gatineau

James Yang, directeur, Planification stratégique

Le comité directeur a assuré un examen stratégique et a fourni une expertise thématique tout au long de l'élaboration de ce plan, notamment par l'entremise des commentaires et des examens réalisés par ses équipes. Nous apprécions les commentaires réfléchis et les examens effectués par le personnel de la CCN, qui ont contribué à la réalisation de ce plan.

Directeur de projet

Martin Barakengera

Directeurs de portefeuille

Patrick Laliberté and Catherine Verreault

Auteurs du plan

Andrew Sacret, Chef, Planification du territoire et design, Chef de projet

Patrick Bunting, Planificateur principal, Design urbain, Gestionnaire de projet

Jack Graham, Panificateur

Homa Jalili Safarian, Planificatrice

Monica Belliveau, Planificatrice principale

Fabrice Beniey, Planificateur principal

Kimberley Leung, Designer graphique

Jessie Maisonneuve, Designer graphique principal

Kara Tippett, Analyste spatial, SIG

Rachel Papworth, Analyste spatial, SIG

Pascale Guindon, Conseillère en conservation du patrimoine

Cécile Lecoq, Agente principale, transport

Sophie Robichaud, Gestionnaire, Programme de développment durable

Équipe élargie du projet

Kelly McRae, Minh Ngoc Dao, Ted Horton, Jana Bawaba, Hadiya Al-Idrissi, Cédric Williams, Ryan Kleinau, Madeleine Gomery, Ian Grabina, Bruce Devine, Tessa Fortier, Stéphane Wojciechowski, Maurin Dabbadie, Matthew McIntyre, Jaron Kasiban, Heather Thomson, Monica Maika, Jennifer Halsall

Contributeurs

Mélanie Amyotte, Aaron Bell, Colin Brennan, Cassandra Demers, Benoît Desjardins, Sofia Dobrev, Valérie Dufour, Cristina Dumbrava, Kate-Issima Francin, Bettina Henkelman, Jason Hutchison, Stefan Krauss, Jennifer Lamoureux, Isabelle Leclerc-Morin, Patricia McCann-MacMillan, Cynthia McKeown, Christopher Meek, Geneviève Mercier, Kim Monaghan, Dominique Moncion-Groulx, Laura Mueller, Michael Napiorkowski, Cédric Pelletier, François Pirart, Valérie Rouette, Colin Simpson, Caroline Szpak, Meghan Whitehead

Anciens membres du personnel de la CCN

Kalen Anderson, Lucie Bureau, Hugues Charron, Ariane Larocque, Iulia Madularu, Marco Zanetti



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Évaluation environnementale et économique stratégique

PLAN DU CŒUR DE LA CAPITALE NATIONALE DU CANADA

JUIN 2025

Canada

TABLES DES MATIÈRES

1 Contexte 2
2 Plan du cœur de la capitale nationale 2
3 Méthodologie de l'EEES 4
4 Résultats de l'EEES pour le Plan du cœur de la capitale nationale 6
5 Harmonisation avec les priorités fédérales 18
6 Facteurs de mise en œuvre à prendre en compte 20
7 Conclusion 22

1 Contexte

Afin de s'assurer que les principales décisions du gouvernement du Canada tiennent compte des facteurs environnementaux et économiques, plus précisément ceux liés aux changements climatiques et à la biodiversité, la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique exige que l'ensemble des propositions, des demandes de financements et des projets de règlement soumis au Cabinet pour décision soient accompagnés d'une évaluation environnementale et économique stratégique (EEES).

En vertu de la directive, les objectifs d'une EEES sont:

- l'amélioration de la compréhension et l'intégration des effets attendus des décisions du Cabinet sur le plan économique et environnemental;
- la réduction les dommages possibles au minimum et l'optimisation des avantages pour l'environnement et l'économie.

Le processus d'EEES veille à ce que les ministères, les organismes et les sociétés d'État effectuent des analyses environnementales et économiques rigoureuses, cohérentes et comparables, et qu'ils tiennent compte des engagements, des stratégies et des objectifs du gouvernement fédéral en matière de développement durable (notamment les cibles et objectifs pertinents de la Stratégie fédérale de développement durable) au moment d'élaborer des politiques, des programmes et des règlements.

La Commission de la capitale nationale (CCN) n'est pas tenue d'effectuer des EEES pour ses projets à long terme, car ces derniers ne sont pas assujettis à l'approbation du Cabinet. Toutefois, en raison du rôle important que jouent ces plans dans l'avenir de la région de la capitale nationale, la CCN veille à ce que des facteurs environnementaux, sociaux et économiques soient pris en compte lors de l'élaboration de plans à long terme. Elle mène également volontairement des EEES pour veiller à ce que le conseil d'administration soit bien informé en ce qui concerne les facteurs de durabilité des plans afin d'orienter sa prise de décisions. Cette pratique appuie l'objectif de la directive du Cabinet susmentionnée, ainsi que la priorité d'entreprise de la CCN qui consiste à faire preuve d'un leadership national dans la réalisation d'une région de la capitale nationale durable sur le plan environnemental et résilient aux changements climatiques.

Le présent rapport décrit en détail le processus d'EEES de la CCN et résume les résultats de celle-ci pour le Plan du cœur de la capitale nationale (le plan).

2 Plan du cœur de la capitale nationale

La CCN a pour mission d'établir un plan pour soutenir le développement, la conservation et l'amélioration de la région de la capitale nationale afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale. En tant que planificatrice et intendante principale des terrains fédéraux dans la région de la capitale nationale, la CCN veille à ce que l'aménagement s'harmonise avec les intérêts nationaux, améliore les rôles symboliques et fonctionnels de la région et respecte des normes élevées de conception et de durabilité. Pour ce faire, elle met à jour périodiquement ses plans d'aménagement du territoire et supervise un processus d'approbation fédéral rigoureux afin de s'assurer que les projets correspondent aux objectifs de planification de la CCN.

Comme plus de 30 % des terrains situés dans le secteur du cœur de la capitale nationale sont gérés par le gouvernement du Canada, la CCN est le plus important propriétaire foncier de la zone d'étude. Cette zone traverse la rivière des Outaouais et chevauche la frontière provinciale entre l'Ontario et le Québec. Elle couvre un territoire de 9 km^2, dont 34 km de rivage, et inclue les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau. Ces zones d'études comprennent des sites culturels et institutionnels importants, des parcs, des rivages et des infrastructures bâties et vertes essentielles qui contribuent à l'identité et à l'habitabilité de la capitale nationale du Canada.

Le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada est la principale politique d'aménagement du territoire de la CCN qui oriente l'aménagement des terrains fédéraux de la zone d'étude. Il décrit la vision, les politiques et les stratégies de mise en œuvre qui orienteront l'aménagement futur des terrains fédéraux, assurant ainsi le caractère distinctif et la vitalité du cœur de la capitale nationale. Le plan, tout en répondant aux objectifs municipaux, propose une vision générale à long terme qui reflète les priorités nationales, la coordination intergouvernementale et le rôle unique de la capitale. Il utilise une période de planification d'environ 20 ans et propose une vision de l'avenir de la capitale à la moitié du siècle présent.

Le contenu du plan est divisé en deux parties distinctes. Le volume I comprend les chapitres suivants et a servi à éclairer l'EEES :

- **Vision**, qui présente la vision à long terme pour le secteur du cœur de la capitale jusqu'au milieu du siècle, qui s'appuie sur cinq principes directeurs.

- **Emplacement et cadre**, qui examine l'histoire complexe et l'évolution du centre-ville, notamment ses paysages culturels, son patrimoine bâti et son patrimoine urbanistique. Ce chapitre détermine les éléments caractéristiques et les concepts fondamentaux à intégrer au plan.

- **Thèmes**, qui présente les principaux objectifs regroupés en six grandes catégories. Ces thèmes reflètent les fonctions vastes et uniques d'une capitale nationale et s'appliquent à l'entièreté du secteur du cœur. Ils servent d'énoncés directeurs ambitieux pour encadrer les intentions en matière de prise de décisions.

- **Concepts**, qui traduit la vision en un cadre géographique et qui structure les politiques d'utilisation des terres. Ce chapitre présente trois « grandes orientations » qui auront la plus grande incidence dans l'avenir. Il définit en outre des politiques fondées sur les caractéristiques organisées autour de cinq couches conceptuelles distinctes, chacune exposant des critères qualitatifs pour guider les projets et les interventions à venir.

- **Secteurs**, qui formule des recommandations importantes pour des régions géographiques précises à l'intérieur du secteur du cœur. Le volume II comprendra des politiques détaillées pour chaque secteur.

- **Administration du plan**, qui décrit l'adoption, les pouvoirs et les processus d'administration du plan, comme les exigences fédérales en matière d'approbation, l'examen et la modification du plan**.**

Le volume II du plan sera élaboré après l'approbation du volume I. Par conséquent, il n'était pas disponible pour éclairer l'EEES. Le volume II comprendra les chapitres suivants :

- **Plans de démonstration**, qui présenteront des plans et des politiques géographiques pour chaque secteur afin d'illustrer et de visualiser le résultat prévu. Ils ne représentent pas nécessairement le résultat final futur, mais offrent un scénario de base qui comprend les projets en cours et prévus qui aideront à la planification et l'évaluation des projets.

- **Stratégies de mise en œuvre**, qui décriront les rôles, les responsabilités et les partenariats nécessaires à la mise en œuvre du plan, ainsi que les priorités à court, moyen et long terme. Ce chapitre présente également des cibles de suivi et d'évaluation pour mesurer le succès du plan au fil du temps.

3 Méthodologie de l'EEES

Le processus de la CCN pour l'élaboration des EEES est orienté par le gabarit de référence de l'optique du climat, de la nature et de l'économie, élaboré par le Secrétariat de l'EEES d'Environnement et Changement climatique Canada afin de s'assurer que les EEES sont réalisées de façon uniforme. Le gabarit contient plusieurs points à prendre en compte et des questions d'orientation qui ont éclairé le contenu de l'EEES.

Pour veiller à ce que le plan minimise les dommages possibles et optimise les avantages pour l'environnement et l'économie, la CCN a mis en œuvre une méthodologie de l'EEES divisée en deux phases, soit la phase d'influence et la phase d'évaluation. Ces dernières correspondent aux phases divergentes et convergentes du processus d'élaboration de plan de la CCN (voir la figure 1).

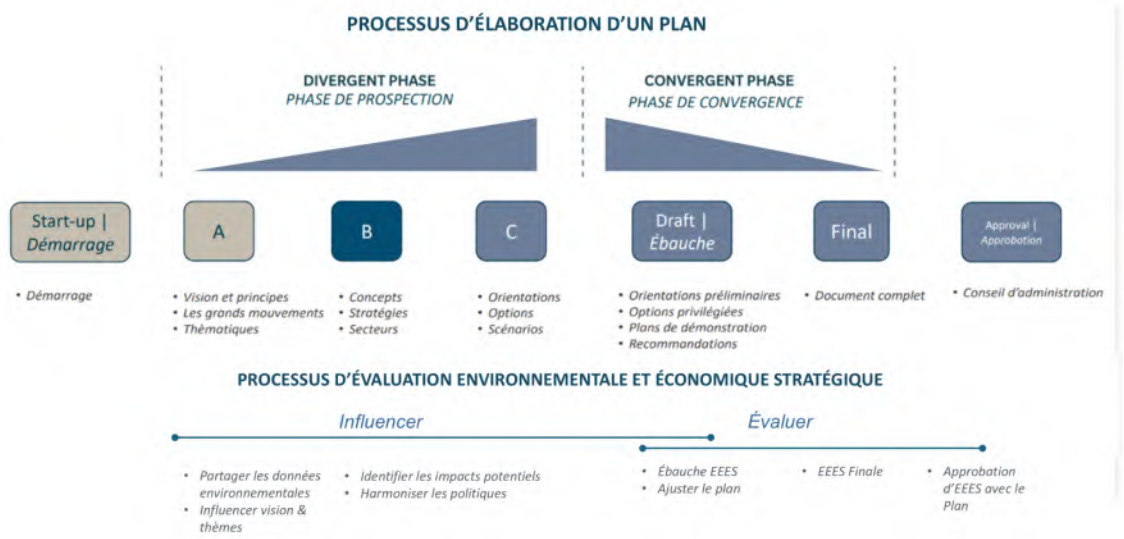


Figure 1 Le processus de planification et son harmonisation avec l'élaboration de l'EEES.

Au cours de la phase divergente de l'élaboration du plan, le Plan du cœur de la capitale nationale du Canada de 2005, les rapports sur les conditions existantes et les données de cartographie ont été examinés. Ensuite, lors de consultations préliminaires, de nombreuses idées ont été explorées en profondeur afin de générer et d'élargir les options susceptibles d'être incluses dans la version finale du plan. La vision, les thèmes et les concepts ont été élaborés en fonction de cet examen et de ces premières consultations.

Une personne représentant l'équipe du développement durable a participé à cette phase en tant que membre de l'équipe de planification afin d'orienter et d'influencer l'élaboration du plan. Voici les objectifs de cette participation :

1) Veiller à ce que les données environnementales disponibles et appropriées éclairent l'élaboration du plan. Par exemple :
    i. couvert forestier;
    ii. température de surface;
    iii. cartes des zones inondables;
    iv. habitats naturels et écosystèmes de grande valeur.

2) Veiller à ce que les éléments du plan reflètent les priorités, les cibles et les engagements de la CCN en matière de durabilité, dont ceux décrits dans les documents principaux, notamment :
    i. la Stratégie de développement durable 2023-2027 de la CCN;
    ii. la Stratégie sur les forêts 2021-2026 de la CCN;
    iii. les projections climatiques pour la région de la capitale nationale;
    iv. le rapport d'évaluation de la vulnérabilité et des risques associés au changement climatique de la CCN;
    v. le Plan d'adaptation au climat de la CCN.

À mesure que le processus d'élaboration du plan entrait dans la phase convergente, les idées et options formulées pour la vision, les thèmes et les concepts durant la phase divergente ont été affinées, rationalisées et consolidées, puis traduites en politiques dans le plan.

Le rapport de l'EEES a été élaboré au cours de la phase convergente pour évaluer les effets du plan sur l'environnement. Il formule des hypothèses générales fondées sur la vision, les thèmes, les concepts et les secteurs du plan afin de déterminer les effets environnementaux, sociaux et économiques potentiels. Enfin, il vise à améliorer la compréhension des éléments de durabilité du plan proposé aux fins d'approbation par le conseil d'administration et présente des recommandations à prendre en compte pour l'élaboration des plans de démonstration et de stratégies de mise en œuvre.

4 Résultats de l'EEES pour le Plan du cœur de la capitale nationale

Puisqu'il est ancré dans le mandat de la CCN de conserver et améliorer la capitale nationale, le processus de planification de la CCN appuie intrinsèquement les principes de durabilité environnementale : la conservation de la nature, les mesures de lutte contre les changements climatiques, la conservation des ressources, la prévention de la pollution, le bien-être humain et l'équité intergénérationnelle. La vision renouvelée, les thèmes, les concepts et les recommandations du secteur du Plan du cœur de la capitale nationale tiennent compte des changements contextuels ayant opéré depuis l'approbation du plan précédent en 2005. L'ensemble de ces éléments du plan appuient et soulignent l'importance du développement durable et de la résilience au changement climatique. Les politiques, tout particulièrement celles du thème de la durabilité et de la résilience, proposent une base solide pour éviter les effets environnementaux et économiques négatifs et amélioreront, en grande partie, la durabilité à long terme en assurant l'héritage d'une région de la capitale nationale pittoresque et naturelle pour les générations à venir.

Cela dit, il est important d'examiner et de mettre en évidence les effets positifs et négatifs éventuels du plan sur l'environnement afin de veiller à ce que les effets positifs soient améliorés et que les effets négatifs possibles soient minimisés lors de la mise en œuvre du plan. Il est également important de tenir compte des incidences futures du changement climatique sur la mise en œuvre du plan afin de mieux s'y préparer. Ainsi, cette section présente les résultats de l'EEES pour le Plan du cœur de la capitale nationale.

Cette EEES a été réalisée pour le volume I du plan, qui ne comprend pas les plans de démonstration ni les stratégies de mise en œuvre. Par conséquent, l'ensemble des effets qui pourraient découler des propositions contenues dans ces plans de démonstration n'ont pas été évalués. La partie portant sur les recommandations (section 6) décrit des considérations à examiner davantage au cours de l'élaboration du volume II du plan et lors de la mise en œuvre des projets qu'il propose.

Répercussions du changement climatique

Cette section décrit les effets éventuels du plan sur les changements climatiques (atténuation des changements climatiques). Elle met également en évidence les

répercussions futures possibles de ces derniers sur la mise en œuvre du plan et sur la capacité des collectivités de la région à y réagir et à s'y adapter (adaptation au changement climatique).

Atténuation des changements climatiques

Cette section décrit les effets éventuels du plan sur la capacité du Canada à atténuer les changements climatiques grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les objectifs du Canada en matière d'émissions de gaz à effet de serre, appuyés par la CCN dans le cadre de sa Stratégie de développement durable 2023-2027, visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 de 40 à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Il est peu probable que le plan proposé augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre ou nuise aux objectifs du Canada en matière de réduction de ces derniers. Même si certains aspects du plan, comme la construction de nouveaux bâtiments ou de nouvelles infrastructures, peuvent augmenter temporairement les émissions, d'autres aspects du plan, plus particulièrement l'orientation vers le transport actif et le transport en commun, sont susceptibles d'entraîner une réduction progressive et soutenue des émissions. Par conséquent, il est raisonnable de supposer que le plan proposé aidera à réduire les émissions dans la région de la capitale nationale d'ici le milieu du siècle et par la suite.

La durabilité est en tête de liste du plan et fait partie intégrante de la vision, qui décrit les objectifs et les aspirations à long terme pour la zone d'étude : « Le cœur de la capitale est un endroit magnifique, durable, dynamique et divertissant pour vivre, travailler et découvrir le Canada […] » Le plan décrit trois grandes orientations, des idées transformatrices qui aideront à prioriser les projets et les investissements afin de façonner l'avenir du cœur de la capitale. L'une de ces grandes orientations, intitulé Créer des liens, présente une vision pour « accorder la priorité aux piétonnes et piétons, relier les sentiers et les destinations et améliorer le transport en commun interprovincial ». La mise en œuvre de cette orientation est susceptible d'avoir un effet positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en encourageant les solutions de rechange aux déplacements par véhicule.

Cette orientation est en outre renforcée par les politiques du plan, qui sont plus précises. Dans le cadre des thèmes du plan, diverses politiques ont le potentiel de réduire les émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre provenant des bâtiments, des transports et de la consommation de ressources.

Voici un échantillon de politiques thématiques susceptibles de réduire au minimum les émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre :

- Durabilité et résilience :
    - Le développement urbain à haute densité et compact est la norme dans le cœur de la capitale.
    - Accorder la priorité à la réhabilitation et à la réutilisation adaptative des bâtiments existants ainsi qu'à l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone afin de réduire les émissions intrinsèques et de maximiser la durée de vie des structures.
    - Adopter des principes de conception durables et de grande qualité qui accordent la priorité à la longévité, détournent les déchets des sites

d'enfouissement et réduisent le besoin de matériaux de remplacement ou jetables.
    - Encourager les solutions d'énergie renouvelable, comme les systèmes énergétiques collectifs ou les sources d'énergie renouvelables sur place.
    - Mettre en œuvre des technologies d'économie d'énergie et des infrastructures vertes dans les espaces publics et les bâtiments, comme les toits verts et réfléchissants, les éléments en matière d'eau, la ventilation naturelle, les éléments d'ombrage et les considérations relatives à la masse thermique, afin de réduire la dépendance aux technologies de chauffage et de refroidissement à forte consommation d'énergie.
    - Concevoir les bâtiments de manière à réduire la consommation de ressources et la demande d'eau et d'énergie, et à être prêt à la carboneutralité.
- Mobilité et accès :
    - […] Donner la priorité aux transports actifs en reliant les trottoirs, les pistes cyclables, les sentiers et les intersections en un réseau sécuritaire, inclusif et intégré qui facilite l'accès au cœur de la capitale et les déplacements à l'intérieur de celui-ci.
    - Promouvoir la mise en place d'un réseau de transport en commun interprovincial structurant, intégré et efficace, offrant un service amélioré vers les destinations de la capitale[…].
    - […] Encourager une offre intégrée de transports collectifs structurants, ainsi que des lignes d'autobus efficaces, des navettes, des bateaux-taxis et des services de mobilité partagée permettant d'accéder à des destinations à l'intérieur et à l'extérieur du cœur de la capitale.
    - […] Privilégier et promouvoir l'utilisation de solutions de rechange aux véhicules privés […].
    - Continuer le développement d'une boucle interprovinciale de transport en commun entre le centre-ville d'Ottawa et le centre-ville de Gatineau.
    - Élargir les options pour faciliter l'accès au parc de la Gatineau et à d'autres attractions et destinations à l'intérieur et à l'extérieur du cœur de la capitale, notamment par des services de navettes et de bateaux-taxis.
    - Encourager les mesures préférentielles pour le transport en commun comme les voies réservées aux véhicules multioccupants et les systèmes de priorisation aux feux,notamment sur les ponts interprovinciaux.
    - Soutenir les systèmes régionaux d'autopartage et de vélopartage en tant que complément aux services de transport en commun et pour réduire la nécessité de posséder un véhicule privé.
    - Compléter le réseau du Sentier de la capitale le long des berges et des parcs, incluant la redirection ou l'ajout de voies secondaires pour contourner les zones inondables.
    - Améliorer la sécurité et l'intégration du réseau pour les cyclistes en mettant en place des pistes cyclables protégées, des passages pour bicyclettes et des conceptions d'intersections améliorées qui accordent la priorité aux interactions sécuritaires entre les cyclistes et les véhicules sans gêner ou encombrer les espaces piétonniers
- Démocratie et résonance :
    - Établir les lieux de travail fédéraux dans des zones propices à la marche desservies par le transport en commun existant ou prévu […].

    - Entretenir les résidences (officielles) selon les normes les plus élevées en matière de durabilité […] afin de conserver leur fonction et leur héritage.
- Tourisme et économie locale :
    - […] Tirer parti des [scénarios et des technologies de travail à distance et de télétravail] pour mieux utiliser l'espace disponible et créer une combinaison plus résiliente et plus diversifiée de personnes vivant et travaillant dans le centre-ville […].
    - […] Offrir une panoplie équilibrée de logements, de locaux commerciaux et de bureaux gouvernementaux afin de permettre une croissance et une densification durables.
    - Appuyer la conversion de locaux à bureaux sous-utilisés en logements polyvalents et de rez-de-chaussée en commerces.
    - S'assurer que les nouveaux bâtiments sont adaptables pour une utilisation à long terme, en intégrant une conception flexible, des agencements modulaires et des conceptions des structures pour répondre aux besoins changeants et à la croissance future.

De plus, sous Le tissu de la capitale, il y a de politiques en matière de performance environnementale visant à optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments et leur résilience climatique :

- Optimiser le rendement de l'enveloppe du bâtiment, l'isolation, la masse thermique, le gain solaire passif et la ventilation naturelle afin de réduire la demande d'énergie opérationnelle.
- Envisager des toits verts ou des surfaces à albédo élevé pour réduire les effets d'îlots de chaleur urbains.
- Tirer parti de l'orientation du bâtiment, de la masse thermique, des fenêtres fonctionnelles et des dispositifs d'ombrage externes pour réduire au minimum la dépendance aux systèmes mécaniques.
- Accorder la priorité aux matières renouvelables d'origine régionale, comme le bois massif et les matières recyclées, afin de réduire le carbone incorporé.

Recommandation pour l'atténuation des changements climatiques :
En tenant compte que l'incidence du plan sur les émissions de gaz à effet de serre risque d'être minime ou même positive, aucune mesure d'atténuation n'est proposée pour sa mise en œuvre en matière d'atténuation des changements climatiques. Toutefois, il sera important de veiller à ce que l'élaboration des plans de démonstration et de l'ensemble des projets d'infrastructure proposés dans le plan soit évaluée afin de s'assurer que le tout soit conforme aux lignes directrices les plus récentes du gouvernement du Canada et de la CCN en matière en matière de réduction des déchets, d'achats écologiques, ainsi que de conception et d'exploitation de bâtiments carboneutres ou écoénergétiques.

Adaptation au changement climatique

Cette section met en évidence les répercussions futures possibles du changement climatique sur le plan et celles du plan sur la résilience au changement climatique des collectivités situées près du secteur visé par le plan.

En 2020, la CCN a commandé une étude sur les projections climatiques pour la région de la capitale nationale qui a conclu que d'ici 2050, nous pouvons nous attendre à

observer une augmentation des chaleurs extrêmes, une intensification des précipitations, des conditions météorologiques exceptionnelles plus fréquentes (vents extrêmes, pluie verglaçante, etc.), un changement dans la variabilité saisonnière, avec des printemps hâtifs et des automnes plus tardifs, ainsi qu'une augmentation des épisodes de gel-dégel en hiver.

En 2022, l'évaluation de la vulnérabilité et des risques associés au changement climatique (EVRCC) de la CCN a permis de cerner 61 incidences prioritaires du changement climatique qui nécessitent la prise de mesures immédiates. De ces incidences prioritaires, 36 % sont liées aux chaleurs extrêmes, 36 % aux précipitations et 20 % à des conditions météorologiques extrêmes comme les blizzards, les tempêtes de verglas, les vents extrêmes, etc., ainsi que 8 % à la variabilité saisonnière. Voici les incidences les plus importantes pour la CCN :

- Les dommages aux biens dans la plaine inondable en raison de l'intensification des précipitations et des inondations qui en découlent.
- La dégradation ou la perte d'écosystèmes qui fonctionnent mal en raison de la hausse des chaleurs extrêmes, de la sécheresse et de la variabilité saisonnière.
- Les dommages aux structures et aux bâtiments patrimoniaux causés par une hausse des chaleurs extrêmes et l'intensification des précipitations.
- Le vieillissement prématuré de l'ensemble des infrastructures ou les dommages à ces dernières en raison de l'intensification des précipitations, des sécheresses et des épisodes hivernaux de gel-dégel.
- Les programmes seront compromis en raison de la variabilité saisonnière accrue.

Comme ces changements et ces incidences ont été pris en compte au cours de l'élaboration du plan, ce dernier inclus des orientations générales et des politiques qui appuient l'adaptation à ces incidences.

Les principaux facteurs relatifs à l'adaptation au changement climatique du plan sont les suivants :

Précipitations et inondations

Le cœur de la capitale, bordé par 34 km de rives, est particulièrement vulnérable aux inondations. Les précipitations et, par conséquent, les inondations sont plus susceptibles d'augmenter en raison des conditions climatiques futures, comme l'a confirmé l'EVRCC de la CCN : « […] Les biens de la CCN situés à l'intérieur de la plaine inondable de 100 ans sont déjà exposés à des risques en cas de précipitations extrêmes et de longue durée. Ces risques s'accentueront à mesure que la probabilité de précipitations élevées augmentera. » Même si aucune collectivité n'est actuellement établie dans la plaine inondable couverte par le plan, il existe des collectivités établies dans les plaines inondables des secteurs adjacents au cœur de la capitale.

L'une des trois grandes orientations est de « mettre en valeur les berges » en orientant les nouveaux bâtiments de façon à ce qu'ils fassent face à l'eau, en améliorant les espaces riverains grâce à des services complémentaires, en dynamisant les façades des bâtiments le long des rives et en créant de nouveaux quais, plateformes et accès à l'eau. Cette orientation se concrétise dans le chapitre des secteurs, avec de nombreuses interventions planifiées sur les rives : S1 Centre d'Ottawa (7 stationnement de la rue Cliff); S2 Plaines LeBreton et aqueducs (1 baie de Nepean); S5 Pointe Scott

au Musée canadien de l'histoire (5 Usine Kruger); S6 Parc Jacques-Cartier (5 promenade au bord de l'eau et 7 parc Jacques-Cartier Nord); S9 Section nord de la Promenade Sussex et chutes Rideau (8 rivière Rideau); S10 Section sud de la promoade Sussex et marché By (5 quai de la reine); S11 Canal Rideau (2 quai de l'est).

Même si des politiques relatives aux berges proposent des stratégies pour réduire les risques d'inondation actuels, il est important de prendre note que les zones de probabilité de risque d'inondation sur lesquelles sont fondées ces politiques reposent sur des données d'inondation historiques plutôt que sur des modèles d'inondation futurs. Ils ne tiennent donc pas compte de l'augmentation probable de la fréquence des inondations en raison du changement climatique. Même si les politiques du plan sont judicieuses, il est possible que les aménagements permis dans les plaines inondables, tels que décrits dans les politiques, expose la CCN à davantage de risque d'inondation pour lequel elle devra assumer la responsabilité dans l'avenir. Les interventions dans les plaines inondables sur les terrains fédéraux pourraient également avoir des effets potentiels sur les collectivités environnantes, notamment en augmentant leur risque d'inondation, leurs risques pour la santé et la sécurité ou leur capacité de se rétablir suivant une inondation.

Recommandation en cas de précipitations et d'inondations :
D'autres facteurs doivent être pris en compte concernant les risques d'inondation sur le secteur visé par le plan et sont décrits à la section 6.

Chaleur extrême

La chaleur extrême représente un facteur de risque important pour de nombreux problèmes de santé, plus particulièrement pour les populations déjà vulnérables. Selon la cartographie des températures de surface acquise par la CCN en 2019, d'importantes portions du cœur de la capitale sont déjà très vulnérables à la chaleur extrême lors d'épisode de canicule. Les projections climatiques pour la région indiquent que de tels épisodes deviendront quatre fois plus fréquents d'ici 2050.

Le plan comprend des politiques qui peuvent aider minimiser la chaleur et ses impacts, dont :

- Encourager les technologies d'économie d'énergie et des infrastructures vertes dans les espaces publics et les bâtiments, comme les toits verts et réfléchissants, les éléments en matière d'eau, la ventilation naturelle, les éléments d'ombrage et les considérations relatives à la masse thermique, afin de réduire la dépendance aux technologies de chauffage et de refroidissement à forte consommation d'énergie. Privilégier la plantation d'espèces végétales diversifiées, indigènes et résilientes, favorisant la biodiversité, la gestion des eaux pluviales et l'ombrage dans le paysage de rue.
- Assurer l'accès à l'eau potable, notamment des fontaines à eau potable publiques et des postes de remplissage de bouteilles dans les zones achalandées, les parcs, ainsi que le long des voies de transport actif.

Même si ces politiques visent à atténuer les impacts de la chaleur extrême, elles n'offrent pas assez de détails sur les mesures d'atténuation qui conviendraient le mieux aux zones précises qui présentent un risque accru de chaleur extrême.

Recommandation en cas de chaleur extrême :
Davantage de considérations devront être prises pour minimiser les impacts causés par la chaleur extrême lors de l'élaboration du volume II du plan et pendant sa mise en œuvre. Les facteurs relatifs aux chaleurs extrêmes et aux autres effets croissants du changement climatique sont décrits à la section 6.

Fonctions écosystémiques

Il est prévu que l'augmentation des précipitations, la hausse des températures et les conditions météorologiques extrêmes plus fréquentes causées par le changement climatique exercent un stress croissant sur les écosystèmes et les habitats, ce qui aura une incidence sur leur santé et leurs fonctions.

Le plan comprend des politiques conçues pour atténuer les effets du changement climatique sur les fonctions écologiques des habitats du cœur de la capitale et soutenir leur résilience. Voici quelques exemples :

- Choisir des arbres de rue et des plantations ornementales urbaines qui conviennent aux projections climatiques, comme des espèces tolérantes à la sécheresse ou à la chaleur, qui réduisent l'érosion, régulent les cycles de l'eau et améliorent la filtration.
- Accroître la couverture totale et la santé des forêts urbaines (comme les forêts-parcs et les arbres de rue) grâce à la plantation accrue de grandes canopées d'arbres et de végétation du sous-bois.
- Diversifier la végétation des forêts-parcs afin de créer des habitats urbains comportant une riche biodiversité et protéger les habitats riverains et boisés, ainsi que les prairies sensibles et uniques.
- Améliorer la connectivité et la biodiversité de l'habitat en créant des couloirs de verdure, en mettant en œuvre la plantation d'espèces indigènes et des mesures de protection des oiseaux pour l'aménagement et en gérant les espèces envahissantes et les menaces écologiques.
- Élaborer des plans de gestion et des lignes directrices propres à chaque parc afin de préserver et d'améliorer la beauté de chacun d'entre eux et d'orienter les interventions continues en matière d'entretien, de plantation et d'infrastructure.
- Inclure des arbres urbains et des plantations ornementales dans l'ensemble du secteur du cœur de la capitale qui favorisent le caractère naturel de celui-ci et soutiennent la biodiversité et la résilience au changement climatique.
- Accorder la priorité à la plantation résiliente de plantes vivaces ornementales et d'espèces indigènes qui améliorent la biodiversité.
- Gérer et limiter la propagation des espèces végétales envahissantes.
- Accorder la priorité aux espèces végétales indigènes résilientes et aux communautés végétales diversifiées et autonomes, composées d'espèces formant un couvert forestier, un sous-bois et un tapis végétal.

Recommandation pour les fonctions écosystémiques :
Dans l'ensemble, les impacts du changement climatique sur les fonctions écosystémiques seront probablement minimes et aucune autre considération n'est requise.

Variabilité saisonnière

Les impacts du changement climatique sur les conditions routières de promenades pourraient avoir une incidence sur les programmes comme le programme vélos-weekends. Des hivers plus chauds et plus courts pourraient raccourcir la saison de ski de fond et de raquette sur les pistes de ski urbaines, ainsi que la saison de patinage sur la patinoire du canal Rideau. Ces changements pourraient limiter la capacité de la CCN à offrir des programmes de loisir et des activités saisonnières dynamiques dans le cœur de la capitale.

Même si ces aspects du changement climatique sont moins directement liés à l'utilisation des terrains, le plan comprend des politiques qui tiennent compte de la variabilité saisonnière, notamment pour :

- Élaborer des programmes et des activités selon la variabilité saisonnière, comme des températures hivernales variables avec des épisodes fréquents de gel-dégel et des étés plus chauds et plus secs;
- Tenir compte de l'attrait hivernal et proposer des installations saisonnières comme un éclairage décoratif, des stations-chaleurs et des expositions colorées pour ajouter de l'intérêt et du confort pendant les longues soirées et les intempéries.

De plus, le Plan d'adaptation au climat de la CCN comprend une mesure visant à intégrer la prise en compte des risques liés aux changements climatiques à ses programmes afin « d'étudier les options pour adapter l'offre récréative […] dans le but de gérer les risques liés aux changements climatiques […] de façon coordonnée ».

Recommandation concernant la variabilité saisonnière :
Les impacts de la variabilité saisonnière sur les programmes de la CCN sont pris en compte dans le cadre du plan d'EVRCC et du Plan d'adaptation au climat . Par conséquent, aucune autre considération ne doit être prise en compte dans le cadre du Plan du cœur de la capitale.

Effets sur l'environnement

Au-delà des changements climatiques, la mise en œuvre du plan peut avoir un effet sur d'autres aspects environnementaux. Cette section décrit les éventuels effets positifs et négatifs sur le capital naturel et la biodiversité, ainsi que d'autres effets sur l'environnement.

Dans le cadre de sa Stratégie de développement durable 2023-2027, la CCN s'est engagée à maintenir les services écosystémiques de ses espaces verts. Même si une partie importante des terrains visés par le Plan du cœur de la capitale nationale est urbanisée, le cœur de la capitale comprend divers types de biens naturels, notamment des forêts, des milieux humides, des rivières et des berges, des arbres de rue, des parcs, des aires ouvertes, ainsi que des champs. Ces derniers sont répartis sur cinq voies navigables, 34 km de rives, des parcs urbains, ainsi que des aires ouvertes et naturelles. Collectivement, ces éléments représentent le capital naturel du cœur de la capitale et offrent un éventail de services écosystémiques, comme les loisirs, le tourisme et le contact avec les milieux naturels, la rétention de l'eau et du sol, la régulation de la chaleur et de la qualité de l'air, la lutte contre les ravageurs et les maladies, et des habitats pour la biodiversité.

Les effets significatifs sur la capacité des aires naturelles du secteur visé par le plan à fournir des services écosystémiques sont peu probables. Cela s'explique par l'ampleur limitée des projets d'aménagement à grande échelle prévus dans le cadre du plan, par le fait que la majorité des aménagements envisagés se trouvent dans des zones déjà urbanisées, et puisqu'aucun écosystème d'importance n'est supprimé.
Le plan comprend des politiques visant à réduire au minimum les effets sur le capital naturel et à protéger la biodiversité en couvrant un large éventail de sujets, comme la couverture et la santé des forêts et des arbres, le choix des espèces pour l'aménagement paysager, l'emploi de solutions fondées sur la nature, les interventions permises dans les zones naturalisées, la connectivité des habitats, la protection et la conservation des aires naturelles, etc. Dans l'ensemble, ces politiques démontrent la prise en compte de l'intégrité des biens naturels et la préservation des services écosystémiques qu'ils livrent.

Voici des exemples de politiques qui peuvent réduire au minimum les effets sur le capital naturel :

- Politiques de durabilité et de résilience :
    - Accorder la priorité aux solutions d'infrastructure dans l'ordre suivant : les infrastructures naturelles, les infrastructures améliorées, les biens d'ingénierie et les infrastructures grises.
    - Accroître la couverture totale et la santé des forêts urbaines (comme les forêts-parcs et les arbres de rue) grâce à la plantation accrue de grandes canopées d'arbres et de végétation du sous-bois.
    - Diversifier la végétation des forêts-parcs afin de créer des habitats urbains comportant une riche biodiversité et protéger les habitats riverains et boisés, ainsi que les prairies sensibles et uniques.
    - Améliorer la connectivité et la biodiversité de l'habitat en créant des couloirs de verdure, en mettant en œuvre la plantation d'espèces indigènes et des mesures de protection des oiseaux pour l'aménagement et en gérant les espèces envahissantes et les menaces écologiques.Conserver et améliorer les services écosystémiques afin de maximiser les avantages économiques, environnementaux, sociaux et culturels des biens naturels et de veiller à ce que le public ait accès à des espaces verts diversifiés et de grande qualité qui favorisent la santé et le bien-être, tout en soutenant la biodiversité.
- Politiques sur les lieux publics et les espaces verts de la capitale :
    - Fournir un réseau de lieux publics et d'espaces verts qui proposent différentes activités et fonctions écologiques.
    - Protéger et améliorer les fonctions écologiques des espaces verts afin d'assurer leur longévité, leur beauté et leur résilience face aux pressions liées aux changements climatiques et à la densification.
    - Augmenter le nombre d'arbres dans les espaces verts.
    - Conserver et améliorer les zones naturalisées en préservant leur intégrité écologique, en favorisant la biodiversité et en veillant à ce que les caractéristiques naturelles soient protégées.
    - Promouvoir la restauration et l'amélioration écologiques pour améliorer la biodiversité et les services écologiques
    - Encourager des utilisations et des installations appropriées compatibles avec leur caractère et leur capacité écologique […].

De plus, certaines recommandations de conception détaillées dans les secteurs auront probablement un effet positif sur la biodiversité et le capital naturel, puisque des projets de remise à l'était naturel sont prévus dans des zones actuellement minéralisées. La mise en œuvre de ces recommandations pourrait entraîner un gain en capital naturel et un soutien global à la biodiversité urbaine. Ces sites comprennent : La vallée de la rue Bank (S1); le stationnement de la rue Cliff (S1); Usine Kruger (S5); l'édifice du Conseil national de recherches (S9).

Malgré ces résultats, certaines orientations présentées dans le plan laissent entendre que des changements d'utilisation des terrains pourraient avoir une incidence sur les biens naturels, plus particulièrement dans les zones riveraines. L'une des trois grandes orientationsdu plan vise à « mettre en valeur les berges ». Cette initiative vise à améliorer les lieux et les services situés sur les berges, à créer de nouveaux quais et plateformes et à améliorer l'accès à l'eau. De plus, le concept d'aménagement des secteurs riverains de la capitale inclut les politiques prévoyant des interventions dans les plaines inondables, classées sous plusieurs éléments de planification : les paysages riverains, les promenades, les points d'arrivée, les escarpements et les remblais, les ponts et passages, les pôles, les lieux de repos et les places assises, ainsi que les installations riveraines (notamment les quais publics et les jetées, les marinas, les aires d'amarrage, les rampes de mise à l'eau, les routes de portage et les structures flottantes). Ces interventions permises dans les plaines inondables, ainsi que toutes autres interventions dans les espaces verts peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement. Toutefois, l'importance de ces effets et de ce qui en découle sur la capacité des rives à offrir des services écosystémiques essentiels (comme le contrôle de l'érosion et des inondations) variera selon l'emplacement et le type d'aménagement.

D'autres effets sur l'environnement qui ont été évalués dans le cadre de l'EEES sont décrits au tableau 1 ci-dessous. Même si on ne s'attend pas à ce que le plan ait des effets importants sur l'environnement, puisque les politiques environnementales du plan visent à protéger la nature, les effets précis demeurent pour la plupart inconnus. Les effets du plan sur l'étendue, l'état et les risques aux espaces verts de la CCN, ainsi que leur capacité à fournir des services écosystémiques, ne sont pas entièrement connus. Toutefois, aucun changement négatif important n'est prévu.

Tableau 1 : autres effets sur l'environnement pris en compte dans le cadre de l'EEES

	Positif	**Neutre**	**Négatif**	**Inconnu**
Effets biophysiques				
Qualité de l'eau/gestion des eaux pluviales	☐	☐	☐	☒
Qualité du sol/érosion	☐	☐	☐	☒
Qualité de l'air/émissions de gaz à effet de	☒	☐	☐	☐
Pollution sonore	☒	☐	☐	☐
Santé et bien-être des personnes				
Changements environnementaux qui ont une incidence sur une collectivité identifiable	☐	☐	☒	☒

Exposition à des substances nocives (p. ex. produits chimiques toxiques)	☐	☐	☐	☒
Exposition aux risques liés aux changements climatiques ou aux catastrophes naturelles	☐	☐	☐	☒
Autres effets sur la santé humaine	☐	☐	☐	☒
Activité humaine				
Efficacité énergétique	☒	☐	☐	☐
Consommation d'énergie	☐	☐	☐	☒
Efficacité matière	☐	☐	☐	☒
Utilisation de matériaux	☒	☐	☐	☐
Production de déchets	☒	☐	☐	☐
Économie circulaire/recyclage	☐	☐	☐	☒

Recommandation relative aux effets sur l'environnement :
Les effets de toute intervention dans les espaces verts sur l'environnement, ainsi que ceux qui sont énumérés au tableau 1, devraient être examinés plus en détail pendant l'élaboration du volume II (plans de démonstration et stratégies de mise en œuvre) et lors de la planification et de la conception des projets à mettre en œuvre dans le cadre du plan. Les effets sur l'étendue, l'état et les risques aux espaces verts devraient également être surveillés pour s'assurer que les services écosystémiques sont maintenus. Enfin, les mesures d'atténuation des effets sur l'environnement sont décrites à la section 6.

Effets sociaux et culturels

Fort de sa riche histoire et du rôle emblématique de la capitale nationale, le cœur de la capitale crée un paysage social et culturel unique au Canada. Le plan tient compte de ces caractéristiques et propose une vision claire et marquée à ce niveau. Les politiques patrimoniales et archéologiques sont présentées rapidement dans le document, et trois des six thèmes du plan sont liés aux aspects culturels de la zone d'étude : la démocratie et la résonance; la beauté et la splendeur; le dynamisme et l'animation. Il est possible de dire que le plan aura des effets sociaux et culturels positifs et de façon plus générale, sur l'ensemble du Canada.

Le tableau suivant résume les divers effets sociaux et culturels qui ont été pris en compte dans le cadre de cette évaluation. Lorsque des effets positifs sont identifiés, des politiques correspondantes sont présentes dans le plan.

Recommandation pour les effets sociaux et culturels :
Aucun autre facteur n'a besoin d'être pris en compte pour le volume II du plan. Toutefois, des considérations détaillées concernant l'accessibilité et d'autres effets sociaux et culturels seront requises pour les projets mis en œuvre dans le cadre du plan.

Tableau 2 : effets sociaux et culturels pris en compte dans le cadre de l'EEES.

	Positif	Neutre	Négatif	Inconnu
Effets sociaux du plan				
Accès équitable à des espaces verts de grande qualité pour les loisirs et le bien-être	☒	☐	☐	☐
Accessibilité universelle	☒	☐	☐	☐
Environnement bâti (commodités, toilettes, eau potable, orientation)	☒	☐	☐	☐
Environnement visuel (paysage urbain et paysages)	☒	☐	☐	☐
Économie locale	☒	☐	☐	☐
Tourisme	☒	☐	☐	☐
Transport (mobilité active, transport en commun, micromobilité)	☒	☐	☐	☐
Effets culturels du plan				
Ressources archéologiques	☒	☐	☐	☐
Patrimoine culturel (cultures autochtones et celles des colons)	☒	☐	☐	☐

Effets économiques

Le plan présente la vision d'une capitale vivante, dynamique et éclatante. Plusieurs politiques, principalement sous les thèmes du chapitre Dynamisme et animation ainsi que celui du Tourisme et économie locale, indiquent que la mise en œuvre du plan est susceptible de générer de nombreuses possibilités économiques, notamment :

- le secteur du cœur de la capitale doit être le théâtre de célébrations nationales et permettre l'organisation de différents festivals, concerts et rassemblements publics, afin de créer des occasions d'interaction sociale, de croissance économique et d'échanges culturels;
- le secteur du cœur de la capitale doit cultiver et favoriser des rues animées et des ambiances de quartier en favorisant des environnements propices à la circulation piétonne, en dynamisant les endroits sous-utilisés et en permettant l'installation de façades de bâtiments actives, de vendeurs ambulants et de spectacles;
- le secteur du cœur de la capitale doit proposer de l'hébergement, des services, des divertissements, des excursions et des expériences culturelles qui attirent les touristes, génèrent des revenus et créent des possibilités d'emploi dans les secteurs de l'hôtellerie et des services;
- le secteur du cœur de la capitale doit accueillir un éventail diversifié d'offres commerciales qui créent une communauté conviviale pour la population et une destination de choix pour les touristes.

Ces politiques se reflètent dans les recommandations de conception propres à chaque secteur du plan, avec des propositions visant à animer les panoramas publics, les rues, les parcs urbains et les rives, à créer de nouveaux espaces d'événements, à revitaliser

les lieux historiques pour le tourisme et bien plus encore. Les principaux emplacements où ses orientations sont proposées comprennent la rue Sparks (S1), la baie Nepean (S2), le parc Jacques-Cartier Nord et Sud (S6), le Vieux-Hull (S8), les îlots Sussex (S9), les cours patrimoniales Sussex (S10), le quai de la Reine (S10), le marché By (S10) et le parc de la Confédération (S11). De plus, il est attendu que la réalisation des projets et des activités économiques proposés dans le plan génère des avantages économiques. Par conséquent, le plan devrait produire des retombées économiques positives durables pour la région de la capitale nationale.

Recommandation pour les effets économiques :
Il n'est pas nécessaire de tenir compte davantage des effets économiques, car aucune incidence négative importante n'est anticipée.

5 Harmonisation avec les priorités fédérales

Cette section propose un aperçu de la façon dont le plan contribue aux priorités actuelles du gouvernement du Canada.

Droits des Autochtones

Le secteur du cœur est situé sur le territoire traditionnel de la Nation algonquine. La CCN reconnaît les liens profonds qui unissent la Nation algonquine à ces terres et sa présence historique et continue dans la région.

Elle entretient une relation de longue date avec les communautés de la Nation algonquine et est déterminée à favoriser une mobilisation importante, respectueuse et continue.

Enfin, elle poursuivra son engagement avec la Nation algonquine et offrira des occasions de l'approfondir en ce qui concerne les initiatives ou les projets précis découlant de ce plan. Ces initiatives comprennent les suivantes :

- la collaboration continue à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets;
- les possibilités de reconnaissance culturelle dans l'espace public, les commémorations et les initiatives d'interprétation;
- la prise en compte du savoir et des perspectives traditionnelles dans la planification et la conception.

Points de vue du public

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de la mobilisation du public en tant qu'élément important du processus démocratique et met l'accent sur l'ouverture et la transparence dans les activités du gouvernement. Au cours de l'élaboration du plan directeur, la CCN a mené quatre séries de consultations pour ce plan. La participation du public et des parties prenantes a joué un rôle important tout au long du processus, aidant ainsi à façonner le plan à chaque étape. Parmi les personnes participantes, on comptait un comité consultatif public, des associations communautaires et commerciales, ainsi que des membres du public, qui ont toutes apporté de précieuses idées et points de vue.

Au cours de la phase divergente, la CCN a mobilisé le public à deux reprises dans le cadre d'ateliers, de kiosques, de sondages et d'événements ponctuels. Ces activités ont

suscité un large éventail d'idées et de possibilités afin d'éclairer l'élaboration des principaux éléments et des options pour le plan.

Alors que le processus passait à la phase convergente, une troisième et dernière ronde de consultations a eu lieu pour recueillir des commentaires sur l'ébauche du plan sous forme d'une carte de récits et d'une ébauche du plan à 90 %, respectivement.

Contribution à la stratégie de développement durable de la CCN

Ce plan contribue positivement à la stratégie de développement durable (SDD) de la CCN, qui s'harmonise avec les priorités du gouvernement du Canada en matière de durabilité énoncées dans la Stratégie pour un gouvernement vert et la Stratégie fédérale de développement durable, qui s'harmonisent elles-mêmes avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Voici les façons dont le plan appuie plus précisément les objectifs de la SDD énoncés ci-dessous :

- Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités (objectif 10) : la CCN a collaboré avec la Nation algonquine pendant l'élaboration de ce plan et continuera d'appuyer la réconciliation en participant avec elles tout au long de sa mise en œuvre, grâce à une mobilisation propre au projet.

- Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada (objectif 11) : le plan, par son orientation et ses politiques, appuie les objectifs liés au transport actif et durable, à l'amélioration des parcs et des espaces verts et à la prise en compte du capital naturel. Il joue également un rôle important dans la mise en valeur du patrimoine culturel du Canada au cœur de sa capitale et de son siège du gouvernement, principalement sous le thème Démocratie et résonance.

- Réduire les déchets et passer à des véhicules à zéro émission (objectif 12) : ce plan appuie l'accélération de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, et a le potentiel de l'accélérer, principalement grâce à son engagement en matière de transport actif et durable, de densification autour des pôles de transport, de réutilisation adaptive et de consommation faible et durable des ressources.

- Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs incidences (objectif 13) : le plan comprend des orientations et des politiques qui favorisent la mise en œuvre de bâtiments carboneutres et à énergie passive, de solutions d'énergie renouvelable, de gestion de l'eau sur site et de conceptions qui tiennent compte des conditions climatiques futures.

- Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne (objectif 15) : même si la zone couverte par le plan est fortement urbanisée, d'importants biens naturels s'y trouvent. Les principes concernant la nature, la biodiversité et la santé des espèces figurent dans le plan. Ce dernier comprend une politique visant à accorder la priorité aux biens naturels, améliorés et techniques par rapport aux infrastructures grises afin de soutenir les services écosystémiques .

6 Facteurs de mise en œuvre à prendre en compte

Même si le Plan du cœur de la capitale nationale propose une orientation stratégique pour le secteur du cœur de la capitale nationale, il ne propose pas de détail concernant les interventions exactes qui auront lieu dans chaque secteur (p. ex. les typologies des rivages qui seront mis en œuvre pour des zones particulières du rivage ou la conception d'empreintes de l'aménagement des bâtiments). Ainsi, il n'est pas possible de déterminer la nature et l'étendue exactes de l'ensemble des effets sur l'environnement qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre du plan. Il n'est pas non plus possible de déterminer les effets qu'auront le changement climatique sur les projets relatifs à des biens précis qui sont mis en œuvre dans le cadre du plan, car les projections climatiques ont été prises en compte uniquement au niveau des politiques, et non au niveau des projets.

Il est recommandé qu'une personne experte en matière de développement durable participe à l'élaboration du volume II du plan afin d'évaluer les plans sectoriels détaillés pour leurs effets possibles sur l'environnement et de veiller à ce que ces dernières soient prises en compte dans le plan. De plus, il sera important d'effectuer des évaluations plus détaillées, comme des EVRCC, au besoin, pendant la priorisation, la planification, la conception et la mise en œuvre des projets dans le cœur de la capitale. Les exigences relatives à ces évaluations font déjà partie des processus de gestion et d'approbation des projets de la CCN, et une personne experte en matière de durabilité participe habituellement à ce processus.

Le tableau ci-dessous résume les éléments à considérer avec plus en détail au cours de l'élaboration du volume II du plan et les évaluations plus détaillées à effectuer pendant la mise en œuvre de ce dernier. Enfin, il propose également des mesures d'atténuation pour accroître les effets positifs potentiels et minimiser les éventuels effets négatifs du plan et de sa mise en œuvre.

Effets potentiels	Facteurs d'atténuation pour la mise en œuvre
Risques d'inondation : les impacts spécifiques des inondations, plus précisément celles à venir, sur la mise en œuvre du plan n'ont pas pu être pleinement pris en compte dans le cadre de ce dernier.	- Tenir compte des risques d'inondation et des vulnérabilités propres à chaque secteur, en plus de tenir compte des projections climatiques futures lors de l'élaboration des plans de démonstration. - Élaborer une politique à l'échelle de la CCN pour orienter les nouveaux aménagements dans les plaines inondables (comme le prévoit le Plan d'adaptation au climat de la CCN). - Veiller à ce que la planification et la mise en œuvre des projets dans le cadre du plan respectent les données, les stratégies et les plans les plus récents de la CCN en matière de durabilité et de climat. Cette considération devrait être vérifiée lors de la priorisation des investissements, ainsi que pendant la

	planification, la conception et l'approbation du projet. - Effectuer une EVRCC à l'étape de la conception des projets proposés dans une zone inondable. Cette dernière aidera à éviter d'investir dans des infrastructures qui présentent un risque élevé de dommages ou de défaillance en raison des impacts du changement climatique et un risque élevé de devenir un enjeu pour la santé et la sécurité du public. - Envisager des mesures préventives visant à réduire le risque d'inondation (et à s'y adapter) pour les projets. Les impacts possibles de l'aménagement des infrastructures sur l'exposition des quartiers avoisinants aux risques d'inondation devraient également être pris en compte.
Hausse des risques liés aux changements climatiques : les risques pour le secteur visé en ce qui concerne les effets des changements climatiques comme les inondations, les canicules et les autres conditions météorologiques extrêmes devraient augmenter au fil du temps.	- Continuer de faire progresser la compréhension des effets du changement climatique grâce à la collecte et l'évaluation de données pertinentes et à jour sur les changements climatiques (p. ex. projections climatiques futures pour la région, cartes des températures de surface, données sur le couvert forestier, modélisation du débit d'air) et en mettant à jour les EVRCC de la CCN. Mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique de façon continue pour le secteur visé par le plan, au besoin. - Effectuer, pendant la mise en œuvre du plan, une EVRCC à l'étape de la conception pour chaque projet proposé dans le plan. - Utiliser des données socio-économiques pour éclairer les EVRCC afin d'éviter une augmentation des risques pour les collectivités vulnérables.
Effets sur l'environnement : Même si le plan a été élaboré de façon à avoir un effet positif sur l'environnement, la biodiversité et les services écosystémiques, il est toujours possible que des effets négatifs sur l'environnement surviennent pendant la planification et la mise en œuvre d'interventions	- Les plans de démonstration doivent donner des précisions sur la nature des interventions prévues au sein des zones d'intervention dans l'espace vert de la capitale afin que celles-ci puissent être planifiées pour réduire au minimum les effets sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que les autres effets sur l'environnement.

dans les espaces verts. De plus, l'effet général du plan sur les espaces verts ne peut pas être déterminé uniquement à partir des politiques.	- Continuer d'évaluer les effets des plans de démonstration sur l'environnement pendant l'élaboration du volume II du plan. - Mesurer, à titre d'indicateur de rendement pour mesurer le succès de la mise en œuvre du plan, la perte ou le gain net d'espaces verts dans le secteur du plan au fil du temps (par l'intermédiaire d'un inventaire des biens naturels qui est mis à jour périodiquement). - Mesurer d'autres indicateurs des fonctions écosystémiques au fil du temps, comme l'état des biens naturels, les risques auxquels ils font face et la valeur des services écosystémiques qu'ils proposent. - Envisager l'ajout de stratégies de remise à l'état naturel dans le cadre des projets, si une perte nette d'espaces verts est prévue.

7 Conclusion

Le Plan du cœur de la capitale nationale comprend des politiques judicieuses qui reconnaissent et soulignent l'importance d'améliorer l'environnement naturel et de réduire les effets négatifs. Le plan vise à assurer la durabilité environnementale et la résilience au changement climatique à long terme dans le secteur du cœur de la région de la capitale nationale. Les effets sociaux et économiques du plan devraient également être positifs. De plus, cette évaluation indique que le plan s'harmonise avec les priorités fédérales, appuie le développement durable et la lutte contre les changements climatiques, fait progresser la réconciliation avec les Autochtones et favorise la mobilisation du public.

Toutefois, en raison de la nature générale et inhérente du plan en tant que document stratégique, les effets détaillés sur l'environnement devront être évalués plus en profondeur pendant l'élaboration du projet au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Une attention particulière doit être accordée à la mise en place de mesures d'atténuation pour affronter les impacts que pourraient avoir les inondations et les autres incidences du changement climatique comme les chaleurs extrêmes, qui devraient augmenter au fil du temps. L'accent devrait également être mis sur l'atténuation des effets sur l'environnement des interventions dans les espaces verts et la surveillance de l'effet globale du plan sur le capital naturel au fil du temps. La CCN dispose d'un ensemble solide de plans et de stratégies liés à la durabilité, qui sont régulièrement mis à jour et fondés sur des données environnementales pertinentes, et qui serviront à orienter la mise en œuvre du plan.

Commission de la capitale nationale
National Capital Commission

Révision du Plan du cœur de la capitale nationale

Rapport sommaire des consultations publiques

2021-2025

Canada

Contexte

Contexte

La Commission de la capitale nationale (CCN) a effectué une révision exhaustive du Plan du cœur de la capitale nationale, le principal document de planification à long terme encadrant la planification et l'aménagement des terrains fédéraux situés dans les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau. Approuvé à l'origine par le conseil d'administration de la CCN en tant que Plan du secteur du cœur de la capitale en 2005, le Plan révisé établit une vision unifiée qui guidera les futurs efforts de planification et de gestion du cœur de la capitale.

Dans le cadre du processus de révision, la CCN a consulté le public et les différentes parties prenantes afin de recueillir leur avis sur les priorités du plan et de mieux faire connaître ses objectifs.

À propos du plan

Le Plan du cœur de la capitale nationale a été conçu avec un processus axé sur la conception qui comprend trois phases clés. Après une première phase d'évaluation du contexte et des projets en cours, les phases suivantes, à partir de 2022, ont donné lieu à une consultation accrue des parties prenantes et du public afin de contribuer à l'élaboration du plan.



En mai 2025, la CCN a réalisé une quatrième et dernière phase de consultation publique, qui a permis aux membres du public de commenter la dernière version proposée du plan. Cette dernière version avait été élaborée en tenant compte des deux précédentes rondes de consultation publique, ainsi que d'une première ronde d'évaluation des conditions existantes par les parties prenantes.

Processus de participation du public

Depuis le début des activités de participation du public au plan du cœur en 2022, plusieurs étapes de consultation ont eu lieu avec les parties prenantes et le public.

Phase 1 : 2022 (consultation interne et des partenaires)

Consultation sur le plan technique auprès des organismes partenaires
Avril à août 2023



Phase 2 : 2023 (consultation du public sur un premier plan provisoire)

Réunion du comité consultatif public
Novembre 2023



14 personnes

Sondage public en ligne
D'octobre à décembre 2023



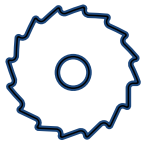
2 600 visionnements
344 commentaires reçus

Kiosques éphémères
De septembre à octobre 2023



445 personnes

Ateliers publics
Novembre 2023



76 personnes

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette consultation, consultez le rapport de consultation publique de la phase 2.

Phase 3 : 2024-2025 (consultation du public et des parties prenantes sur le plan provisoire)

Réunion du comité consultatif public
Mai 2024



9 personnes

Réunions avec les parties prenantes
Février 2025



7 réunions

Ateliers publics
Janvier 2025



41 personnes

Sondage public en ligne
Janvier et février 2025



1 696 visionnements
200 réponses reçues

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette consultation, consultez le rapport de consultation publique de la phase 3.

Phase 4 : 2025 (examen de la dernière version proposée)

Réunion du comité consultatif public
Mai 2025

Consultation publique en ligne
Mai 2025

Propositions par courriel
Mai 2025

Réactions dans les médias sociaux
Mai 2025



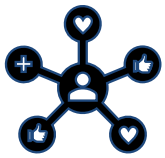
7 personnes



2 458 visionnements
66 commentaires reçus



24 propositions reçues



5 commentaires

Au cours de la phase 4, les membres du public ont été invités à s'exprimer une dernière fois sur les aspects fondamentaux du plan, à proposer des façons de l'améliorer et à ajouter des éléments qui auraient été négligés. Au cours de cette phase, les commentaires reçus lors des précédentes rondes de consultation publique ont été intégrés dans la dernière version du plan présentée au public.

Aperçu des activités de consultation publique menées dans le cadre de la phase 4

Les activités de consultation de la phase 4 comprenaient les suivantes :

- **Comité consultatif public (CCP) :** Les membres du CCP se sont réunis le 14 mai 2025 pour discuter et commenter la dernière version proposée.
- **Commentaires en ligne :** Le public pouvait commenter en ligne du 1er au 15 mai, un total de 66 commentaires a été reçu.
- **Commentaires par courriel :** 24 courriels concernant le plan ont été reçus de la part de membres du public dans la boîte de réception des consultations.
- **Lettres des parties prenantes :** Les groupes intéressés, notamment l'Association communautaire de la Basse-Ville, la Fédération des associations civiques et l'Alliance communautaire de New Edinburgh, ont fait part de leurs commentaires par courriel. Ces commentaires figurent à l'annexe 1.

Dans le cadre d'un processus de participation distinct, la CCN a aussi rencontré des communautés autochtones. Le 15 mai, l'équipe de projet a fait une présentation à six aînés de la communauté anishinabée de Kitigan Zibi.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan révisé sur le site Web de la CCN.

Commentaires reçus

La présente section résume les principales conclusions de toutes les activités de consultation menées au cours de la phase 4. À partir des commentaires reçus, les thèmes ci-après ont été établis.

Les transports et l'accessibilité

Les transports ont été au centre des discussions. Un soutien important pour l'amélioration des transports en commun et des transports actifs afin de relier Ottawa, Gatineau et les banlieues voisines a été apporté. La demande pour des pistes cyclables plus sécuritaires et d'une amélioration des trottoirs a également été récurrente. Certaines personnes interrogées étaient également préoccupées par la fermeture des routes aux voitures et par l'accessibilité pour les personnes âgées, tandis que d'autres ont demandé une approche équilibrée qui tient compte de l'ensemble de la population.

Les commentaires exprimant l'avis des personnes interrogées sur cette question sont notamment les suivants :

- « Veiller à ce que tous les lieux soient bien desservis par les transports en commun, en mettant l'accent sur la création d'infrastructures efficaces réservées aux trains et aux tramways… »
- « L'accès piétonnier devant le CNA devrait également comprendre un accès amélioré pour les vélos le long du canal. »

Le logement et l'aménagement

Le logement et l'aménagement ont suscité un grand nombre d'opinions, témoignant à la fois d'un soutien à la densification et d'une opposition à certaines propositions d'aménagement. Les personnes favorables à la densification ont insisté sur la nécessité de proposer davantage de logements de plusieurs chambres à un prix abordable, en particulier pour les familles qui travaillent et qui se voient dans l'obligation d'abandonner le centre-ville en raison du coût trop élevé des logements. Elles ont plaidé en faveur d'aménagements à haute densité et à revenus mixtes, susceptibles de réduire l'étalement urbain et la dépendance à la voiture.

Cependant, d'autres ont exprimé des inquiétudes quant à l'emplacement et à la nature des aménagements proposés. Les personnes résidant dans les quartiers de New Edinburgh et de Rockcliffe Park ont fait part de leurs inquiétudes concernant le projet d'aménagement de la promenade Sussex, notamment en raison des embouteillages, de la perte perçue d'espaces verts et de l'importance du caractère patrimonial de ces quartiers.

Le ruisseau de la Brasserie a constitué un autre sujet d'intérêt. De nombreux commentaires expriment une opposition à l'aménagement de ses berges, arguant que le secteur devrait être préservé en tant qu'espace vert public. Les personnes interrogées soulignent l'importance d'un accès équitable à la nature, surtout pour la population de Hull qui souffre déjà d'une pénurie de parcs et d'espaces récréatifs.

Les commentaires exprimant l'avis des personnes interrogées sur cette question sont notamment les suivants :

- « Je soutiens les propositions visant à dynamiser et à aménager les terrains situés près de Sussex […], ils pourraient facilement devenir des lieux de vie, de travail, de rassemblement ou simplement une expérience mémorable. Le potentiel est là et nous n'en faisons rien ».
- « Le ruisseau de la Brasserie a un immense potentiel pour devenir un joyau pour la population et le public en général […] »
- « Habitant le quartier de New Edinburgh, je pense que son aménagement réduira les espaces verts déjà limités du quartier, notamment le long de la promenade Sussex […] »

Les parcs et les espaces verts

Le désir de protéger et d'améliorer l'accès du public aux espaces verts et aux zones riveraines est très fort. Les suggestions comprenaient la création de zones de baignades, la construction de promenades sur les berges et l'amélioration de l'entretien des parcs existants. Les personnes interrogées ont souligné l'importance de ces espaces pour les loisirs, la résilience climatique et le bien-être de la communauté.

Les commentaires exprimant l'avis des personnes interrogées sur cette question sont notamment les suivants :

- « En ce qui concerne le quai de la reine, veillez à ce qu'il y ait un bon stationnement pour les vélos ainsi que des installations pour la baignade (aux risques de chacun, ou bien en trouvant le moyen de récupérer les coûts associés à la présence de personnel de sauvetage). »
- « Faites en sorte que ces terrains "vacants" au-delà des zones tondues soient des prés de fleurs sauvages – des fleurs décoratives gratuites! »

Animation des berges

Les zones riveraines de la ville ont été considérées comme un atout majeur. De nombreuses personnes ont déclaré que ces zones pourraient être beaucoup mieux utilisées, en offrant des aménagements tels que des promenades, des lieux de baignade et de meilleurs sentiers de marche et de vélo. Elles souhaitent que ces zones soient aménagées pour les gens, et non uniquement pour les voitures ou les bâtiments privés. Parmi les zones qui ont été mentionnées comme nécessitant des améliorations, on retrouve les écluses près du Château Laurier et l'île Lemieux.

Les commentaires exprimant l'avis des personnes interrogées sur cette question sont notamment les suivants :

- « La CCN devrait s'efforcer de rendre le canal à nouveau propice à la baignade. Il devrait y avoir une ou deux dates par an ou par mois, pendant une période de deux heures, où la baignade serait prioritaire par rapport à la navigation. »
- « Explorer les possibilités d'animer les berges (canal, Rideau, Ottawa) grâce à des aménagements propices à des activités actives et passives. »

Autres commentaires du public

En plus de ces thèmes, les personnes interrogées ont proposé plusieurs éléments supplémentaires à intégrer dans le plan. Ceux-ci comprenaient notamment les suivants :

- l'installation de nouvelles commodités publiques, comme des **toilettes publiques**, des **fontaines d'eau** et des **abris ombragés** dans les lieux très fréquentés;
- des plans et des politiques révisés qui **tiennent compte des personnes âgées** et qui sont accessibles aux **personnes à mobilité réduite**;
- la conception d'**infrastructures temporaires** sur les terrains de la CCN (p. ex., aires de stationnement pour vélos) à l'occasion d'événements d'envergure comme la fête du Canada et le Bluesfest;
- la création de nouvelles occasions propices à la réflexion et à la reconnaissance de la **culture et des traditions algonquines**;
- l'amélioration de la **signalisation et de l'orientation** vers les points d'intérêt, les arrêts de transport en commun et les commodités publiques afin de faciliter la circulation de la population et des touristes.

Les commentaires recueillis lors de la phase 4 des consultations publiques soulignent l'importance du cœur de la capitale et le fait que la population reste fortement investie dans les plans d'avenir qui le concerne.

Réponses aux thèmes

Suivant les consultations publiques de la phase 4 et la réception de commentaires, l'équipe de projet a pris en compte les commentaires reçus en fonction des thèmes identifiés.

Dans la dernière version proposée du plan, l'équipe de projet a répondu aux commentaires sur les transports et l'accessibilité en soulignant la nécessité d'améliorer la signalisation directionnelle et les services de mobilité, tout en améliorant l'accessibilité et les conditions de circulation piétonne. Cela comprenait également des améliorations apportées aux éléments du paysage urbain, quel que soit le mode de transport, y compris la mobilité active.

En matière de logement et d'aménagement, l'équipe de projet a pris note des commentaires s'opposant à l'aménagement dans les zones présentant un caractère patrimonial important. Les propositions de réaménagement figurant dans le plan du cœur révisé sont conçues pour s'harmoniser avec le style du quartier tout en respectant son patrimoine. Il est reconnu que la concrétisation du projet nécessiterait un plan d'aménagement précis, prévoyant notamment une participation accrue du public.

En ce qui concerne les parcs et les espaces verts, qui occupent une place prépondérante dans le concept d'espaces verts de la capitale présenté dans le plan,

l’équipe a donné la priorité aux commentaires visant à créer de nouvelles zones et à dynamiser les espaces verts existants en intégrant de nouveaux éléments ludiques et propices à la découverte.

Le concept des berges de la capitale a été réorganisé afin de donner la priorité à l’accès à l’eau, qui a été jugé hautement prioritaire par les personnes ayant participé aux consultations publiques. Le concept tient compte du souhait de la population de voir aménager des infrastructures supplémentaires sur les berges (p. ex. des quais et des promenades) afin de faciliter les activités nautiques.

L’équipe de projet remercie toutes les personnes qui ont pris le temps d’exprimer leurs réflexions, leurs idées et leurs précieux commentaires au cours des nombreuses consultations publiques sur le Plan du cœur de la capitale nationale.

Prochaines étapes

Les commentaires issus de la phase 4 des consultations publiques ont été intégrés au plan définitif, qui a été soumis à l’approbation du conseil d’administration de la CCN en juin 2025.

Annexe 1 : Lettres des parties prenantes

172 Guigues Ave.,
Ottawa, ON K1N 7H5
info@lowertown-basseville.ca
May 15, 2025

Tobi Nussbaum
Chief Executive Officer
National Capital Commission
Sent via email: exec@ncc-ccn.ca
Copy to : Mona Fortier, mona@monafortier.ca
Lucille Collard, LCollard.mpp.co@liberal.ola.org
Stephanie Plante, stephanie.plante@ottawa.ca
consultations@ncc-ccn.ca

Subject: Comments on the Final Draft National Capital Core Area Plan

Dear Mr. Nussbaum,

Thank you for the opportunity to provide feedback on the draft National Capital Core Area Plan. The Lowertown Community Association, representing the residents of Ottawa's oldest neighbourhood, acknowledges the NCC's objective to create a capital core that is aesthetically pleasing, accessible, sustainable, and meaningful to all Canadians. We recognize the valuable role the NCC plays in managing federal lands, improving the public realm, and promoting design excellence. We appreciate that the draft Plan includes positive elements such as infill opportunities along Sussex Drive, enhanced waterfront access, and improvements to the Ottawa River Pathway and Lady Grey Drive.

We view this Plan as a significant opportunity to further enhance heritage preservation, livability, and the protection of Canada's historic capital neighbourhoods. Our comments focus on areas where we believe a deeper commitment or a more balanced approach could strengthen the Plan.

ByWard Market and Sussex Drive

The ByWard Market is a vital part of the capital's core. We note that the current economic activity in the Market is significantly influenced by its evening and nightlife functions. This concentration has unfortunately been associated with increased crime and undesirable behaviour, and has contributed to a decline in the diversity of retail and the traditional farmers' market presence, particularly impacting daytime activity outside the peak season. While we understand the interest in enhancing vibrancy and animation (as outlined in Section 4.4 of the Core Area Plan), we suggest a more balanced approach that actively supports and encourages

diverse daytime retail businesses to ensure a more secure and welcoming environment throughout the day and year. We encourage the NCC to continue prioritizing small Canadian retailers in their rental decisions along Sussex Drive to promote commercial diversity and showcase Canadian products.

Regarding the courtyards, while the Plan suggests encouraging commercial activity at grade, we recommend careful consideration of the potential impacts, such as noise levels, on adjacent residential units. Ensuring that any commercial frontages in these areas are appropriate for a mixed-use context with residential components is crucial. We also observe that municipal design standards for patios, signage, and lighting in the Market appear to impact the area's appeal. We suggest the NCC could potentially collaborate with the City of Ottawa to encourage the adoption of design standards that would enhance the Market's aesthetic and functionality. We urge the NCC to reaffirm a commitment at the federal level to the revitalization of the ByWard Market.

Balancing Intensification and Livability in Lowertown

Lowertown has experienced significant intensification over several decades and currently exhibits a high density compared to many other residential areas in Ottawa. The neighbourhood accommodates a diverse range of uses, including residential units, embassies, shelters, short-term rentals, nightlife venues, and major infrastructure. We believe that future development in Lowertown should prioritize a balance between growth and care, focusing on infrastructure repair, investment in public spaces, and development that values preservation and improved livability. We encourage the NCC to lead in advocating for a capital core where existing neighbourhoods are recognized for their current contributions and supported in enhancing their livability. The Core Area Plan acknowledges the importance of supporting a diverse employment base and promoting mixed-use employment areas that provide commercial and community services for residents and employees. We believe this principle can be applied to support the balanced growth of Lowertown.

Alexandra Bridge and King Edward Avenue

The Alexandra Bridge, while owned by PSPC, falls within the NCC's visual and civic mandate. We maintain our position that the Plan should include a firm commitment to the preservation and restoration of this vital connection between two historic neighbourhoods: Vieux-Hull and the ByWard Market. Its potential to accommodate light rail or active transportation aligns with federal objectives related to climate and mobility. We respectfully request the NCC's support for the restoration and preservation of the Alexandra Bridge.

Regarding King Edward Avenue, although it is municipally owned, it functions as a part of Canada's National Highway System. The LCA supports the Core Area Plan's recommendation to address dangerous and polluting truck traffic on King Edward Avenue. The volume of truck traffic negatively impacts the livability of the capital core, compromises pedestrian safety, and contradicts the Plan's themes of beauty, health, and history. We agree that the NCC, given its standing and responsibility, should advocate for a federally coordinated solution to re-route this

traffic away from the downtown core, as suggested in the Plan.

Beautification and Illumination

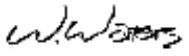
As the historic heart of the nation's capital, Lowertown and the ByWard Market would benefit significantly from enhanced beautification and illumination. Drawing inspiration from other world capitals where historic quarters are enhanced with greenery, lighting, and public amenities, we believe the NCC has the resources and the mandate to collaborate with the LCA, the ByWard Market District Authority, and the City of Ottawa to implement a comprehensive plan for beautifying the entire district. Enhancing the aesthetic appeal of a space contributes to a greater sense of safety and security. The Core Area Plan's themes of Beauty and Majesty (Section 4.2) and Vibrancy and Animation (Section 4.4), particularly the emphasis on high-quality public realm design, lighting strategies, and public art, support these objectives.

Major's Hill Park is a small gem that is a popular destination in all seasons. It is one of few downtown parks. It has the advantage of offering fantastic views of the parliament, the river, the canal and major institutions. The NCC should avoid closing the park for major events that require a fee and leave the park in disrepair. Other parks better suited for events such as LeBreton Flats should be used instead.

In conclusion, Lowertown plays a significant role in the cultural and civic identity of Canada's capital core. We recognize the meaningful work undertaken by the NCC and see further opportunities for collaboration. We ask that the Core Area Plan continue to position the NCC not only as a planner and property owner but also as a steward of national memory and a partner in enhancing urban livability.

Thank you for considering our comments. We look forward to continued dialogue on the implementation of the Core Area Plan.

Your sincerely,



Warren H. Waters, Vice President
Lowertown Community Association - Association communautaire de la Basse-Ville
LOWERTOWN BASSEVILLE
COMMUNITY ASSOCIATION ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE

Federation of Citizens' Associations of Ottawa **fca-fac** Fédération des associations civiques d'Ottawa

May 15, 2025

Tobi Nussbaum
Chief Executive Officer
National Capital Commission
Sent via email: exec@ncc-ccn.ca
cc: consultations@ncc-ccn.ca

Subject: National Capital Commission (NCC) Core Area Plan Final Draft

Dear Mr. Nussbaum,

The Federation of Citizens' Associations of Ottawa (FCA) thanks the NCC for the opportunity to review the final draft of the Core Area Plan. Our members participated in the consultation session at the Urbanism Lab and have submitted comments on the preceding 60% draft of the Plan.

The FCA has reviewed the final draft of the Plan, and is generally pleased with the overall approach, scope and overarching themes that provide a policy framework that helps shape the future of our National Capital core.

While we acknowledge that the Capital core has a primary function as the Seat of National Government, and that the core area has traditionally been the administrative focus of federal functions, serving as the principal location for federal workplaces and national institutions, we wish to emphasize that hat it is also a collective of communities and businesses, and spaces that have significance to local neighbourhoods. Collaborative planning is in our opinion of paramount importance, with the aim of stabilizing and transforming the core into "downtown" places where residents, workers, and visitors wish to spend time and enjoy. We urge the NCC not to forget that the public realm goes beyond manicured landscaping, sculptured plazas, and high-quality design principles, and must include a safe and pleasing ambiance for civic life and community purposes.

We commend the stated intent to accommodate a diversity of mixed uses that can support a growing population and economy. We support the goal of a balanced mix of housing and commercial accommodation that can sustain more residents living and working in the core area, with housing options that include a substantial proportion of affordable housing. It is in that spirit that we also support the potential conversion of underutilized or surplus office spaces into mixed-use housing and commercial uses.

We applaud the intent of the NCC to continue to work with its partners and other stakeholders toward enhancing interprovincial goods transport in ways that minimize and possibly avoid impacts on the core area and other urban communities. While we recognize the significance and need for efficient and sustainable goods movement for the regional economy, we urge the NCC and other levels of government to work collaboratively to find viable and sustainable strategies that will avoid and mitigate adverse impacts of heavy truck transport on local

communities. Encouraging the use of smaller electrical vehicles for deliveries will reduce the adverse effects of noise and air pollution on the adjacent communities.

The economic and socio-cultural vibrancy of our core area will in many instances be affected by enhancements to the constituent spaces themselves. We all wish to avoid a continued backslide due to the obstacles of reduced attractiveness for commercial and housing opportunities. We laud the NCC intention of placing importance to the space itself.

By reinforcing the placemaking perspective, the most important resource in any vital core area will be attracted - people. Green space and urban forest canopy are significant catalysts in this regard. Together with high quality designs of the built environment, the preservation and enhancement of green spaces in the core area can help accomplish the goals of rejuvenated housing, commercial, and retail activity. We strongly believe that innovative green infrastructure solutions are a fundamental component of helping bring the core area vision to reality. We therefore strongly urge the NCC to continue to work closely with the City of Ottawa and communities to conserve and augment the network of urban green spaces that weave the core area with the broader network of urban natural lands and ecological spaces.

We note the limited recognition by the Core Area Plan of the ongoing dominance and impact of the automobile. While mobility and transportation challenges are different in complexity and intensity for different urban, suburban and rural communities, there is no question the automobile continues to transform cities and directly shapes the Capital's landscape. While the prominence of the automobile may be in conflict with and challenge some of the key Core Area Plan "Capital Realm" policy directions and the principal catalytic strategies, the Plan in our opinion should be more precise on effective transportation demand management strategies that will mitigate congestion, lower emissions, and improve overall mobility and quality of life. A concerted effort among partners is required to ensure effective demand management since transportation challenges do not respect core area or interprovincial boundaries and require a broader integrated approach that transcends the core area. The NCC can and should demonstrate greater leadership in more effectively managing demand, by helping improve and shift the balance to greater transit, walking and cycling in the core area.

How our communities safely and easily access and use the core, their “downtown”, is very important. A successful downtown is a key element of the Capital communities. A successful core area will be defined as a place that attracts and maintains people, including families, that sustains a vibrant and diverse local economy, that uses the public realm and urban spaces efficiently, and gives priority to transit, walking and cycling, and supports other more broad community sustainability goals. We look forward to the tangible strategies and actions that will emanate from the Core Area Plan that align with and espouse the aforementioned.

Sincerely,

Warren H. Waters, Chair
FCA Planning & Zoning Committee

May 23, 2025

To: The National Capital Commission

Attention: Tobi Nussbaum, Chief Executive Officer

Alain Miguelez, Vice-President, Capital Planning and Chief Planner

Via email: tobi.nussbaum@ncc-ccn.ca, alain.miguelez@ncc-ccn.ca, consultations@ncc-ccn.ca

Subject: Comments by the New Edinburgh Community Alliance (NECA) on the National Capital Commission's update to the Core Area Plan with respect to the proposed Sussex Blocks development

1. **Introduction – Community awareness and views**
2. **Ceremonial route**
3. **Public interest**
4. **Housing needs**
5. **Previous comments**

---

1. Introduction – Community awareness and views

Since the New Edinburgh Community Alliance (NECA) submitted its preliminary comments to the National Capital Commission (NCC) in February 2025, several steps have taken place to increase the limited awareness of the Sussex Blocks proposal and have assisted in further informing the comments of community members and NECA on the proposal. We thank the NCC for granting us an extension to the comment deadline to provide this collective response.

As a result, NECA is pleased to provide these additional **comments specifically regarding the Sussex Blocks development proposal in the Core Area Plan.** You already have the community's input from the workshop hosted by the NCC in New Edinburgh on March 6. More recently, we heard more views and concerns exchanged at a very well-attended public meeting of the NECA board on May 20. The community is deeply concerned with the proposal.

Overall, this submission serves to convey the **prevailing concerns from the community regarding the wisdom of the NCC's proposed plan to build major apartment buildings along Sussex Drive**, across from the Prime Minister's official residence and very close to Rideau Hall, at the tail-end of the ceremonial route connecting to Parliament Hill.

The Sussex Blocks development would possibly be the largest residential project in New Edinburgh, and within its historic conservation district. In the new Core Area Plan under review, the Sussex Blocks project is described as "mid-rise, mixed-use buildings in traditional architectural style faithful to the New Edinburgh style, and a new urban park…."

Many comments focussed on the inappropriateness of building an apartment complex on that portion of the ceremonial route known as Confederation Boulevard.

2. **Ceremonial route**

"Confederation Boulevard is the NCC's flagship ceremonial boulevard," states the NCC on its website. "It is a key feature of the National Capital Region's core area."

The significance of the Sussex Drive portion of the ceremonial boulevard is elaborated in the NCC's **Confederation Boulevard Guidelines - Management and Stewardship of our Capital Legacy** (currently under review):

> Sussex Drive north from the Peacekeeping Monument to Rideau Hall is a broad, large-scaled avenue with buildings usually set back from the road…
>
> ***Sussex Drive is renowned for the number of civic and diplomatic institutions*** along its length, and for Rideau Hall in particular, which terminates Confederation Boulevard at the north end gateway. Sussex Avenue (sic) is ***famous for the ceremonial procession*** that occurs between Rideau Hall and Parliament Hill during both the opening of Parliament and its dissolution.
>
> The Boulevard streetscape along Sussex is ***simple, clean and dignified***…The large scale and geometry of Sussex Drive offer ***a special kind of experience*** not found elsewhere on Confederation Boulevard. *[emphasis added]*

The existing simplicity and grandeur of the three blocks under consideration was noted by community members as a rationale for not pursuing a residential or commercial development on the lands.

There appears to be a contradiction between historical symbolism of the ceremonial route and now the NCC's proposal for a high-end apartment building complex at a key portion of that route.

3. **Public interest**

The public interest perspective is especially germane to a proposed development that would be located in a significant location in a historic district of the nation's capital – namely steps from Rideau Hall and the Prime Minister's official residence.

When viewing the Sussex Blocks proposal in the context of our capital city, and considering it on behalf of all Canadians, the question is whether apartment buildings are the most inspired and appropriate use of these lands in this location.

Some residents expressed the opinion that, in Canadians' best interests, the wiser choice for this special area of the nation's capital would be to maintain the current landscape and use of these blocks in its context.

4. **Housing rationale**

Similar to Canadians across the country, residents in the community are aware and concerned about the lack of affordable housing and the need for additions to the housing supply. Equally, however, there is a prevailing awareness that the NCC is the custodian of many other federal lands which are suitable for housing developments, and indeed may be more suitable for the kind of affordable housing that is sorely lacking in the city.

Several community members expressed concern that the NCC may be **misguided in considering adding to housing supply at the high-end of the market**, rather than supporting the addition of affordable housing elsewhere in keeping with the City's and the country's needs in this critical period. (In this regard, we note the NCC's collaboration on the Federal Lands Initiative for the goal of stimulating housing developments on federal lands.)

It is also disquieting and disappointing that the **NCC is admittedly seeking the rezoning of the blocks** for residential and/or commercial development **in an effort to generate revenues from new buildings** on these lands. This motivation does not seem in keeping with the capital stewardship role imparted to the NCC – particularly when one considers the ceremonial importance of the proposed Sussex Blocks.

4. **Other concerns**

Other concerns we heard, and which seemed to be widely shared, were regarding the process that would be followed. It was not clear whether the normal municipal rezoning process would be followed. Concerns were also expressed around the possibility that the NCC would contract with a private developer and in so doing lose control over what is built.

5. **Previous comments are still pertinent**

NECA's preliminary comments on the Core Area Plan in February 2025 regarding the Sussex Blocks proposal are still pertinent for the NCC's consideration. In particular, the community continues to raise concerns about these topics, among others (as they appear in the February comments):

- **Heritage**
- **Parking and traffic congestion**
- **Flood plain**
- **Trees and parkland**

NECA appreciates this opportunity to provide these comments with the extension of the NCC's deadline to accommodate our public meeting.

Please note that these views are shared both in the current context and while contemplating the future impacts of the NCC's decisions on the urban environment that constitutes the nation's capital region.

Yours truly,

Sarah Anson-Cartwright

On behalf of the NECA board

Sarah Anson-Cartwright
Board member, NECA

cc. The Hon. Mona Fortier, MP (Ottawa-Vanier-Gloucester) mona.fortier@parl.gc.ca

Mayor Mark Sutcliffe mark.sutcliffe@ottawa.ca

Councillor Rawlson King (Rideau-Rockcliffe) rawlson.king@ottawa.ca

Annexe 2 : Réponses de la CCN

Les îlots Sussex : un cadre dynamique pour une rue empreinte de dignité

Le présent article est rédigé en réponse à la chronique intitulée « Sussex Drive deserves better from the NCC » (Ottawa Citizen, le 27 mai 2025).

La Commission de la capitale nationale (CCN) actualise présentement le Plan du secteur du cœur de la capitale de 2005, un document de planification stratégique destiné à orienter l'évolution du secteur de 9 km2 situé au cœur de la capitale nationale pour les décennies à venir. Les trois grands changements proposés, soit la mise en valeur de l'eau, la création de lieux d'intérêt et l'établissement de liens favorisant la mobilité, sont déjà présents dans les nouveaux projets de la CCN, comme la Maison riveraine de la CCN, la pointe Kìwekì et le pavillon de la plage Westboro, qui ouvrira bientôt ses portes.

Conformément à la directive du gouvernement du Canada, qui nous demande de contribuer à la résolution de la crise du logement, nous réexaminons également la manière dont les terrains de la CCN situés au cœur de la capitale peuvent être utilisés à des fins résidentielles, une approche qui présenterait en plus l'avantage d'accroître la population résidente et le dynamisme de nos quartiers du centre-ville. Par exemple, l'un de ces nombreux terrains, situé à deux coins de rue de la Société géographique royale du Canada et de l'ambassade de France, sur la promenade Sussex, est actuellement zoné dans notre plan de 2005 pour un usage institutionnel, l'intention étant d'y construire des bâtiments diplomatiques ou d'autres bâtiments publics.

Le personnel de la CCN propose plutôt que ces terrains soient pris en compte dans le plan révisé de 2025 pour accueillir une plus grande variété de bâtiments, notamment des logements, ainsi que des commerces et des magasins. En s'inspirant du quartier de conservation du patrimoine de New Edinburgh et en respectant le caractère solennel de notre parcours d'honneur, ces bâtiments, d'une hauteur maximale de cinq étages, pourraient servir à divers usages, notamment comme appartements résidentiels, maisons en rangée, bureaux et services de proximité, comme des cafés et des restaurants, s'intégrant ainsi au quartier et aux lieux de travail environnants. Notre proposition serait conforme au Plan officiel de la Ville d'Ottawa, qui autorise la construction de logements dans ces rues faisant partie du périmètre des quartiers particuliers du Parlement et du boulevard de la Confédération.

Fait intéressant, bien que les terrains en question soient aujourd'hui vacants, ils accueillaient encore à la fin des années 1960 des immeubles d'habitation, une caserne de pompiers, un hôtel et plusieurs commerces. Avec le recul, nous savons que la démolition de ces lieux, comme celle qui a eu lieu sur les plaines LeBreton, était une erreur qui a entraîné plusieurs décennies de terrains vacants, privant ainsi la capitale de logements, de dynamisme et de patrimoine bâti.

Dans le cadre de cette vision, la CCN a proposé, à titre hypothétique, des illustrations de nouveaux bâtiments et maisons en rangée conçus avec goût et, à la place du terrain

gazonné actuel, d'un jardin aménagé avec soin et d'allure formelle, qui seraient à la hauteur du caractère solennel et prestigieux de cet emplacement hautement symbolique. La vision du plan du cœur de la capitale n'est toutefois qu'une orientation. Pour concrétiser cette idée, un plan d'aménagement précis devra d'abord être élaboré, puis soumis à une consultation publique.

Dans un contexte marqué par une crise aiguë du logement, par des efforts concertés pour revitaliser nos centres-villes et par la nécessité de faire preuve d'audace dans la construction d'infrastructures indispensables à notre pays, le plan révisé du cœur de la capitale offre à la CCN une occasion unique de contribuer à l'intérêt public, tout en bâtissant une capitale à la fois belle, digne et inspirante pour l'ensemble de la population canadienne.

Alain Miguelez, vice-président, Aménagement de la capitale, Commission de la capitale nationale

Annexe E – Principaux jalons du projet

- L'énoncé des besoins du plan a été présenté pour la première fois au comité de la haute direction en septembre 2020.

- Le plan a été présenté au conseil d'administration lors de la retraite stratégique de l'automne 2022.

- En novembre 2022, le projet a été présenté pour la première fois au comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI). Cette présentation portait sur les possibilités découlant de la révision du plan, ainsi que sur les enjeux propres au contexte et aux thèmes abordés, de même que sur les initiatives déterminantes (actuelles, imminentes et envisagées) dans le cœur de la capitale.

- La deuxième présentation au CCUDI a eu lieu en mai 2023. Le cadre stratégique préliminaire de la mise à jour du plan y a été présenté, y compris la vision, les principes directeurs et les thèmes.

- La troisième présentation au CCUDI a eu lieu en mars 2024 et portait sur les concepts émergents et les principaux objectifs.

- La quatrième présentation au CCUDI a eu lieu en décembre 2024 et portait sur les concepts, les thèmes et les recommandations sectorielles peaufinés.

- Une mise à jour sur l'état d'avancement du projet a été présentée au conseil d'administration en avril 2025 à titre d'information, avant la présentation du plan final, volume I aux fins de décision en juin 2025.

- Le volume I, qui comprenait le secteur 1 (centre-ville d'Ottawa), a été approuvé par le conseil d'administration de la CCN en juin 2025.

- Une cinquième et dernière présentation au CCUDI a eu lieu en décembre 2025 et portait sur les plans de démonstration des secteurs 2 à 11.